



Août  
2020

---

# TERRITOIRES PIONNIERS DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

---

Analyse des performances des  
Territoires Pionniers et Meilleurs  
Urbains de la prévention

---

Rapport



En partenariat avec :



## REMERCIEMENTS

Alexandra Gentric, ADEME  
Chloé Mahé, ADEME  
Dominique Traineau, ADEME  
Jerry Schmidt, ADEME  
Julien Ruaro, ADEME  
Nicolas Noyon, ADEME  
Pierre Galio, ADEME  
Rafaëlle Desplats, ADEME

Audrey Martiel Passama, ADEME Centre-Val de Loire  
Carole Limouzin, ADEME IDF  
Cecilia Florit, ADEME PACA  
Claude Nicloux, ADEME Grand Est  
Elsa Thomasson, ADEME Auvergne-Rhône-Alpes  
Florence Veillet, ADEME Pays de la Loire  
Frédéric Jan, ADEME Bourgogne-Franche-Comté  
Isabelle Collin-Fevre, ADEME Centre-Val de Loire  
Laurence Lebreton, ADEME Pays de la Loire  
Laurent Jarry, ADEME Nouvelle-Aquitaine  
Pierre-Marie Rousseau, ADEME Bretagne  
Valérie Lambotte, ADEME Grand Est  
Véronique Marie, ADEME Bretagne

Annabelle Jehl, Groupe Rouge Vif  
Gaël Virlovet, Tehop  
Jean-Marie Savino  
Pascale Repellin, Alterre Bourgogne Franche-Comté

L'ensemble des agents et élus des collectivités qui ont accepté de témoigner et ceux qui ont participé aux « journées Grand-Est »

## CITATION DE CE RAPPORT

**ADEME, Dominique Traineau, ECOGEOS, Quentin Missir, Marta Matias Mendes, Marine Guyomard, Marius Rondel, Victoria Vancauwenberghe, ZERO WASTE France, Laura Chatel, Pauline Debrabandere. 2019.** Territoires pionniers de la prévention des déchets. 193 p.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

### Ce document est diffusé par l'ADEME

20, avenue du Grésillé  
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 19MAR000002

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : ECOGEOS et ZERO WASTE France

Coordination technique - ADEME : Dominique TRAINÉAU

Direction/Service : Direction Economie Circulaire et Déchets / Service Consommation et Prévention

## TABLE DES MATIERES

Résumé.....	7
<b>1. Une analyse originale des pionniers de la prévention des déchets .....</b>	<b>8</b>
1.1. Contexte de l'étude.....	8
1.1.1 La prévention des déchets : un enjeu global poussé par la réglementation .....	8
1.1.2 Des territoires « pionniers » par leurs performances.....	8
1.2 Une étude en 5 volets complémentaires .....	9
<b>2. Volet 1 : Cartographie des acteurs clés.....</b>	<b>9</b>
2.1. Une identification des Territoires pionniers en plusieurs étapes.....	9
2.2. Identification des acteurs clés de la prévention.....	14
2.2.1. Qui sont les acteurs clés de la prévention .....	14
2.2.2. Démarche d'identification des acteurs clés à diverses échelles.....	15
2.2.3. Cartographie des acteurs clés .....	16
<b>3. Volet 2 : Mobilisation des acteurs clés .....</b>	<b>16</b>
3.1. Une mobilisation différente selon le type d'acteur.....	16
3.2. Une mobilisation sous forme de parcours pour les TP et MU .....	17
3.2.1. L'envoi d'une lettre de mobilisation.....	17
3.2.2. La réalisation des entretiens .....	17
3.2.3. La tenue des journées « Grand-Est » .....	17
<b>4. Volet 3 : Etat des lieux des Territoires pionniers et Meilleurs urbains.....</b>	<b>18</b>
4.1. Un croisement d'informations originales .....	18
4.1.1. Méthodologie de réalisation de l'état des lieux .....	18
4.1.2. Comparaison avec les dernières études réalisées sur le même sujet .....	19
4.2. Etat des lieux présenté par catégories d'indicateurs.....	21
4.2.1. Caractéristiques générales des Territoires pionniers et Meilleurs urbains .....	22
4.2.1.1. Caractéristiques territoriales des TP et MU .....	22
4.2.1.2. Identité et compétences des TP et MU .....	23
4.2.2. Performances des Territoires pionniers et Meilleurs urbains .....	25
4.2.2.1. Performances comparées des Territoires pionniers et Meilleurs urbains .....	26
4.2.2.2. Les performances des Territoires pionniers et Meilleurs urbains comparées aux références nationales .....	27
4.2.2.3. Les ratios OMR, OMA et DMA des Territoires pionniers et Meilleurs urbains et leur évolution 31	
4.2.2.4. Les ratios des collectes séparées des Territoires pionniers et Meilleurs urbains .	37
4.2.2.5. Les ratios collectés en déchèterie et leur répartition par flux .....	38
4.2.2.6. Mise en perspective des ratios OMR, OMA et DMA à l'échelle des Territoires pionniers et Meilleurs urbains.....	40
4.2.2.7. Lien entre performances et typologie territoriale au sein des Territoires pionniers	43
4.2.2.8. Mise en perspective des performances régionales et départementales avec la répartition géographique des TP et MU .....	44

4.2.3.	Facteurs démographiques, sociologiques et économiques.....	49
4.2.3.1	Facteurs démographiques et sociologiques des TP et MU .....	49
4.2.3.2	Facteurs économiques des TP et MU.....	51
4.2.3.3	Sensibilité de la population des TP et MU .....	53
4.2.4.	Le financement du service public de prévention et gestion des déchets .....	55
4.2.4.1	La tarification incitative .....	55
4.2.4.2	Redevance spéciale et seuils d'exclusion.....	59
4.2.5.	L'organisation de la gestion des déchets.....	61
4.2.5.1	Les moyens humains .....	61
4.2.5.2	Modalités de collecte des principaux flux.....	63
4.2.5.3	Modes de gestion des collectes .....	64
4.2.5.4	Fréquences de collecte .....	65
4.2.5.5	Extension des consignes de tri .....	68
4.2.5.6	Collecte séparée des biodéchets .....	68
4.2.5.7	Maillage en points d'apport volontaire.....	71
4.2.5.8	Déchèteries .....	72
4.2.5.9	Modes de traitement.....	75
4.2.6.	Motivations, stratégie, gouvernance et portage du projet.....	77
4.2.6.1	Motivations des TP et MU .....	77
4.2.6.2	Stratégies des TP et MU .....	80
4.2.6.3	Portage politique au sein des TP et MU.....	83
4.2.6.4	Gouvernance opérationnelle au sein des TP et MU .....	84
4.2.6.5	Transversalité .....	85
4.2.7.	Les actions de prévention mises en place.....	87
4.2.7.1	Compostage de proximité .....	87
4.2.7.2	Développement du réemploi .....	89
4.2.7.3	Autres actions de prévention pour les TP et MU .....	90
4.2.7.4	Approches de la sensibilisation .....	91
4.2.7.5	Actions impactantes selon les enquêtés .....	92
4.2.8.	Gisements restants dans les OMR .....	93
4.3.	Conséquences de la réduction des déchets .....	95
4.3.1.	Impacts sur les coûts .....	95
4.3.1.1.	Observations issues de l'analyse des données sur les coûts .....	96
4.3.1.2.	Observations issues des entretiens .....	99
4.3.2.	Impacts sur la gestion des déchets .....	101
4.3.3.	Impacts sur l'économie .....	102
4.3.4.	Autres impacts mentionnés.....	102
4.4.	Synthèse des facteurs de succès selon les enquêtés .....	103
4.4.1.	Synthèse des facteurs de succès selon les collectivités interrogées .....	104
4.4.2.	Synthèse des facteurs de succès selon les ingénieurs ECD des DR ADEME .....	106
4.4.3.	Facteurs de succès issus du travail collaboratif mené lors des Journées Grand Est .	107

4.4.3.1.	Présentation du travail collaboratif mené lors des journées Grand-Est .....	107
4.4.3.2.	Enseignements tirés des échanges entre participants aux journées Grand-Est	108
<b>5.</b>	<b>Volet 4 : Identification de sept trajectoires .....</b>	<b>110</b>
5.1.	Critères retenus pour l'identification des trajectoires .....	110
5.1.1.	Typologie des critères issus de l'état des lieux .....	110
5.1.2.	Sélection de 10 critères centraux pour l'identification des trajectoires .....	111
5.1.2.1.	Méthodologie de sélection des critères à retenir pour la définition des trajectoires	111
5.1.2.2.	Bilan des critères invariants, variables et non signifiants .....	111
5.1.2.3.	Identification des critères à regrouper pour la définition des trajectoires .....	112
5.1.2.4.	Synthèse des 10 critères d'analyse retenus pour l'identification des trajectoires	113
5.2.	Analyse multicritères et synthèse des corrélations observées .....	113
5.2.1.	Démarche itérative : étude des corrélations critère par critère .....	113
5.2.1.1.	Vue d'ensemble .....	113
5.2.1.2.	Corrélations entre la typologie territoriale et les critères liés à l'organisation du SPPGD ou à la démarche adoptée .....	115
5.2.1.3.	Corrélations entre les différents critères liés à l'organisation du SPPGD .....	117
5.2.1.4.	Corrélations entre les différents critères liés à la démarche adoptée .....	119
5.2.1.5.	Corrélations entre critères liés à l'organisation du SPPGD et critères liés à la démarche adoptée .....	123
5.2.2.	Synthèse des corrélations entre les critères de définition des trajectoires .....	126
5.3.	Identification de 7 trajectoires et de cas emblématiques .....	128
5.3.1.	Démarche méthodologique .....	128
5.3.1.1.	De l'analyse multicritères à la rédaction des trajectoires et de cas emblématiques .....	128
5.3.1.2.	Importance respectueuse donnée aux 10 critères croisés dans la définition des trajectoires .....	128
5.3.1.3.	Mobilisation de critères plus précis à travers l'identification de « groupes » au sein des TP et MU .....	129
5.3.2.	Panorama des 7 trajectoires identifiées .....	129
5.3.2.1.	Les 7 trajectoires en quelques mots .....	129
5.3.2.2.	Synoptique des trajectoires .....	130
5.3.2.3.	Répartition des Territoires dans les trajectoires .....	131
5.3.3.	Choix des cas emblématiques illustrant les 7 trajectoires .....	136
5.3.4.	Cas atypiques et non classifiés .....	136
5.3.4.1.	Les cas atypiques .....	136
5.3.4.2.	Les non classifiés .....	137
5.3.5.	Etude des coûts du SPPGD selon la trajectoire .....	137
5.4.	Présentation des 7 trajectoires .....	138
5.4.1.	Trajectoire n°1 : Les « animateurs urbains » .....	138
5.4.1.1.	Présentation de la trajectoire .....	138
5.4.1.2.	Cas emblématique : Rennes Métropole .....	139
5.4.2.	Trajectoire n°2 : Les « Collecteurs confrontés à des problèmes d'exutoires » .....	141

5.4.2.1.	Présentation de la trajectoire.....	141
5.4.2.2.	Cas emblématique : Syndicat mixte de Thann-Cernay.....	142
5.4.3.	Trajectoire n°3 : Les « Ruraux entraînés par un syndicat de traitement moteur ».....	144
5.4.3.1.	Présentation de la trajectoire.....	144
5.4.3.2.	Cas emblématique : Les Territoires pionniers couverts par le SYTEVOM.....	145
5.4.4.	Trajectoire n°4 : Les « (Pré-)collecteurs innovants ».....	147
5.4.4.1.	Présentation de la trajectoire.....	147
5.4.4.2.	Cas emblématique : CC du Pays des Herbiers.....	148
5.4.5.	Trajectoire n°5 : Les « Incitateurs-sensibilisateurs de proximité ».....	150
5.4.5.1.	Présentation de la trajectoire.....	150
5.4.5.2.	Cas emblématique : SMIRTOM du Saint-Amandois.....	151
5.4.6.	Trajectoire n°6 : Les « Créateurs de dynamique territoriale ».....	153
5.4.6.1.	Présentation de la trajectoire.....	153
5.4.6.2.	Cas emblématique : CC du Pays d'Ancenis.....	154
5.4.7.	Trajectoire n°7 : Les « Optimisateurs autonomes du SPPGD ».....	155
5.4.7.1.	Présentation de la trajectoire.....	155
5.4.7.2.	Cas emblématique : CC du Lac d'Aiguebelette.....	156
<b>6.</b>	<b>Volet 5 : Diffuser les facteurs de réussite .....</b>	<b>158</b>
6.1.	Quelle réussite ? .....	158
6.2.	Quels facteurs clés à diffuser ? .....	159
6.3.	Qui sont les destinataires de ces messages ?.....	161
6.4.	Quelles perspectives pour les paradigmes en jeu ? .....	162
<b>7.</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>165</b>
7.1.	Liste des Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains 2017.....	165
7.2.	Liste des acteurs clés surplombants.....	166
7.3.	Cartes régionales représentant les acteurs clés de la prévention.....	167
7.3.1.	Cartes pour la région Auvergne Rhône-Alpes.....	167
7.3.2.	Cartes pour la région Bourgogne Franche-Comté.....	168
7.3.3.	Cartes pour la région Bretagne.....	170
7.3.4.	Cartes pour la région Centre Val de Loire.....	171
7.3.5.	Cartes pour la région Ile de France.....	173
7.3.6.	Cartes pour la région Nouvelle Aquitaine.....	175
7.3.7.	Cartes pour la région Pays de la Loire.....	177
7.4.	Lettre de mobilisation des Territoires Pionniers.....	179
7.5.	Source des informations pour compléter la base de données et d'analyse.....	181
7.6.	Intervalles de confiance pour les moyennes de ratios.....	184
	<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>185</b>
	<b>Index des tableaux et figures .....</b>	<b>186</b>
	<b>Sigles et acronymes.....</b>	<b>191</b>

# Résumé

## Contexte et méthodologie de l'étude

Les Territoires pionniers de la prévention des déchets regroupent des collectivités exerçant la compétence de collecte des Ordures ménagères résiduelles (OMR) qui ont atteint des ratios de déchets particulièrement bas. A partir de leurs performances très en dessous de la moyenne nationale, nous avons reconstruit leurs parcours de manière à mettre en lumière les mesures et contextes spécifiques qui expliquent de tels résultats. La même démarche a été appliquée aux Meilleurs urbains qui regroupent les collectivités urbaines les plus performantes. **58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains ont donc été sélectionnés au travers d'une démarche en plusieurs étapes** centrée sur les critères de production d'OMR, OMR et DMA mais intégrant aussi des critères plus qualitatifs formulés par les Directions régionales de l'ADEME concernées.

Une base de données et d'analyse a été conçue afin d'y rassembler les données permettant d'analyser les facteurs de leur succès. Des données statistiques et quantitatives, majoritairement issues de l'enquête Collecte ADEME 2017 mais aussi de l'INSEE, ont été complétées par des informations qualitatives issues d'entretiens menés auprès des Territoires pionniers et Meilleurs urbains et des Directions régionales de l'ADEME. Une analyse multicritères a ensuite été entreprise pour dégager 7 trajectoires illustrées chacune par un cas emblématique. Enfin, quelques réflexions sur la diffusion des facteurs de réussite et sur les paradigmes dans lesquels s'inscrivent les démarches de ces territoires sont proposées.

## Principaux résultats

L'étude confirme le caractère quasiment incontournable de la **tarification incitative** pour atteindre des performances remarquables. Le degré de **portage politique** est également un facteur clé. Les Territoires pionniers sont par ailleurs majoritairement des territoires de **typologie rurale**.

La tarification incitative est **complétée dans la majorité des cas par des actions de sensibilisation et d'accompagnement à la prévention** qui améliorent les performances globales constatées. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'ADEME recommande que la TI soit systématiquement accompagnée par ce type d'actions. Des **actions ciblant les biodéchets** ont été massivement adoptées, notamment le soutien au compostage domestique, et semblent incontournables compte tenu du poids des biodéchets dans les OMR.

D'autres facteurs comme la réduction des fréquences de collecte des OMR, la définition de modalités de (pré-)collecte innovantes, la relation de proximité avec les usagers ou encore la création et le maintien d'une dynamique territoriale autour de la prévention peuvent participer de la réussite des démarches engagées.

Les principales conséquences mises en avant par les enquêtés sont d'ordre financier. Les Territoires pionniers ont des **coûts aidés par habitant en moyenne 22 % plus bas** que la moyenne des collectivités (avec des différences selon la typologie territoriale), et les Meilleurs urbains ont des coûts en moyenne 10 % plus bas que la moyenne des collectivités de typologie urbaine.

L'existence d'enjeux spécifiques liés aux exutoires, tout comme les rôles respectifs des entités à compétence collecte et traitement, contribuent à dessiner des trajectoires diversifiées.

# 1. Une analyse originale des pionniers de la prévention des déchets

## 1.1. Contexte de l'étude

### 1.1.1 La prévention des déchets : un enjeu global poussé par la réglementation

Depuis la directive européenne de 2008 sur les déchets, **la prévention est prioritaire** par rapport à toute opération de valorisation ou d'élimination des déchets. Encouragée par la réglementation française, la réduction des déchets est également un enjeu national. **Ses fers de lance sont les collectivités compétentes** pour la gestion des déchets (EPCI à fiscalité propre et syndicats intercommunaux), soutenues par les Conseils régionaux dans le cadre de leur compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets.

Les premiers **programmes locaux de prévention des déchets** (PLP) ont été lancés en 2009 et accompagnés par l'ADEME sur la base du volontariat, avant de devenir obligatoires à partir de 2012 (un décret de 2015 précisant les modalités s'appliquant aux nouveaux programmes). Du fait de cette obligation, on peut maintenant parler de **service public de prévention et gestion des déchets** (SPPGD) plutôt que de service public de gestion des déchets.

Plus tard, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 a fixé un objectif national de réduction de 10 % des Déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2020 par rapport à 2010, entre autres dispositions visant la réduction des déchets. La **loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** du 10 février 2020 a actualisé cet objectif : il s'agit de **réduire les DMA de 15 % en 2030 par rapport à 2010**. Les collectivités compétentes en termes de gestion des déchets sont sensées se conformer à cet objectif dans leurs programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Au-delà de cet aspect réglementaire, la réduction des déchets apparaît aujourd'hui comme un **enjeu stratégique à intégrer** dans l'organisation et les projets des collectivités. Outre ses impacts environnementaux positifs (protection des ressources naturelles, limitation des impacts environnementaux de la gestion des déchets...), elle constitue un levier efficace de **maîtrise des coûts et d'optimisation du service**. Les actions de prévention peuvent par ailleurs avoir des retombées économiques et sociales positives pour les territoires : développement de nouvelles **activités économiques**, création de **lien social**, changement du **regard de l'usager** sur son service public de gestion des déchets<sup>1</sup>...

Cependant, force est de constater que toutes les collectivités ne partent pas du même niveau. Ainsi, si le ratio moyen annuel français de production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est de **254 kg/hab. en 2017**, certaines collectivités « pionnières » parviennent à passer sous la **barre des 120 kg/hab.**

### 1.1.2 Des territoires « pionniers » par leurs performances

Les **Territoires pionniers (TP)** de la prévention des déchets regroupent des collectivités qui ont atteint des ratios de déchets particulièrement bas : l'originalité de ces pionniers tient du fait que leur sélection se base **majoritairement sur leurs performances**. À partir de cette donnée, nous avons reconstruit leurs parcours de manière à mettre en lumière **les mesures qu'ils ont adoptées pour arriver à de telles performances**.

Les collectivités pionnières que nous avons identifiées se situent toutes en **milieu rural ou mixte** : de telles performances ne sont pas observées dans des collectivités de typologie urbaine, où le ratio de production d'OMR le plus bas est de 150 kg/hab., atteint par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la seule intercommunalité de type urbain à avoir mis en place la tarification

---

<sup>1</sup> ADEME (2018) *Evaluation du dispositif des Programmes locaux et Plans Territoriaux de prévention des déchets en région Auvergne Rhône Alpes – Synthèse*, 16 p. <https://www.ademe.fr/evaluation-dispositif-programmes-locaux-prevention-plp-auvergne-rhone-alpes-2009-2017> [Consulté en Octobre 2019]



incitative à ce jour. L'ADEME a donc choisi de faire une place pour les collectivités urbaines présentant les meilleures performances, que nous avons nommé **les Meilleurs urbains (MU)**.

La constitution de la liste des Territoires pionniers et des Meilleurs urbains de la prévention des déchets vise donc à mieux comprendre les facteurs de réussite, cette réussite étant observée à la lumière de leurs indicateurs de performance. Deux niveaux d'objectifs sont concernés :

- Le groupe vise avant tout à amorcer et maintenir une **dynamique positive de partage** de bonnes pratiques et à mettre en valeur l'engagement de ces territoires. En effet, certaines collectivités ayant atteint des performances de réduction remarquables visent encore plus loin (jusqu'à 50 kg/hab. d'OMR par exemple) ;
- Cela permet aussi d'identifier et de communiquer sur les facteurs de réussite **pour les autres collectivités** qui n'ont pas encore atteint d'aussi bonnes performances.

Cette étude est aussi l'occasion d'engager une réflexion avec ces pionniers sur les difficultés à mettre en œuvre la prévention sur leurs territoires mais aussi sur les perspectives en termes d'actions marquantes vis-à-vis d'un changement de paradigme d'une économie linéaire vers une économie plus circulaire, de la promotion de la sobriété, etc.

## 1.2 Une étude en 5 volets complémentaires

Nous avons mené l'analyse des Territoires pionniers et des Meilleurs urbains de la prévention des déchets en **plusieurs volets complémentaires**.

Cette complémentarité s'est traduite par un avancement itératif entre les volets qui se sont alimentés les uns les autres tout au long du déroulé de l'étude. Ils sont néanmoins présentés de manière linéaire pour une meilleure compréhension.

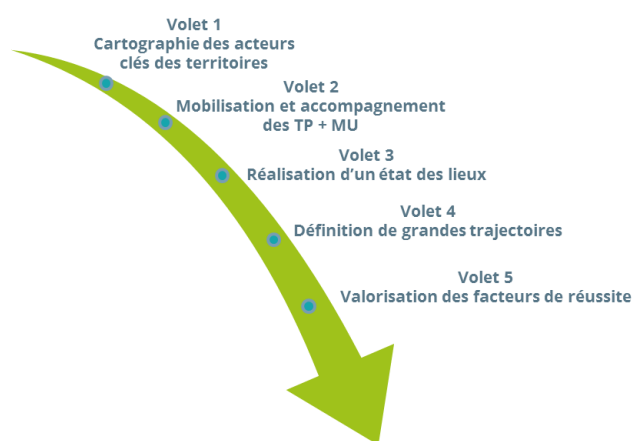


Figure 1. Déroulé des étapes de l'étude sur les Territoires pionniers et Meilleurs urbains.

## 2. Volet 1 : Cartographie des acteurs clés

### 2.1. Une identification des Territoires pionniers en plusieurs étapes

Les Territoires pionniers et Meilleurs urbains de la prévention des déchets sont les territoires français exerçant au moins la compétence collecte des OMR et qui figurent parmi les plus performants, c'est-à-dire qui présentent les ratios de production de déchets les plus bas.

Bien que les ratios d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles), OMA (Ordures Ménagères et Assimilés) et DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) soient centraux dans la sélection de ces territoires, l'ADEME a souhaité prendre en compte d'autres critères plus qualitatifs. C'est la raison pour laquelle les ingénieurs Economie Circulaire et Déchets (ECD) des Directions Régionales (DR) de l'ADEME ont été sollicités dans cette phase d'identification.

Les différentes étapes de la démarche de sélection sont retracées ci-dessous et synthétisées dans la Figure 2, plus loin.



#### ● L'analyse des ratios de déchets issus de l'enquête collecte 2017

L'identification des Territoires pionniers s'est basée initialement sur les **ratios de déchets d'OMR, OMA et DMA** de l'enquête Collecte ADEME 2017. Les territoires produisant à la fois **moins de**

**120 kg/hab./an d'OMR, moins de 240 kg/hab./an d'OMA et moins de 480 kg/hab./an de DMA<sup>2</sup>** ont été retenus dans une première liste. Parmi les 44 territoires issus de cette liste, certains avaient déjà été identifiés comme Territoires pionniers en 2015, d'autres ont émergé.

Parallèlement, **une liste des Territoires pionniers en 2015, qui ne ressortaient plus comme Territoires pionniers en 2017** selon les critères mentionnés ci-dessus, a été élaborée. La vérification des données a permis d'écarter deux cas précis de territoires :

- Les syndicats de traitement actifs en termes de prévention (SIEEEN, SYTEVOM 70, PREVAL Haut-Doubs, ORGANOM, etc.) : ils n'intègrent pas la liste des TP 2017 qui se doivent d'avoir au moins la compétence collecte mais sont intégrés à l'étude en tant qu'acteurs clés surplombants (cf. 2.2).
- Les réorganisations territoriales sont nombreuses et certains TP 2015 ont vu leurs ratios augmenter fortement après fusion avec d'autres territoires. D'autres ont réussi, malgré les fusions, à maintenir des ratios en dessous des seuils fixés et se retrouvent déjà parmi les TP 2017 identifiés précédemment (c'est le cas de la Communauté de communes Loue-Lison).

La liste des TP 2015 vérifiée a été soumise aux ingénieurs ECD des DR de l'ADEME pour vérification.



### ● L'analyse des meilleurs territoires urbains de la prévention des déchets

Les **territoires urbains, c'est-à-dire les Communautés d'agglomération, Communautés urbaines et Métropoles présentant une typologie « Urbaine » ou « Urbaine dense » selon SINOE®**, ont été étudiés séparément, afin d'identifier les meilleures performances pour ces territoires, indépendamment des seuils fixés pour les TP précédents.

Les territoires urbains retenus font partie **à la fois des 30 meilleurs territoires urbains en termes de ratios d'OMR, des 30 meilleurs territoires urbains en termes de ratios d'OMA et des 30 meilleurs territoires urbains en termes de ratios de DMA**. À partir du croisement de ces trois critères moins restrictifs, nous avons obtenu une liste de 10 territoires aux caractéristiques urbaines et présentant des ratios plus bas que la moyenne.

Toutefois une vérification des données a permis d'en écarter certains présentant des caractéristiques incohérentes avec le reste des territoires du groupe (n'ayant pas répondu à l'enquête Collecte ADEME 2017 ou présentant des ratios incohérents). **Les ratios observés pour les MU restants s'élèvent à OMR < 238 kg/hab./an, OMA < 308 kg/hab./an et DMA < 441 kg/hab./an.**

Étant donné leurs caractéristiques, l'analyse de ces territoires urbains a été menée à part de celle des Territoires pionniers. Toutefois, pour certains critères qualitatifs, nous n'avons pas jugé utile de faire systématiquement la distinction.



### ● L'analyse de l'évolution des ratios de déchets entre 2013 et 2017

**L'évolution des ratios de déchets (OMR, OMA et DMA) entre 2013 et 2017** a été étudiée pour la totalité des collectivités ayant répondu aux enquêtes Collecte ADEME de ces deux années. Cette analyse de l'évolution avait pour objectif d'identifier des territoires ayant des performances légèrement moins bonnes vis-à-vis des seuils initiaux fixés, mais ayant fortement réduit leur production de déchets sur les dernières années. Elle permettait aussi de repérer plus facilement d'éventuelles incohérences dans les données.

Le choix a été fait, pour cette analyse, de ne pas utiliser les données de l'enquête collecte 2009 (plus pertinentes en soi eu égard au délai de 10 ans et au contexte de lancement des premiers PLP à la fin des années 2000) dont le traitement statistique diffère légèrement de celui effectué les années suivantes. Aussi, l'analyse de l'évolution des ratios n'est possible que sur les collectivités existantes en propre sur cette période et ayant rempli les bordereaux des deux enquêtes collecte. Les

<sup>2</sup> Il s'agit de l'ensemble des flux DMA, quelle que soit la prise en charge des différentes composantes de la compétence collecte sur le territoire. Les données DMA utilisées dans cette étude n'incluent pas les tonnages de gravats.

collectivités ayant fusionné depuis et possédant un nouveau code SINOE® sont écartées d'office ce qui limite d'autant plus la portée de l'analyse.

Les critères suivants ont été appliqués de manière croisée :

- Un critère « ratios » avec des seuils revus à la hausse mais qui permettent toutefois d'écartier les territoires dont les baisses importantes ne s'expliquent que parce qu'ils possèdent des ratios très élevés (ils « partent de loin »). Les nouveaux seuils appliqués correspondent à **moins de 150 kg/hab./an d'OMR, moins de 280 kg/hab./an d'OMA et moins de 530 kg/hab./an de DMA** ;
- Un critère « réduction forte » pris en compte de deux manières différentes :
  - Soit vis-à-vis d'une **évolution d'un des ratios** (OMR, OMA ou DMA) entre 2013 et 2017 qui aurait baissé de plus de 30 kg/hab./an ;
  - Soit vis-à-vis d'une **évolution des trois ratios** à la fois (OMR, OMA et DMA) entre 2013 et 2017 qui auraient baissé de plus de 20 kg/hab./an.

Parmi la liste des neuf territoires obtenus, bon nombre d'entre eux faisait déjà partie des TP et MU 2017 identifiés précédemment. Les ingénieurs ECD des DR sollicités n'ont pas choisi de sélectionner les restants. Le critère « évolution » n'a donc pas abouti à la sélection de nouveaux territoires.



### ● La vérification des données

A chacune des étapes précédentes, **les données des territoires en cours d'identification ont été vérifiées de manière systématique**, de façon à assurer une cohérence entre eux.

Cette vérification des données a permis de soulever plusieurs questions importantes pour la démarche de sélection :

- Il nous a semblé important de conserver une certaine souplesse lors de l'application des critères initiaux de sélection, notamment les seuils des ratios d'OMR, OMA et DMA. S'agissant de critères purement quantitatifs, il s'agissait de faire preuve de bon sens pour identifier des collectivités performantes mais se situant à peine au-dessus des seuils fixés. Ces derniers ont donc été revus légèrement à la hausse lors de l'analyse des évolutions des ratios mais aussi lors de l'inclusion de nouveaux territoires proposés par les ingénieurs ECD des DR de l'ADEME (qu'il s'agisse d'anciens TP 2015 ou de territoires émergents étant dans une dynamique de prévention très importante).
- Les territoires n'ayant pas répondu à l'enquête Collecte ADEME 2017 ont vu leurs données redressées statistiquement à partir des données départementales (mis à part les ratios de déchèterie). Après vérification des rapports d'activité, nous les avons écartés.
- Parmi les territoires d'Outre-Mer, ceux de Polynésie et de Guyane ne répondaient qu'en partie à l'enquête collecte ce qui rend leurs données peu représentatives. Nous avons donc fait le choix de les retirer de la liste des potentiels pionniers.
- Les fusions de collectivités liées à la loi NOTRe nous ont obligés à être attentifs à l'historique des territoires figurant dans la liste des TP et MU provisoires de manière à pouvoir faire des recoupements et retrouver d'anciens TP 2015 dont les ratios avaient augmenté ou encore comprendre l'émergence de nouveaux territoires issus de fusions d'anciens TP. Suite aux fusions ayant eu lieu en 2017, année de la dernière enquête Collecte ADEME, des ratios peu cohérents ont été parfois renseignés, impliquant des vérifications en plus qui n'ont pas toujours pu aboutir. Trois territoires ont ainsi été écartés dont celui de la Communauté de commune Sud Alsace Largue<sup>3</sup>.
- L'étude plus précise des ratios de DMA a été envisagée initialement dans le but d'identifier des baisses importantes sur ce flux, qui auraient pu permettre de trancher sur l'inclusion de certains territoires proches des seuils identifiés ci-dessus. Toutefois, il est ressorti de la vérification des données qu'il s'agit des ratios les moins précis en raison de l'incertitude sur

<sup>3</sup> Ce territoire fait néanmoins partie de ceux mis en avant dans l'étude de Zero Waste France sur les intercommunalités françaises qui produisent le moins de déchets (cf. 4.1.2).

les tonnages en déchèteries : des valeurs aberrantes ont pu être corrigées, par exemple lorsqu'une autre entité gère les déchèteries d'un territoire ou bien que les tonnages reçus en déchèterie n'étaient pas pris en compte dans les résultats de l'enquête Collecte ADEME 2017. Le critère DMA s'est donc avéré peu limitant et l'étude des baisses de ratios a finalement été menée à partir de l'évolution des ratios d'OMR, OMA et DMA.

- Un territoire sans compétence collecte des OMR s'était glissé dans la liste et a été retiré. Nous avons ainsi acté que seules les collectivités possédant au moins une compétence collecte des OMR pouvait faire partie de la liste des TP et MU 2017.
- Quatre territoires ruraux de moins de 10 000 habitants ont aussi été retirés de la liste des Territoires pionniers, après validation de l'ingénieur ECD de l'ADEME. Il se trouve que les caractéristiques de ces territoires ne sont clairement pas reproductibles ailleurs. Ils sont potentiellement voués à fusionner avec d'autres territoires plus larges.
- Le cas particulier des syndicats de traitement actifs en termes de prévention est traité plus loin, dans la section sur les acteurs clés surplombants (cf. 2.2.1).



### ● Expertise par les Directions Régionales de l'ADEME

La **liste provisoire** des TP et MU produite à la suite des étapes précédentes a été **soumise aux ingénieurs ECD des DR de l'ADEME concernées, pour avis et validation**. Cette liste contenait donc :

- Les TP en deçà des seuils appliqués aux ratios de l'enquête Collecte ADEME 2017, selon qu'ils étaient déjà pionniers ou non en 2015 ;
- Les TP de 2015 qui ne l'étaient plus en 2017 ;
- La liste des MU ;
- La liste complémentaire de TP et MU selon les critères de l'évolution des ratios entre 2013 et 2017.

D'après leur expertise du terrain, les ingénieurs des DR de l'ADEME se sont prononcés sur ces territoires **et ils ont pu en retirer mais aussi en rajouter des nouveaux à la liste**. Les ratios de ces derniers ont été systématiquement vérifiés de manière à conserver une certaine cohérence entre territoires.

**58 Territoires pionniers et 7 Meilleures urbains** ont ainsi été sélectionnés et font partie de la liste définitive des TP et MU 2017 (cf. Annexe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Les différentes étapes suivies pour aboutir à une liste définitive sont synthétisées dans la Figure 2.

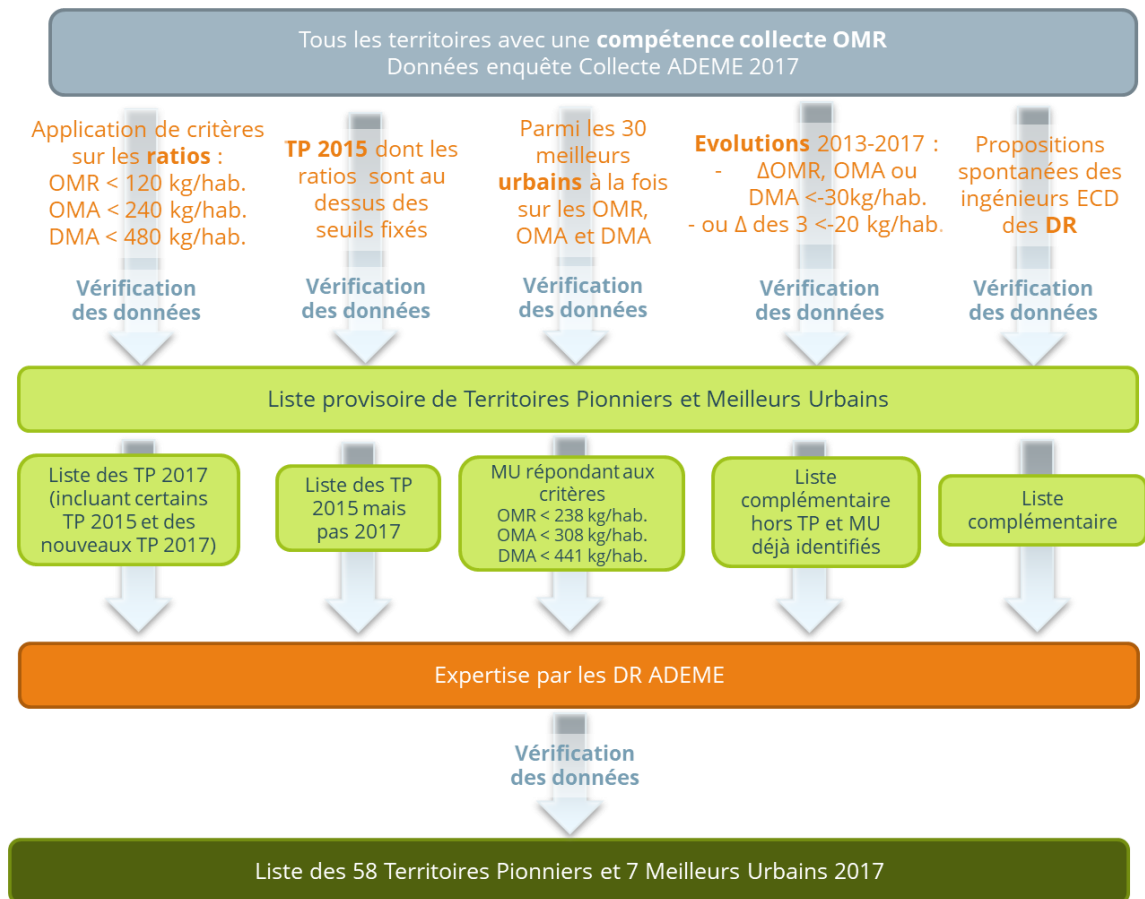


Figure 2. Vue schématique de la démarche de sélection des Territoires pionniers et Meilleurs urbains 2017



## Répartition géographique des Territoires pionniers et Meilleurs urbains

La carte réalisée ci-dessous montre comment **trois régions regroupent plus des trois quarts des Territoires pionniers et Meilleurs urbains** : Bourgogne Franche-Comté, Pays de la Loire et Grand Est.

Des éléments d'analyse sur le lien entre la répartition géographique des TP et MU et les performances sont présentés dans l'état des lieux (cf. 4.2.2.1).

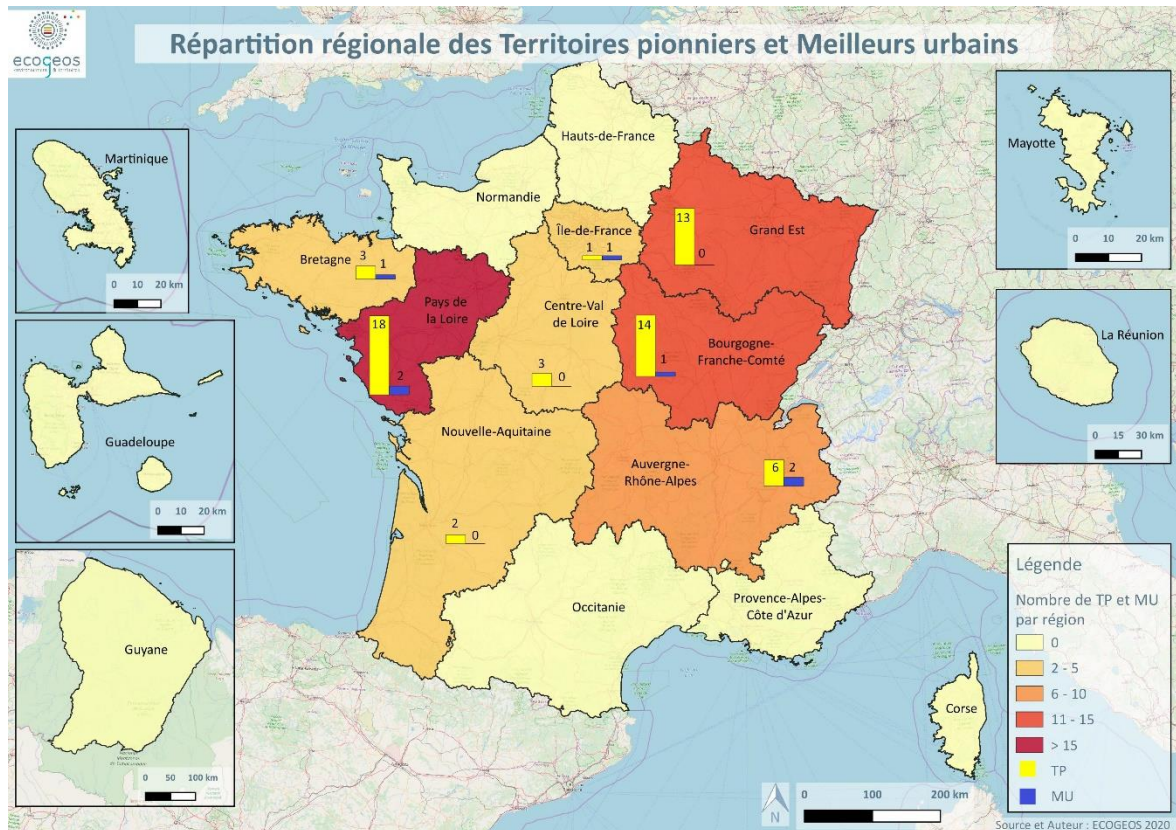


Figure 3. Répartition régionale des TP et MU 2017.

## 2.2. Identification des acteurs clés de la prévention

### 2.2.1. Qui sont les acteurs clés de la prévention

L'étape d'identification des acteurs de la prévention des déchets permet de compléter l'analyse des données statistiques issues de l'enquête Collecte ADEME 2017 avec des éléments plus qualitatifs.

Elle permet notamment de **prendre en compte la dynamique locale**, issue notamment de la présence d'un tissu associatif fort, pour expliquer les clés du succès au sein des TP et MU. Il s'agit aussi de prendre de la hauteur en **observant l'imbrication des différentes échelles géographiques** où interviennent des acteurs plus ou moins engagés dans la prévention. On distingue ainsi :

- Les **TP et MU eux-mêmes**, premiers acteurs clés de la prévention sur leur territoire, ou a minima, bénéficiaires des actions de prévention ;
- Les **acteurs clés « surplombants »**, intervenant activement sur la prévention à une échelle supra et pouvant couvrir plusieurs TP et MU. Il s'agit par exemple de syndicats ou de Conseils départementaux qui jouent un rôle majeur dans le déploiement de la prévention sur

les territoires adhérents. Au titre de leur accompagnement et de leur soutien, les DR de l'ADEME sont aussi considérées en tant qu'acteurs clés à une échelle supra ;

- Les **autres acteurs surplombants** qui peuvent intervenir dans la promotion de la prévention, même si de manière moins active que les précédents. Il peut s'agir de chambres consulaires, syndicats intercommunaux, Conseils départementaux ou encore d'associations jouant un rôle transversal. Ces acteurs ont été identifiés mais ne sont pas intégrés à l'analyse.
- **Les acteurs clés « locaux »** de type associations, ressourceries ou autres acteurs engagés au niveau local dans des actions de prévention. Ils peuvent être porteurs d'actions ciblées ou simples relais de la collectivité sur le terrain mais se doivent d'être actifs sur la thématique.

### 2.2.2. Démarche d'identification des acteurs clés à diverses échelles

Pour identifier **les acteurs clés de la prévention des déchets** sur les TP et MU, les éléments suivants ont été étudiés pour chacun d'entre eux :

- Existence d'un **syndicat de traitement** des déchets sur le périmètre du TP ou du MU (données SINOE®) ;
- Présence d'une structure porteuse d'un **Programme Local de Prévention** des déchets (PLP) volontaire ou d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDMA) obligatoire (données fournies par l'ADEME) ;
- Présence d'une structure lauréate de l'appel à projet Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage (TZGZD) ou porteuse d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) ;
- Acteurs cités dans le rapport d'activité (recherche par mots clés), sur le site internet du TP ou du MU et sur le site OPTIGEDE<sup>4</sup> ;
- Lecture des sites internet des Conseils régionaux, Conseils départementaux, des Chambres du Commerce et de l'Industrie (CCI) et des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour identifier leur implication auprès des TP et MU dans la prévention des déchets.

Une liste provisoire d'acteurs a alors été établie et chaque acteur a été vérifié et validé à travers son site internet pour établir précisément son rôle dans le domaine de la prévention des déchets.

Il a été relativement difficile de préciser le rôle de certains acteurs locaux identifiés. Nous avons donc profité des entretiens avec les TP et MU pour vérifier et affiner notre première analyse.

Concernant les acteurs clés surplombants, un rôle de porteur de projet et une implication forte dans la prévention sont les critères qui font qu'ils soient perçus **en tant qu'acteurs clés de la prévention**. Nous avons donc jugé que le seul portage d'un PLP plus ancien n'était pas suffisant pour faire partie de cette liste. Cette dernière a ensuite été soumise aux ingénieurs ECD des DR ADEME pour validation.

Ainsi, **19 acteurs clés surplombants** ont été identifiés, auxquels s'ajoutent les **ingénieurs des DR de l'ADEME concernées** qui jouent également un rôle important dans ce domaine (voir Annexe 7.2). Ils sont représentés géographiquement sur la carte ci-dessous.

---

<sup>4</sup> <https://www.optigede.ademe.fr/>

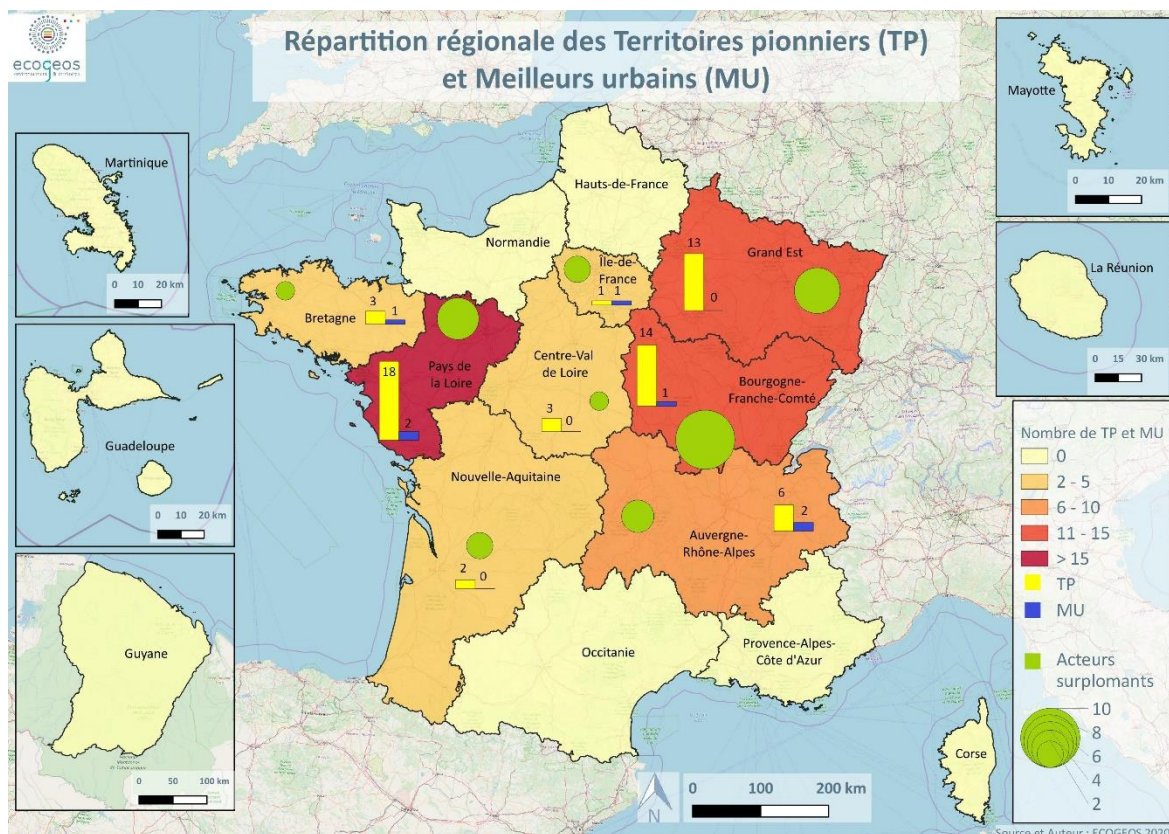


Figure 4. Répartition régionale des Territoires pionniers et Meilleurs urbains et importance des acteurs clés surplombants par région.

### 2.2.3. Cartographie des acteurs clés

De manière à mieux visualiser l'imbrication des différentes échelles d'acteurs, nous avons choisi de réaliser une cartographie régionale. Les cartographies proposées permettent ainsi de représenter, pour chaque région concernée, trois types d'informations :

- Les **TP et MU présents** sur le territoire régional et leur localisation géographique ;
- Les **acteurs clés locaux**, représentés statistiquement par des histogrammes considérant le nombre d'associations et d'entreprises engagées ;
- Les **acteurs clés surplombants** tels que les syndicats, dont le périmètre d'action est différent des limites administratives des TP et MU.

Les cartes régionales sont visibles dans l'Annexe 7.3.

## 3. Volet 2 : Mobilisation des acteurs clés

### 3.1. Une mobilisation différente selon le type d'acteur

La mobilisation des acteurs clés identifiés a été menée de manière différente, selon leur typologie (cf. Tableau 1) :

- Seuls les TP et MU ont été **analysés en détail lors de l'état des lieux** et de l'analyse des facteurs de réussite (cf. 4.2 et 4.3) ;
- Mis à part les DR de l'ADEME, tous les acteurs clés ont été **cartographiés** (cf. 2.2.3 et Annexe 7.3) ;
- Tant les TP et MU que les DR et certains acteurs clés surplombants **ont fait l'objet d'entretiens** pour approfondir le recueil de données de nature qualitative ;



- Tant les TP et MU que les acteurs clés surplombants ainsi que les DR ont été **invités pour les « Journées Grand Est »** de restitution de l'étude et d'échange entre pionniers.

Tableau 1. Typologies des acteurs clés et rôle dans les différentes étapes de l'étude.

Type d'acteur clé	Etat des lieux et analyse	Intégration dans la cartographie	Réalisation d'entretiens	Invitation « Journées Grand Est »
TP et MU	✓	✓	✓	✓
DR de l'ADEME			✓	✓
Acteurs surplombants		✓	✓	✓
Acteurs locaux		✓		

## 3.2. Une mobilisation sous forme de parcours pour les TP et MU

### 3.2.1. L'envoi d'une lettre de mobilisation

Une lettre de mobilisation a été rédigée et envoyée au TP et MU (cf. Annexe 7.4). Cette lettre **explique le contexte et le contenu de la présente étude**, elle met également **en lumière l'intérêt des TP et MU à participer** à cette étude et elle leur **indique les différentes sollicitations** qui leur ont été adressées.

### 3.2.2. La réalisation des entretiens

La totalité des TP et MU ont été contactés en vue de la réalisation d'entretiens téléphoniques. 62 % des pionniers ont pu y participer alors que 8 % a préféré décliner la sollicitation en arguant un manque de temps. Les 30 % restants correspondent à des demandes restées en suspens malgré des relances ou bien repoussées à une date ultérieure à la période de réalisation des entretiens.

Ce taux de « non-répondants » s'explique aussi du fait que la sollicitation, ainsi que les entretiens, ont été menés lors de la période estivale, de Juillet à Août 2019.

### 3.2.3. La tenue des journées « Grand-Est »

Les **Journées « Grand Est » sur la prévention des déchets** ont eu lieu **les 3 et 4 octobre 2019**, dans le cadre des journées du réseau A3P (Animateurs de Plans et Programmes de Prévention des déchets). Au total, 20 participants ont fait le déplacement pour représenter 12 territoires différents.

Plusieurs séquences ont permis de rythmer les deux journées, entre visites de sites et présentations en salle, suivies de temps d'échanges entre les participants. Lors de ces journées, le groupement ECOGEOS-ZERO WASTE France a pu présenter les résultats provisoires de l'étude concernant notamment les facteurs de succès expliquant les performances obtenues par les TP et MU (cf. 4.2 et 4.3). Ces rencontres ont aussi été l'occasion d'amorcer la définition de trajectoires (cf. 4.4.3 et 5) lors d'un temps de travail en groupes plus restreints.

## 4. Volet 3 : Etat des lieux des Territoires pionniers et Meilleurs urbains

### 4.1. Un croisement d'informations originales

#### 4.1.1. Méthodologie de réalisation de l'état des lieux

En vue de la réalisation de l'état des lieux concernant les TP et MU, nous avons conçu une **base de données et d'analyse** afin d'y collecter l'ensemble des informations recueillies permettant d'analyser les facteurs de leur succès.

Les données collectées concernent à la fois :

- **Des données statistiques et quantitatives**, majoritairement issues de l'enquête Collecte ADEME 2017 mais aussi de l'INSEE ou de documents officiels tels que des rapports d'activité.
- **Des informations qualitatives**, telles que les motivations ou les stratégies dans le domaine de la prévention des déchets. Ces informations ont été recueillies lors de la réalisation de deux séries d'entretiens menés entre Juillet et Août 2019 :
  - Tout d'abord **avec les 8 DR de l'ADEME** concernées, afin d'avoir une vue globale sur chaque région et sur leurs TP et MU respectifs ;
  - Puis **avec les TP et MU** eux-mêmes, pour récolter des éléments précis sur leur vision de la prévention des déchets.

L'Annexe 7.5 détaille les informations recherchées pour remplir la base ainsi que les sources utilisées pour les recueillir.

#### Précision méthodologique

Les données de l'enquête Collecte ADEME 2017 étant en phase de consolidation pendant la réalisation de l'étude, nous n'avons pas pu compléter toutes les données initialement prévues dans la base de données et d'analyse. De plus, l'approche statistique utilisée nous oblige à quelques réserves :

- Les ratios d'OMR, OMA et DMA utilisés correspondent à ceux pris en charge sur le périmètre de la collectivité. Pour éviter des doublons liés à une imbrication possible de collectivités pour les collectes séparées et les déchèteries, l'ADEME effectue une correction statistique consistant à distribuer les ratios sur chacune des communes adhérentes puis à compiler les données pour correspondre au périmètre des EPCI. Les règles de calcul sont détaillées sur SINOE® dans la fiche descriptive de l'enquête collecte 2015<sup>5</sup>. En raison du traitement statistiques qu'elles subissent, les quantités de déchets issues de l'enquête Collecte peuvent ne pas correspondre tout à fait aux quantités comptabilisées par les collectivités.
- Il existe parfois des incohérences sur les données détaillées des flux DMA, avec des ratios agrégés de DMA qui ne correspondent pas à la somme des ratios des flux inclus dans les DMA (on dénombre 8 TP et MU avec un écart > 5 kg/hab.). Ces écarts semblent en partie s'expliquer par des doubles comptes ou des erreurs de remplissage dans les flux détaillés. En tout état de cause, les données de référence restent les ratios DMA agrégés et non les sommes des flux détaillés.
- La publication des données définitives de population de l'INSEE pour l'année 2017 aura lieu en 2020, c'est pourquoi l'ADEME ne pourra publier officiellement les résultats de

<sup>5</sup> ADEME (2018) Enquête collecte 2015 : fiche descriptive. 8p. Disponible en ligne : <https://www.sinoe.org/thematiques/consult/ss-theme/6#access-evitement> [Consulté en janvier 2020]

l'enquête Collecte 2017 qu'après 2020. Pour le moment, les données de population utilisées sont une estimation, calculées à partir des données INSEE 2016 et corrigées avec les coefficients départementaux d'évolution de la population de l'INSEE. Ce sont les données utilisées pour cette étude, en sachant que ceci entraîne généralement un écart global inférieur à 0,5 % par rapport aux données consolidées et un écart pouvant atteindre 1 à 2 % à une échelle géographique plus fine. Cette incertitude reste donc largement acceptable.

- Le nombre de Territoires pionniers et de Meilleurs urbains est relativement limité (65 territoires). En outre, pour certains critères, l'analyse n'a été réalisée que sur une partie de l'échantillon (données absentes ou douteuses, absence d'entretien permettant de renseigner les informations qualitatives, filtrage de TP et MU remplissant certaines conditions...). De plus, la dispersion des données statistiques est parfois assez importante. Pour ces raisons, les intervalles de confiance pour certaines corrélations observées peuvent être relativement larges et les écarts observés ne sont pas forcément significatifs lorsqu'ils sont faibles. C'est d'autant plus vrai pour les Meilleurs urbains, qui ne sont que 7 (dont 6 interrogés).

Au regard de ces limites, l'apport d'informations qualitatives venant compléter et étayer les résultats quantitatifs est d'autant plus utile.

#### 4.1.2. Comparaison avec les dernières études réalisées sur le même sujet

Deux études récentes ont été identifiées sur le sujet des territoires les plus performants dans la réduction des déchets : une réalisée par Zero Waste France et une par Alterre Bourgogne Franche-Comté (en partenariat avec l'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté). Un comparatif de ces études avec la présente étude ADEME est présenté ci-après.

Un échange avec Alterre Bourgogne Franche-Comté a eu lieu sur les problématiques, la méthodologie et les résultats des études respectives. En outre, rappelons que Zero Waste France fait partie du groupement qui a réalisé la présente étude pour le compte de l'ADEME.

Tableau 2. Comparaison des études Zero Waste France, Alterre Bourgogne Franche-Comté et ADEME (2019) sur les territoires les plus performants dans la réduction des déchets.

Organisme	Zero Waste France	Alterre Bourgogne Franche-Comté	ADEME, ECOGEOS, Zero Waste France
<b>L'étude</b>			
<b>Titre</b>	« Enquête : quelles intercommunalités françaises produisent le moins de déchets ? »	« Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés : Etude de caractérisation de la performance des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté »	« Territoires pionniers de la prévention des déchets – Analyse des performances des Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains de la prévention »
<b>Date</b>	Juin 2019	Juillet 2019	Novembre 2019
<b>Document source</b>	<a href="#">Lien vers le rapport</a>	Document de travail non diffusé	Le présent rapport
<b>La méthodologie</b>			
<b>Méthodes d'enquête</b>	Analyse biblio + constitution BDD	Analyse biblio + constitution BDD + entretiens par questionnaire	Analyse biblio + constitution BDD + entretiens semi-directifs
<b>Source des données ratios</b>	Rapports annuels des collectivités	Extraction SINOE® (ADEME)	Extraction SINOE® (ADEME)
<b>Année des ratios pris en compte</b>	2017	2015	2017
<b>Nombre d'entretiens réalisés</b>	Non concerné	10	48 (dont 7 DR ADEME)
<b>Les collectivités au centre de l'étude</b>			
<b>Périmètre géographique</b>	National	Région Bourgogne Franche-Comté	National

Type de collectivités concernées	Intercommunalités à compétence collecte OMR	Intercommunalités à compétence collecte OMR	Intercommunalités à compétence collecte OMR
L'étude concerne-t-elle toutes ces collectivités ou seulement les plus performantes ?	Seulement les collectivités les plus performantes	Toutes les collectivités de la région, avec un focus sur les plus performantes par typologie	Seulement les collectivités les plus performantes
Critère retenu pour la « performance »	OMR : <150 kg/hab.	Système de pondération par flux (OMR, recyclables, verre, déchèteries, DMA)	OMR : <120 kg/hab. OMA : < 240 kg/hab. DMA : < 480 kg/hab.
Nombre de territoires « les plus performants » identifiés	91	10 (sélectionnés selon une répartition équitable : rural / urbain / mixte)	58
Nombre d'urbains les plus performants identifiés	5	3	7
<b>Quelques résultats des études ZWF et Alterre Bourgogne-Franche-Comté</b>			
Régions avec le plus de territoires performants	Pays de la Loire, Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté	Non concerné	Pays de la Loire, Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté
Typologies de territoire les plus performantes	Rurales	Rurales	Rurales
Importance du facteur tarification incitative	Facteur clé (97 % du panel est en TI)	Facteur clé (7 des 10 « plus performantes » par typologie sont en TI)	Facteur clé (93 % des TP sont en TI)
Importance du facteur collecte séparée des biodéchets	Pas un facteur clé (8 % du panel)	Pas un facteur clé (5 des 10 « plus performantes » par typologie)	Pas un facteur clé (22 % des TP)
Importance du facteur extension des consignes de tri	Non évalué	Pas un facteur clé (2 des 10 « plus performantes » par typologie)	Pas un facteur clé (37 % du panel)
Importance du facteur portage politique	Non évalué	Facteur clé	Facteur clé
Résultats des caractérisations OMR des plus performants	Il reste des marges de progression (textiles sanitaires notamment)	Non évalué	Il reste des marges de progression (textiles sanitaires notamment)
Corrélation entre réduction OMR et réduction DMA	Pas de lien systématique	Pas de lien systématique	Non évalué
Typologie des collectivités étudiées	Non concerné	9 « profils » définis à partir des performances	7 « trajectoires » définies à partir de facteurs clés

Ce tableau comparatif permet de voir que les résultats se rejoignent d'une étude à l'autre : **nous n'avons identifié aucun résultat contradictoire** parmi ceux comparés et les éventuelles différences semblent s'expliquer par des aspects méthodologiques (source des données, années de référence, critères de sélection).

Si l'étude ADEME peut dans une certaine mesure être considérée comme un **prolongement de l'étude Zero Waste France** (malgré des différences à la marge sur les critères de performance retenus et la source des données analysées), son approche se distingue de l'étude d'Alterre Bourgogne Franche-Comté à plusieurs points de vue, rendant ces deux **études complémentaires** :

- La première différence notable est que l'étude ADEME est **de portée nationale**, contrairement à l'étude d'Alterre Bourgogne Franche-Comté.
- Ensuite, l'étude d'Alterre Bourgogne Franche-Comté concerne **l'ensemble des intercommunalités** (avec un focus sur les plus performantes de chaque typologie) tandis que l'étude ADEME se concentre **uniquement sur les plus performantes** (avec toutefois les comparaisons nécessaires aux références nationales).
- Aussi, l'étude d'Alterre Bourgogne Franche-Comté est sans doute plus précise dans **l'analyse quantitative des performances** des territoires, avec des distinctions par flux et

selon les mesures en place. A l'inverse, l'étude ADEME se concentre davantage sur certains facteurs, notamment des **facteurs qualitatifs** comme les motivations, la gouvernance, la transversalité, mais aussi des facteurs socio-démographiques, qui ne sont pas traités dans l'étude d'Alterre Bourgogne Franche-Comté.

- Cette différence d'approche se reflète dans la **catégorisation des collectivités** à laquelle aboutit chaque étude : tandis qu'Alterre Bourgogne Franche-Comté distingue et analyse 9 « profils » de collectivités selon leurs performances par flux, l'étude ADEME décrit 7 « trajectoires » à partir de critères liés aux contextes, à l'organisation du Service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) et aux divers aspects des démarches engagées.

## 4.2. Etat des lieux présenté par catégories d'indicateurs

Nous reprenons ici chaque catégorie d'indicateurs présents dans la base de données et d'analyse pour en faire ressortir les principales conclusions en termes de leviers permettant aux TP et MU d'obtenir de bonnes performances. Les facteurs de réussite qui en ressortent sont quant à eux, présentés dans la section suivante (cf. 4.3).

### Précision méthodologique

Les principes suivants ont été appliqués pour les analyses :

- Nous avons systématiquement distingué les Territoires pionniers des Meilleurs urbains ;
- Des comparaisons entre les résultats des TP et MU et les résultats nationaux pour des collectivités similaires ont été faites de manière à en dégager des caractéristiques originales ;
- Les données obtenues pour les TP et MU ont été comparées avec celles obtenues pour les collectivités exerçant la compétence collecte OMR ;
- Nous avons, soit inclus le nombre de « non renseignés », soit précisé l'échantillon de collectivités répondantes pris en compte ;
- Les intervalles de confiance ont été calculés pour les moyennes des ratios DMA, OMA et OMR (croisées ou non avec d'autres paramètres) et sont détaillées en annexe 7.6 ;
- Sauf mention contraire, les moyennes issues de l'enquête Collecte 2017 que nous indiquons sont les moyennes des indicateurs à l'échelle des collectivités du panel étudié et non des moyennes agrégées<sup>6</sup>, que ce soit pour les TP et MU ou pour les références nationales. Cela nous permet d'obtenir une base de comparaison homogène, centrée sur les collectivités et non sur le périmètre national.
- Les caractéristiques territoriales des Territoires pionniers et Meilleurs urbains ont été analysées à partir de la typologie utilisée sur SINOE®. Les critères distinctifs des différentes typologies sont précisés dans une fiche technique<sup>7</sup>. Dans le présent rapport, sauf mention contraire, nous désignons par « typologies urbaines » les deux typologies « Urbain » et « Urbain dense » (en cohérence avec l'un des critères de préselection des Meilleurs urbains) ;
- Nous mentionnons le nom des TP et MU dès qu'il s'agit de mettre en avant leurs retours d'expérience mais dans un souci de lisibilité, nous avons parfois utilisé simplement leurs codes SINOE®. Ceux-ci sont les numéros précisés entre parenthèses (précédés ou non du nom de la collectivité), présentés dans l'Annexe 7.1.

<sup>6</sup> A titre d'illustration, supposons qu'une collectivité A de 100 000 hab. collecte un ratio moyen de 100 kg/hab. d'OMR et que la collectivité B voisine de 300 000 hab. collecte un ratio moyen de 200 kg/hab. d'OMR. La moyenne que nous retiendrons sera la moyenne des deux ratios moyens, soit 150 kg/hab., et non le ratio moyen sur la population agrégée des collectivités A et B, soit 175 kg/hab. (plus élevé car la collectivité qui collecte le plus d'OMR est la plus peuplée).

<sup>7</sup> ADEME (2016) Règles de calcul des indicateurs de la fiche Acteur. 14 p. Disponible en ligne : <https://www.sinoe.org/thematiques/consult/ss-theme/6#access-evitement> [Consulté en janvier 2020]

## 4.2.1. Caractéristiques générales des Territoires pionniers et Meilleurs urbains

### 4.2.1.1. Caractéristiques territoriales des TP et MU

#### Des territoires majoritairement ruraux

Selon les données de SINOE®, les Territoires pionniers étudiés sont majoritairement ruraux. En effet, nous constatons une surreprésentation des typologies à dominante rurale au sein des TP par rapport à l'ensemble des collectivités à l'échelle nationale. De plus, aucune typologie « urbain » ou « urbain dense » n'existe parmi eux. Plusieurs explications peuvent être apportées à l'importance du facteur « rural » dans les performances :

- **Au niveau territorial**, une moindre production de déchets générés par les activités économiques (y compris ceux issus de la consommation des usagers sur leur lieu de travail) et par le tourisme ;
- **Au niveau de l'organisation du SPPGD**, un recours plus courant à certaines mesures efficaces permettant de réduire les déchets, à commencer par la tarification incitative (du fait de la présence réduite de certaines problématiques spécifiques, pour l'habitat collectif notamment) ;
- **Au niveau des pratiques des usagers**, un recours facilité au compostage à la campagne, voire plus généralement des « cultures locales » différentes par rapport à la prévention et à la gestion des déchets (*abordées plus loin*).

Les territoires ruraux sont proportionnellement plus nombreux à avoir mis en place la tarification incitative et cela a un effet certain dans la répartition des typologies des TP, mais cette corrélation est à relativiser puisqu'une nette majorité de collectivités rurales (84 %) n'appliquait pas la TI en 2017.

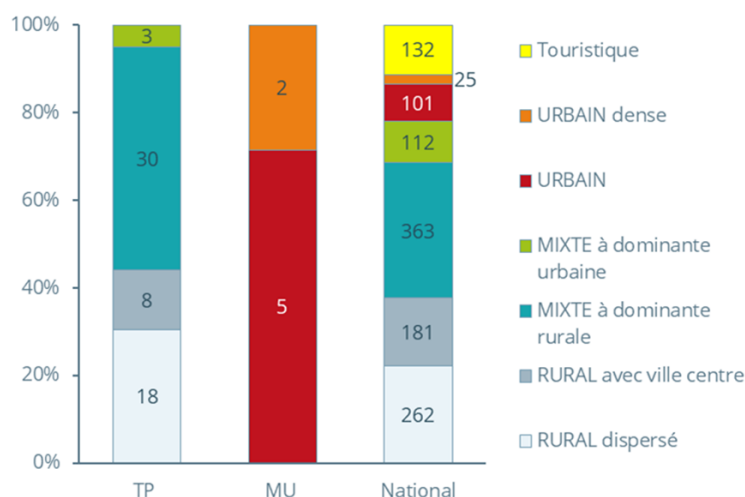


Figure 5. Nombre de collectivités par typologie territoriale (échantillon de 1 176 collectivités dont 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains).

#### Pas de territoires touristiques

Aucun territoire ne présente de typologie touristique, malgré des points d'attraction touristique sur quelques-uns d'entre eux, comme c'est le cas de la Communauté de commune du Lac d'Aiguebelette. Cela confirme que **le caractère touristique est une contrainte** pour atteindre les performances des Territoires pionniers et Meilleurs urbains du fait du surplus de production de déchets généré par le tourisme. Il serait par ailleurs intéressant de voir si le caractère touristique des territoires peut être un frein à l'adoption de mesures permettant de réduire les déchets, en raison de

leurs effets escomptés sur les pratiques des touristes et des complications engendrées pour les collectivités dans l'organisation du SPPGD.

A l'inverse, on peut voir le tourisme comme une raison de plus pour adopter des mesures efficaces permettant de réduire les déchets : la « crise des déchets » observée plusieurs étés en Corse, à laquelle certaines collectivités ont répondu par des mesures comme la tarification incitative ou la gestion séparée des biodéchets des professionnels du tourisme<sup>8</sup>, a illustré l'enjeu de prévenir une saturation des exutoires en saison touristique. En outre, la prévention des déchets peut s'inscrire dans la perspective d'un tourisme durable : l'argument environnemental peut être attractif pour les voyageurs, et les professionnels de l'hébergement touristique y trouvent généralement leur compte comme l'ont montré les retours d'expérience de l'Ecolabel européen<sup>9</sup>.

### Des territoires hétérogènes en termes de nombre d'habitants et de communes

La population médiane est similaire à l'échelle des TP et au niveau national. Cette médiane cache des disparités importantes : 8 TP comptent moins de 10 000 habitants en 2017, autant comptent plus de 60 000 habitants. Le plus peuplé est la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, qui compte plus de 120 000 habitants. Les MU, quant à eux, sont globalement plus peuplés que l'ensemble des collectivités de typologie urbaine, ce qui est lié au fait qu'ils comptent 3 grandes métropoles : le Grand Lyon, Nantes Métropole et Rennes Métropole.

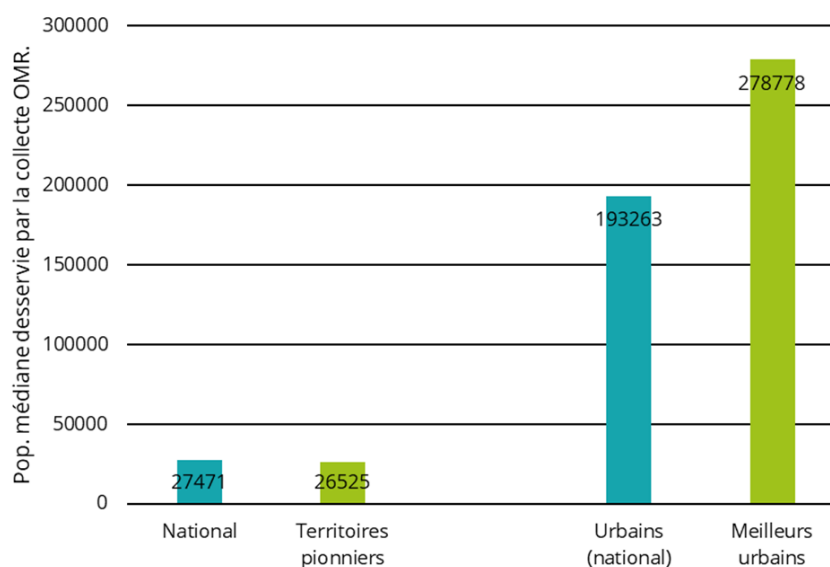


Figure 6. Population médiane desservie par la collecte OMR (échantillon : 1 147 collectivités collectant les OMR dont 124 urbaines ; 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains).

Six collectivités sont constituées par moins de 10 communes. Leur typologie est majoritairement « mixte à dominante rurale » : une seule d'entre elle, la moins peuplée, possède une typologie « rural dispersé » (739). La collectivité possédant le plus de communes adhérentes est le SICTOM du Val de Saône, avec 211 communes et une typologie « rurale avec ville centre » (568). La médiane du nombre de communes pour les TP et MU est de 25 communes.

Enfin, il importe de préciser que 52 % des TP sont couverts par un acteur clé surplombant, généralement un syndicat de traitement très actif au niveau du déploiement de la prévention.

#### 4.2.1.2. Identité et compétences des TP et MU

Il existe une majorité de communautés de communes au sein des TP, qui regroupent **17 syndicats intercommunaux** pour 41 intercommunalités à fiscalité propre, dont **39 Communautés de communes**. Cela peut amener à penser que la Communauté de communes est une échelle

<sup>8</sup> Voir l'exemple de la Communauté de communes Calvi Balagne : <http://www.cc-calvi-balagne.fr/tri-selectif/collecte-des-ordures/>.

<sup>9</sup> ADEME, avril 2019. Ecolabel européen et hébergements touristiques – Synthèse thématique. 13 p. Disponible en ligne : [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ecolabel\\_europen\\_et\\_hebergements\\_touristiques\\_synthese\\_010703.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ecolabel_europen_et_hebergements_touristiques_synthese_010703.pdf) [consulté en janvier 2020].

pertinente pour mener une démarche de réduction des déchets ambitieuse et efficace. Cette idée est toutefois à relativiser par le rôle central que peuvent jouer les syndicats de traitement identifiés comme « acteurs clés surplombants » et par le nombre relativement important en absolu de syndicats intercommunaux (exerçant soit la compétence collecte soit les compétences collecte et traitement) que l'on trouve parmi les Territoires pionniers.

A noter que la **Communauté d'agglomération** est le seul type de collectivité qui se retrouve à la fois au sein des TP et des MU, avec toutefois des typologies territoriales différentes entre les deux cas : « mixte à dominante rurale » pour les Territoires pionniers, « urbain » voire « urbain dense » pour les Meilleurs urbains.

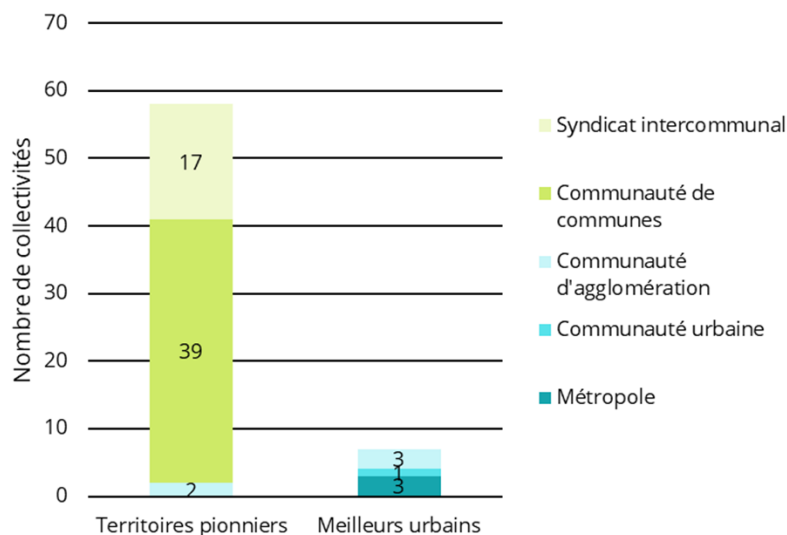


Figure 7. Répartition des 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains par type de collectivités.

La répartition des exercices de compétences au-delà de la collecte des OMR est semblable pour les TP et pour les autres collectivités exerçant la compétence collecte des OMR. Ainsi, les compétences en CS et déchèteries sont aussi répandues pour les TP et MU qu'au niveau national. En revanche, **l'exercice de la compétence traitement est un peu moins répandu** au sein des TP qu'au niveau national, pour les collectivités exerçant la compétence OMR. Nous pouvons interpréter cela de deux manières : soit le fait de ne pas exercer la compétence traitement pousse d'autant plus les collectivités à vouloir maîtriser leur production de déchets ; soit la collectivité est couverte par un syndicat de traitement moteur et la complémentarité des rôles respectifs de ces deux acteurs explique les performances atteintes.

Comme nous le verrons plus loin avec l'étude des « trajectoires » des TP et MU, ces deux interprétations se rencontrent dans les faits, selon les territoires. **La présence d'un syndicat de traitement moteur** est un facteur particulièrement important. En effet, plus de la moitié des TP sont couverts par un acteur clé surplombant, certains d'entre eux étant des syndicats de traitement qui exercent leur compétence pour plusieurs TP. Il existe notamment quatre syndicats couvrant plus de deux TP : TRIVALIS en Pays de la Loire, le SYTEVOM en Bourgogne-Franche-Comté et EVODIA ainsi que le SYBERT en Grand Est. Ces syndicats jouent un rôle moteur dans l'harmonisation des modalités existantes sur les collectivités adhérentes (RI, contrôle d'accès en déchèteries, etc.), qui sont parmi les plus performantes des TP sur les ratios d'OMR.

A noter également que la plupart des TP (43/58) a délégué la compétence traitement alors que la plupart des MU (4/7) l'exerce.



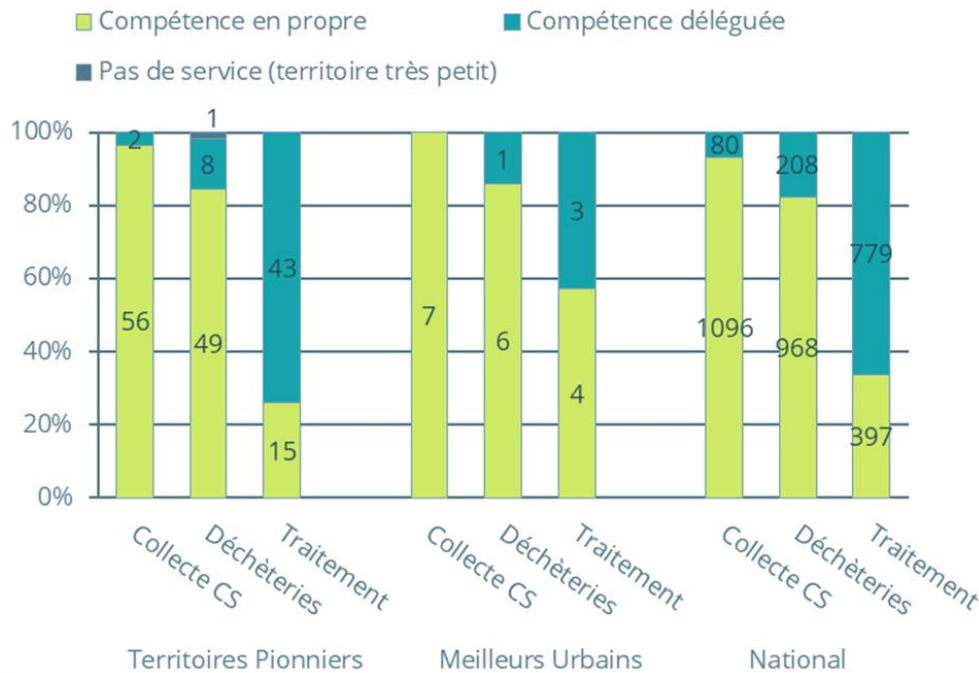


Figure 8. Nombre de collectivités par compétence exercée en plus des OMR (échantillon : 1 176 collectivités à compétence OMR ; 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains).

#### 4.2.2. Performances des Territoires pionniers et Meilleurs urbains

##### Précision méthodologique

Les Territoires pionniers et Meilleurs urbains ont été **sélectionnés sur la base de ratios de déchets particulièrement bas** (en kg/hab.) en 2017. Le terme « performance » désigne ici le fait d'avoir atteint ces ratios et **s'apprécie à la fois par comparaison avec les références nationales et par considération de l'évolution de la production de déchets** sur ces territoires (les ratios n'ont pas toujours été aussi bas). L'analyse des performances des TP et MU s'articule autour des 3 grands flux de déchets utilisés sur SINOE® (se référer à la fiche technique<sup>10</sup> pour plus de précisions) :

- Les **ordures ménagères résiduelles** (OMR) ;
- Les **ordures ménagères et assimilées** (OMA), qui comprennent les OMR, les emballages et journaux-revues-magazines, le verre et les déchets alimentaires collectés séparément (hors mélanges avec déchets verts) ;
- Les **déchets ménagers et assimilés** (DMA), qui comprennent les OMA, les collectes séparées non incluses dans les OMA (déchets alimentaires en mélange avec des déchets verts, encombrants, déchets dangereux...) ainsi que les déchets collectés en déchèteries. Les ratios indiqués sont **hors déblais et gravats**.

Nous proposons ci-dessous une analyse des performances des TP et MU et une mise en perspective avec les données nationales ainsi que des considérations sur les parts respectives de réduction à la source ou gestion *in situ* et de tri, en guise de **préalable avant d'étudier les facteurs de performance** de ces territoires.

<sup>10</sup> ADEME (2016) Règles de calcul des indicateurs de la fiche Acteur. 14 p. Disponible en ligne : <https://www.sinoe.org/thematiques/consult/ss-theme/6#access-evitement> [Consulté en janvier 2020]

#### 4.2.2.1. Performances comparées des Territoires pionniers et Meilleurs urbains

Le ratio moyen d'OMR des Territoires pionniers en 2017 est de **114 kg/hab**. Ce ratio est **nettement plus important pour les Meilleurs urbains** : il est de 204 kg/hab. Le ratio d'OMA est également significativement plus bas au sein des Territoires pionniers qu'au sein des Meilleurs urbains : il est respectivement de 220 kg/hab. et de 281 kg/hab. A l'inverse, **la production de DMA est moins importante pour les Meilleurs urbains** : le ratio moyen de DMA est de 442 kg/hab. pour les TP contre 407 kg/hab. pour les MU.

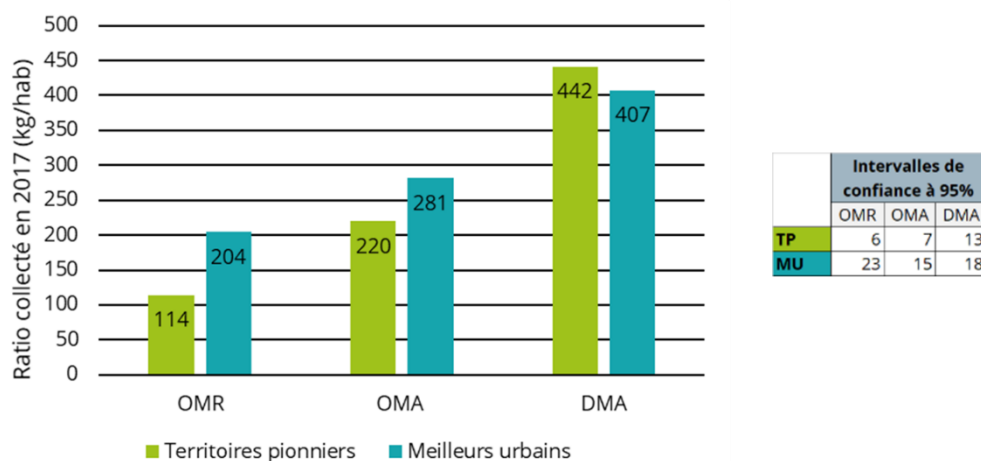


Figure 9. Performances moyennes comparées des 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains en 2017.

Au-delà d'une explication liée à la démarche méthodologique de sélection des TP et MU (le critère DMA a été moins limitant que les critères OMR et OMA), ces contrastes s'expliquent par des **différences sur la nature des déchets produits** et les **destinations de ces déchets**. On peut notamment mentionner comme facteurs :

- Le fait que les Territoires pionniers soient en grande majorité en **tarification incitative** contrairement aux Meilleurs urbains, ce qui a un effet positif sur le **geste de tri** ayant pour conséquence une baisse des OMR (mais pas des DMA) ;
- Un **geste de tri** plus développé en ville qu'à la campagne, comme le confirme la dernière étude réalisée par Citeo et Ipsos sur le sujet<sup>11</sup> ;
- Des productions d'OMR plus importantes en milieu urbain liées à des **habitudes de consommation** différentes (emballages de la vente à emporter, par exemple) ;
- Un **recours plus marqué aux déchèteries en milieu rural**, facilité par le maillage en déchèteries et par des dépôts plus faciles pour les usagers (notamment du fait de leur mobilité), expliquant le ratio de DMA plus élevé ;
- Une plus grande production de certains flux de déchets des déchèteries en milieu rural, notamment les **déchets verts**.

<sup>11</sup> CITEO, IPSOS (2018) Le geste de tri des emballages en France – 2ème vague de l'observatoire réalisé pour Citeo par Ipsos. 13 p. Disponible en ligne : <https://bo.citeo.com/sites/default/files/2019-07/Geste%20de%20tri%20chez%20les%20Fran%C3%A7ais.pdf>.

#### 4.2.2.2. Les performances des Territoires pionniers et Meilleurs urbains comparées aux références nationales

##### ■ Etape préalable : Détermination des références nationales

###### ○ Choix des références nationales à prendre en compte

Comparer les performances des TP et MU aux références nationales pose en premier lieu la question des références nationales à retenir, à la fois en termes de :

- Indicateur statistique : médiane ou moyenne
- Mode de calcul : moyenne des ratios des collectivités ou moyenne agrégée (tonnage total collecté / population totale)
- Périmètre : exclusion éventuelle de certaines collectivités, notamment pour tenir compte de biais liés aux différences de typologie et de population

Si l'on met de côté la question du choix entre moyenne ou médiane (nous allons le plus souvent utiliser la moyenne, sauf pour les graphiques « boîtes à moustache » où nous retiendrons la médiane), nous pouvons retenir 3 types de références nationales, qui seront utilisées de façon complémentaire :

- **Référence nationale n°1 : Moyenne des ratios des collectivités.** C'est la référence que nous retiendrons par défaut dans la suite de l'étude, en cohérence avec le fait que les moyennes données pour les TP et MU sont également des moyennes de ratios des collectivités constituant le panel, et non des moyennes agrégées.
- **Référence nationale n°2 : Moyenne des ratios des collectivités, hors Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.** Ces deux collectivités d'outre-mer peuvent en effet être exclues des statistiques étant donné que les collectivités à compétence collecte qui y sont situées sont principalement des communes, ce qui crée un décalage avec le périmètre intercommunal de la plupart des collectivités.
- **Référence nationale n°3 : Ratio national.** Il s'agit du tonnage total de déchets rapporté à la population totale.

##### Précision méthodologique

Les références n°1, 2 et 3 ont été appliquées à deux échelles :

- L'ensemble des collectivités exerçant la compétence de collecte des OMR (pour comparaison avec les Territoires pionniers)
- L'ensemble des collectivités de typologie « Urbain » ou « Urbain dense » exerçant la compétence de collecte des OMR (pour comparaison avec les Meilleurs urbains)

Pour ces deux échelles, les références nationales n°1 et 2 ont été déterminées à partir des résultats bruts de l'enquête Collecte 2017, sur l'ensemble des collectivités ayant un ratio non nul pour les flux concernés. Elles sont à considérer comme des références provisoires car les données de l'enquête Collecte 2017 étaient en cours de consolidation au moment de l'étude et certaines valeurs erronées ont été détectées.

La référence nationale n°3 pour l'ensemble des collectivités (toutes typologies confondues) est issue de la base de données SINOE® et s'appuie également sur l'enquête Collecte 2017.

La référence nationale n°3 pour les collectivités urbaines est quant à elle issue du référentiel des coûts 2019 et s'appuie sur les données 2016. Contrairement aux autres références, il s'agit de médianes et non de moyennes.

○ **Comparaison des références nationales retenues**

Les références nationales retenues sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Ratio de référence (kg/hab.)	OMR	OMA	DMA	Indicateur
<i>Référence nationale n°1 : Moyenne des ratios des collectivités</i>				
<b>National</b>	237	325	545	Moyenne 2017
<b>Urbains (national)</b>	263	338	494	Moyenne 2017
<i>Référence nationale n°2 : Moyenne des ratios des collectivités, hors Nouvelle-Calédonie et Polynésie française</i>				
<b>National</b>	237	328	552	Moyenne 2017
<b>Urbains (national)</b>	263	338	494	Moyenne 2017
<i>Référence nationale n°3 : Ratio national</i>				
<b>National</b>	254	334	524	Moyenne 2017
<b>Urbains (national)</b>	253	335	519	Médiane 2016

Figure 10. Les 3 références nationales utilisées pour l'analyse.

Ce tableau comparatif amène les remarques suivantes :

- Sur l'ensemble des collectivités (toutes typologies confondues), les références nationales n°1 et 2 sont identiques pour les OMR, très proches pour les OMA (+3 kg/hab. pour la référence n°2) et légèrement différentes pour les DMA (+7 kg/hab. pour la référence n°2). Les différences observées pour les OMA et les DMA s'expliquent par des collectes séparées et *a fortiori* des collectes en déchèteries moins développées en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, ce qui tire les moyennes vers le haut si l'on exclut les communes de ces territoires. Il n'y a aucune différence entre les références nationales n°1 et 2 pour les urbains puisque toutes les collectivités de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française sont rurales.
- Sur l'ensemble des collectivités (toutes typologies confondues), la référence nationale n°3 est plus élevée que les références nationales n°1 et 2 pour les OMA (+9 et +6 kg/hab.) et *a fortiori* pour les OMR (+17 kg/hab.) mais plus basse pour les DMA (-21 et -28 kg/hab.). Cela peut s'expliquer par le fait que les territoires les plus peuplés sont majoritairement des collectivités urbaines<sup>12</sup>, qui tirent les moyennes agrégées de production d'OMA et *a fortiori* d'OMR vers le haut tout en tirant la moyenne agrégée de production de DMA vers le bas (le lien entre typologie territoriale et production de déchets sera développé plus loin).
- Sur l'ensemble des collectivités de typologie urbaine, à l'inverse, la référence nationale n°3 est plus basse que les références nationales n°1 et 2 pour les OMA (- 3 kg/hab.) et *a fortiori* pour les OMR (-10 kg/hab.) mais plus élevée pour les DMA (+25 kg/hab.). Les différences d'indicateurs (moyenne vs. médiane) et d'année de référence (2016 vs. 2017) invitent à être prudent avant d'en tirer des interprétations.

Ces écarts entre références nationales restent acceptables si on les met en perspective avec les écarts observés entre les ratios des TP et MU et les différentes références nationales, comme nous allons le voir ci-après.

**Comparaison des performances des Territoires pionniers avec les références nationales**

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, **les écarts sont importants à la fois pour les OMR, les OMA et DMA** entre les Territoires pionniers et l'ensemble des collectivités, quelle que soit la référence nationale retenue. Les écarts sont de moins en moins importants en pourcentage à mesure que le périmètre de déchets pris en compte s'élargit.

<sup>12</sup> Sur les 50 collectivités de notre base de données pour lesquelles la population desservie par une collecte des OMR est la plus importante, seules 7 ne sont pas de typologie « urbain » ou « urbain dense ».

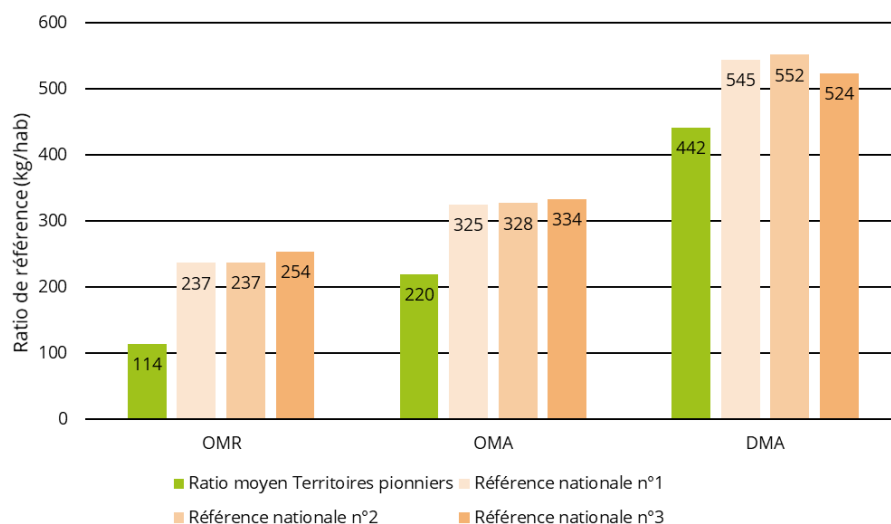


Figure 11. Ratios OMR, OMA et DMA des Territoires pionniers comparés aux références nationales.

En fonction de la référence nationale retenue, les écarts varient de :

- **-52 % à -55 % pour les OMR** : Celles-ci restent donc le flux le plus impacté. On peut retenir que les Territoires pionniers produisent **plus de deux fois moins d'OMR** que l'ensemble des collectivités au niveau national.
- **-32% à -34 % pour les OMA**. Celles-ci sont donc également très impactées. On peut retenir que les Territoires pionniers ont une **production d'OMA réduite d'un tiers** par rapport aux références nationales.
- **-16 % à -20 % pour les DMA**. Ceux-ci sont donc également impactés, dans une proportion moindre que les OMR et les OMA.

### ■ Comparaison des performances des Meilleurs urbains avec les références nationales

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, **les écarts sont assez importants entre les ratios des Meilleurs urbains et les références nationales pour les collectivités urbaines**. Ces écarts sont toutefois moins « spectaculaires » que pour les Territoires pionniers, ce qui est lié au nombre moins important de collectivités urbaines et est indissociable du fait que les Meilleurs urbains ont été sélectionnés sur la base de ratios relatifs et non absolus. D'autres raisons plus profondes expliquent que l'écart soit moins important pour les MU que pour les TP, comme le fait que parmi les Meilleurs urbains, seule la Communauté d'agglomération du Grand Besançon avait mis en place la tarification incitative en 2017.

A noter que la Communauté d'agglomération du Grand Besançon a un ratio d'OMR de 150 kg/hab. en 2017, soit **39 à 43 % de moins** que les références nationales : ceci porte à croire que les effets de la tarification incitative peuvent être (presque) aussi importants sur les collectivités urbaines que sur les collectivités de typologie mixte ou rurale. La représentativité de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon est toutefois à nuancer : **la ville de Besançon n'est que la 33<sup>ème</sup> plus peuplée de France** en 2019<sup>13</sup> et les enjeux peuvent être différents sur des métropoles ou communautés d'agglomération avec une ville-centre plus peuplée.

<sup>13</sup> Source : INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3676570?sommaire=3696937>)

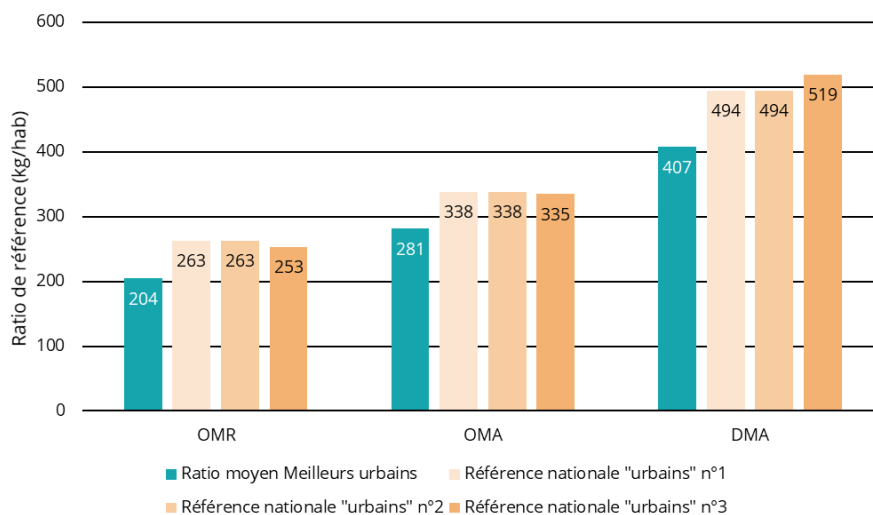


Figure 12. Ratios OMR, OMA et DMA des Meilleurs urbains comparés aux références nationales.

Quelles que soient les références nationales retenues et les flux considérés, les écarts entre les Meilleurs urbains et les collectivités urbaines sont situés entre **-16 % et -22 %**. Ces écarts sont un peu plus prononcés pour les OMR et les DMA que pour les OMA. On peut retenir, pour simplifier, que les Meilleurs urbains ont des **ratios OMR, OMA et DMA réduits d'environ un cinquième** par rapport à l'ensemble des collectivités urbaines.

### ● Synthèse des ratios OMR, OMA et DMA des TP et MU comparés avec les références nationales

Les différences entre les TP et MU et les références nationales sont synthétisées dans le graphique ci-après, **à partir de la référence nationale n°1** (moyenne des ratios des collectivités). Pour des raisons d'homogénéité des indicateurs, et compte tenu du fait que notre étude porte avant tout sur les collectivités et non sur un périmètre national, c'est principalement cette référence n°1 que nous allons utiliser dans la suite du rapport et décliner en différentes sous-catégories (ratios moyens en fonction de critères prédéfinis) selon les besoins de l'analyse.

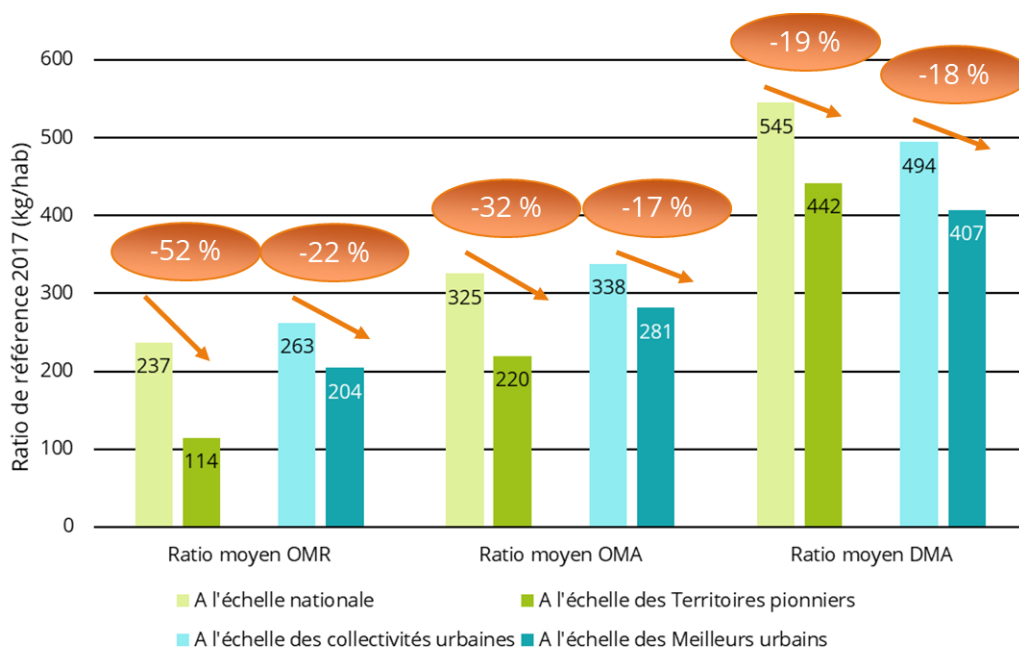


Figure 13. Performances moyennes des TP et MU comparées avec les ratios moyens 2017 (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR ; 58 TP et 7 MU).

Ce graphique de synthèse illustre les **marges de manœuvre qui existent pour que les collectivités françaises réduisent leurs déchets** jusqu'aux niveaux atteints par les Territoires pionniers. A titre d'illustration, si l'on considère les ratios OMR, on peut traduire le graphique de la manière suivante : « *Les collectivités françaises les plus performantes sont parvenues à atteindre des ratios d'OMR plus de deux fois plus bas que la moyenne. Les collectivités urbaines les plus performantes, quant à elle, sont parvenues à des ratios 22 % plus bas que la moyenne des collectivités urbaines.* »

#### 4.2.2.3. Les ratios OMR, OMA et DMA des Territoires pionniers et Meilleurs urbains et leur évolution

Nous avons souhaité prendre en compte ici l'évolution sur la période 2009 à 2017 à l'échelle des TP et MU, et cela malgré de possibles biais méthodologiques déjà identifiés (cf. 2.1, l'analyse de l'évolution des ratios de déchets entre 2013 et 2017). Deux raisons justifient ce choix : d'une part, l'écart de temps plus important permet un meilleur recul sur l'évolution des ratios, et d'autre part, 2009 correspond à l'année de lancement des PLP et des efforts effectués envers plus de prévention, ce qui apporte du sens à la présente analyse.

##### ● Les ratios OMR, OMA et DMA des Territoires pionniers et leur évolution

###### ○ Ratios d'OMR

Depuis 2009, on note une baisse particulièrement forte des ratios d'OMR produits par les TP. En effet, le **ratio médian d'OMR** au sein des TP est passé de **208 kg/hab. en 2009 à 111 kg/hab. en 2017** et c'est bien l'ensemble des pionniers qui a connu une **baisse des OMR sur cette période**<sup>14</sup> (de -5 % pour la Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine, à -66 % pour la Communauté de communes de la Région de Rambervillers).

La meilleure performance en termes de production des OMR en 2009 est attribuée au SICTOM de Villersexel avec 109 kg/hab. Pour 2017, c'est la Communauté de communes Sud Alsace Largue qui présente le ratio le plus bas, équivalent à 64,2 kg/hab. Toutefois, l'ensemble des données n'ayant pas pu être vérifié au moment de la sélection des Territoires pionniers, nous n'avons pas pris en compte cette collectivité dans l'étude. Dans notre analyse, la Communauté de communes du Pays des Herbiers est donc la collectivité considérée comme la plus performante sur les OMR avec un ratio de 76 kg/hab.

Enfin, l'enquête Collecte ADEME 2017 révèle que trois territoires sont en dessous de 80 kg/hab. Il s'agit de la Communauté de communes de Yenne (401) et celle du Pays de Mortagne (1185), en plus de celle du Pays des Herbiers (1481).

---

<sup>14</sup> Seul un TP présente une évolution positive de son ratio d'OMR sur la période 2009-2017 mais il est écarté de cette analyse des performances car certaines de ses données sont absentes. Il s'agit du SICTOM d'Avril, Fleury et Luthenay qui est par ailleurs un cas assez particulier : il s'agit d'un petit territoire rural qui ne possède pas de déchèteries et dont les activités économiques sont quasi inexistantes. Ses performances sont donc assez difficilement reproductibles.

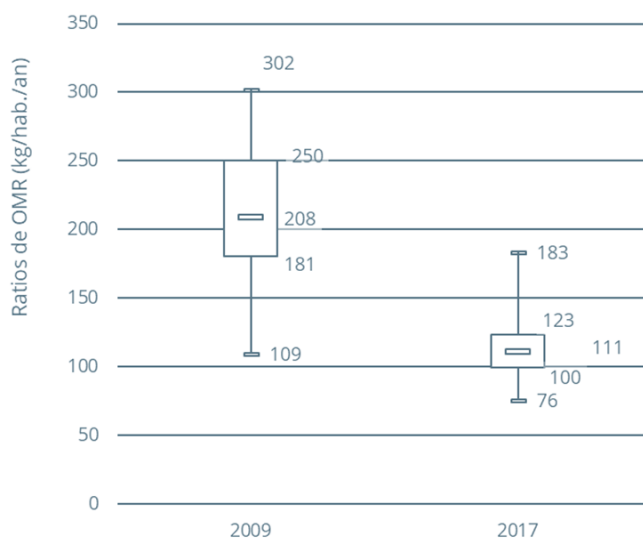


Figure 14. Comparaison des ratios d'OMR en 2009 et 2017 (échantillon : 57 Territoires pionniers sur 58, hors SICTOM d'Avril, Fleury et Luthenay pour manque de données).

### ○ Ratios d'OMA

On constate également une **baisse importante des ratios d'OMA sur la même période**. Le ratio médian d'OMA au sein des TP est passé de 302 kg/hab. en 2009 à 215 kg/hab. en 2017. Quasiment tous les TP ont connu une baisse des ratios d'OMA, avec une évolution médiane correspondant à -27 %. Seuls 4 Territoires pionniers n'ont pas connu une baisse des OMA au moins égale à -7 % (objectif minimum fixé par l'ADEME pour les PLP) et 43 sur 58 ont connu une baisse au moins égale à -15 %. La baisse la plus forte est attribuée à la Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette avec une évolution de -42 % sur la période étudiée.

La meilleure performance en termes de production d'OMA en 2009 est encore attribuée au SICTOM de Villersexel avec 193 kg/hab. En 2017, il s'agit de la Communauté de communes de Yenne avec 177 kg/hab.

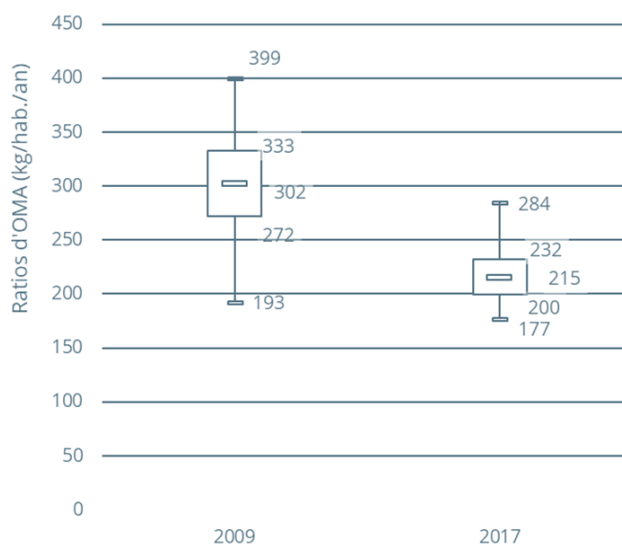


Figure 15. Comparaison des ratios d'OMA en 2009 et 2017 (échantillon : 57 Territoires pionniers sur 58, hors SICTOM d'Avril, Fleury et Luthenay pour manque de données).

### ○ Ratios de DMA

Une baisse des ratios de DMA est également observée, même si elle est moins importante. Le ratio médian de DMA au sein des TP est passé de 476 kg/hab. en 2009 à 442 kg/hab. en 2017, l'évolution médiane sur cette période étant de -8 %. À noter que **15 TP n'ont pas connu de baisse des DMA**, ce qui est lié au fait que les ratios collectés en déchèterie ont augmenté en moyenne et peut en



partie s'expliquer par des transferts de flux et par un recours aux déchèteries encouragé par les collectivités dans une optique de meilleur tri.

La meilleure performance en termes de ratios de DMA pour l'année 2009 est attribuée à la Communauté de communes Terres de Montaigu qui présente 326 kg/hab. (le SICTOM de Villersexel est le deuxième plus performant avec 357 kg/hab.). Pour l'année 2017, il s'agit du SYCTOM du Loire Béconnais et ses Environs avec 282 kg/hab.

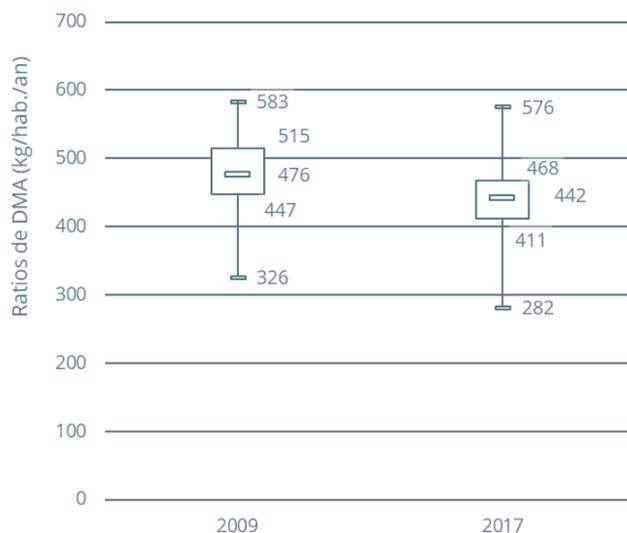


Figure 16. Comparaison des ratios de DMA en 2009 et 2017 (échantillon : 57 Territoires pionniers sur 58, hors SICTOM d'Avril, Fleury et Luthenay pour manque de données).

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 fixait comme objectif une diminution de 10 % des DMA en 2020 par rapport à 2010. A défaut de disposer de données sur les ratios 2020, il peut être intéressant d'évaluer l'atteinte d'une réduction de 10 % entre 2009 et 2017 au sein des Territoires pionniers. On observe ainsi que sur les 42 TP dont les DMA ont baissé, cette évolution a été au-delà de -10 % pour 25 d'entre eux (et entre -8 % et -10 %<sup>15</sup> pour 3 autres). Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, une diminution plus importante des DMA est corrélée avec l'atteinte d'un ratio plus bas en absolu.

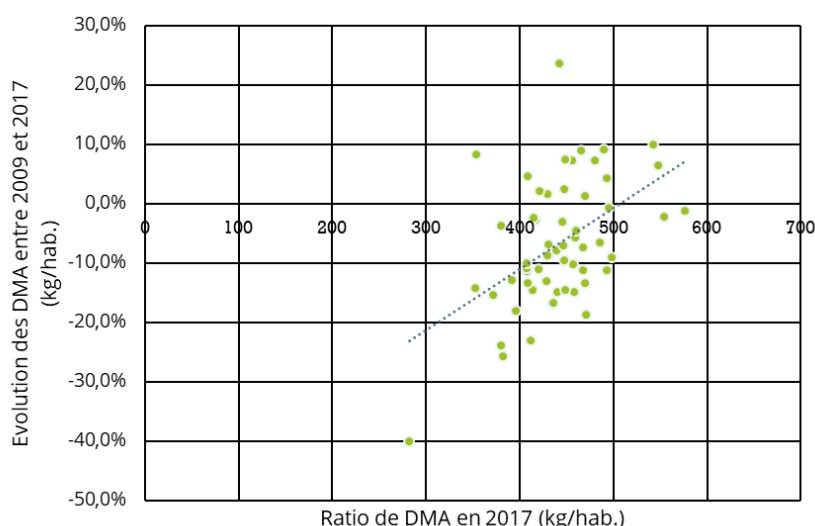


Figure 17. Répartition des ratios de DMA en 2017 et évolutions de ces ratios entre 2009 et 2017 au sein des Territoires pionniers (échantillon : 57 TP pour lesquels nous disposons des données sur les ratios DMA)

<sup>15</sup> Une réduction de -8 % des DMA sur 8 ans (entre 2009 et 2017) correspond à une réduction de -10 % des DMA sur 10 ans (entre 2010 et 2020), en termes de taux annuel moyen de réduction.

### Précision méthodologique

Les fusions issues de la loi NOTRe ont eu un impact conséquent dans les hausses de tonnages constatées sur plusieurs collectivités. Cette question a été traitée lors de la démarche de sélection des TP, notamment lors de l'analyse de l'évolution des ratios : nous avons écarté les collectivités dont les tonnages, après fusion, s'étaient trop éloignés des seuils fixés. Toutefois, quelques territoires ont maintenu leurs statuts de pionniers suite à la consultation des ingénieurs ECD des DR ADEME qui ont pu confirmer que la dynamique entreprise par l'ancien territoire le plus performant allait être adoptée par les autres suite à la nécessaire harmonisation entre eux. C'est le cas par exemple de la Communauté de commune Convergence Garonne. D'autres difficultés issues des fusions sont citées mais les TP impactés considèrent qu'il s'agit là aussi d'une opportunité pour optimiser le service, qu'il s'agisse des modalités de collecte (jours, fréquences, etc.) ou de la relation à l'usager (mise à jour des fichiers usagers, meilleure communication sur le geste de tri ou la prévention), etc.

### ○ Evolutions des ratios OMR, OMA et DMA des TP comparées aux évolutions à l'échelle nationale

Comme le montre le graphique ci-dessous, il existe une tendance générale à la baisse des flux OMR, OMA et DMA au niveau national entre 2009 et 2017, mais **la diminution a été plus marquée au sein des Territoires pionniers pour l'ensemble des flux**. Les Territoires pionniers avaient déjà des ratios plus bas que la moyenne nationale en 2009 mais cela ne les a pas empêchés d'avoir des taux de réduction plus importants : **les écarts se sont donc creusés** entre 2009 et 2017.

A noter toutefois que les écarts ne se sont pas forcément creusés de façon linéaire et continue à l'échelle d'une collectivité et que différentes courbes d'évolution sont possibles : par exemple, il peut s'agir d'une diminution brusque suite à la mise en place de la tarification incitative, suivie d'une diminution moins marquée ou d'une relative stabilisation (l'évolution des ratios année après année n'a pas été étudiée à l'échelle des TP et MU).

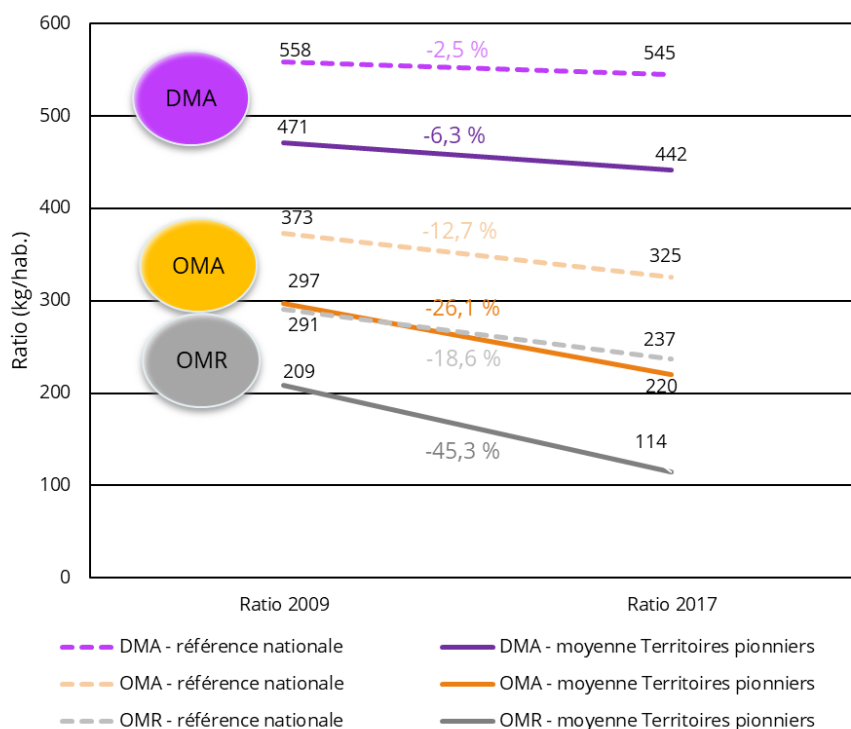


Figure 18. Comparaison des évolutions des ratios DMA, OMA et OMR des TP avec les références nationales entre 2009 et 2017 (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR ; 58 TP et 7 MU ; intervalles de confiance en annexe).

La diminution des OMR a été particulièrement importante pour les Territoires pionniers. En effet, l'évolution du **ratio moyen d'OMR** entre 2009 et 2017 a été de **-45,3 %**, contre -18,6 % pour le ratio moyen des collectivités au niveau national. Dans le même temps, le ratio national d'OMR (tonnage total d'OMR rapporté à la population nationale) est passé de 298 kg/hab. à 254 kg/hab. soit -15 %. L'évolution des références nationales est significative mais reste nettement moins importante que l'évolution du ratio moyen d'OMR des Territoires pionniers.

L'écart d'évolution des OMA entre les Territoires pionniers et la moyenne nationale est également important. Entre 2009 et 2017, **l'évolution moyenne des OMA constatée par les Territoires pionniers a été de -26,1 %** contre -12,7 % au niveau national.

L'écart pour les DMA est moins important mais reste tout de même non négligeable. En effet, alors que la diminution a seulement été de -2,5 % pour les collectivités en moyenne et que le ratio national a diminué de -2,1 % (passage de 535 kg/hab. à 524 kg/hab.), **les Territoires pionniers ont quant à eux connu une évolution moyenne de leur ratio de DMA de -6,3 %**.

## Les ratios OMR, OMA et DMA des Meilleurs urbains et leur évolution

### ○ Ratios d'OMR

Les ratios OMR sont en **nette diminution sur l'ensemble des Meilleurs urbains** entre 2009 et 2017. Le ratio médian est passé de 248 kg/hab. en 2009 à **215 kg/hab.** en 2017. L'évolution moyenne constatée est de **-16 %**, ce qui est relativement important, mais tout de même nettement moins que l'évolution moyenne constatée pour les Territoires pionniers (-45,3 %).

Les diminutions observées à l'échelle des collectivités varient de -8 % à -31 %. La diminution plus forte revient à la Communauté d'agglomération du **Grand Besançon**, qui est également le Meilleur urbain avec le **ratio d'OMR le plus bas en 2017 : 150 kg/hab.** Il s'agissait alors de la seule collectivité urbaine à avoir mis en place la tarification incitative.

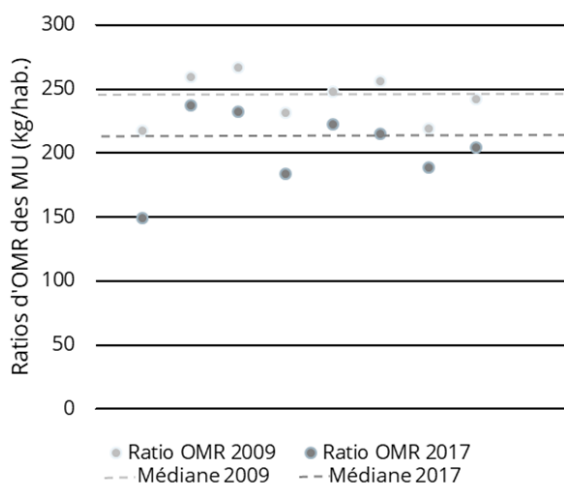


Figure 19. Evolution des ratios OMR au sein des 7 Meilleurs urbains entre 2009 et 2017.

### ○ Ratios d'OMA

**Les 7 Meilleurs urbains ont également connu une baisse des OMA** entre 2009 et 2017. Celle-ci est moins prononcée que pour les OMR mais reste importante. Le ratio médian d'OMA est passé de 315 kg/hab. en 2009 à **281 kg/hab.** en 2017. L'évolution moyenne est de **-12 %**, soit nettement moins que pour les Territoires pionniers (-26,1 %).

Les diminutions observées à l'échelle des collectivités varient de -7 % à -22 %. Ainsi, **tous les Meilleurs urbains ont connu une baisse des OMA d'au moins 7 %** (correspondant à l'objectif minimum fixé dans le cadre des premiers PLP). Comme pour les OMR, la diminution la plus importante (-22 %) et le ratio le plus bas en 2017 (242 kg/hab.) sont tous deux attribués à la Communauté d'agglomération du Grand Besançon.

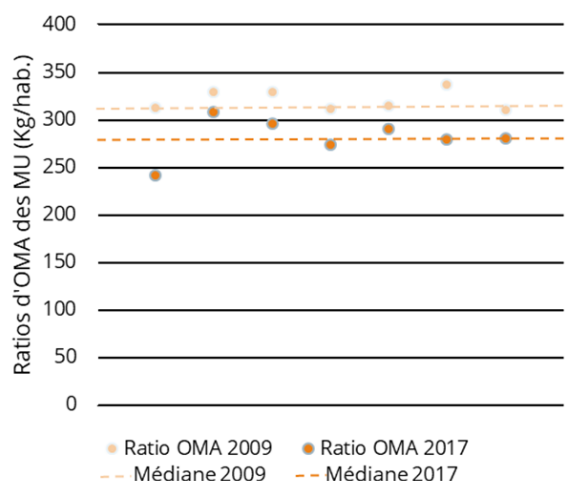


Figure 20. Evolution des ratios OMA au sein des 7 Meilleurs urbains entre 2009 et 2017.

### ○ Ratios de DMA

Concernant les DMA, **les diminutions ne sont pas observées sur l'ensemble des MU** comme c'est le cas pour les OMR et les OMA. En effet, les ratios de DMA **ont diminué sur 5 Meilleurs urbains** entre 2009 et 2017 et sont relativement stables sur deux autres. Le ratio médian de DMA est passé de 448 kg/hab. en 2009 à **410 kg/hab.** en 2017 et l'évolution moyenne est de **-7,6 %**, ce qui est comparable à l'évolution observée pour les Territoires pionniers (-6,3 %).

Les évolutions de DMA au sein des 7 Meilleurs urbains varient de -0,1 % à -18 %. **3 Meilleurs urbains ont connu une baisse des DMA supérieure à -10 %** (correspondant à l'objectif de réduction fixé par la LTECV entre 2010 et 2010) : la CA Villefranche Beaujolais Saône, Nantes Métropole et la Communauté d'agglomération du Grand Besançon. C'est encore une fois cette dernière qui a connu l'évolution la plus forte entre 2009 et 2017, mais c'est en revanche la Métropole de Lyon qui présente le ratio le plus bas (361 kg/hab.) en 2017.

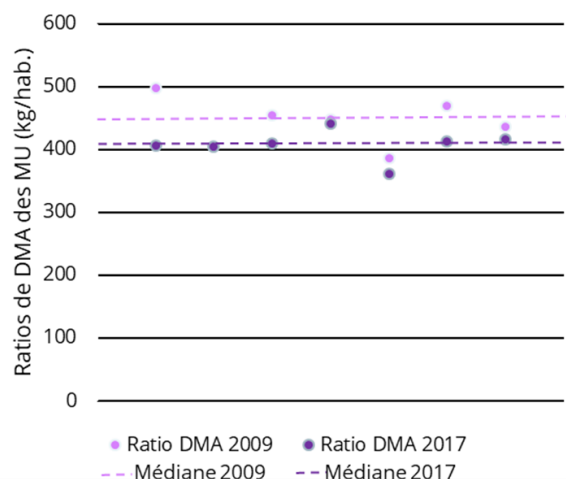


Figure 21. Evolution des ratios DMA au sein des 7 Meilleurs urbains entre 2009 et 2017.

### ○ Evolutions des ratios OMR, OMA et DMA des MU comparées aux évolutions des urbains à l'échelle nationale

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, **les Meilleurs urbains ont connu des diminutions de ratios comparables (en %) à l'ensemble des collectivités de typologie urbaine** entre 2009 et 2017. Il s'agit là d'une différence notable avec les Territoires pionniers pour qui, comme nous l'avons vu, les diminutions ont été plus prononcées.

Plus précisément, les Meilleurs urbains **partaient de ratios déjà plus bas que la moyenne en 2009** et ont vu leurs ratios diminuer encore, dans des **proportions comparables** à ce qui est observé au

niveau national : les écarts ne se sont donc pas creusés mais plutôt maintenus. La diminution observée pour les OMR (-15,8 %) est un peu plus importante que la moyenne nationale (-13,7 %), mais cet écart reste limité, et sans commune mesure avec celui observé pour les Territoires pionniers. La diminution observée pour les DMA (-7,9 %) est à l'inverse un peu moins importante que la diminution observée à l'échelle nationale (-8,4 %), ce qui peut s'expliquer par un report des OMR vers les déchèteries moins important pour les MU que pour les TP, lié à la typologie des déchets produits et à une moindre facilité d'accès aux déchèteries.

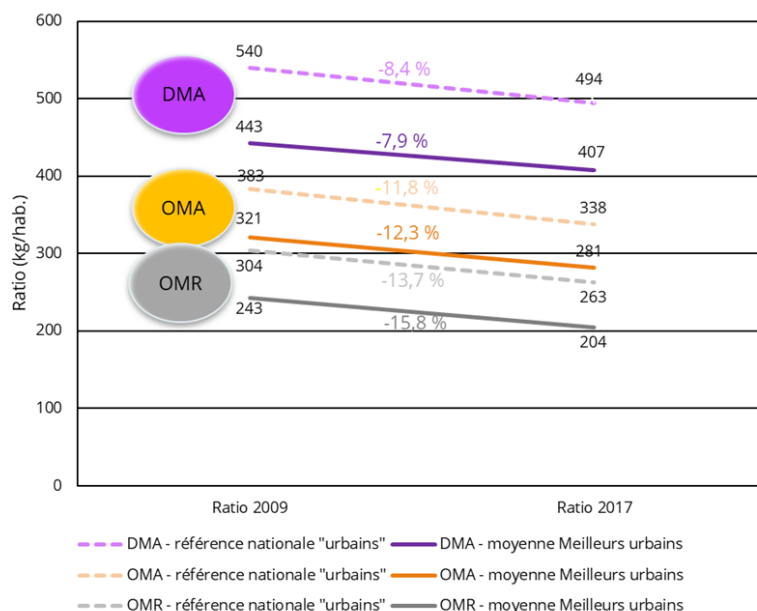


Figure 22. Comparaison des évolutions des ratios DMA, OMA et OMR des MU avec les références nationales entre 2009 et 2017 (échantillon : 124 collectivités de typologie urbaine collectant les OMR don 7 MU ; intervalles de confiance en annexe).

#### 4.2.2.4. Les ratios des collectes séparées des Territoires pionniers et Meilleurs urbains

En moyenne, les Territoires pionniers **collectent plus d'emballages et papiers (58 kg/hab.) et de verre (37 kg/hab.) mais moins de biodéchets, déchets verts inclus (23 kg/hab.)** que l'ensemble des collectivités à compétence collecte OMR. Ils collectent également moins d'encombrants (1,1 kg/hab.), mais les ratios d'encombrants restent faibles au niveau national (5,4 kg/hab.). Les autres flux faisant l'objet d'une collecte séparée (dont les déchets dangereux) sont négligeables pour les TP comme au niveau national.

**Les Meilleurs urbains, quant à eux, collectent moins de biodéchets (déchets verts inclus) mais autant d'emballages et de verre** que les autres collectivités urbaines. Les Meilleurs urbains ont un ratio global de collecte séparée (95 kg/hab.) un peu plus faible que les autres collectivités urbaines (112 kg/hab.) mais cet écart est à relativiser par leur effectif limité.

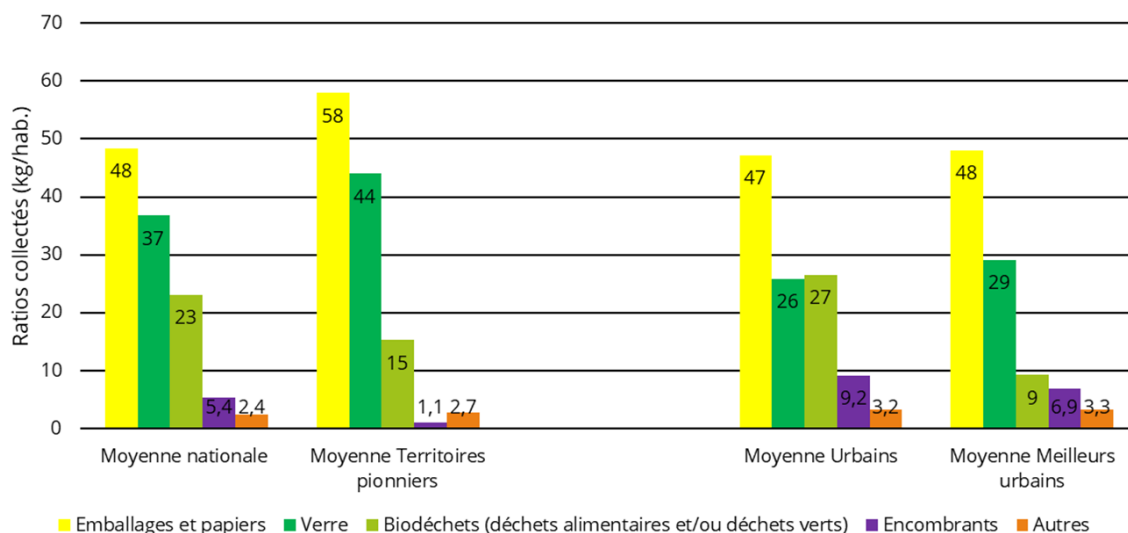


Figure 23. Ratios issus de la collecte séparée au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains en 2017, comparés avec les moyennes nationales (échantillon : 1177 collectivités collectant les OMR dont 126 urbaines ; 58 TP et 7 MU ; intervalles de confiance en annexe)

Additionnés, les ratios de collecte séparée des Territoires pionniers (116 kg/hab.) sont proches de la moyenne nationale (121 kg/hab.) en 2017, ce qui implique que les faibles ratios d'OMR observés au sein des Territoires pionniers ne s'expliquent pas seulement par un meilleur tri. Les écarts observés avec la moyenne nationale sur la collecte des emballages et papiers (+ 10 kg/hab. pour les TP) et sur la collecte du verre (+7 kg/hab. pour les TP) ne sont pas négligeables en absolu, mais restent très insuffisants pour expliquer à eux seuls les performances OMR des TP (-122 kg/hab. par rapport à la moyenne nationale).

#### 4.2.2.5. Les ratios collectés en déchèterie et leur répartition par flux

##### Précision méthodologique

Les ratios collectés en déchèterie (hors gravats) au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains ont été étudiés et comparés avec les moyennes nationales à partir des données SINOE® 2009 et 2017, pour les collectivités exerçant ou non la compétence de gestion des déchèteries.

Nous n'avons pris en compte que les collectivités ayant au moins une déchèterie, à partir de l'indicateur sur la population desservie (en excluant les collectivités pour lesquelles la population desservie indiquée est égale à 0). En effet, il existe des collectivités sans déchèteries notamment en outre-mer, et les inclure dans les statistiques tirerait d'autant plus les moyennes vers le bas que ces collectivités sont souvent des communes, ce qui crée un décalage de périmètre par rapport aux EPCI.

Précisons que certaines limites demeurent pour l'analyse des ratios des déchèteries :

- Toutes les collectivités ne comptabilisent pas de la même manière les ratios collectés en déchèterie ;
- Les données SINOE® 2017 sur les ratios collectés en déchèterie étaient en cours de consolidation au moment de l'étude ;
- Les ratios détaillés par flux collectés n'ont pu être analysés que pour les collectivités exerçant la compétence de gestion des déchèteries et concernant uniquement les flux des déchèteries gérés par ces collectivités ;

##### **Comparaison des ratios des TP et MU avec les références nationales**

Le graphique ci-dessous montre que les ratios collectés en déchèterie (hors gravats) sont similaires au sein des Territoires pionniers et au niveau national parmi les collectivités qui ont des déchèteries. La moyenne au sein des Territoires pionniers est de 213 kg/hab. en 2017

contre 216 kg/hab. au niveau national (la moyenne nationale descend à 209 kg/hab. si l'on inclut les collectivités n'ayant pas de déchèteries). Ces moyennes masquent des disparités importantes. Sur les 57 Territoires pionniers disposant de déchèteries, 9 ont des ratios inférieurs à 150 kg/hab. en 2017 et 4 ont des ratios supérieurs à 300 kg/hab.

La moyenne des ratios collectés au sein des Meilleurs urbains (113 kg/hab.) est quant à elle plus basse que la moyenne des ratios collectés au sein des collectivités de typologie « Urbain » ou « Urbain dense » au niveau national (134 kg/hab.), mais cet écart n'est pas forcément significatif du fait de la dispersion importante des ratios des collectivités et des effectifs limités des échantillons. En tout état de cause, **les ratios collectés en déchèterie sont significativement plus bas sur les collectivités urbaines** (Meilleurs urbains ou non), ce qui explique que les ratios de DMA soient également plus bas sur ces territoires.

On peut constater que **les Territoires pionniers ont suivi la même tendance que les autres collectivités sur l'augmentation des ratios collectés en déchèterie entre 2009 et 2017**. Au sein des Territoires pionniers, les ratios sont passés de 182 kg/hab. en 2009 à 216 kg/hab. en 2017. Une augmentation plus légère est également observée sur les collectivités urbaines, mais les intervalles de confiance larges rendent peu pertinente une mise en perspective avec la stagnation qui apparaît dans le même temps au sein des Meilleurs urbains.

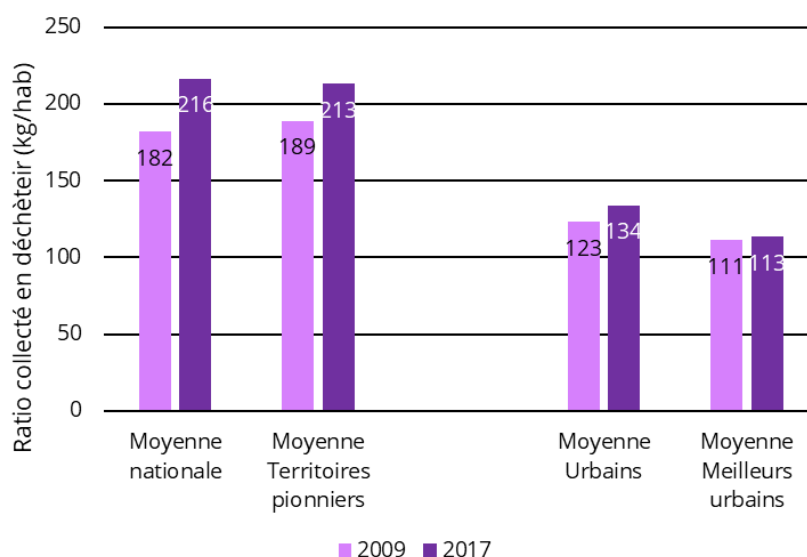


Figure 24. Ratios collectés en déchèterie (hors gravats) au sein des TP et MU, comparés avec les références nationales (échantillon : 1092 collectivités en 2009 dont 90 urbains ; 1085 collectivités en 2017 dont 121 urbains ; 57 TP et 7 MU ; intervalles de confiance en annexe)

Le double constat que les ratios collectés en déchèterie ne soit pas plus bas sur les Territoires pionniers que sur d'autres collectivités et que ces ratios ont augmenté entre 2009 et 2017 peut s'expliquer en partie par des **transferts de flux des OMR vers les déchèteries** en raison de la mise en place de la tarification incitative (2320 ; 999). A noter que si ces transferts de flux existent, ils restent limités et s'accompagnent par ailleurs d'une diminution nette des déchets gérés par la collectivité puisque, comme nous l'avons vu, les ratios de DMA sont plus bas au sein des Territoires pionniers qu'au niveau national et que la plupart des Territoires pionniers ont connu une baisse des DMA en 2009 et 2017 (il serait intéressant d'étudier précisément les évolutions avant et après la TI pour chaque collectivité).

### ● Répartition des flux collectés en déchèterie

La **répartition des flux collectés en déchèterie** est également **proche des moyennes nationales**, que ce soit au sein des TP ou des MU. Les flux les plus importants au sein des Territoires pionniers tout comme au niveau national sont les déchets verts, les encombrants et les déblais et gravats, suivis par les matériaux recyclables.

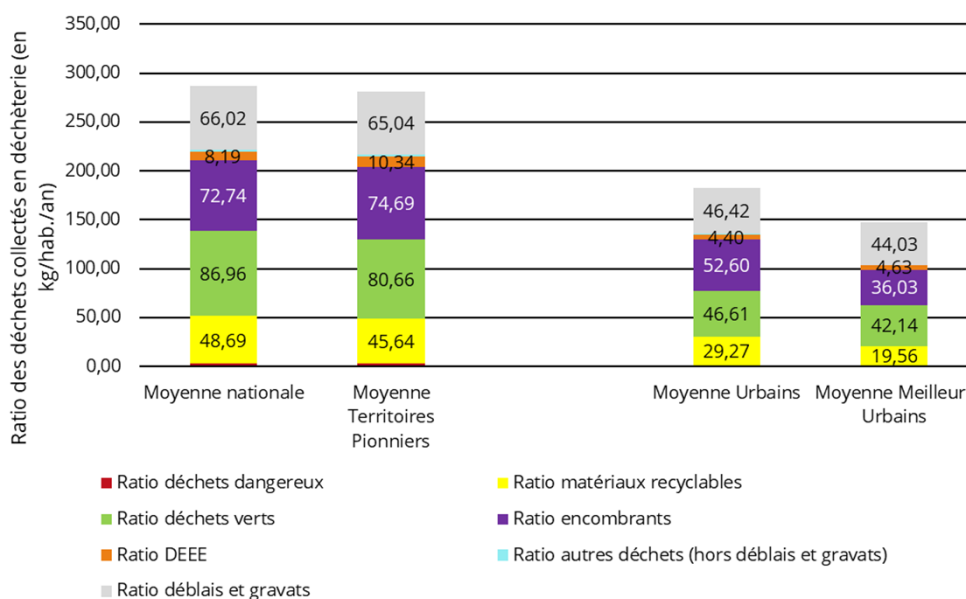


Figure 25. Répartition des flux collectés dans les déchèteries gérées par les TP et MU, comparées avec les moyennes nationales en kg/hab. (échantillon : 969 collectivités dont 118 urbaines ; 48 TP et 6 MU).

#### 4.2.2.6. Mise en perspective des ratios OMR, OMA et DMA à l'échelle des Territoires pionniers et Meilleurs urbains

##### Liens entre les ratios OMR, OMA et DMA à l'échelle des Territoires pionniers

Tout comme pour les études de Zero Waste France et Alterre Bourgogne Franche-Comté, nous n'avons pas constaté de corrélations entre les ratios d'OMR, d'OMA et de DMA présentés par les Territoires pionniers : à titre d'illustration, ceux qui ont les ratios OMR les plus bas ne sont pas forcément ceux qui ont les ratios de DMA les plus bas (ou l'inverse).

L'écart de ratio entre les Territoires pionniers et l'ensemble des collectivités est le plus important pour les OMR (-122 kg/hab.). L'écart observé pour les OMA est de -106 kg/hab., soit 16 kg/hab. de moins que l'écart observé pour les OMR. Les surplus d'emballages et de verre collectés par les TP peuvent expliquer que l'écart soit moins important pour les OMA que pour les OMR. Le flux de déchets alimentaires seuls (comptabilisé dans les OMA) peut quant à lui influencer sur la production d'OMA dans les deux sens, selon que les collectivités misent sur le compostage de proximité (ce qui diminue à la fois les OMR et les OMA) ou sur la collecte séparée (ce qui diminue les OMR mais augmente les OMA ou n'a pas d'influence sur ce flux).

L'écart entre les Territoires pionniers et la moyenne nationale pour les DMA est de -103 kg/hab., ce qui est du même ordre (en absolu) que pour les OMA. Ceci est logique, puisqu'on a vu que les ratios des collectes séparées hors OMA et des déchets collectés en déchèterie sont similaires entre les Territoires pionniers et les références nationales. Aussi, la différence entre les écarts respectifs pour les OMR et les DMA est relativement faible (19 kg/hab.) et s'explique en partie par un biais statistique<sup>16</sup> et en partie par les écarts effectifs légers (peu significatifs) observés pour les collectes séparées et les déchets des déchèteries.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les différences relatives entre les écarts OMR, OMA et DMA apparaissent peu importantes voire inexistantes si l'on raisonne en ratios absolus. A l'inverse, **les écarts en % avec les références nationales apparaissent de plus en plus faibles à mesure que le périmètre de déchets pris en compte s'élargit** – ce qui est logique au regard des quantités de déchets concernées. Les écarts des TP avec les moyennes nationales sont ainsi de **-52 % pour les OMR, -32 % pour les OMA et -19 % pour les DMA**.

<sup>16</sup> Comme nous l'avons indiqué, il existe parfois des incohérences sur les données détaillées des flux DMA, avec des ratios agrégés de DMA qui ne correspondent pas à la somme des ratios des flux inclus dans les DMA.



Tableau 3. Ecart observés sur la production d'OMR, OMA et DMA entre les 58 Territoires pionniers et l'ensemble des collectivités au niveau national (échantillon de 1147 collectivités) en 2017.

Ratio moyen 2017	OMR	OMA	DMA
<b>Territoires pionniers</b>	114	220	442
<b>National</b>	237	325	545
Différence entre les TP et la réf. nationale			
<b>En absolu (kg/hab.)</b>	-122	-106	-103
<b>En %</b>	-52%	-32%	-19%

### Considérations sur les parts respectives de réduction à la source ou gestion *in situ* et de tri au sein des Territoires pionniers

#### Précision méthodologique

Plusieurs phénomènes peuvent intervenir pour expliquer une réduction d'un flux donné de déchets :

- Un **évitement à la source** : le déchet n'existe plus (*ex : réduction du gaspillage alimentaire, non-utilisation de bouteilles en plastique jetable*).
- Une **gestion *in situ*** : le déchet est géré directement sur son lieu de production et n'est plus comptabilisé dans les DMA (*ex : biodéchets compostés à domicile*).
- Une **sortie du périmètre du SPPGD**, hors gestion *in situ* : le déchet existe encore mais est éliminé en-dehors du cadre du SPPGD, que ce soit de façon légale (*ex : collecte par un prestataire privé*) ou illégale (*ex : dépôts sauvages, incinération sauvage*), et n'est plus comptabilisé dans les DMA.
- Un **transfert de flux** : le déchet existe encore mais est collecté dans un autre flux au sein des DMA (*ex : augmentation du tri*).

Dans les considérations ci-après, nous distinguons d'un côté l'évitement à la source et la gestion *in situ* (qui se traduisent tous deux par une réduction nette du flux de déchets considéré du point de vue de la collectivité) et d'un autre côté les transferts de flux (qui se traduisent par une réduction nette du flux d'origine sans que la quantité totale de déchets ne soit impactée du point de vue de la collectivité). Les cas de sortie du périmètre du SPPGD hors gestion *in situ* sont mis de côté pour le moment et seront abordés plus loin.

L'analyse des ratios OMR, OMA et DMA des Territoires pionniers porte à croire que les performances de ces territoires s'expliquent **à la fois par une réduction à la source ou une gestion *in situ* des déchets et par des transferts de flux**. A noter que le terme « réduction » ne caractérise ici pas tant une réduction effective qu'un écart à la moyenne. Nous pouvons faire les hypothèses suivantes pour schématiser le mécanisme :

- Une partie des OMR est réduite à la source ou gérée *in situ* (à travers le compostage notamment), ce qui participe des ratios d'OMR très bas au sein des TP ;
- Une autre partie des OMR est détournée vers la collecte séparée et les déchèteries (notamment grâce à un meilleur tri des habitants), ce qui participe également des ratios d'OMR très bas mais tend par ailleurs à augmenter les ratios de la collecte séparée et des déchèteries ;
- Une partie des déchets des collectes séparées et des déchèteries est également réduite à la source ou gérée *in situ* par rapport aux moyennes nationales, ce qui compense l'augmentation engendrée par les transferts de flux des OMR.

A noter que des déchets gérés *in situ* peuvent connaître ou non une fin de vie similaire à des déchets de même nature qui sont gérés par le SPPGD et comptabilisés dans les DMA : par exemple, les biodéchets compostés à domicile peuvent être opposés à des biodéchets présents dans les OMR

(qui finiront enfouis ou incinérés) ou à des biodéchets collectés séparément puis acheminés vers une plateforme de compostage.

L'étude des ratios des Territoires pionniers permet de confirmer qu'il existe à la fois des transferts de flux et une part de réduction à la source ou de gestion *in situ*, mais **ne permet pas de conclure sur les parts respectives, par flux, de tri et de réduction à la source ou gestion *in situ*** qui sont à l'origine des performances. En effet, il peut y avoir des effets de « vases communicants » entre les différents flux, que les statistiques ne font pas apparaître. A titre d'illustration, supposons que l'on veuille expliquer une réduction de 50 kg/hab. des OMR sur une collectivité alors que le ratio de collecte séparée est resté stable :

- En première intuition, on peut penser que 50 kg/hab. d'OMR ont été réduits à la source ou gérés *in situ* (à travers le compostage par exemple) et que les flux de collecte séparée n'ont été impactés d'aucune façon ;
- Mais il est aussi possible que seuls 40 kg/hab. d'OMR aient été réduits à la source ou gérés *in situ*, que 10 kg/hab. de matériaux recyclables aient été transférés des OMR vers les OMA (du fait d'un meilleur tri) et que 10 kg/hab. de recyclables qui étaient effectivement triés aient en parallèle été réduits à la source (du fait d'une réduction de la consommation de papier et de bouteilles d'eau par exemple).
- Il est également possible que 50 kg/hab. d'OMR aient été réduits à la source ou gérés *in situ* (comme dans le premier scénario), que 10 kg/hab. de matériaux recyclables aient été transférés des OMR vers la collecte séparée (comme dans le deuxième scénario) et que 10 kg/hab. déposés jusque-là par erreur dans la collecte séparée (« erreurs de tri ») aient parallèlement rejoint le flux d'OMR auquel ils étaient destinés.

On pourrait être tenté de retenir **un ratio moyen de réduction à la source et de gestion *in situ*** des DMA, qui s'établirait en l'occurrence à **34 kg/hab.** en moyenne sur les Territoires pionniers entre 2009 et 2017, ou à **103 kg/hab.** si l'on raisonne par comparaison avec la moyenne nationale en 2017, et correspondrait à une combinaison (indéterminée) de tri, de réduction à la source et de gestion *in situ* de différents flux. Il convient de prendre toutefois en considération certaines limites :

- En dehors de la gestion *in situ*, certains déchets peuvent sortir du périmètre des DMA sans pour autant cesser d'être produits, par exemple si des professionnels sont exclus du SPPGD et doivent avoir recours à un prestataire privé ;
- Il est aussi possible qu'une partie de la « réduction » observée s'explique par des pratiques comme les dépôts ou brûlages sauvages ou le transfert vers des collectivités voisines ;
- Il existe des différences entre collectivités dans les pratiques de comptabilisation des DMA et des incohérences sur les données chiffrées relatives aux DMA, comme nous l'avons évoqué plus haut.

Pour finir, rappelons que les ratios observés au sein des TP et MU, et ce faisant la manière dont ces ratios sont liés entre eux, sont **indissociables de la méthodologie appliquée pour la sélection** de ces territoires. En l'occurrence, le critère DMA a été moins limitant pour la sélection que les critères OMR et OMA, ce qui contribue à expliquer que les écarts des TP avec les moyennes nationales sont moins importants pour les DMA que pour les OMR.

### **Mise en perspective des ratios OMR, OMA et DMA l'échelle des Meilleurs urbains**

Le constat fait pour les Meilleurs urbains lorsqu'on met en perspective les ratios OMR, OMA et DMA est un peu différent du constat fait pour les Territoires pionniers. Le point commun est que **la différence la plus importante avec la référence nationale (en kg/hab. ou en %) concerne les OMR**, mais contrairement aux Territoires pionniers :

- On n'observe pas d'écart significatif en absolu pour les différences avec la référence nationale respectivement pour les OMR (-58 kg/hab.) et les OMA (-56 kg/hab.). Cela implique que **le surplus d'OMR « réduites » grâce au tri au sein des Meilleurs urbains**

est compensé par une « réduction » de flux de la collecte séparée<sup>17</sup> (il peut s'agir d'évitement à la source et/ou de transferts vers les flux hors OMA). Cependant, nous ne pouvons déduire de ces chiffres les parts respectives d'OMR qui sont réduites à la source ou gérées *in situ* et celles qui sont mieux triées, et il est théoriquement possible que la « réduction » des OMR par rapport à la référence nationale au sein des MU s'explique entièrement par l'évitement à la source et la gestion *in situ*, sans que les ratios de la collecte séparée soient impactés.

- On observe à l'inverse un écart assez important (-31 kg/hab.) entre la différence pour les ratios d'OMA et la différence pour les ratios de DMA. Cela implique qu'**une partie des déchets hors OMA est « réduite » par rapport aux références nationales au sein des Meilleurs urbains**. Si des transferts des OMA vers les flux hors OMA interviennent (ce que nous ne pouvons pas évaluer avec les données dont nous disposons), l'évitement à la source ou la gestion *in situ* de flux hors OMA est donc d'autant plus important, pour compenser le surplus issu des transferts de flux.

Tableau 4. Ecart observés sur la production d'OMR, OMA et DMA entre les 7 Meilleurs urbains et l'ensemble des collectivités au niveau national (échantillon de 124 collectivités) en 2017.

Ratios moyens 2017	OMR	OMA	DMA
<b>Meilleurs urbains</b>	204	281	407
<b>National</b>	263	338	494
Différence entre les TP et la réf. nationale			
<b>En absolu (kg/hab.)</b>	-58	-56	-87
<b>En %</b>	-22%	-17%	-18%

#### 4.2.2.7. Lien entre performances et typologie territoriale au sein des Territoires pionniers

Comme nous l'avons vu, la typologie territoriale est un facteur clé de performance à l'échelle nationale. Pour poursuivre l'analyse, nous avons cherché si un lien pouvait être observé entre les performances et la typologie territoriale à l'échelle des Territoires pionniers (qui sont performants par définition), en croisant deux méthodes :

- A l'échelle des Territoires pionniers, en comparant les ratios moyens OMR, OMA et DMA selon le niveau précis de typologie territoriale ;
- A l'échelle nationale, en comparant la part de territoires en TI qui sont des Territoires pionniers en fonction de la typologie territoriale, partant de l'hypothèse que la TI est un facteur clé de performance.

Il apparaît que les trois Territoires pionniers de typologie « mixte à dominante urbaine » sont un peu moins performants sur l'ensemble des flux que les autres territoires (les intervalles de confiance pour les ratios moyens d'OMR et de DMA sont toutefois larges). Par ailleurs, les Territoires pionniers représentent 35 % des collectivités en TI au sein des territoires de typologie rurale (regroupant les 3 typologies « mixte à dominante rurale », « rural dispersé » et « rural avec ville centre ») contre 10 % au sein des territoires de typologie urbaine (regroupant les 3 typologies « mixte à dominante urbaine », « urbain » et « urbain dense »). Ces éléments confirment que **la ruralité est facteur influent sur les performances**, indépendamment de la TI.

En revanche, on n'observe pas de corrélations convergentes entre les performances des Territoires pionniers et le fait d'être un territoire de typologie « mixte à dominante rurale », « rural dispersé » ou « rural avec ville centre ». D'un côté, les performances moyennes sont légèrement meilleures pour les TP de typologie « rural avec ville centre » mais les écarts restent modérés et pas forcément significatifs d'un point de vue statistique. D'un autre côté, on constate que parmi les 3 typologies rurales, c'est pour cette même typologie que le fait d'avoir mis en place la TI est le moins corrélé avec le fait d'être un Territoire pionnier : les territoires « ruraux avec ville-centre » en TI comptent seulement 17 % de Territoires pionniers, contre 40 % au sein des territoires « mixtes à dominante rurale » en TI et 47 % au sein des territoires « ruraux dispersés » en TI. Ainsi, **nous ne pouvons**

<sup>17</sup> Comme pour les Territoires pionniers, nous mettons des guillemets au terme « réduction », qui désigne ici un écart par rapport à une référence nationale et non une réduction observée sur un temps donné.

mettre en évidence de lien entre les performances des territoires ruraux appliquant la TI et leur niveau précis de typologie territoriale.

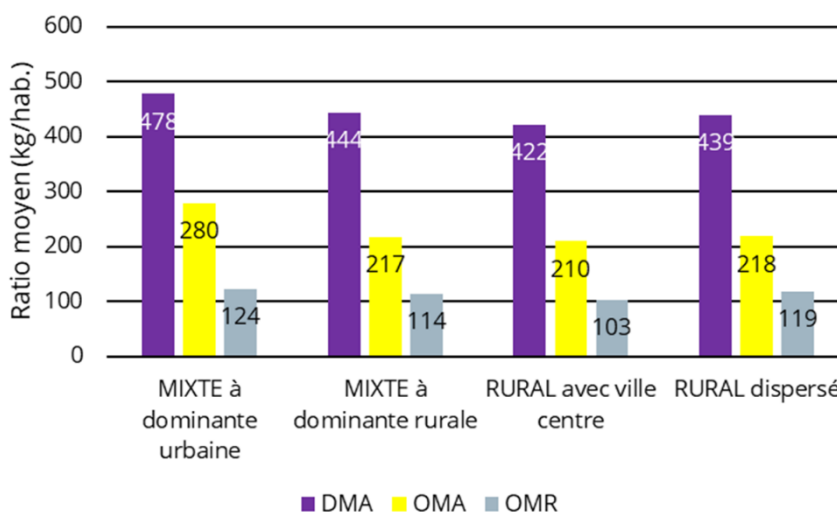


Figure 26. Figure 7. Ratios moyens des Territoires pionniers en kg/hab. selon la typologie territoriale (58 Territoires pionniers – intervalles de confiance en annexe).

#### 4.2.2.8. Mise en perspective des performances régionales et départementales avec la répartition géographique des TP et MU

Le nombre de Territoires pionniers et de Meilleurs urbains dans une région ou un département donné peut être considéré comme un indicateur de performance de cette région ou ce département, tout comme la moyenne des ratios de l'ensemble des collectivités qui le composent

Il existe un **lien logique** entre les indicateurs de moyennes départementales et régionales et l'« indicateur » de la répartition des TP et MU : si une région ou un département compte plus de Territoires pionniers et Meilleurs urbains, cela tire naturellement ses ratios moyens vers le bas. Nous allons ici confronter plus précisément ces deux types d'indicateurs et fournir des pistes d'interprétation sur les résultats observés.

#### Les performances moyennes des collectivités à l'échelle régionale

**La répartition régionale des Territoires pionniers et Meilleurs urbains recoupe le classement des régions par performances** (l'indicateur de référence étant ici la moyenne des ratios des collectivités de la région, et non la moyenne nationale agrégée<sup>18</sup>). En effet, les régions Pays de la Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est sont à la fois celles qui comptent le plus de Territoires pionniers et Meilleurs urbains et celles qui se retrouvent le plus dans les classements des 3 « meilleures » régions métropolitaines par ratios OMR, OMA et DMA.

En particulier, **le classement est exactement le même pour le nombre de TP et MU et pour les ratios moyens de ratios OMR** : on trouve d'abord la région Pays de la Loire, suivie des régions Bourgogne Franche-Comté et Grand-Est.

<sup>18</sup> Nous avons retenu cet indicateur en cohérence avec les indicateurs principalement utilisés tout au long de l'étude. Cependant, seules les régions métropolitaines sont incluses dans l'analyse.

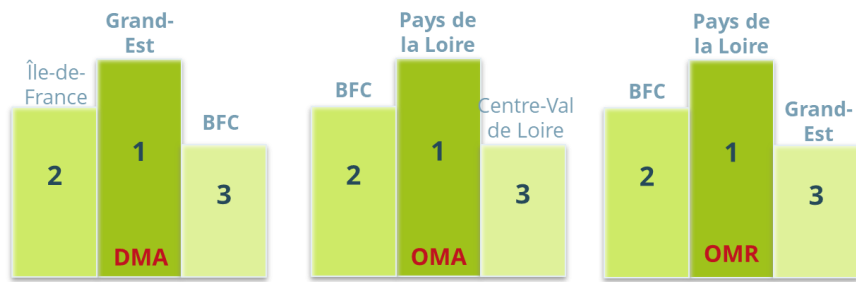


Figure 27. Classement des 3 « meilleures » régions en termes de production DMA, OMA et OMR, selon les moyennes les plus basses des ratios (en kg/hab.) des collectivités collectant les OMR (chiffres issus de l'enquête Collecte 2017).

On peut également constater que les régions métropolitaines ne comptant aucun Territoire pionnier ou Meilleur urbain recoupent les régions les « moins bien » classées. Ainsi, les régions Occitanie, PACA et Corse, qui font partie des 5 régions métropolitaines sans TP ou MU, sont celles où les ratios moyens d'OMR et OMA sont les plus élevés. **Les 5 régions concernées ont des ratios supérieurs à la moyenne de la métropole** sur l'ensemble des flux, exception faite du ratio OMR de la région Hauts-de-France qui est très proche de la moyenne.

Région	OMR	Région	OMA	Région	DMA
Pays de la Loire	165	Pays de la Loire	264	Grand Est	467
BFC	172	BFC	271	Île-de-France	471
Grand Est	196	Centre-Val de Loire	294	BFC	491
Centre-Val de Loire	209	Grand Est	295	Centre-Val de Loire	521
Bretagne	227	Île-de-France	326	Pays de la Loire	535
Hauts-de-France	235	Normandie	329	AuRA	553
Nouvelle-Aquitaine	240	Hauts-de-France	331	Hauts-de-France	554
Normandie	242	Nouvelle-Aquitaine	331	Occitanie	558
AuRA	251	AuRA	338	Nouvelle-Aquitaine	575
Île-de-France	262	Bretagne	345	Normandie	633
Occitanie	264	Occitanie	353	PACA	669
PACA	354	PACA	432	Bretagne	679
Corse	457	Corse	539	Corse	726
<b>Moyenne métropole</b>	<b>237</b>	<b>Moyenne métropole</b>	<b>328</b>	<b>Moyenne métropole</b>	<b>553</b>

**Légende**

En bleu : les 3 Régions comptant le plus de TP et MU

En rouge : les 5 Régions ne comptant aucun TP ou MU

Figure 28. Classement des régions métropolitaines en termes de production OMR, OMA et DMA, selon les moyennes les plus basses des ratios (en kg/hab.) des collectivités collectant les OMR (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR).

Les ratios moyens d'OMR, OMA et DMA à l'échelle des collectivités sont très disparates selon les régions. Les écarts s'amenuisent à mesure que le périmètre de déchets pris en compte s'élargit :

- Pour les OMR, de **165 kg/hab.** en Pays de la Loire à **457 kg/hab.** en Corse, soit un rapport de **2,8** entre la région où les collectivités sont en moyenne les plus performantes et celle où elles le sont le moins ;
- Pour les OMA, de **264 kg/hab.** en Pays de la Loire à **539 kg/hab.** en Corse, soit un rapport de **2,0** entre la région où les collectivités sont en moyenne les plus performantes et celle où elles le sont le moins ;
- Pour les DMA, de **467 kg/hab.** en Grand-Est à **726 kg/hab.** en Corse, soit un rapport de **1,6** entre la région où les collectivités sont en moyenne les plus performantes et celle où elles le sont le moins.

Rapports des ratios régionaux moyens à la région la plus performante	
<b>OMR</b> (région la plus performante : Pays de la Loire)	
Ratio max / ratio min	2,8
Ratio max / ratio moyen	1,4
<b>OMA</b> (région la plus performante : Pays de la Loire)	
Ratio max / ratio min	2,0
Ratio max / ratio moyen	1,2
<b>DMA</b> (région la plus performante : Grand Est)	
Ratio max / ratio min	1,6
Ratio max / ratio moyen	1,2

Figure 29. Rapports des moyennes des ratios 2017 (en kg/hab.) entre les régions les plus performantes, les régions les moins performantes et la moyenne des collectivités collectant les OMR en métropole (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR).

Le rapport de ratios entre la **moyenne métropolitaine** et la **région la plus performante** est de **1,4** pour les OMR et de **1,2** pour les OMA et les DMA.

## Les performances moyennes des collectivités à l'échelle départementale

On observe aussi un **recoupement entre les Départements comptant le plus de TP et MU et ceux qui ont les moyennes de ratios OMR et OMA les plus basses**. Ainsi, les 5 départements les plus performants sur les OMR et les OMA font tous partie des 10 Départements comptant le plus de TP et MU.

En revanche, on n'observe **pas de corrélation similaire pour les DMA**, ce qui est indissociable du fait que ce critère de sélection a été moins limitant que les critères OMR et OMA. On peut remarquer que les 5 départements les mieux positionnés sur les DMA comprennent les 3 départements constituant la « petite couronne » de la région parisienne, ce qui s'explique en toute logique par des ratios de déchets verts et de déchets déposés en déchèterie particulièrement bas sur ces territoires fortement urbains.

Département	OMR	Département	OMA	Département	DMA	Légende
Haute-Saône	132	Maine-et-Loire	231	Hauts-de-Seine	377	
Maine-et-Loire	138	Sarthe	244	Val-de-Marne	402	
Haut-Rhin	151	Mayenne	245	Meuse	427	
Sarthe	152	Haute-Saône	249	Seine-Saint-Denis	428	
Doubs	154	Doubs	251	Ardennes	431	
Nièvre	160	Loire-Atlantique	255	Rhône	439	
Bas-Rhin	162	Ain	262	Maine-et-Loire	453	
Mayenne	166	Loire	265	Aube	456	
Loire-Atlantique	166	Saône-et-Loire	268	Mayenne	457	
Territoire-de-Belfort	178	Deux-Sèvres	269	Meurthe-et-Moselle	458	
<b>Moyenne métropole</b>	<b>237</b>	<b>Moyenne métropole</b>	<b>328</b>	<b>Moyenne métropole</b>	<b>553</b>	

Figure 30. Classement des 10 « meilleurs » départements métropolitains en termes de production OMR, OMA et DMA, selon les moyennes les plus basses des ratios (en kg/hab.) des collectivités collectant les OMR (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR).

Les écarts entre départements sont encore plus importants que les écarts entre régions. Ainsi, pour les OMR, deux départements sont situés sous la barre symbolique des 150 kg/hab. : **la Haute-Saône et le Maine-et-Loire, dont les ratios moyens d'OMR à l'échelle des collectivités sont respectivement de 132 kg/hab. et 138 kg/hab. en 2017**. Les rapports entre le département le plus performant et le département le moins performant s'établissent à 4,1 soit **du simple au quadruple pour les OMR**, 2,7 pour les OMA et 2,2 pour les DMA.

## Interprétations des différences observées entre régions et départements

En premier lieu, remarquons que non seulement les ratios sont très différents entre régions et départements, mais que les classements varient par ailleurs selon les flux considérés (OMR, OMA ou DMA). Cela peut s'expliquer par les **caractéristiques géographiques, démographiques, économiques et climatiques** des régions. A titre d'exemple :

- L'Île-de-France est performante sur les DMA mais moins sur les OMR. Sa performance sur les DMA peut s'expliquer par un contexte urbain qui limite la production de déchets verts et de déchets déposés en déchèterie ;
- La Bretagne, à l'inverse, est plutôt performante sur les OMR mais nettement moins sur les DMA. Ses moindres performances sur les DMA peuvent s'expliquer en partie par la météorologie locale, à l'origine d'une production importante de déchets verts ;
- PACA est une région très touristique, ce qui est à l'origine d'un surplus de production de déchets par rapport à des régions moins touristiques.

Au-delà de ces facteurs, l'**étude des cartographies régionales des Territoires pionniers, Meilleurs urbains et acteurs clés surplombants** permet d'envisager deux facteurs d'ordre géographique et organisationnel qui peuvent expliquer que les ratios soient plus bas dans certaines régions ou certains départements, sans même considérer à ce stade la nature des mesures mises en place :

- Premièrement, le **rôle des acteurs clés surplombants** (syndicats de traitement engagés dans la prévention principalement) peut être déterminant pour accompagner les collectivités dans leurs démarches et les pousser à adopter des mesures efficaces permettant de réduire les déchets. Ainsi, la région Bourgogne Franche-Comté compte 5 acteurs clés surplombants identifiés, et la quasi-totalité des Territoires pionniers de cette région sont couverts par un acteur clé surplombant.

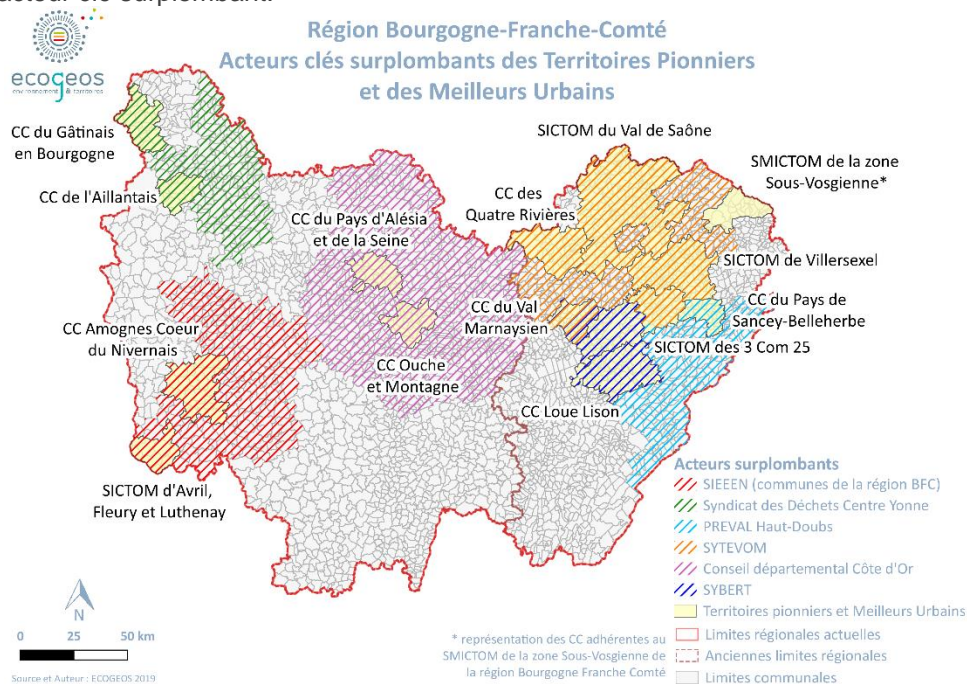


Figure 31. Les Territoires pionniers, Meilleurs urbains et acteurs clés surplombants en région Bourgogne-Franche-Comté.

- Deuxièmement, il peut exister des **effets « boule de neige » entre collectivités voisines** indépendamment de l'intervention d'acteurs clés surplombants. On peut ainsi remarquer que sur la région Pays de la Loire, on trouve deux groupes distincts de TP et MU contigus (entourés ci-dessous en rouge) qui ne sont pas couverts par un acteur clé surplombant. A noter que ce n'est pas parce que des collectivités voisines ne sont pas couvertes par un même acteur clé surplombant qu'elles ne sont pas confrontées à des enjeux communs (elles peuvent recourir aux mêmes exutoires par exemple).

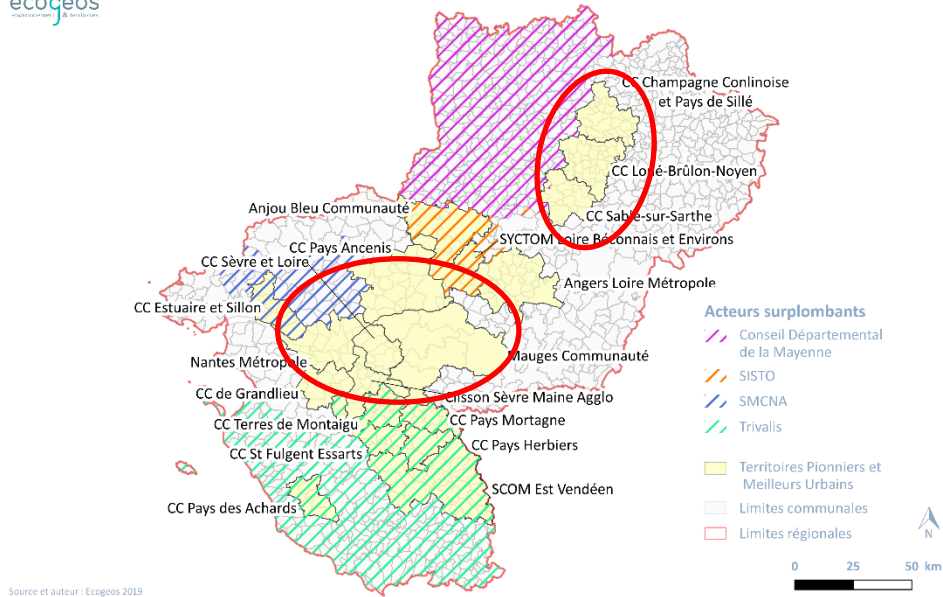


Figure 32. Les Territoires pionniers, Meilleurs urbains et acteurs clés surplombants en région Pays de la Loire.

Ces deux facteurs parfois concomitants, à savoir le rôle d'acteurs clés surplombants et les effets boule de neige, **expliquent que des mesures efficaces comme la tarification incitative se déploient davantage** dans certains départements ou régions plutôt que d'autres, comme nous le verrons plus loin avec l'étude des « trajectoires » des TP et MU, et contribuent à expliquer les performances départementales et régionales inégales.

Enfin, **d'autres facteurs plus profonds** peuvent expliquer ces différences de performances. Nous ne les avons pas évalués précisément dans le cadre de cette étude (il aurait pour cela fallu enquêter des collectivités de régions ne comptant aucun TP ou MU), mais nous pouvons évoquer les  **pistes d'analyse**  suivantes :

- Des **manières de consommer** différentes, voire des modes de vies différents, à l'origine de quantités de déchets plus ou moins importantes ;
- Des « **avances** » ou « **retards** » **historiques** dans l'adoption de mesures d'optimisation du SPPGD et de réduction des déchets ;
- Des **priorités différentes** au niveau des politiques publiques à mener, à mettre en perspective avec la **sensibilité des citoyens** aux questions environnementales ;
- Des **enthousiasmes ou réticences plus ou moins marqués** pour adopter certaines mesures permettant de réduire les déchets, ces différences pouvant être liées à des « effets boule de neige » positifs ou négatifs ;
- Des **influences transfrontalières**, par exemple de l'Allemagne vers la région Grand Est.



### 4.2.3. Facteurs démographiques, sociologiques et économiques

#### Précision méthodologique

**Les facteurs démographiques, sociologiques et économiques ont été étudiés notamment grâce aux données de l'INSEE agrégées à l'échelle des intercommunalités.** Cette analyse présente quelques limites, notamment :

- Le fait que nous ne disposions pas de données à l'échelle des syndicats intercommunaux. Celles-ci ont donc été estimées à partir d'une compilation des données des intercommunalités adhérentes, lorsque les découpages territoriaux ne rendaient pas cet exercice trop fastidieux ou incertain (auquel cas les données sont considérées comme « non renseignées »).
- Le fait que les dernières données nationales connues de l'INSEE datent de 2016 alors que les données à l'échelle des intercommunalités datent de 2017 : une partie des différences observées peut s'expliquer par des tendances nationales.

#### 4.2.3.1 Facteurs démographiques et sociologiques des TP et MU

##### ■ Démographie

Plusieurs facteurs démographiques ont été analysés grâce aux rapports « intercommunalités » de l'INSEE et montrent que les valeurs correspondantes aux Territoires pionniers et Meilleurs urbains sont assez ressemblantes aux valeurs nationales :

- L'évolution démographique du groupe des pionniers est de 2 % sur la période 2011-2018. L'INSEE présente une moyenne nationale de 2,2 % sur une période similaire.
- Le nombre moyen d'habitants par foyer est de 2,3 pour les TP et MU et de 2,2 habitants au niveau national (INSEE 2016).
- Quant aux pyramides des âges, 52 % des TP et MU présentent une population plutôt bien répartie, tout comme pour la pyramide des âges au niveau national. **40 % des TP et MU présentent quant à eux une population plutôt jeune**, les 6 % restants étant ayant une population plutôt âgée (auxquels s'ajoutent 2 % de non renseignés). Ce dernier résultat peut surprendre au vu du nombre de territoires ruraux, pour lesquels la population est généralement considérée comme plus âgée, comme l'explique l'Observatoire des territoires dans son analyse de 2018<sup>19</sup>.

##### ■ Revenu et activité des ménages

Des facteurs sociologiques ont aussi été analysés au travers des rapports de l'INSEE. Il en ressort que pour les TP, les revenus médians sont relativement similaires à la moyenne nationale mais que le taux de pauvreté est légèrement inférieur. De plus, les actifs représentent une part légèrement plus importante de la population parmi les TP et le taux de chômage est inférieur de 2 points à la moyenne nationale. Dans le cas des MU, les revenus sont aussi légèrement plus élevés et le taux de pauvreté est aussi en dessous de la moyenne nationale, même si la différence n'est pas aussi marquée. Ces éléments tendent à dresser le tableau d'une **population légèrement plus « favorisée » au sein des TP et MU**. Le constat peut surprendre étant donné que des revenus plus importants sont corrélés à une **consommation plus importante entraînant une production de déchets plus importante**<sup>20</sup>, mais il convient de tenir compte d'éventuels **contextes sociologiques favorables** à la mise en place de mesures permettant de réduire les déchets. En effet, il a été établi que les collectivités adoptant une approche « responsabilisante » (pouvant se traduire par des

<sup>19</sup> Observatoire des territoires (2017) *Le vieillissement de la population et ses enjeux. Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires*, 20 p.

<sup>20</sup> PALATNIK Rachel, BRODY Sharon, AYALON Ofira, SCHECTER Mordechai, 2014. *Greening household behaviour and waste. OECD Environment Working Papers. N°76, OECD Publishing, Paris.*

mesures comme la tarification incitative ou la réduction des fréquences de collecte) présentent des populations à revenus plus élevés que la moyenne<sup>21</sup>.

A l'échelle des Territoires pionniers, une légère corrélation est observée entre le niveau de revenu et les performances obtenues : à partir d'un certain niveau de revenu médian par unité de consommation, les ratios d'OMR, OMA et DMA sont un peu plus élevés en moyenne. Même si cet écart est relativement faible, cela tend à confirmer la corrélation qui existe entre richesse et production de déchets.

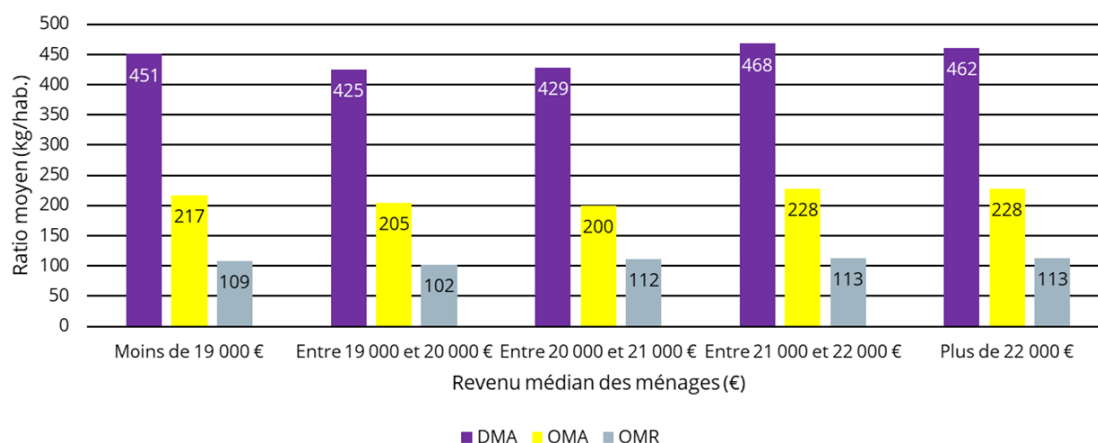


Figure 33. Ratios moyens des Territoires pionniers en kg/hab. selon le revenu annuel médian des ménages par unité de consommation (échantillon de 33 Territoires pionniers sur 58 – intervalles de confiance en annexe).

## Logement

Le pourcentage de résidences secondaires est de 7 % pour les TP, légèrement en dessous des 9,7 % observés pour la moyenne nationale. En revanche, **le pourcentage de maisons individuelles et de propriétaires de leurs propres logements au sein des Territoires pionniers est largement supérieur à la moyenne nationale** (mais bien inférieur dans le cas des MU). Ceci reste un atout pour les TP. En effet, dans le cadre de l'application d'une redevance incitative, très présente parmi eux, la part plus importante de maisons individuelles permet un déploiement plus aisé du compostage individuel, parfois vu comme un grand levier de réduction des OMR (5069). Les propriétaires peuvent aussi se sentir légèrement plus investis sur la question de la prévention à l'échelle de leur collectivité que des locataires de passage sur de plus courtes durées (3943 ; 1049 ; 856). Dans le cas d'une TEOM incitative, cela peut être déterminant puisque c'est le propriétaire qui reçoit l'avis de taxe. Seuls deux TP sont en TEOM incitative (cf. 4.2.3.1).

Tableau 5. Comparaison des données sociologiques correspondantes aux TP et MU et à la moyenne nationale.

Moyenne	Revenus		Activité				Logements	
	Revenus médian des ménages	Taux de pauvreté	% actifs ayant un emploi	% chômeurs	% chômeurs parmi les actifs	% inactifs	% de maisons individuelles	% de propriétaires de leur logement
<b>TP (INSEE 2017)</b>	20 611 €	<b>11,0 %</b>	69,0 %	<b>8,1 %</b>	10,6 %	23 %	<b>84,2 %</b>	<b>73,5 %</b>
<b>MU (INSEE 2017)</b>	22 326 €	13,2 %	63,2 %	9,6 %	13,2 %	27 %	<b>33,2 %</b>	<b>48,5 %</b>
<b>Nationale (INSEE 2016)</b>	20 566 €	<b>14,90 %</b>	63,90 %	<b>10,1 %</b>	13,65 %	26 %	<b>55,60 %</b>	<b>55,70 %</b>

NB : Les données nationales n'étant disponibles que pour 2016 nous avons conservé cette source alors que les données pour les Territoires pionniers ont pu être recueillies pour l'année 2017, en correspondance avec l'année des données de l'enquête Collecte 2017 et cela en vue de futurs croisements d'informations.

<sup>21</sup> TARRISSE-VICARD Fanny, LE CONTE Johanna, AZNAR Olivier, ANTONI Anne, FERZLI Raphaële et GOUET Julie, 2013. Gestion des déchets ménagers : comment les collectivités françaises mobilisent-elles leurs usagers ? VertigO. Vol. 13, n°1. 22 p.

#### 4.2.3.2 Facteurs économiques des TP et MU

##### ■ Activité économique

L'activité économique est inférieure à la moyenne nationale pour les Territoires pionniers. En effet, le nombre moyen d'établissements actifs pour 1 000 habitants est de 82 pour les Territoires pionniers (données 2017) tandis que la référence nationale donnée par l'INSEE est de 99 établissements actifs (données 2016), et le nombre de postes salariés pour 100 habitants est de 26 au sein des Territoires pionniers pour une référence nationale de 34, soit **près d'un quart de postes salariés de moins** au sein des Territoires pionniers.

Ces écarts ne sont pas anodins, mais sont à relativiser par le double constat que les écarts entre les Territoires pionniers et la référence nationale en termes de production d'OMR et d'OMA restent plus importants et que les déchets des professionnels représentent une part minoritaire des différents flux (20 % pour les OMR d'après la dernière campagne nationale de caractérisation)<sup>22</sup>. De plus, ces moyennes masquent des **disparités importantes**, et on compte 4 Territoires pionniers (sur 33 pour lesquels l'indicateur a pu être renseigné) pour lesquels le nombre de postes salariés pour 100 habitants est supérieur à la moyenne nationale. En outre, cet indicateur est supérieur à la moyenne nationale au sein des Meilleurs urbains (43 postes salariés pour 100 habitants), qui comptent plusieurs métropoles dynamiques<sup>23</sup>. On peut donc retenir que **l'activité économique est corrélée à une production de déchets plus importante mais n'empêche pas toujours pour autant d'atteindre des performances remarquables.**

Tableau 6. Comparaison des facteurs économiques correspondants aux TP + MU et à la moyenne nationale.

Moyenne	Nombre d'établissements actifs / 1 000 hab.	Nb de postes salariés / 100 hab.	Evolution du nombre de salariés entre 2011 et 2016	Tourisme : nombre de lits / 100 hab.
TP (INSEE 2017)	82	26	-0,18 %	27
MU (INSEE 2017)	97	43	+0,56 %	10
Nationale (INSEE 2016)	99	34	-0,61%	39

NB : Les données nationales n'étant disponibles que pour 2016 nous avons conservé cette source alors que les données pour les Territoires pionniers ont pu être recueillies pour l'année 2017, en correspondance avec l'année des données de l'enquête Collecte 2017 et cela en vue de futurs croisements d'informations.

Le peu d'activité économique sur un territoire est à double tranchant comme le précise l'enquête de la Communauté de commune Cœur du Nivernais : il y a moins d'acteurs économiques mais on peut avoir justement tendance à les collecter pour les inciter à rester sur le territoire (57576) et freiner ainsi la désertification. Les élus pourraient donc être plus souples sur cette question qui se gère au cas par cas. Un ingénieur ADEME rappelle que même si cet arrangement peut faire augmenter les tonnages, il y a tout de même des incitations au tri en contrepartie qui permettent de sensibiliser les professionnels et de maîtriser un minimum leur production de déchets.

A l'échelle des Territoires pionniers, les performances en termes de ratios d'OMR et OMA sont d'autant meilleures que l'activité économique est faible. L'écart peut apparaître relativement faible, mais n'est tout de même pas anodin pour les quantités de déchets en jeu (192 kg/hab. d'OMA pour les territoires avec le moins de postes salariés contre 233 kg/hab. pour ceux avec le plus de postes

<sup>22</sup> ADEME (mars 2019) MODECOM™ 2017 – Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés. Premiers résultats sur les ordures ménagères résiduelles. P. 5. Disponible en ligne : [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/caracterisation\\_dechets\\_menagers\\_modecom2017\\_resultats\\_ordures\\_menageres\\_residuelles\\_010744.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/caracterisation_dechets_menagers_modecom2017_resultats_ordures_menageres_residuelles_010744.pdf) [Consulté en février 2020].

<sup>23</sup> Le nombre d'établissements actifs pour 1 000 habitants (97) est en revanche similaire à la moyenne nationale (97), ce qui peut s'expliquer par la présence de grandes entreprises.

salariés), ce qui corrobore l'idée qu'une moindre présence d'acteurs économiques entraîne d'abord une moindre production de déchets.

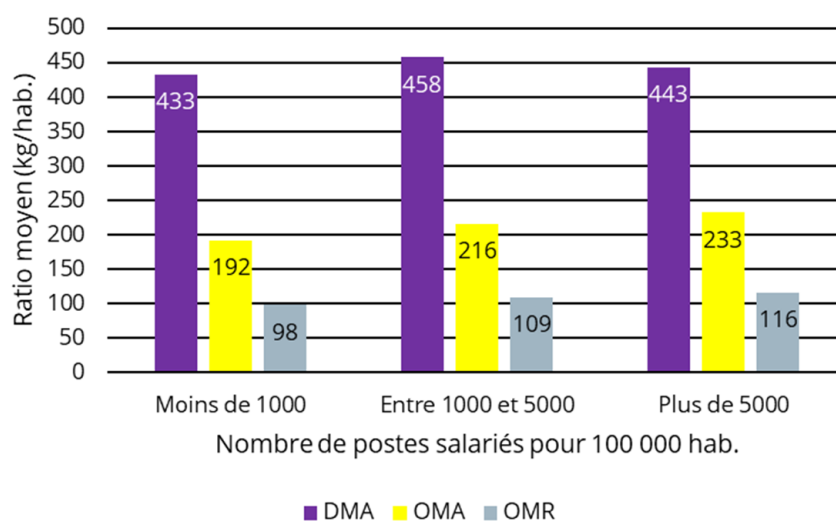


Figure 34. Ratios moyens des Territoires pionniers en kg/hab. selon le nombre de postes salariés pour 100 000 habitants (échantillon de 33 Territoires pionniers sur 58 – intervalles de confiance en annexe).

## Tourisme

Comme nous l'avons vu, l'absence de territoires de typologie « Touristique » ou « Très touristique » parmi les Territoires pionniers confirme que le tourisme est une contrainte aux performances. A ce sujet, une étude de l'ADEME a montré que les ratios d'OMR sont en moyenne de 57 kg/hab. plus élevés dans les zones touristiques.<sup>24</sup>

La comparaison du nombre de lits touristiques pour 100 habitants permet également de voir que **le tourisme est moins développé sur les TP que sur l'ensemble du territoire**. En effet, le nombre moyen de lits touristiques pour 100 habitants est estimé à 27 pour les TP (données 2017) alors que la référence nationale issue de l'INSEE est de 39 (données 2016), **soit 30 % de moins** pour les Territoires pionniers. La moyenne est estimée à 10 lits touristiques pour les MU, mais ce faible nombre ne reflète pas forcément la réalité du tourisme sur ces territoires (qui comptent, de fait, plusieurs attractions touristiques notables), ce qui peut s'expliquer notamment par le fait que l'indicateur INSEE utilisé, à savoir la « capacité des communes en hébergement touristique », ne prend pas en compte les logements touristiques de particuliers qui sont en plein essor dans les milieux plus urbains.

Comme pour l'activité économique, l'écart entre les Territoires pionniers et la référence nationale pour le tourisme est à mettre en perspective avec l'écart nettement plus important observé en termes de production d'OMR. De plus, on compte 15 Territoires pionniers (sur les 57) pour lesquels le nombre estimé de lits touristiques pour 100 habitants est supérieur à la référence nationale. Ainsi, **le tourisme est une contrainte pour les performances mais n'empêche pas, lorsqu'il reste mesuré, d'atteindre des ratios très bas**.

Bien que le tourisme soit une contrainte pour les performances, l'indicateur du nombre de lits touristiques pour 100 habitants permet d'observer peu de corrélations entre le niveau de tourisme et la production de déchets à l'échelle des TP et MU, d'autant que les intervalles de confiance sont larges. On peut toutefois observer des corrélations aux deux « extrémités » : les Territoires pionniers les plus touristiques ont des ratios d'OMA et de DMA plus élevés tandis que les ratios d'OMR les plus élevés se retrouvent sur les moins touristiques.

<sup>24</sup> ADEME (mars 2017) Zones touristiques – Plans et programmes de prévention des déchets 2010-2016. 20 p. [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/prevention-dechets-zones-touristiques\\_010188.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/prevention-dechets-zones-touristiques_010188.pdf) [Consulté en janvier 2020]

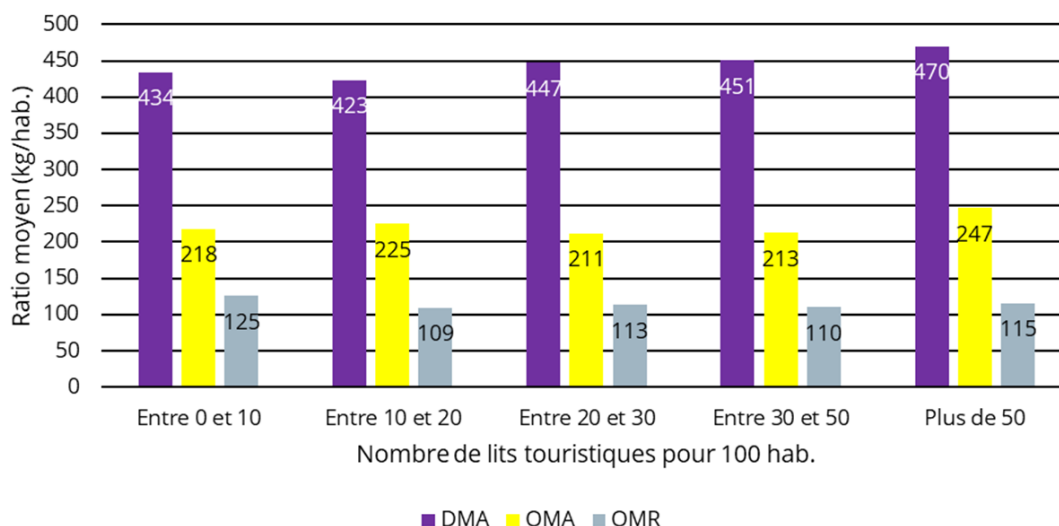


Figure 35. Ratios moyens des Territoires pionniers en kg/hab. selon le nombre de lits touristiques pour 100 habitants (échantillon de 57 Territoires pionniers sur 58 – intervalles de confiance en annexe).

En tout état de cause, l'indicateur du nombre de lits touristiques pour 100 habitants présente certaines limites. Outre le fait que d'autres indicateurs peuvent venir compléter l'appréciation du caractère touristique d'un territoire (offre en restauration, activités touristiques...), il masque des différences observées en termes de production de déchets selon le type d'hébergement : le surplus de production de déchets associé aux résidences secondaires est plus important que celui associé aux lits d'hôtels et a fortiori aux campings<sup>25</sup>.

#### Conclusion sur l'activité économique et le tourisme

Pour l'activité économique comme pour le tourisme, **le fait que les moyennes des Territoires pionniers soient en dessous des moyennes nationales peut jouer sur les performances, mais ceci est à relativiser** par les écarts nettement plus importants qui existent en termes de ratios d'OMR, par le fait que les déchets issus d'activités économiques représentent une part minoritaire des DMA et par l'existence de Territoires pionniers où le tourisme et/ou les activités économiques sont équivalents ou supérieurs à la moyenne.

Le tourisme et le développement économique étant en général des **leviers importants des intercommunalités dans leur stratégie globale**, il est intéressant de constater que ces éléments n'empêchent pas certains territoires d'être très performants en termes de production de déchets : miser sur ces leviers de développement n'implique pas forcément de devoir renoncer à viser de très bonnes performances.

#### 4.2.3.3 Sensibilité de la population des TP et MU

De façon à mesurer la sensibilité de la population sur les TP et MU, nous avons étudié plusieurs indicateurs qui reposent sur **la présence avérée d'associations actives sur les territoires concernés mais aussi la « culture locale » des usagers** que nous exprimons au travers de :

- **L'environnement** dans lequel ils habitent : les enquêtés jugent que la typologie territoriale influe sur l'affinité des usagers avec la prévention, le milieu rural étant plus propice à une telle affinité ;
- Leurs **motivations intrinsèques** à sauvegarder l'environnement dans lequel ils vivent et qu'ils se sont appropriés ou au contraire, l'expression de motivations autres, de nature financière par exemple.

<sup>25</sup> Ibid.

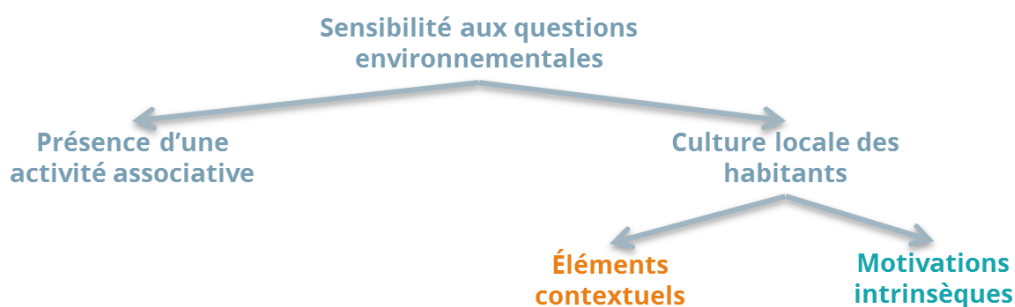


Figure 36. Analyse de la sensibilité environnementale des habitants des TP et MU

Concernant l'activité associative, **12 collectivités mentionnent la présence d'associations relativement actives, parmi lesquelles quatre sont des collectifs Zéro Déchet** (pouvant appartenir au réseau des groupes locaux de Zero Waste France). Deux communautés de communes souhaiteraient voir les associations locales devenir le relais de leurs actions de prévention de manière à pallier le manque de moyens et de temps en interne (675 ; 1192) alors que deux autres pointent une certaine inertie de la part du réseau associatif. Même si actif, ce dernier n'est pas force de proposition et s'appuie sur ce que la collectivité met en place par manque de savoir-faire (52944) ou manque de temps (2021). Le SMICTOM de la région de Saverne conclut que même si les associations sont volontaires, elles ont quand même besoin d'être conseillées, motivées, soutenues, ce qui reste leur rôle en tant que collectivité (2021).

À partir des réponses données à **la question sur la « culture locale » des habitants**, nous avons déterminé trois types de réponses principales liées à la typologie territoriale et aux motivations intrinsèques des usagers, qu'elles soient environnementales ou financières.

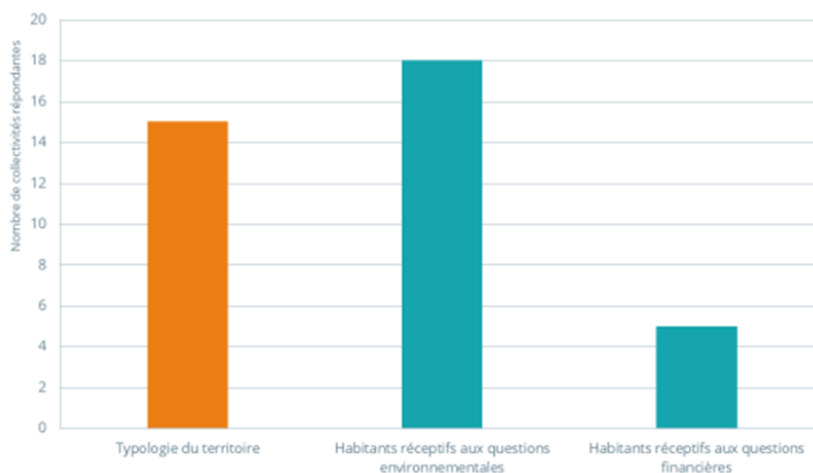


Figure 37. Culture locale des usagers telle qu'évaluée par les 42 TP et MU sollicités en entretiens

Selon les enquêtés, **la typologie du territoire affecte clairement les pratiques des usagers** mais de manière très différente selon qu'il s'agisse de territoires plus ou moins denses :

- Bon nombre de collectivités nous précisent qu'en **milieu rural voire semi-rural, les gens sont plus sensibles aux questions environnementales**, à ce que deviennent leurs déchets (675). De plus, les habitants peuvent plus facilement mettre en place du compostage, de l'élevage de poules, etc. qui fait qu'ils jettent peu de fermentescibles (401 ; 2021 ; 20061). De là découlerait une « façon de consommer » qui n'est pas la même (1210) : les pratiques d'autoproduction impliquent un recours moins important aux grandes surfaces (1210 ; 334). Le terreau est souvent dit favorable (856 ; 56491), ce qui est d'autant plus le cas quand il existe un attachement au territoire dû à son caractère exceptionnel au niveau environnemental et paysagé. La Communauté de communes Blavet Bellevue Océan (17080) ou encore la Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (3943) en sont de bons exemples.
- À l'inverse, le milieu urbain est cité pour les difficultés qui y existent en termes d'affinités avec la prévention des déchets. L'habitat vertical est mis en cause pour des raisons liées au fort turnover de la population (1049 ; 3943), aux différences culturelles voire à la barrière du langage dans certains cas (2320) ou encore d'autres problèmes plus spécifiques à certains quartiers pour qui la prévention est loin d'être une priorité (675 ; 4846). De manière plus globale, certains

milieu urbains denses doivent gérer une augmentation importante de population chaque année, autant de personnes qu'il faut informer, sensibiliser voire « évangéliser » (856 ; 4846).

Globalement, l'impact des « cultures locales » différentes entre la ville et la campagne en termes de consommation est moins objectivé que celui du compostage : nous ne disposons pas de données chiffrées faisant le lien avec la production de déchets. Les ressentis des enquêtés sur l'existence de différences de consommation sont toutefois étayés par une étude de l'INSEE datant d'avril 2019<sup>26</sup>, qui met en évidence des écarts sur la répartition des postes de dépenses des ménages en fonction de la typologie d'habitat. Ainsi, selon cette étude, « *la part du budget consacrée à l'alimentation à domicile décroît avec la taille de l'unité urbaine où réside le ménage* » tandis que la restauration hors domicile est plus importante en ville. En outre, la part du budget des ménages consacrée aux transports est plus importante à la campagne qu'en ville.

Les habitants des TP et MU sont aussi considérés comme étant de plus en plus **réceptifs aux questions environnementales**, notamment liées à la gestion des déchets, ce qui se traduit par une plus grande fréquentation des déchèteries et une utilisation plus importante des colonnes de tri sélectif (930). Sur certains territoires, une partie de la population semble même aller au-delà en montrant un engouement pour le consommé local et de saison avec en arrière-pensée la limitation de la production de déchets (57544 ; 57576). Mais le bémol est aussi très présent dans le discours des collectivités, qui n'hésitent pas à rappeler que la sensibilité de la population aux questions environnementales reste encore trop disparate (57604 ; 17898 ; 57582). Les réfractaires à la prévention et aux efforts en termes de protection de l'environnement seront toujours présents et audibles. Il s'agit donc plutôt de faire une politique pour ceux que l'on peut encore convaincre : « si 90 % adhère, c'est réussi » (57582).

Malgré cette sensibilité affirmée, nous n'avons pas constaté de corrélations marquantes entre le « vote écologiste » (élections municipales de 2014 et européennes de 2019) et la prédominance de Territoires pionniers ou Meilleurs Urbains.

Enfin, les collectivités interrogées mentionnent aussi **une sensibilité aux questions financières** qui ressort souvent suite à la mise en place de la TI et qui peut parfois limiter les efforts fournis vers une meilleure gestion des déchets. Les usagers sont sensibles à la prévention tant que ça ne leur coûte pas trop cher (334 ; 999 ; 401 ; 57582), ce qui d'ailleurs peut aussi s'appliquer parfois aux élus. Dans un contexte où la RI a été adoptée par de nombreuses collectivités, une d'entre elles considère qu'avec la redevance, les usagers voient le coût réel des déchets et se sentent plus concernés : comment sont-ils traités ? pourquoi est-ce aussi cher ? (57695). C'est un axe de motivation qui reste important et va au-delà de la « simple » gestion des déchets (57544).

## 4.2.4. Le financement du service public de prévention et gestion des déchets

### 4.2.4.1 La tarification incitative

#### ■ Une mesure quasiment incontournable

Une très grande majorité des Territoires pionniers avait adopté la tarification incitative (TI) en 2017, ce qui amène à penser que celle-ci est **quasiment incontournable** pour atteindre leurs performances. **Il s'agit principalement de la redevance incitative** : comme les autres collectivités, les Territoires pionniers ont peu mis en place la TEOM incitative, ce qui est lié au fait que ce mode de financement est une possibilité relativement récente pour les collectivités (depuis 2012).

A noter que si la tarification incitative apparaît quasiment incontournable pour atteindre les performances des Territoires pionniers, **elle n'est pas pour autant suffisante**. En effet, 192 collectivités avaient mis en place la tarification incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit 3,5 fois plus que le nombre de Territoires pionniers qui l'appliquent aujourd'hui.<sup>27</sup>

<sup>26</sup> Insee Première, avril 2019. Les comportements de consommation en 2017. N°1749. 4 p. Disponible en ligne : <https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-04/emb-IP1749.pdf>. [Consulté en janvier 2020]

<sup>27</sup> ADEME, 2018. Bilan des collectivités en tarification incitative au premier janvier 2016. Caractérisation des collectivités, analyse des performances et évaluation de l'impact de la réorganisation territoriale. Rapport. P.12.

Les collectivités en tarification incitative qui ne font pas partie des Territoires pionniers sont au-dessus des seuils définis pour les OMR, OMA et/ou DMA. **Le ratio moyen d'OMR des collectivités en tarification incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de 130 kg/hab.<sup>28</sup>, ce qui n'est que 10 kg/hab. au-dessus du seuil de sélection** de 120 kg/hab. défini pour les Territoires pionniers (et 16 kg/hab. au-dessus de leur ratio d'OMR moyen).

**La tarification incitative reste encore peu développée au sein des Meilleurs urbains.** Seul un d'entre eux l'a mis en place, la Communauté d'agglomération du Grand Besançon. Autrement, la plupart des MU finance le SPPGD au moyen de la TEOM et deux d'entre eux ont encore recours au budget général.

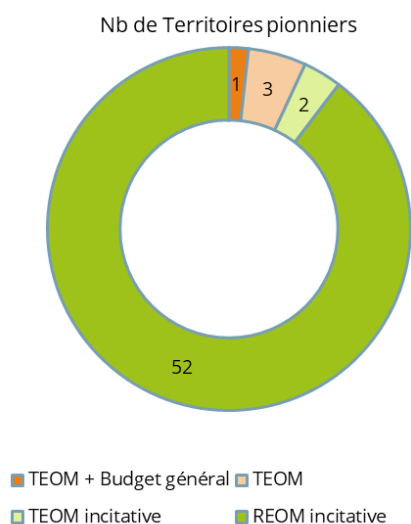


Figure 38. Financement du SPPGD au sein des 58 Territoires pionniers.

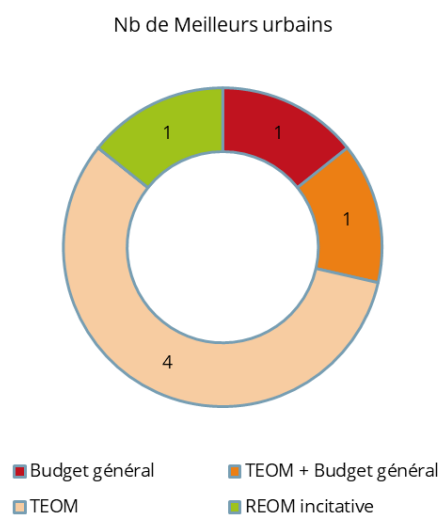


Figure 39. Financement du SPPGD au sein des 7 Meilleurs urbains.

### Les Territoires pionniers sans TI : une représentativité limitée

Seuls quatre Territoires pionniers n'avaient pas mis en place la TI en 2017 : trois d'entre eux avaient recours à la TEOM et le quatrième se basait à la fois sur la TEOM et sur le budget général.

Ce dernier, la Communauté de communes du Bassin de Pompey, est peu représentatif pour l'analyse car il est passé à la TEOM incitative en 2018 avec une facturation basée sur la production d'OMR de 2017. En outre, c'était l'un des TP présentant les moins bons ratios en 2017, notamment le ratio le plus élevé pour les OMR. Ses ratios se rapprochent davantage de ceux des Meilleurs urbains et cela limite d'autant plus la pertinence de le comparer aux autres Territoires pionniers, bien qu'il se caractérise par un portage politique important, des objectifs forts (réduire de 30 % les OMR) et ait mis en place des mesures efficaces pour atteindre des performances qui restent en soi nettement meilleures que les moyennes nationales (ambassadeurs du tri, contrôles d'accès en déchèterie, collecte des biodéchets...).

Les 3 autres Territoires pionniers qui n'avaient pas mis en place la tarification incitative en 2017 ne l'ont toujours pas mise en place à ce jour. L'un d'eux, le SICTOM d'Avril, Fleury et Luthenay, est peu représentatif pour l'analyse car il présente des caractéristiques qui ne sont pas reproductibles. En effet, c'est le moins peuplé des Territoires pionniers (1 125 habitants, soit 5 fois moins que le deuxième moins peuplé), et il n'a ni déchèteries (seul Territoire pionnier dans ce cas) ni activité économique.

Les 2 territoires sans TI restants semblent à première vue être des cas plus éclairants pour l'analyse, notamment en raison des choix concernant les modalités de (pré)collecte et les approches de la sensibilisation :

- La Communauté de communes Anjou Bleu Communauté est un territoire marqué par le refus d'un projet d'enfouissement de déchets radioactifs. Les élus y sont moteurs et les

<sup>28</sup> Ibid., p.24



équipes très motivées bien que peu nombreuses. Le programme de prévention, porté par le SISTO, l'acteur clé surplombant, prévoit beaucoup de sensibilisation. D'autres modalités sont adoptées telles que l'utilisation de bacs roulants individuels selon la taille du foyer ou encore les seuils d'exclusion pour les professionnels. Sur ce territoire, les avis sont partagés sur la TI, avec une tendance à considérer que ce n'est pas la panacée puisqu'il est possible d'obtenir des résultats honorables sans.

- La Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais se caractérise par un portage politique fort de la part d'élus souhaitant maîtriser les coûts et instiller de la transversalité dans les démarches entreprises. Le rôle de l'acteur surplombant local, le SIEEEN, est aussi très remarqué. Des modalités de collecte sont adoptées telles que l'utilisation de sacs d'OMR transparents ou encore la collecte des biodéchets en porte à porte.

Des réserves sont toutefois à formuler. Anjou Bleu Communauté n'a pas la compétence collecte sur tout son territoire, certaines communes étant gérées par le SISTO et le SYCTOM du Loire Béconnais qui ont déjà adopté la TI. Ainsi, une grande partie du territoire, intégrant la commune de Segré-en-Anjou-Bleu (qui regroupe la moitié de la population), est déjà en RI. Concernant la Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais, outre le fait que la plupart des mesures permettant de réduire les déchets sont portées au niveau du SIEEEN, la collectivité a finalement fait le choix de passer en TI comme les autres territoires adhérents à ce syndicat.

Force est donc de constater qu'**aucun Territoire Pionnier n'appliquant pas la TI en 2017 n'est vraiment représentatif** ce qui explique qu'aucune trajectoire élaborée ne se penche sur ces cas précis (cf. 5). En outre, on peut noter que les 2 TP sans TI pour lesquels les performances sont du même ordre que celles des autres TP sans que cela s'explique par une TI partielle (SICTOM d'Avril, Fleury et Luthenay et CC Amognes Cœur du Nivernais) sont couverts par un acteur clé surplombant (le SIEEEN) qui joue un rôle d'animation clé dans la prévention et a mis en place des mesures innovantes et efficaces comme les sacs d'OMR transparents sur tout son périmètre, ce qui peut laisser penser que bénéficié de la **dynamique territoriale globale d'un acteur clé surplombant** est un facteur de performance cruciale en l'absence de TI.

#### ● Modalités de tarification incitative

La répartition des modalités de tarification incitative au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains qui l'ont mise en place correspond globalement à la répartition nationale. Ainsi, **les trois quarts des Territoires pionniers et Meilleurs urbains ayant mis en place la TI ont choisi la levée et ou/le volume** comme critères pour la part variable, ce qui est correspond au taux observé parmi les 192 collectivités qui appliquaient la tarification incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2016<sup>29</sup>. 25 TP et MU prennent en compte seulement le nombre de levées seulement, 13 prennent en compte le nombre de levées et le volume.

Le **poids** est pris en compte sur **11 Territoires pionniers** et toujours associé au nombre de levées, ce qui correspond également aux données nationales (seules 2 collectivités sur les 192 prenaient en compte le poids seul en 2016)<sup>30</sup>. La Communauté de communes Sud Alsace Largue fait partie des premières à avoir instauré une tarification à la pesée et au volume, dès 2000 et suite à une consultation citoyenne lors de laquelle la population a approuvé les modalités de tarification et de collecte proposées. Le SICTOM des 3 Com 25 explique aussi que son choix était novateur en 2003, les élus étant convaincus qu'une tarification à la levée et au poids permettrait de changer encore plus les comportements des usagers (1049). Ils poursuivent l'harmonisation des territoires intégrés plus récemment selon cette même modalité.

---

<sup>29</sup> *Ibid.*, p.12.

<sup>30</sup> *Ibid.*

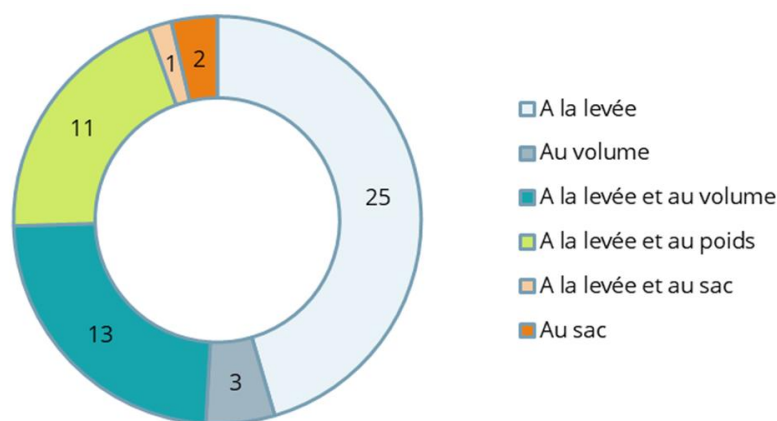


Figure 40. Nombre de collectivités suivant les critères de la part variable au sein des 54 Territoires pionniers et le Meilleur urbain qui ont mis en place la TI.

Lorsque la tarification incitative mise en place inclut la levée comme critère variable, les Territoires pionniers incluent **généralement un certain nombre de levées automatiquement facturées** dans le forfait de base. Les pratiques sont variables et s'échelonnent de 4 à 18 levées incluses (généralement sur des nombres pairs : 4, 6, 10, 12, 13, 16 ou encore 18 levées) parmi les Territoires pionniers qui nous ont précisé cette information. Les modalités peuvent être différentes pour les professionnels : par exemple, sur le territoire du SIEDMTO (1210), ceux-ci ont 30 levées incluses (contre 14 pour les particuliers) ce qui s'explique par les besoins spécifiques des professionnels de la restauration et du commerce de proximité.

Une part relativement importante de Territoires pionniers a opté pour **12 levées par an**, ce qui est *a priori* d'autant plus lisible pour les usagers car cela revient à sortir son bac une fois par mois. D'ailleurs, ce seuil est parfois **perçu par les usagers comme une « barrière infranchissable »** (283), ce qui n'est pas forcément recherché par la collectivité. Ainsi, si un Territoire pionnier a pu diviser par deux ses seuils de collecte parce que les habitants « respectaient » le seuil de 12 levées (5069), un autre éprouve des difficultés à faire comprendre aux habitants qu'ils ont tout à fait le droit de sortir leur bac plus souvent (1210).

Un seul de nos Territoires pionniers se pose la question d'appliquer l'incitativité sur les flux issus de la collecte séparée des recyclables (1812). Encore peu développée au niveau national, elle est à l'essai actuellement sur cinq communes l'ayant adoptée.

### ● Effets de la tarification incitative

Une fois mise en œuvre, les collectivités interrogées sont globalement d'accord sur les effets de la TI qui leur permet de faire fléchir la production de déchets, parfois jusqu'à - 35 % voire - 50 % pour certains TP (2320 ; 54604 ; 401).

Sur les 54 TP concernés par la tarification incitative, nous n'observons pas de différence marquante de performances selon le type de tarification incitative adoptée, bien que de telles différences soient observées au niveau national, où les performances sont globalement meilleures lorsque le critère du poids est pris en compte<sup>31</sup>. A l'échelle des Territoires pionniers, des ratios d'OMR plus faibles sont associés à la tarification au volume seul, mais l'échantillon de 3 collectivités est trop faible pour en tirer une conclusion généralisable.

En tout état de cause, cette absence de différence marquante indique que **ni l'adoption de la tarification incitative ni le choix de modalités spécifiques ne sont suffisantes** pour atteindre les performances des Territoires pionniers. L'adoption de la tarification incitative est (quasiment) nécessaire sans être suffisante, tandis que le choix de modalités spécifiques peut éventuellement être un facteur aidant, sans être incontournable.

Au-delà des modalités mises en place, le **degré d'incitativité** se traduisant notamment par la répartition de la part fixe (y compris levées forfaitaires) et de la part variable pourrait avoir un effet sur les performances. En effet, dans l'esprit des enquêtés, un **nombre limité de levées incluses est parfois associé aux performances de réduction** : une collectivité avec 4 levées forfaitaires estime qu'un forfait de 12 levées est nettement moins incitatif (57565), et une collectivité avec 0

<sup>31</sup> *Ibid.*, p.51.

levée forfaitaire estime que les collectivités avec 20 ou 26 levées dans leur part fixe ont un système qui n'est « pas du tout incitatif » (57582). Dans le même sens, une collectivité (334) reçoit des remarques comme quoi « la redevance n'est plus incitative » car les habitants seraient maintenant en-deçà du nombre de levées incluses. Une autre (283) est très réticente à l'idée de passer en-deçà de 12 levées en raison des risques de comportements tels que dépôts sauvages, brûlage sauvage et tourisme des déchets.

Cette importance du degré d'incitativité est toutefois à relativiser par d'autres témoignages mettant l'accent sur l'effet de l'instauration de la tarification incitative en tant que telle, indépendamment de ses modalités. Ainsi, plusieurs Territoires pionniers (334 ; 57541) rapportent que le seul **effet d'annonce** de la tarification incitative a un impact tangible sur la production et la gestion des déchets. Plus généralement, un enquêté (999) estime qu' « à partir du moment où on annonce quelque chose, des premiers effets se produisent ».

Dans le même ordre d'idées, il peut exister un **effet « redevance »** qui se conjugue à l'effet « incitativité » ou le précède. L'instauration d'une redevance rend en effet plus visibles les coûts des déchets (57695) et participe de la responsabilisation des usagers. Ainsi, un enquêté estime que le système de redevance (non incitative) en vigueur avant la RI était « déjà incitatif » par opposition à la TEOM (2320). Un autre (999) rapporte qu'il y a d'abord eu de meilleures performances suite au passage de la taxe à la redevance, puis des performances encore meilleures suite au passage de la redevance à la redevance incitative.

#### ■ **Acceptabilité de la tarification incitative**

Pour une bonne partie, **les territoires ayant adopté la TI mentionnent quelques difficultés** liées à l'annonce du changement de financement et à la mise en œuvre du nouveau dispositif de facturation. Celui-ci n'est pas accepté par tous, ce qui se traduit par des comportements tels que le tourisme de déchets ou les dépôts sauvages, difficilement chiffrables (401), qui ont toutefois tendance à se résorber et n'apparaissent finalement pas plus importants que sur d'autres collectivités (59 ; 283 ; 2320 ; 20061). Aussi, si la période de mise en place de la tarification incitative peut être considérée « houleuse », la plupart des collectivités évoquent le fait que **le dispositif est ensuite accepté**, voire « bien ancré dans les esprits » (17080 ; 2320 ; 20061 ; 57918).

Au-delà de la gestion administrative qu'elle implique, la mise en place de la tarification incitative demande un **effort de sensibilisation des usagers** se traduisant par des campagnes de communication et par des réunions publiques parfois très nombreuses. A titre d'exemple, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMP A) a organisé plus de 40 réunions publiques, qui ont réuni à chaque fois 300 à 400 personnes soit 10% de la population touchée. Les élus et directeurs des services ont joué un rôle clé pour rendre ces réunions efficaces, en répondant directement aux questions des habitants.

Les efforts à soutenir peuvent être accrus par des facteurs conjoncturels : deux Territoires pionniers mentionnent ainsi **l'impact de la loi NOTRe** qui implique que les collectivités doivent parfois entreprendre à deux, voire trois reprises, le travail de mise en œuvre de la TI à la suite des fusions de territoires (1049) mais aussi appliquer le dispositif sur des portions de territoires où il n'y a pas la même culture ni les mêmes performances de départ (57918). Pour entretenir les performances consécutives au passage en tarification incitative, d'autres territoires mentionnent qu'il est nécessaire de donner les moyens aux usagers pour qu'ils puissent maîtriser leur production de déchets (17728 ; 57918). Selon eux, la prévention est d'autant plus importante aujourd'hui dans ce cadre-là (57918).

#### **4.2.4.2 Redevance spéciale et seuils d'exclusion**

Selon le MODECOM national 2017, les déchets des professionnels représentent 20 % des OMR. Ne plus collecter les professionnels, ou les inciter à avoir recours à un prestataire privé plutôt qu'au SPPGD, peut être une orientation stratégique dans la perspective d'atteindre des objectifs chiffrés de réduction des DMA, même si la quantité totale de déchets à l'échelle du territoire n'est pas réduite. C'est aussi une orientation permettant de mieux délimiter le périmètre du service public, en cohérence avec le Code général des collectivités territoriales qui dispose que les déchets des professionnels doivent pouvoir être collectés sans « sujétion technique particulière » pour être considérés comme des « assimilés ».

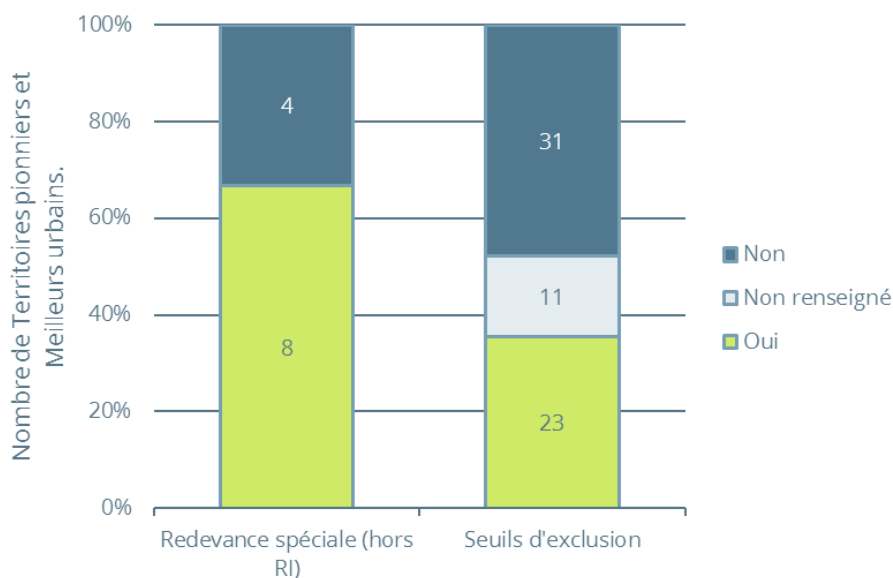
En ce sens, la redevance spéciale et la mise en place de seuils d'exclusion pour les professionnels sont deux outils permettant de réduire la quantité de DMA tout en clarifiant le périmètre du SPPGD : la redevance spéciale exerce un effet incitatif sur les professionnels (pour qu'ils réduisent et trient mieux leurs déchets, ou sortent du périmètre du SPPGD) tandis que les seuils d'exclusion les obligent à avoir recours à un prestataire privé.

Souvent, la question de la redevance spéciale pour les professionnels ne se pose pas pour les Territoires pionniers puisque la collectivité applique la redevance incitative. En revanche, une question qui peut alors se poser et être traduite dans les faits est l'instauration d'une **grille spécifique pour les professionnels** au sein de cette redevance incitative. Les approches divergent : les collectivités peuvent appliquer un « coefficient majorateur » aux professionnels (334) ou au contraire leur fournir un plus grand niveau de service dans la part fixe pour ne pas trop les pénaliser (1210).

De plus, **la majorité des Territoires pionniers et Meilleurs urbains n'appliquant pas la RI ont mis en place une redevance spéciale**. Certaines collectivités admettent qu'elle n'est pas suffisamment « incitative » (495), permettant encore des marges de progrès. D'autres disent avoir optimisé leur RS en appliquant par exemple :

- Un **suivi rigoureux du parc de bacs** qui a eu un effet très clair sur les quantités de déchets collectés. Rennes Métropole considère qu'il s'agit là d'un élément stratégique car le bac est un « ticket d'entrée » au service public (856).
- Une **incitativité qui se traduit par des contrats spécifiques** avec les professionnels, chacun bénéficiant d'un forfait au bac adapté à son activité économique (1210).

**Quant aux seuils d'exclusion du SPPGD pour les professionnels, ils sont loin d'être généralisés**, ce qui peut être lié au nombre relativement faible d'entreprises implantées rendant l'enjeu moins important au regard des tonnages collectés. Certains Territoires pionniers ont plus jusque-là une **approche « au cas par cas » avec des gros producteurs** bien identifiés tels que les supermarchés (334 ; 57604), et un Meilleur urbain témoigne que l'exclusion assumée de plusieurs gros producteurs comme les cantines scolaires ou les maisons de retraites n'a pas entraîné un « effondrement » de la production de DMA (2320).



**Figure 41. Présence d'une Redevance Spéciale ou de seuils d'exclusion pour les professionnels sur les TP et MU (échantillon restreint aux 12 territoires sans RI pour la RS ; échantillon sur 58 TP et 7 MU pour les seuils d'exclusion).**

La non-instauration de seuils d'exclusion clairement définis semble moins être un choix délibéré qu'un corollaire de ces habitudes de fonctionner « au cas par cas ». Les Territoires pionniers ne semblent pas opposés à l'instauration de seuils d'exclusion sur le principe ; certains d'entre eux reconnaissent d'ailleurs que c'est un **axe d'optimisation qui leur reste à creuser** et sont en réflexion sur le sujet (1210 ; 54541 ; 57576).

Des actions de sensibilisation des professionnels, notamment en rapport avec le respect du tri 5 flux, sont par ailleurs mentionnées.

#### 4.2.5.L'organisation de la gestion des déchets

##### Précision méthodologique

Les données issues de l'enquête Collecte 2017 ont été étudiées pour analyser l'organisation de la gestion des déchets sur les TP et les MU. Elles ont été complétées par des données issus des entretiens et des rapports annuels des collectivités.

La plupart des données sont agrégées à l'échelle des collectivités. Toutefois, il existe de nombreuses caractéristiques mixtes pour certains flux : coexistence d'apport volontaire et de porte-à-porte, zonage pour les fréquences de collecte, collecte d'une partie du territoire en régie et d'une autre en marchés de prestation... L'enquête collecte fournit donc des *données à l'échelle des services* en plus des *données agrégées à l'échelle des collectivités*.

Ces deux types de données peuvent être complémentaires et présentent chacune certaines limites :

- De manière générale, nous avons privilégié l'usage des données agrégées à l'échelle des collectivités pour s'affranchir des « doublons ». En effet, lorsqu'on utilise les données à l'échelle des services, des collectivités apparaissant deux fois ou plus demeurent même après avoir « filtré » les services selon les critères choisis. C'est inévitable compte tenu de nombreux cas particuliers qui nécessiteraient une approche au cas par cas pour être traités. L'inconvénient de l'usage des données agrégées à l'échelle des collectivités est toutefois que certains indicateurs se trouvent simplifiés (ex : modalités et fréquences de collecte *majoritaires*), pouvant recouper des réalités assez différentes et masquer des méthodes d'estimation disparates selon les collectivités.
- Lorsque nous n'avons pas pu utiliser de données agrégées à l'échelle des collectivités, nous avons utilisé les données à l'échelle des services. Cela permet de traiter certains indicateurs en ciblant davantage les collectes étudiées. L'inconvénient est qu'il existe alors des « doublons » dans les statistiques, c'est-à-dire des *services d'une collectivité qui possède un ou plusieurs autres services dans le même panel* (les indicateurs étudiés peuvent alors être identiques ou différents d'un service à l'autre). Nous avons comptabilisé ces doublons, qui sont autour de 9 % pour les indicateurs traités. L'usage de ces données reste minoritaire (modes de gestion, fréquences de collecte) et nous prenons alors soin de préciser que les données sont à l'échelle des services.

##### 4.2.5.1 Les moyens humains

###### ■ Moyens humains affectés à la collecte

Au sein des Territoires pionniers, **les Equivalents Temps Plein (ETP) affectés à la collecte (prestataires de collecte inclus) sont moins nombreux qu'au niveau national**, avec un écart relativement significatif : pour 2017, nous estimons les moyens humains à 4,4 ETP pour 10 000 hab. en moyenne sur les Territoires pionniers contre 6,9 au niveau national (7,8 d'après les données de l'enquête collecte 2015, avec un mode de calcul différent<sup>32</sup>). De même, les ETP sont moins nombreux pour les Meilleurs urbains que pour l'ensemble des collectivités urbaines au niveau national.

<sup>32</sup> Nous avons estimé les ETP affectés à la collecte en calculant la moyenne de ces ETP pour 10 000 hab. à l'échelle de chaque collectivité. A l'inverse, les données 2015 sont basées sur le nombre d'emplois total affectés à la collecte au niveau national (52 000 emplois) rapporté à la population.

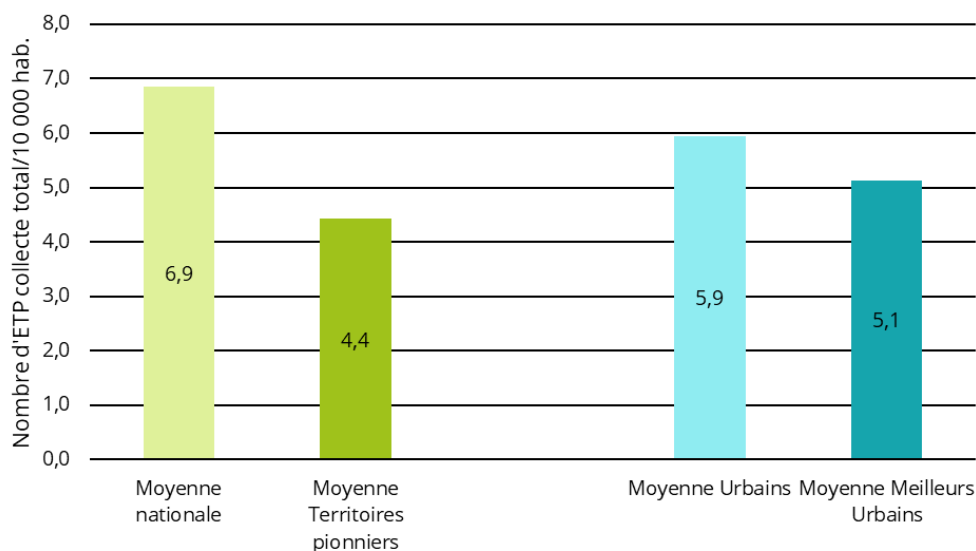


Figure 42. ETP / 10 000 hab. affectés à la collecte des déchets par la collectivité et ses prestataires (échantillon de 922 collectivités collectant les OMR ; 49 TP et 7 MU).

L'écart entre les Territoires pionniers et les références nationales **ne s'explique pas seulement par la typologie territoriale** des Territoires pionniers. En effet, le nombre moyen d'ETP pour 10 000 hab. affecté à la collecte au sein des collectivités de typologie rurale (« rural dispersé », « rural avec ville centre » ou « mixte à dominante rurale ») est estimé à 5,9 au niveau national contre 4,3 au sein des Territoires pionniers : l'écart reste important. En revanche, on peut noter que ce chiffre est de 14,2 pour les territoires de typologie touristique : le tourisme est donc un facteur qui augmente significativement les moyens affectés à la collecte.

L'interprétation que l'on peut faire des écarts observés avec les références nationales tant pour les Territoires pionniers que pour les Meilleurs urbains est que **la réduction des déchets permet de limiter les moyens humains affectés à la collecte, ce qui participe de la maîtrise des coûts** du service (voire de leur réduction). Comme nous l'avons vu, les collectes bimensuelles d'OMR (C0,5) sont plus répandues au sein des Territoires pionniers qu'au niveau national : la diminution du nombre de tournées de collecte peut donc être un facteur qui permet d'affecter relativement peu de moyens humains à la collecte sur les TP et MU. Plus généralement, l'optimisation de la collecte sur les Territoires pionniers peut expliquer ce résultat.

Cette limitation des moyens humains affectés à la gestion des déchets peut d'autant plus **justifier de financer des postes affectés à la prévention**, bien que cette stratégie soit rarement explicitée par les enquêtés. Cela peut se faire directement ou non, par exemple à travers le soutien financier à des projets visant à développer le réemploi (souvent observés au sein des TP et MU, comme nous le verrons). Lors des « journées Grand-Est » des Territoires pionniers, il a été relevé qu'un enjeu aujourd'hui est de faire comprendre qu'on ne dépense *pas assez* pour la prévention : en ce sens, le caractère stratégique des arbitrages budgétaires sur le type de postes à financer demanderait à être davantage mis en lumière.

### ● Moyens humains affectés à la prévention

Globalement, **les moyens humains affectés à la prévention restent modestes mais aussi et surtout très disparates** : l'organisation des services mais aussi le mode de comptage des ETP y sont pour beaucoup. En effet, certaines collectivités considèrent que leurs ambassadeurs du tri font partie du pôle prévention alors que d'autres les rattachent plutôt au pôle collecte. La Communauté de Communes Sèvre et Loire résume en disant que ça reste une question difficile à trancher (57565). Toutefois, il semblerait que la taille des collectivités influe sur leur capacité à dédier exclusivement des moyens humains à la prévention. L'enquêté de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller explique que face à un manque de personnel affecté, **la priorité est d'assurer le service de base**, ensuite vient la prévention (675).

Les collectivités ne présentant aucun poste dédié à la prévention sont majoritairement des petites structures (401 ; 1239 ; 1244 ; 3943 ; 57860) avec **un seul service déchets** qui englobe tout le monde (30406 ; 52944 ; 55639 ; 56491 ; 57544) et souvent peu de moyens qui sont plutôt affectés

à la gestion de la redevance (54564 ; 57604 ; 339 ; 283). À ce sujet, Questembert Communauté explique qu'ils ont « complètement sous-estimé » la part d'accompagnement en plus que nécessite la RI. Ils sont devenus visibles, « pourvoyeurs d'un service payant » et plus sujets ainsi aux demandes des usagers qui ont augmenté (283). Aujourd'hui, ils ont revu à la hausse le nombre d'effectifs pour avoir une personne dédiée à la relation-client, une chargée de prévention et une troisième personne à mi-temps sur la prévention.

Quelques collectivités expliquent aussi le manque d'ETP affectés à la prévention par le fait que cette dernière soit portée par le **syndicat départemental qui possède lui, plus de moyens** (334 ; 1185 ; 57482 ; 57576). C'est le cas de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais, pour qui la prévention est une démarche globale qui a tout intérêt à être portée par le syndicat surplombant, le SIEEEN. Cela permet ainsi aux communautés de commune adhérentes d'être « toutes dans la même démarche » et de maintenir ainsi « l'idée de réseau » (57576). La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a aussi fait le choix de laisser le SYBERT s'occuper exclusivement de la prévention, ce qui n'empêche pas ses agents de porter des messages sur le sujet (2320).

Le SICTOM de la Zone Sous Vosgienne mentionne un choix politique intéressant. Dans cette structure de sept personnes à peine, il a été décidé de ne pas créer de pôle prévention à part, cette dernière étant de la responsabilité de tous (1395).

Les **structures plus grandes**, de type syndicats et métropoles, sont celles qui présentent un **nombre plus élevé d'ETP dédiés à la prévention**. À titre d'exemple, toutes les métropoles du panel (Nantes, 495 ; Rennes, 856 ; Lyon, 4846) ainsi que la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (280) présentent un service prévention à part. Parmi elles, Rennes Métropole se distingue par un fonctionnement innovant. La prévention est traitée selon deux angles d'approche : la partie opérationnelle est prise en charge par les équipes de terrain qui sont formées à cela, ce qui permet au service prévention de se dégager de cette gestion au quotidien pour « remonter d'un cran », « prendre de la hauteur, être en pointe sur l'innovation, la mobilisation des acteurs, y compris sociologiquement, les *nudges*, les partenariats, les benchmarks, la relation usagers (réponse au téléphone et équipe de médiateurs sur le terrain) » (856). Ce service, composé de plus d'une douzaine de personnes, incluant des médiateurs et un spécialiste des changements de comportement, est donc plus « agile » dans une logique souhaitée d'amélioration en continue (856). Enfin, leur travail est répercuté dans les autres services de la Métropole : leur direction générale les a mandatés pour que l'approche utilisée sur la gestion des déchets soit répliquée sur la mobilité, l'énergie, etc.

Dans les syndicats de taille plus modeste, il s'agit parfois d'un service à part qui est rattaché à la direction (930 ; 5069). Cette structuration permet une meilleure diffusion de la prévention au sein du syndicat et mériterait, selon un ingénieur ECD de l'ADEME, d'être appliquée aux communautés de communes qui réunissent des services très distincts. Au-delà de la transversalité évidente, ce pôle prévention surplombant aurait aussi pour avantage d'apporter à la direction des services une vision globale avec du recul, permettant parfois d'arbitrer voire de concilier des intérêts qui peuvent différer entre services (56491).

#### 4.2.5.2 Modalités de collecte des principaux flux

**Les modalités de collecte observées sur les TP sont similaires à ce qui existe au niveau national pour les ordures ménagères et assimilées.** Les OMR sont majoritairement collectées en porte-à-porte au sein des Territoires pionniers. Seuls huit ont opté pour une collecte mixte et deux TP les collectent en point d'apport volontaire (PAV). Il s'agit de :

- La **Communauté de communes de Yenne**, pour qui les motivations à l'origine de la démarche de réduction des déchets sont financières mais aussi liées à un projet de centre d'enfouissement. Cette collectivité a adopté la RI qu'elle considère au cœur de sa stratégie. Au-delà d'une collecte en PAV pour les OMR, elle propose également la collecte des recyclables en apport volontaire. **Il s'agit du troisième TP le plus performant sur les ratios d'OMR 2017 (79 kg/hab.)** qui précise toutefois avoir le sentiment d'être arrivé à quelque chose d'incompressible (401).
- La **Communauté de communes du Pays des Herbiers** qui adhère au syndicat TRIVALIS en Vendée. Cette collectivité a également fait face à des enjeux d'exutoires et a vu l'optimisation de la collecte comme le premier levier de maîtrise des coûts : elle a alors passé

la collecte des OMR en apport volontaire, comme les recyclables. La CC du Pays des Herbiers a également agi de manière innovante sur ses déchèteries. **Il s'agit du TP le plus performant sur les ratios d'OMR 2017 (76 kg/hab.).**

La collecte des OMR en apport volontaire pousse davantage les usagers à **prendre conscience de la quantité de déchets** qu'ils produisent (1481) et peut les encourager ainsi à vouloir mieux maîtriser leur production d'OMR. La collecte « inversée » des OMA (apport volontaire pour les OMR et porte-à-porte pour les recyclables), comme c'est le cas par exemple à Utrecht et dans d'autres communes des Pays-Bas<sup>33</sup>, serait également une piste intéressante à explorer pour aller plus loin, mais n'est pas observée au sein des TP concernés par l'étude.

Les Meilleurs urbains présentent quant à eux une collecte des OMR en porte-à-porte ou effectuée de manière mixte.

La répartition des modalités de collecte des emballages et papiers pour les TP (légère préférence pour le porte-à-porte, suivi des modalités de collecte mixte et de l'apport volontaire) est similaire à la répartition nationale. On note aussi, au sein des TP comme au niveau national, une nette préférence pour l'apport volontaire en ce qui concerne la collecte du verre. En milieu urbain, les MU n'optent pour l'apport volontaire seul que dans le cas du verre tandis que d'autres collectivités le font aussi pour les emballages et papiers.

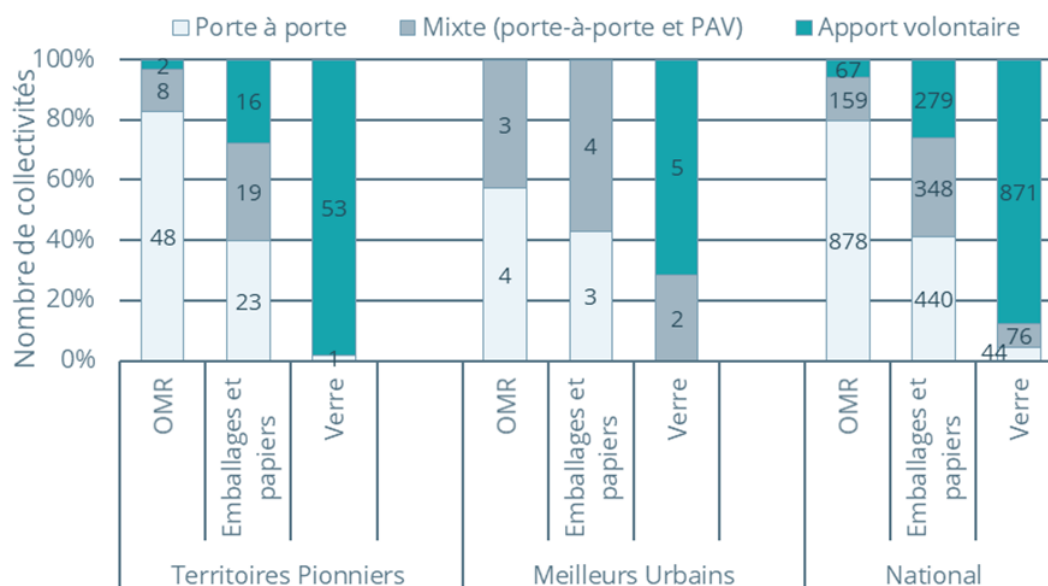


Figure 43. Modalités de collecte des différents déchets sur les Territoires pionniers et les Meilleurs urbains. Comparaison avec le national (échantillon de 1067 collectivités avec compétence collecte des OMR et collectant également les flux concernés).

#### 4.2.5.3 Modes de gestion des collectes

Lors des entretiens, quelques collectivités ont mis en avant **l'intérêt de gérer la gestion des déchets en régie**. C'est le cas par exemple de la Communauté de communes Ouche et Montagne qui affirme que la collecte et le traitement en régie leur permettent de maîtriser ce qu'ils peuvent faire d'un bout à l'autre de la chaîne (56491). Questembert Communauté considère aussi que d'avoir « la main sur tout » reste un gros avantage en termes de **flexibilité et d'adaptation au changement**, en plus de permettre d'être plus **réactif et proche des usagers** (283). Cette réactivité est aussi revendiquée par la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo qui n'est en régie que pour la collecte (57564). Il en est de même pour la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé qui précise que la régie pour la collecte leur permet

<sup>33</sup> ADEME, RDC Environment (Frédéric MICHEL, Simon STANDAERT, Tom HUPPERTZ), GIRUS (Nicolas ROUSSAT) (Mars 2018) Benchmark des pratiques de tarification incitative pour la gestion des déchets ménagers dans plusieurs pays industrialisés. Rapport. P.130. Disponible en ligne : [https://www.rdcenvironment.be/wp-content/uploads/2018/08/benchmark-tarification-incitative-2018-rapport\\_fr.pdf](https://www.rdcenvironment.be/wp-content/uploads/2018/08/benchmark-tarification-incitative-2018-rapport_fr.pdf).



d'optimiser les tournées, ce qui a des conséquences positives sur la prévention : pour optimiser il faut forcément moins de déchets (57604). Enfin, Anjou Bleu Communauté conclut que la régie peut être considérée en tant que facteur de réussite (52944).

La gestion en régie est donc parfois perçue comme une force, voire comme un facteur de succès lié aux performances. Cependant, force est de constater que cette gestion en régie n'est pas pour autant un facteur objectif de performance à l'échelle des Territoires pionniers, auquel cas la gestion en régie se rencontrerait sur une nette majorité de ces territoires ou *a minima* sur une proportion plus importante que l'ensemble des collectivités. Tel n'est pas le cas : au contraire, **les Territoires pionniers ont un peu plus tendance que les autres collectivités à recourir aux marchés de prestation pour les OMR comme pour la Collecte Séparée (CS)**. 60 % des TP y ont recours pour les OMR en porte-à-porte.

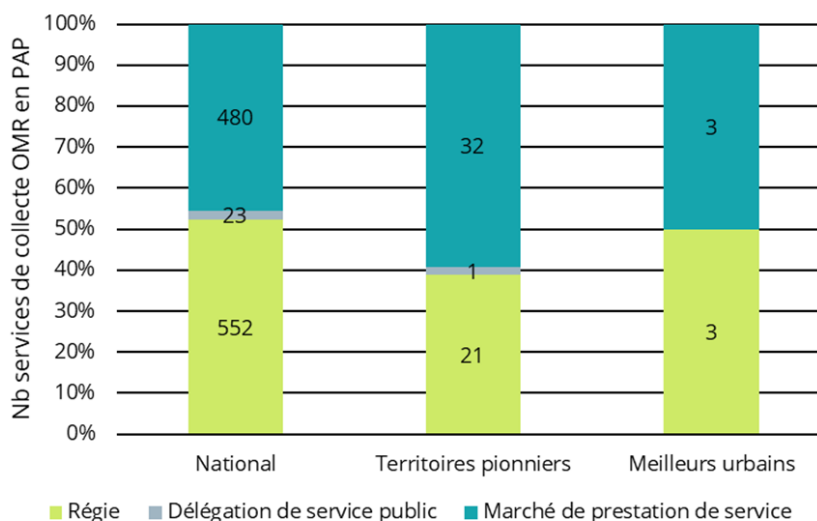


Figure 44. Nombre de services de collecte OMR en porte-à-porte par mode de gestion (échantillon de 1055 collectivités dont 9% de doublons ; 55 TP et 6 MU).

#### 4.2.5.4 Fréquences de collecte

##### ● Fréquences de collecte des OMR

Un peu plus de la moitié des collectes d'OMR en porte-à-porte au sein des TP sont **bimensuelles (C0,5)**, ce qui est nettement plus qu'au niveau national, où plus de 90 % de ces collectes ont un rythme au moins hebdomadaire (C1). **Ces collectes ne dépassent pas un rythme bihebdomadaire (C2) au sein des Meilleurs urbains** alors que des collectes allant de 3 fois par semaine (C3) à tous les jours (C7) sont encore constatées au sein des urbains au niveau national.

La réduction des fréquences de collecte des OMR constatée est **souvent consécutive à la baisse des tonnages de déchets** (280) qui survient notamment après la mise en place d'une TI (59). Toutefois, **la réduction des fréquences de collecte peut aussi être directement à l'origine** des baisses de ratios constatées. En effet, un service de collecte réduit pour les OMR peut encourager le geste de tri et pousser les ménages à vouloir maîtriser leur production d'OMR ; à l'inverse, un service surdimensionné n'incite pas à cette démarche.

Le choix de réduire ou non les fréquences de collecte est une décision technique mais aussi politique : certaines collectivités préfèrent attendre la baisse des ratios pour diminuer les fréquences de collecte, de peur que cette dernière soit perçue comme une réduction de la qualité du service, alors que d'autres entreprennent ce choix en assumant clairement l'aspect positif de la réduction associée des coûts de collecte. Un enquêté estime, à partir de son expérience, qu'il est tout à fait possible de passer en TI et de diminuer la fréquence de collecte en même temps : l'impact du premier est assez rapide et permet d'adopter plus facilement la deuxième (57860).

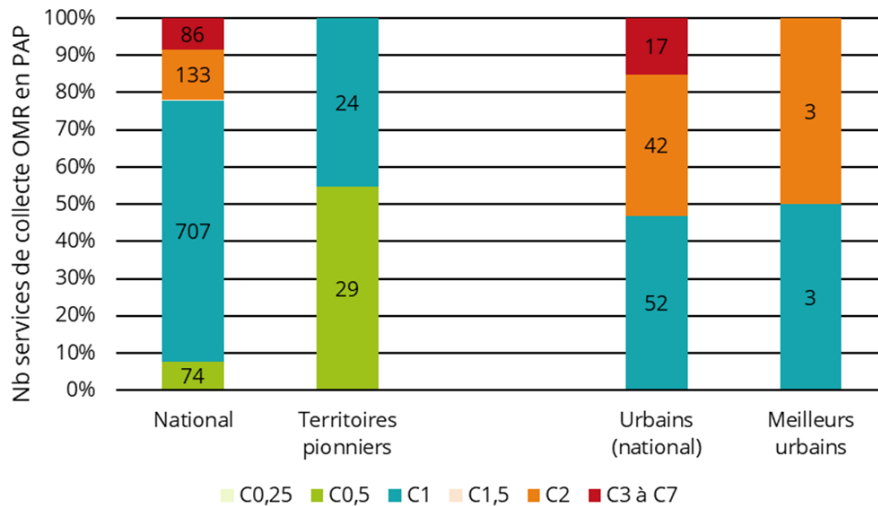


Figure 45. Nombre de services de collecte OMR en porte-à-porte par fréquence de collecte majoritaire (échantillon de 1066 collectivités dont 9% de doublons ; 53 TP et 6 MU)

L'idée selon laquelle les réductions de fréquences de collecte peuvent participer de la baisse des tonnages est confortée par la comparaison des fréquences de collecte avec ou sans tarification incitative. En effet, au niveau national, on observe que les collectes d'OMR en porte-à-porte sont plus répandues au sein des collectivités en tarification incitative que sur celles sans tarification incitative, mais elles le sont **d'autant plus au sein des Territoires pionniers en TI**, comme l'illustre la figure ci-dessous (*qui reste toutefois à interpréter avec précaution compte tenu d'erreurs sur la TI dans le remplissage de l'enquête collecte et du fait que nous n'avons corrigé les erreurs que sur les TP et MU*). Ainsi, pour les collectivités en TI, le fait d'être Territoire pionnier est corrélé positivement avec la mise en place d'une collecte bimensuelle des OMR. Cela semble indiquer que **la combinaison de la TI avec la réduction des fréquences de collecte est plus favorable aux performances** que la TI seule.

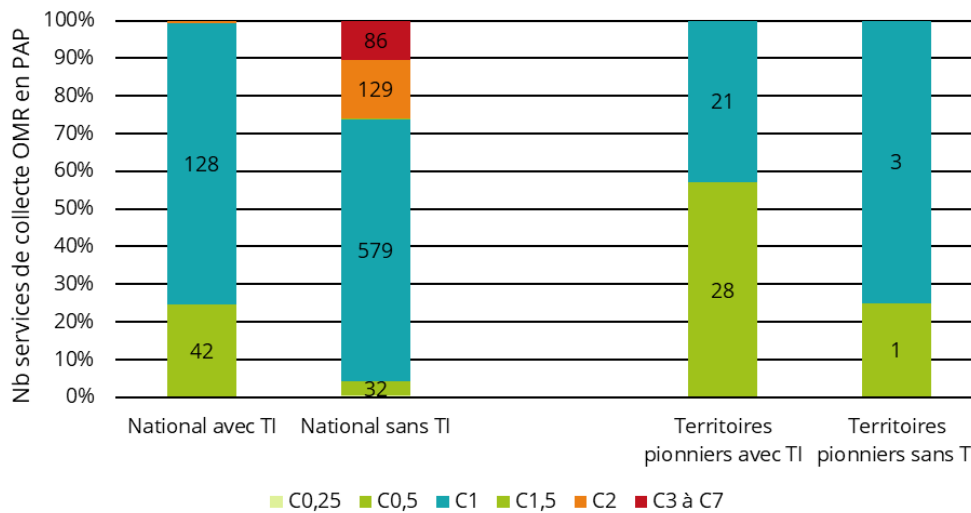


Figure 46. Nombre de services de collecte OMR en porte-à-porte par fréquence de collecte majoritaire, croisé avec la mise en place de la tarification incitative (échantillon de 1066 collectivités dont 9% de doublons ; 53 TP et 6 MU)

De plus, à l'échelle des Territoires pionniers, les performances sont **meilleures avec une collecte des OMR majoritairement en C0,5 sur le territoire** plutôt que C1 pour l'ensemble des flux. Comme nous l'avons vu, les performances apparaissent encore meilleures avec une collecte majoritaire des OMR en apport volontaire mais seuls 2 territoires sont concernés.

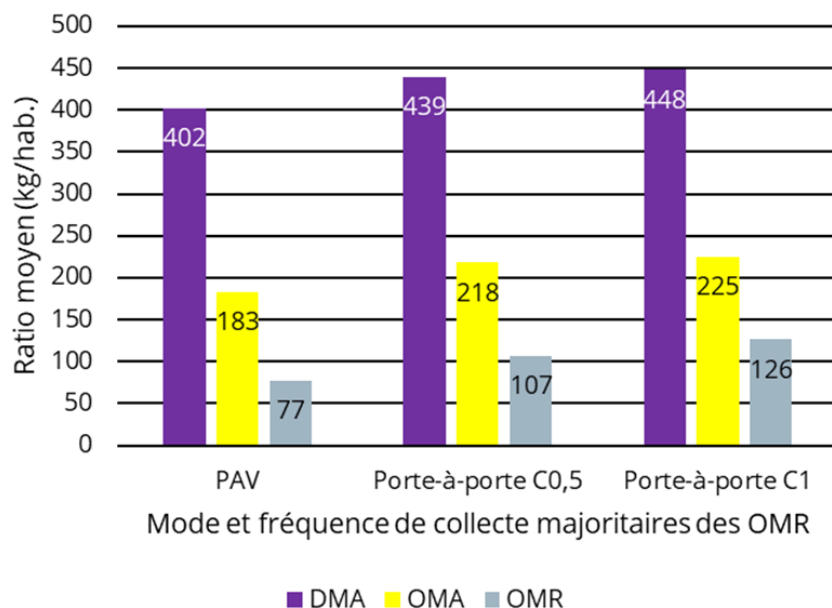


Figure 47. Ratios moyens des Territoires pionniers selon le mode et la fréquence de collecte majoritaires des OMR (sur 58 Territoires pionniers – intervalles de confiance en annexe).

### Fréquences de collecte des emballages et papiers

Les collectes d'emballages et papiers en C0,5 sont encore plus répandues que les collectes d'OMR en C0,5 sur les Territoires pionniers, et il existe là aussi une différence significative avec les données nationales, sur les TP comme sur les MU. Comme pour les OMR, les fréquences de collecte des emballages et papier sont à mettre en perspective avec la tarification incitative.

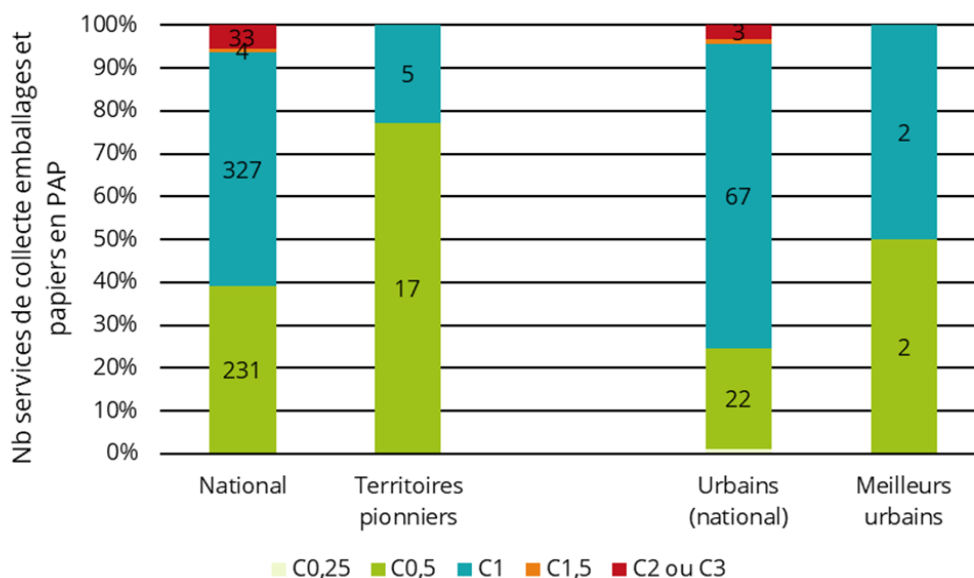


Figure 48. Nombre de services de collecte emballages et papiers graphiques en porte-à-porte par fréquence de collecte majoritaire (échantillon de 1066 collectivités dont 9% de doublons ; 55 TP et 6 MU)

La tendance des Territoires pionniers est donc de **réduire les fréquences de collecte des OMR mais aussi celles des recyclables**, ce qui est corroboré par le fait que la plupart des TP qui collectent les OMR en C0,5 font de même pour les emballages. Une approche alternative serait d'« **inverser** » les fréquences de collecte en collectant les OMR en C0,5 et les emballages en C1, pour inciter davantage au tri. Seuls deux territoires fonctionnaient de cette manière au moment de l'enquête :

- La Communauté de communes de la Région de Guebwiller, très dynamique tant dans le portage de certaines actions, parfois transversales, que dans son travail de relais vis-à-vis des actions portées par le syndicat surplombant, le SM4. Sur ce territoire, la RI concerne

tant les OMR que les flux de déchèteries. En 2016, avec l'Extension des Consignes de Tri (ECT), une augmentation de 45 % des volumes de tri a été constatée et la collectivité a choisi à ce moment-là de passer de C0,5 à C1.

- La Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine, qui adhère à un syndicat ayant mené une large campagne de sensibilisation dans le passé. Elle porte aussi un projet de ressourcerie.

On peut s'attendre à ce que d'autres Territoires pionniers adoptent la même approche à l'avenir dans un contexte d'extension des consignes de tri.

#### 4.2.5.5 Extension des consignes de tri

Les Territoires pionniers et Meilleurs urbains sont relativement avancés dans l'adoption de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) qui y est **plus répandue** que sur l'ensemble des collectivités à l'échelle nationale. En effet, **plus de la moitié d'entre eux avaient mis en place l'ECT en 2017 ou avaient prévu de le faire à court terme**. Les entretiens ont permis de confirmer que plusieurs collectivités l'avaient adopté récemment.

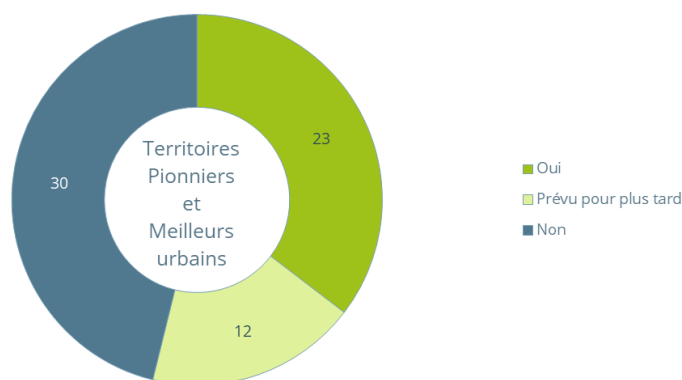


Figure 49. Extension des consignes de tri en 2017 sur les 58 Territoires pionniers et les 7 Meilleurs urbains (Données « Prévu pour plus tard » extrapolées en partie avec les entretiens réalisés en 2019).

Parmi les collectivités ayant un peu de recul sur la question, on note que l'adoption de l'ECT a permis de faire baisser les tonnages d'OMR (57582 ; 57604 ; 57541 ; 57564 ; 3943), même si pour certaines cette baisse reste relativement faible dû aux caractéristiques des nouveaux plastiques triés qui sont très légers (57482). Cet **impact réel mais limité** est corroboré par les observations de l'éco-organisme CITEO à l'échelle nationale (en 2016, le potentiel de détournement grâce à l'ECT était estimé à 4 kg/hab.<sup>34</sup>) et explique qu'il est possible d'être un Territoire pionnier sans avoir mis en place l'extension des consignes de tri.

Cependant, les avantages de l'ECT sont aussi visibles ailleurs : l'harmonisation du service entre collectivités voisines (57565 ; 57860) ou encore la sensibilisation des usagers et les **répercussions positives sur le geste du tri** qui est simplifié (1049 ; 495 ; 52944 ; 401).

#### 4.2.5.6 Collecte séparée des biodéchets

##### Précision méthodologique

Pour analyser la mise en place de collectes séparées de biodéchets au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains, nous avons procédé en deux temps :

- Nous avons d'abord comparé les chiffres sur les ratios de biodéchets issus d'une collecte séparée (déchets alimentaires et/ou déchets verts) au niveau national et au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains ;

<sup>34</sup> CITEO, 2017. Extension des consignes de tri – Rapport d'étape 2017, p.4.

- Parmi les Territoires pionniers et Meilleurs urbains indiquant l'existence d'une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte ou en apport volontaire, nous avons ensuite recherché la part de collectes de déchets alimentaires seuls.

A noter que les collectes séparées de biodéchets sont parfois expérimentales ou de périmètre restreint, ce qui peut expliquer que les ratios indiqués dans l'enquête collecte soient parfois très faibles. Nous avons donc distingué 3 catégories de collectivités par rapport à la collecte séparée de biodéchets : celles dont le ratio collecté est nul ; celles dont le ratio collecté est inférieur à 10 kg/hab. ; et celles dont le ratio collecté est supérieur à 10 kg/hab. en 2017.

De plus, certaines collectivités indiquent une collecte séparée des biodéchets en apport volontaire alors que leur règlement de collecte n'en fait pas mention. Il est possible qu'elles comptabilisent l'apport de déchets verts en déchèteries ou le compostage collectif comme des collectes de biodéchets en apport volontaire. De ce fait, le nombre de collectes séparées de biodéchets d'après ces données peut être surestimé, ce qui justifie d'analyser plus finement les données à l'échelle des TP et MU et de les mettre en perspective avec les dernières études spécifiques de l'ADEME sur la collecte séparée des biodéchets.

### Les collectes séparées de biodéchets comprenant des déchets alimentaires et/ou des déchets de jardin

D'après les données de l'enquête collecte 2017 sur les ratios de biodéchets collectés séparément, les Territoires pionniers et Meilleurs urbains ont peu mis en place de collectes séparées de biodéchets (déchets alimentaires et/ou déchets de jardin). En effet, **seuls 22% des Territoires pionniers indiquent avoir collecté séparément plus de 10 kg/hab. de biodéchets en 2017**, contre 27 % des collectivités au niveau national (ce chiffre monte à 34 % si l'on prend en compte les collectes de biodéchets inférieures à 10 kg/hab./an).

Au niveau national, plus de la moitié des collectivités de typologie « urbain » ou « urbain dense » indiquent un ratio de collecte séparée de biodéchets supérieur à 10 kg/hab. en 2017. **3 Meilleurs urbains** en font partie.

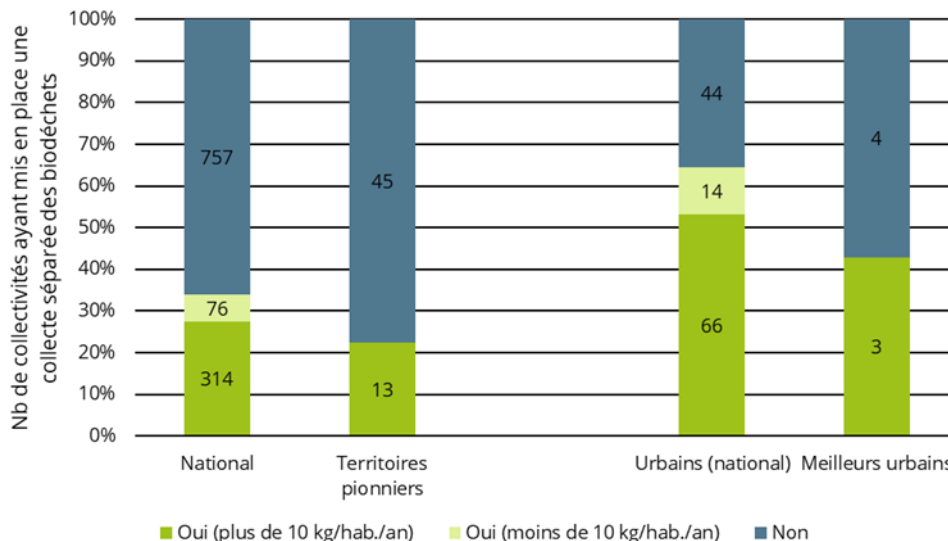


Figure 50. Mise en place des collectes séparées des biodéchets (déchets alimentaires seuls ou en mélange avec des déchets de jardin) au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains par comparaison avec le national, selon l'enquête collecte 2017 (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR).

Le ratio moyen de biodéchets collectés séparément à l'échelle des Territoires pionniers (15 kg/hab.) est plus bas que la moyenne nationale (23 kg/hab.), ce qui est logique étant donné que les collectes séparées de biodéchets sont moins développées au sein des Territoires pionniers. Toutefois, **le ratio moyen au sein des Territoires pionniers ayant mis en place une collecte séparée des biodéchets (68 kg/hab.) correspond à la moyenne nationale**. Ainsi, malgré le fait que les pratiques de compostage domestique soient souvent bien ancrées (comme nous le verrons plus loin), le gisement de biodéchets susceptible d'être collecté peut rester important sur les collectivités les plus engagées et/ou performantes dans la réduction des déchets.

Concernant les Meilleurs urbains, le ratio collecté apparaît plus bas que les moyennes nationales, que l'on prenne en compte l'ensemble des collectivités (9 kg/hab.) ou seulement celles ayant mis en place une collecte séparée des biodéchets (13 kg/hab.), ce qui peut s'expliquer en partie par un développement plus poussé du compostage collectif. Le nombre limité de Meilleurs urbains ayant mis en place une collecte séparée des biodéchets nous invite à être prudents avant de tirer des conclusions sur cette comparaison.

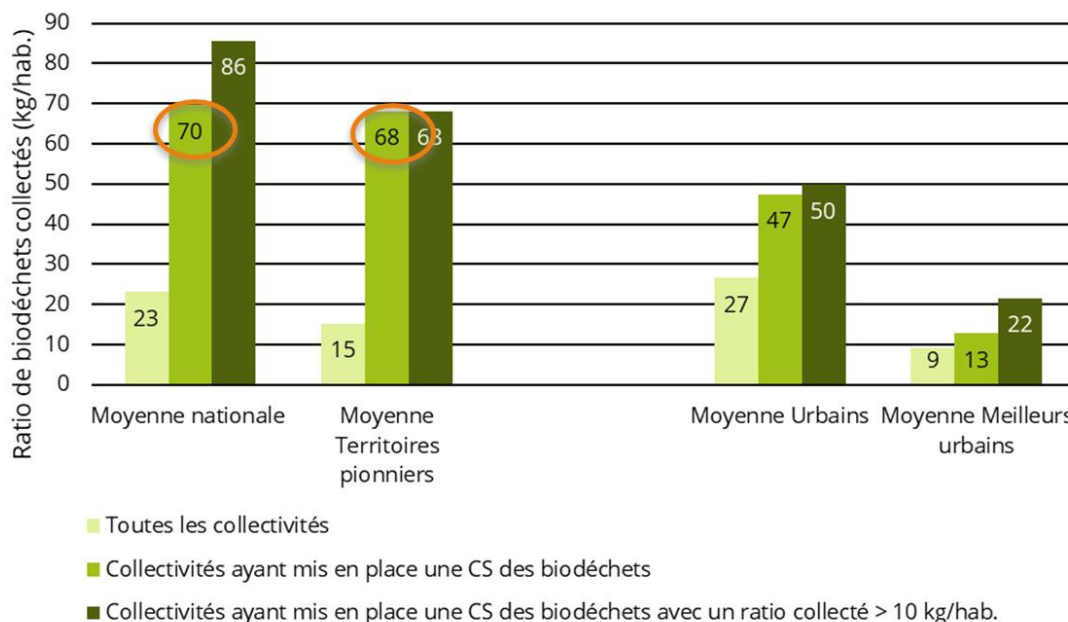


Figure 51. Ratio moyen de biodéchets collectés (déchets alimentaires et/ou déchets de jardin) selon la mise en place d'une collecte séparée de biodéchets (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR dont 124 urbaines ; 58 TP et 7 MU).

A noter qu'à l'échelle nationale, les collectes de déchets alimentaires seuls ont été développées plus récemment que les collectes de déchets verts seuls ou en mélange avec des déchets alimentaires et n'ont pas les mêmes implications. Une étude de l'ADEME (2018) a montré que les ratios d'OMR au sein des collectivités collectant les déchets alimentaires seuls (154 kg/hab.) étaient nettement plus bas que ceux des collectivités collectant les déchets alimentaires en mélange avec les déchets de jardin (226 kg/hab.).<sup>35</sup> D'où l'intérêt de se pencher spécifiquement sur les collectes de déchets alimentaires seuls.

### Les collectes séparées de déchets alimentaires seuls

A l'échelle nationale, seulement 11 % des collectivités ont mis en place une collecte séparée de déchets alimentaires seuls à ce jour.

L'étude des règlements de collecte des Territoires pionniers indiquant une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte ou en apport volontaire montre que **7 d'entre eux soit 12 % ont mis en place une collecte séparée de déchets alimentaires seuls** : les collectes de déchets alimentaires seuls ne sont donc pas plus développées au sein des Territoires pionniers qu'au niveau national. **2 Meilleurs urbains** proposent également des collectes séparées de déchets alimentaires : Rennes Métropole (pour certains immeubles d'habitation depuis 2019) et Versailles Grand Parc (pour les professionnels depuis 2018). Comme à l'échelle nationale, les collectes de biodéchets se font **majoritairement en porte-à-porte**.

<sup>35</sup> ADEME, janvier 2018. *Etude technico-économique de la collecte séparée des biodéchets. Synthèse. 17 p.* Disponible en ligne : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/etude-technico-economique-cs-biodechets-201801-synthese.pdf>. [Consulté en janvier 2020]

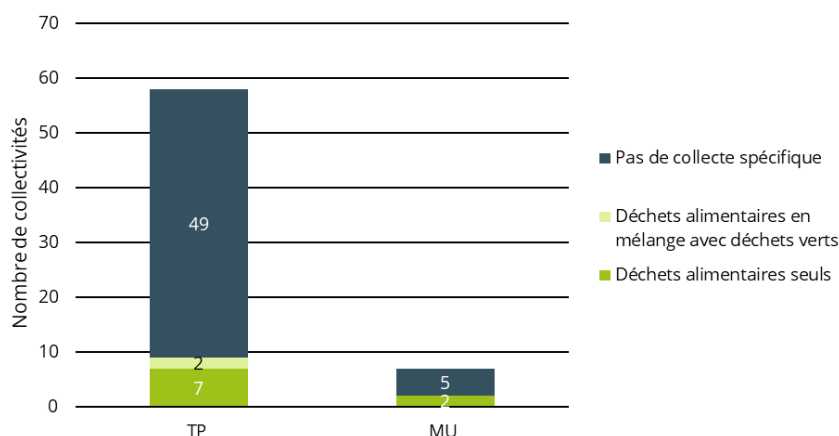


Figure 52. Mise en place de collectes séparées de déchets alimentaires au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains, selon les données de l'enquête collecte 2017 croisées avec l'analyse des règlements de collecte.

Le ratio de déchets alimentaires seuls collectés sur les 7 TP et MU concernés est très disparate, allant de **13 kg/hab. à 70 kg/hab.** 3 TP et MU ont des ratios relativement bas (moins de 20 kg/hab.), ce qui s'explique par des raisons différentes : collecte séparée mise en place à titre expérimentale sur une partie du territoire (568), collecte ne concernant que les gros producteurs (1812), ou encore collecte séparée proposée comme solution complémentaire sur un territoire urbain où le compostage de proximité n'est pas toujours praticable (856). Le ratio moyen est de **41 kg/hab.**, ce qui est similaire à la moyenne nationale qui est de 43 kg/hab.

#### Interprétation des collectes de biodéchets relativement peu développées

Pour répondre à l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets fixée par la LTECV et plus récemment par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, les collectivités disposent de deux catégories principales de solutions : la collecte séparée des biodéchets (en porte à porte ou en apport volontaire) et la gestion de proximité (compostage individuel, partagé, in situ...). Chacune de ces deux catégories de solutions trouve davantage sa pertinence en fonction de la typologie d'habitat du territoire. Il n'est pas étonnant, **au regard de la typologie majoritairement rurale** des territoires pionniers, qu'ils aient davantage fait le choix de la gestion de proximité plutôt que la collecte séparée.

En effet, le moindre recours aux collectes séparées des biodéchets au sein des Territoires pionniers s'explique principalement par une **pratique plus poussée du compostage domestique** et par un **potentiel de détournement relativement faible de la collecte séparée** en lien avec cette pratique, notamment sur les TP aux caractéristiques plutôt rurales (334 ; 1210 ; 1244 ; 57541). Le SICOTRAL (59) rapporte également qu'une collecte séparée des biodéchets a été expérimentée puis arrêtée suite au constat que les habitants déposaient beaucoup de tontes (les équipements mis en place n'étaient pas forcément adaptés au flux collecté). Dans leur ensemble, les Territoires pionniers préfèrent donc **soutenir le compostage de proximité**, même si certains ont mis en place des collectes séparées de biodéchets ou se penchent sur la question.

Nous pouvons également considérer que, pour atteindre leurs performances, les Territoires pionniers ont de toute façon agi sur le gisement important que représentent les biodéchets – que ce soit à travers une incitation efficace au compostage ou à travers le développement d'une collecte séparée des biodéchets. Il convient de distinguer les facteurs de réussite à l'échelle d'une collectivité donnée des facteurs de succès globaux des TP et MU : les collectes séparées de biodéchets ont beau ne pas avoir été retenues par la plupart des Territoires pionniers, elles n'en demeurent pas moins un **changement majeur** qui n'est pas étranger aux performances atteintes par les Territoires pionniers qui les ont mises en place (17898).

#### 4.2.5.7 Maillage en points d'apport volontaire

Au sein des TP, il existe un **maillage en points d'apport volontaire relativement développé pour les emballages et papiers**. Quant aux MU, ils présentent entre 1 et 3 bornes pour 1 000 habitants alors qu'au niveau national il existe une majorité de collectivités présentant entre 3 à 5 bornes pour le même nombre d'habitants.

En ce qui concerne le verre, le maillage pour les TP reste relativement comparable au maillage existant au niveau national. Les MU, quant à eux, présentent un maillage légèrement plus important.

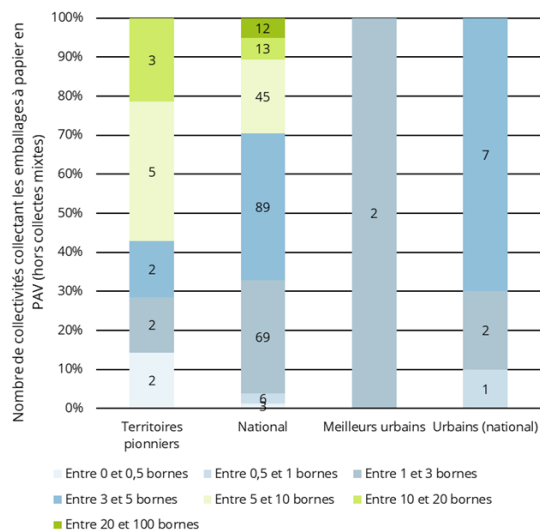


Figure 53. Nombre de PAV pour 1 000 hab. pour les emballages et papiers, pour les collectivités à compétence OMR collectant ce flux en PAV uniquement (échantillon : 238 collectivités ; 14 TP et 2 MU).

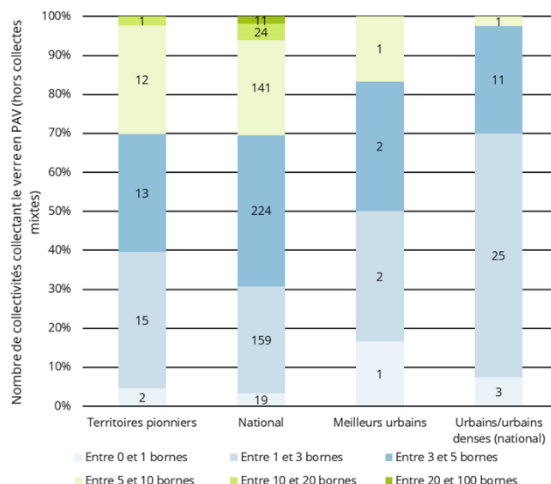


Figure 54. Nombre de PAV pour 1 000 hab. pour le verre, pour les collectivités à compétence OMR collectant ce flux en PAV uniquement (échantillon : 579 collectivités ; 43 TP et 6 MU).

#### 4.2.5.8 Déchèteries

##### Maillage en déchèteries

**Le maillage des TP en déchèteries est très disparate.** Il existe toutefois un nombre plus important de territoires présentant entre 5 à 10 déchèteries pour 100 000 hab. Un maillage important permet d'assurer que les usagers soient proches d'une déchèterie et donc de capter un maximum de flux, le revers étant un ratio de DMA plus élevé à gérer (56491).

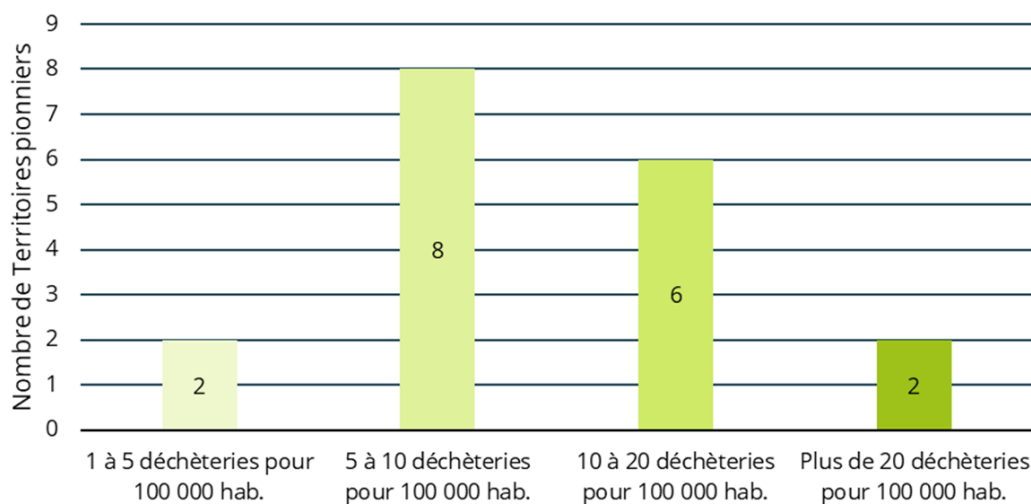


Figure 55. Nombre de déchèteries pour 100 000 hab., pour les Territoires pionniers exerçant la compétence déchèteries et gérant au moins 1 déchèterie (échantillon : 18 TP).



## Restrictions d'accès aux déchèteries pour les particuliers et les professionnels

La mise en place de **contrôles d'accès en déchèterie**<sup>36</sup> est une pratique très courante au sein des Territoires pionniers (49/57) mais est moins présente au sein des Meilleurs urbains (4/7). Elle semble contribuer aux performances observées ; toutefois, les données nationales manquent pour le confirmer, et cette idée est à relativiser par le fait que les ratios totaux des déchèteries au sein des TP sont proches des moyennes nationales.

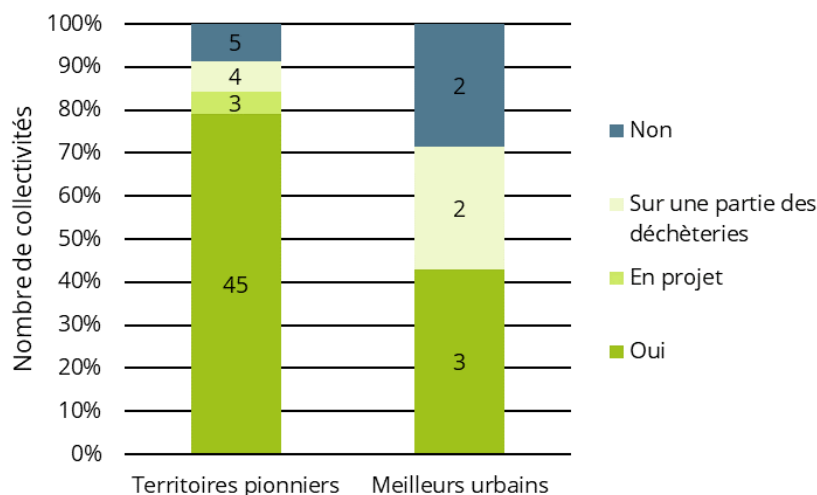


Figure 56. Mise en place de contrôles d'accès en déchèterie sur 57 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains

Ces contrôles visent principalement à s'assurer que seuls les **usagers du territoire** utilisent les déchèteries mais peuvent aussi parfois **limiter le nombre d'accès gratuits**, qui reste en général assez élevé (17728 ; 57695). Le cas échéant, la mise en place de contrôle d'accès peut participer d'un dimensionnement réduit des services de collecte incitant les ménages à maîtriser leur production de déchets (à travers la gestion de proximité des déchets verts par exemple), de façon similaire à la réduction des fréquences de collecte des OMR abordée plus haut.

La Communauté de communes Anjou Bleu Communauté a trouvé un système très intéressant : ils proposent 18 passages maximum par habitant et par an (en sachant que les usagers vont en déchèterie en moyenne 7 fois par an). Au-delà de ces 18 passages, l'utilisateur est obligé d'appeler la collectivité pour se voir créditer gratuitement plus de passages. C'est l'occasion pour les chargés de mission prévention de sensibiliser les usagers par rapport au volume de déchets produits et aux alternatives existantes (52944). La Communauté de communes de la Dombes utilise le même dispositif d'appel à partir de 25 passages par an (57695).

Certaines collectivités ayant mis en place ce contrôle mentionnent le transfert de flux vers les déchèteries des territoires voisins n'ayant pas de restrictions d'accès (3943). Quelques autres collectivités ne l'ayant pas encore adopté ou étant au stade de la réflexion à ce sujet constatent à l'inverse des hausses de leur flux de DMA provenant des collectivités voisines, ce qui les a poussés ou les poussera à mettre aussi en place des contrôles d'accès sur leurs déchèteries (1239 ; 57604 ; 57695).

Pour **mettre en place ce contrôle, les usagers sont dotés d'un badge, d'une carte ou encore d'une vignette** leur permettant d'y accéder. On note les avantages du badge, précisé par un enquêteur qui confirme que ce dispositif leur permet d'obtenir des statistiques de façon automatique, de savoir quand et pourquoi les usagers viennent de manière à améliorer la qualité de leur tri, de réguler les flux de véhicules en assurant ainsi la sécurité des personnes présentes à quai (57604).

Il est possible de constater que les performances en termes de production de DMA sont meilleures au sein des Territoires pionniers qui ont mis en place un contrôle d'accès. Le ratio moyen de DMA est de 437 kg/hab. sur les Territoires pionniers ayant mis en place ce contrôle sur toutes leurs déchèteries, contre 465 kg/hab. sur ceux qui n'en disposent pas. En revanche, nous n'observons pas de corrélation entre les contrôles d'accès et les flux d'OMR ni d'OMA, ce qui laisse penser que les contrôles d'accès ne sont pas (ou peu) à l'origine de transferts de flux des déchèteries vers les OMA, et donc que les déchets qui ne finissent plus en déchèterie du fait des transferts de flux sortent

<sup>36</sup> Sur toutes les déchèteries du territoire ou bien seulement une partie d'entre elles.

du périmètre du SPPGD (stockage chez les usagers, réemploi, dépôts sauvages, gestion de proximité des déchets verts...).

Nous n'avons pas mis en évidence de lien entre les contrôles d'accès en déchèterie et la tarification incitative : les enquêtés justifient la mise en place de contrôles d'accès par la volonté de limiter les dépôts d'usagers extérieurs au territoire et non par le souhait de prévenir un recours abusif aux déchèteries lié à la tarification incitative.

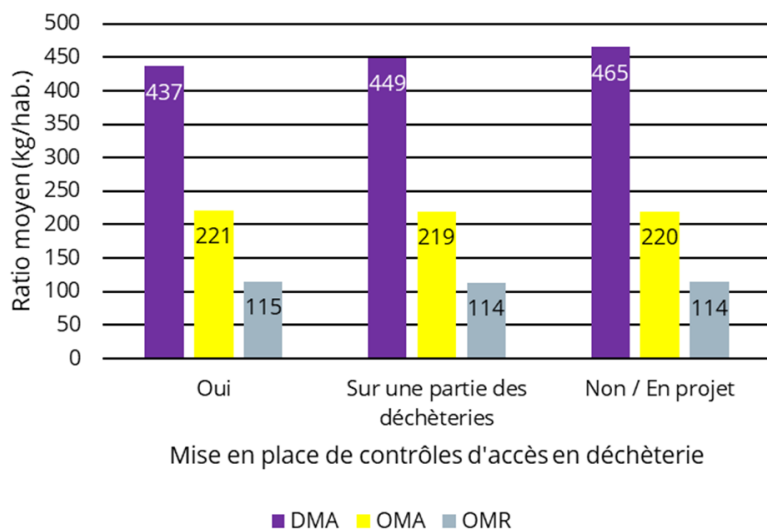


Figure 57. Ratios moyens des Territoires pionniers selon la mise en place de contrôles d'accès en déchèterie (sur 57 Territoires pionniers gérant des déchèteries – intervalles de confiance en annexe).

La plupart des Territoires pionniers **accepte les déchets des professionnels** en déchèterie. Cependant, cet accès est **très souvent payant** et il existe aussi **diverses restrictions** sur le volume ou le type de déchets que les professionnels peuvent apporter, ou encore le caractère « assimilable » à un dépôt de déchets ménagers. Tout comme les contrôles d'accès pour les particuliers, l'accès payant pour les professionnels semble donc être un facteur de performance mais cela demanderait à être confirmé avec des données nationales.

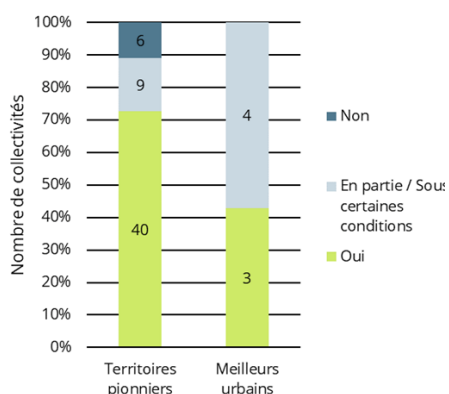


Figure 58. Acceptation des professionnels en déchèterie (échantillon : 55 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains)

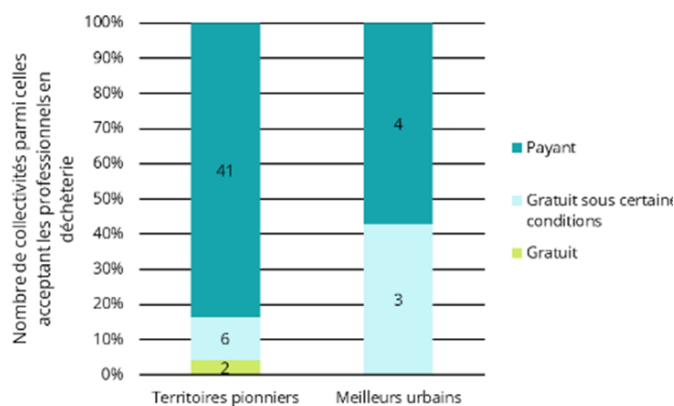


Figure 59. Caractère gratuit ou payant de l'accès aux professionnels en déchèterie au sein des collectivités qui les acceptent (échantillon : 49 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains)

### Fréquentation des déchèteries

La fréquentation des déchèteries par les particuliers est assez importante pour les Territoires pionniers et les Meilleurs urbains. Elle apparaît plus importante que les moyennes nationales, même si les écarts observés restent faibles. Ce constat, conjugué à celui de ratios collectés similaires, semble indiquer que **les usagers des TP et MU ont un peu plus tendance à recourir aux déchèteries pour des dépôts moins importants**. Sur les Territoires pionniers, il pourrait s'agir de dépôts de déchets verts par exemple. En ce sens, les déchèteries seraient davantage un outil du quotidien sur les TP et MU (cette hypothèse demanderait à être confirmée par une analyse précise

des dépôts effectués). Par ailleurs, la limitation du nombre de passages en déchèterie sur certains Territoires pionniers ne semble pas avoir d'effet concret sur la fréquentation des déchèteries à l'échelle de l'ensemble des Territoires pionniers.

La plus grande fréquentation des déchèteries par les particuliers sur les Territoires pionniers peut aussi s'expliquer par d'autres facteurs, variables selon les collectivités et leurs priorités en termes d'optimisation du SPPGD, comme un maillage plus important favorisant l'accessibilité des déchèteries, des lieux plus attractifs ou des filières plus nombreuses.

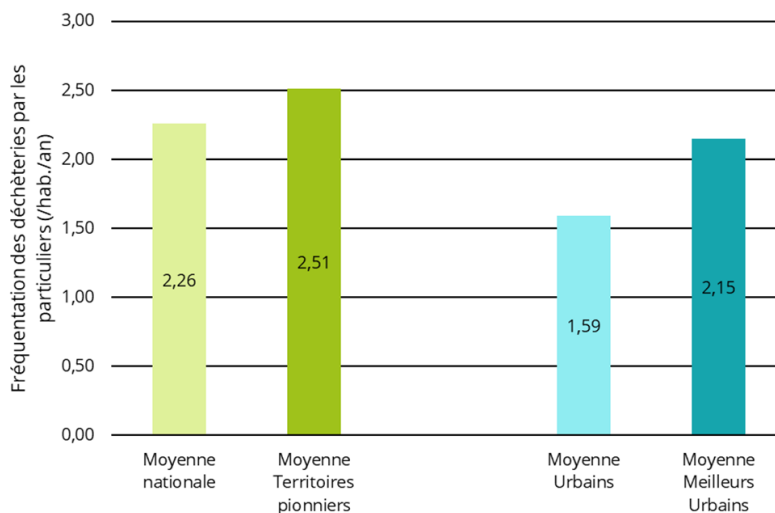


Figure 60. Fréquentation des déchèteries par les particuliers en nombre moyen de passages par habitant par an (échantillon : 398 collectivités ; 21 TP et 4 MU).

À l'inverse, la fréquentation des déchèteries par les professionnels est moins importante qu'au niveau national, ce qui peut s'expliquer par les restrictions mises en place sur les TP et MU. Cette différence entre particuliers et professionnels n'est pas étonnante si l'on observe que les contrôles d'accès pour les particuliers mis en place par les TP englobent des pratiques n'ayant pas toujours un effet désincitatif (justificatif de domicile, accès gratuits relativement fréquents), contrairement aux restrictions pour les professionnels.

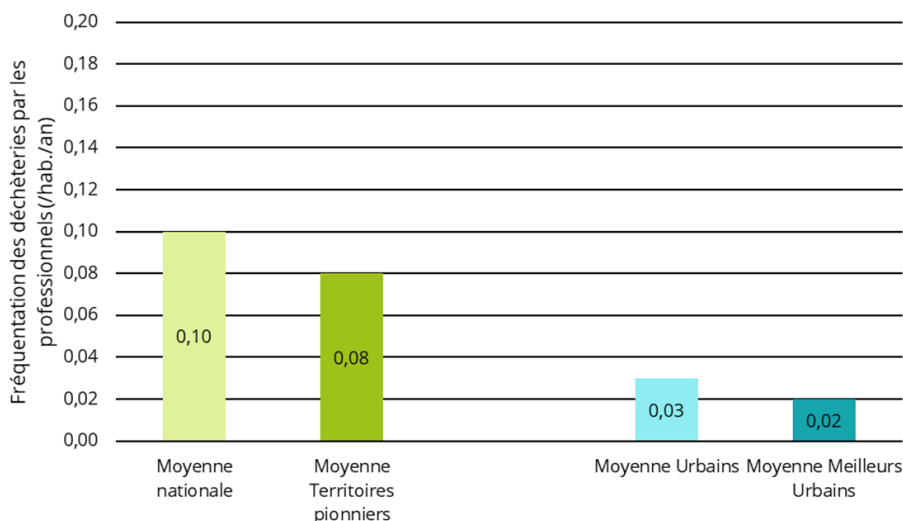


Figure 61. Fréquentation des déchèteries par les professionnels en nombre moyen de passages par habitant par an (échantillon : 398 collectivités ; 18 TP et 4 MU).

#### 4.2.5.9 Modes de traitement

La répartition des modes de traitement des OMR au sein des Territoires pionniers est similaire à la répartition nationale, avec toutefois une **part d'incinération un peu plus grande**. De plus, l'ensemble des Meilleurs urbains ont recours à l'incinération pour les OMR alors qu'au niveau

national, il existe des collectivités urbaines (minoritaires) qui ont recours à l'enfouissement, soit en complément de l'incinération soit comme mode de traitement exclusif.

L'incinération étant globalement plus coûteuse que l'enfouissement<sup>37</sup>, il peut exister une corrélation entre le choix de ce mode de traitement et le lancement de démarches visant à réduire les déchets dans l'optique d'une réduction des coûts. Cette idée est toutefois à relativiser par le fait que la répartition des Territoires pionniers par mode de valorisation reste relativement proche de la répartition de l'ensemble des collectivités. Par ailleurs, comme nous les verrons, les motivations des Territoires pionniers liées aux exutoires au-delà des coûts (création, remplacement, fin de vie...), lorsqu'elles sont identifiées, peuvent concerner aussi bien l'incinération que l'enfouissement ou le tri mécano-biologique.

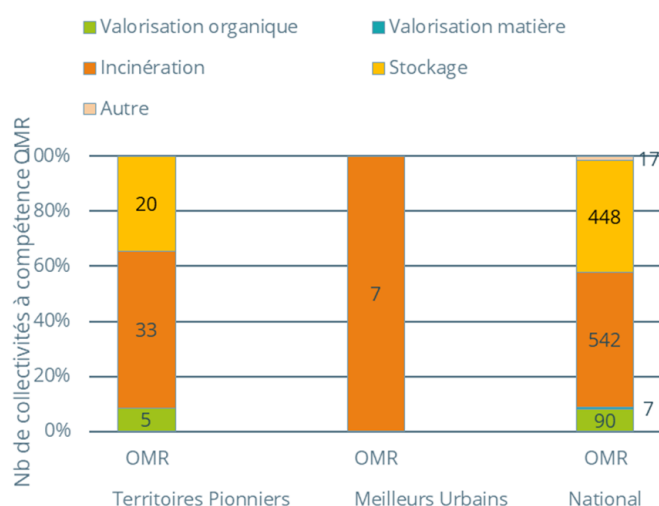


Figure 62. Type de valorisation des OMR pour les Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains. Comparaison avec le national (échantillon de 1104 collectivités à compétence OMR ; 58 TP et 7 MU).

Les flux en déchèterie sont valorisés globalement de la même manière au sein des Territoires pionniers et au niveau national. Pour les **Meilleurs urbains**, on observe une **valorisation matière et organique un peu plus développée** que pour les collectivités urbaines au niveau national, ce qui pourrait s'expliquer par une recherche plus poussée de filières de valorisation, comme c'est le cas notamment sur Angers Loire Métropole (280). Des Territoires pionniers indiquent également avoir mis en place des « nouvelles » filières de valorisation en déchèterie ou mener un travail en ce sens (999 ; 1239 ; 30406 ; 57565 ; 57582).

<sup>37</sup> ADEME, INDDIGO, Agnès VITRÉ et Jean-Baptiste ROBIN, Cabinet Isabelle LEDUC (2019) *Référentiel national des coûts du service public de prévention et gestion des déchets – année 2016*. P. 40. Disponible en ligne : [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport-referentiel-cout-service-public-dechets\\_2019\\_v1.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport-referentiel-cout-service-public-dechets_2019_v1.pdf) [Consulté en février 2020].

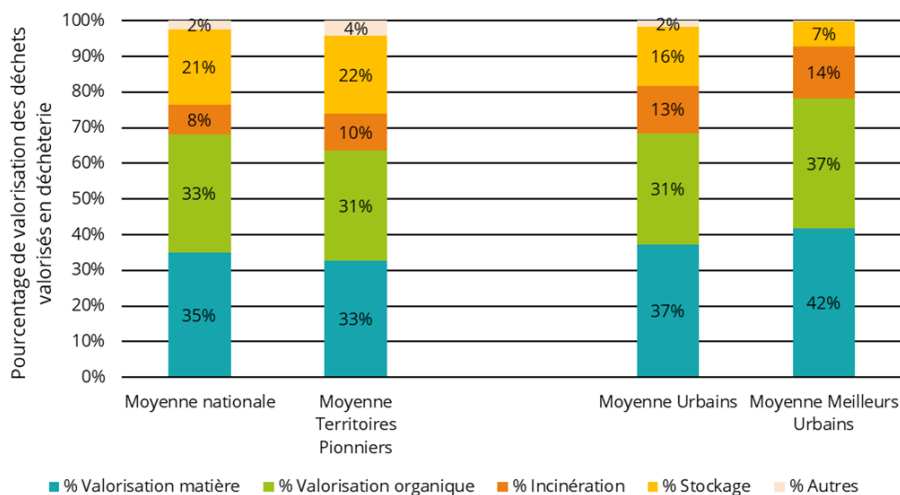


Figure 63. Valorisation des déchets des déchèteries au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains, comparée avec le national (échantillon de 970 collectivités ; 49 TP et 6 MU).

Il n'existe pas de particularités flagrantes sur les modes de traitement des autres flux hors déchèterie.

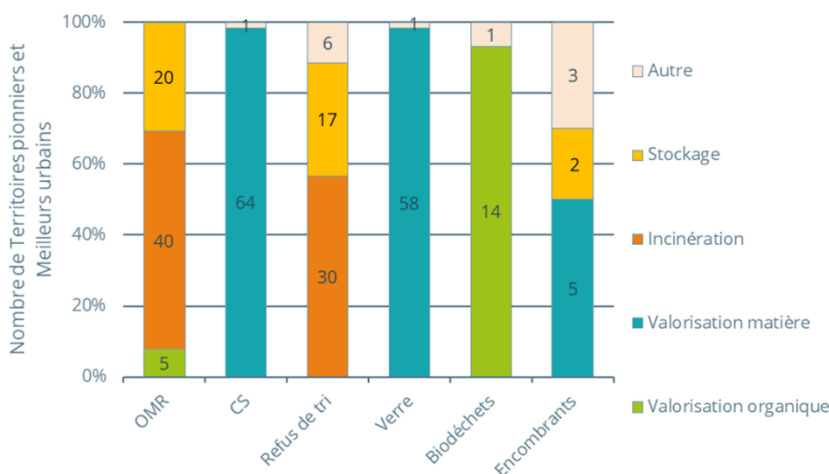


Figure 64. Modes de traitement au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains (échantillon de 8 à 65 Territoires, en fonction des flux collectés et des données renseignées).

## 4.2.6. Motivations, stratégie, gouvernance et portage du projet

### 4.2.6.1 Motivations des TP et MU

#### Les 3 motivations principales

L'étude des motivations des TP et MU vis-à-vis de la réduction des déchets fait ressortir **trois motivations principales** : tout d'abord les motivations environnementales et financières, qui sont de loin les plus citées spontanément, puis les motivations liées aux exutoires au-delà des coûts de traitement (création, remplacement, fin de vie).

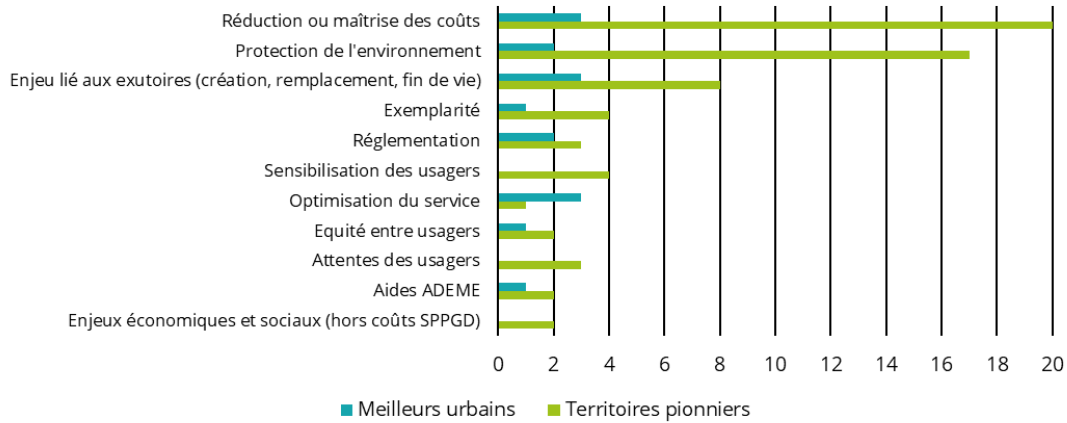


Figure 65. Nombre de Territoires pionniers et Meilleurs urbains en fonction des motivations mentionnées lors de l'entretien (sur 41 interrogés)

Ainsi, la démarche entreprise par les TP et MU en termes de prévention des déchets part souvent d'une volonté de **maîtriser voire réduire les coûts**, ce qui est mentionné par 23 collectivités sur les 41 interrogées (57541 ; 17080 ; 999 ; 57582). Les coûts associés au traitement des déchets sont souvent mis en avant et certaines collectivités expriment leur volonté d'équilibrer la hausse de la TGAP par une baisse des tonnages produits (57860 ; 57604 ; 334). A noter que dans le contexte d'une hausse de la TGAP appliquée à l'incinération et à l'enfouissement, il apparaît d'autant plus pertinent aujourd'hui de parler aujourd'hui de maîtrise plutôt que de réduction des coûts.

La volonté d'**agir pour l'environnement** est également un moteur important (52944 ; 2320 ; 57541 ; 17080 ; 1239 ; 675 ; 30406 ; 1812 ; 999 ; 57482 ; 57860 ; 57582 ; 495 ; etc.). A noter qu'il s'agit là principalement d'une préoccupation d'ordre général **peu mise en perspective avec des enjeux locaux spécifiques**, ce qui peut être traduit par l'idée que les TP et MU ont la volonté de « faire le part » dans la protection de l'environnement en maniant les leviers à leur disposition – en l'occurrence, réduire ou maîtriser la production de déchets sur leur territoire mais aussi mieux valoriser les déchets qui peuvent l'être. Il n'y a que sur 3 TP et MU que des enjeux environnementaux locaux ont été identifiés : protection d'un lac sur la CC du Lac d'Aiguebelette (3943) ; pollution d'un cours d'eau sur le SMTC (17898) ; fumées d'incinération dans un quartier d'habitation sur la CA du Grand Besançon (2320).

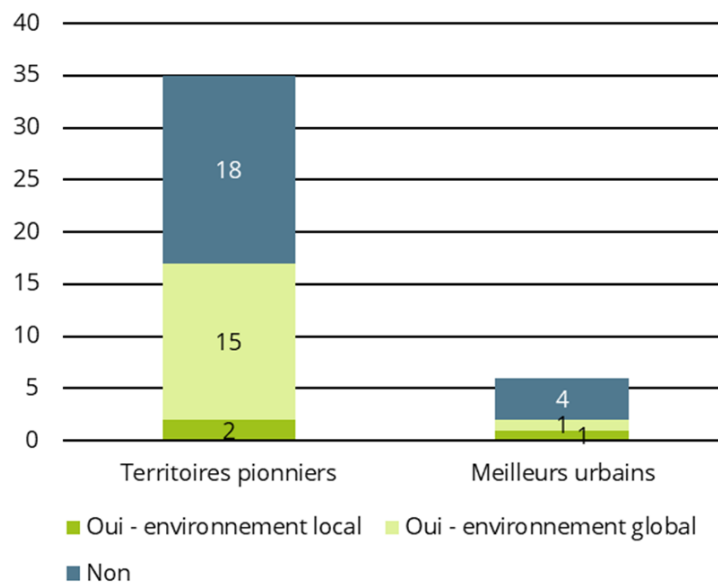


Figure 66. Nombre de Territoires pionniers et Meilleurs urbains selon l'existence d'une motivation d'ordre environnemental mentionnée lors de l'entretien (sur 41 interrogés)

Les enjeux liés aux exutoires (création, remplacement, fin de vie) ont été identifiés sur un quart des TP et MU sollicités en entretien. Les enquêtés méconnaissent parfois ces enjeux, d'autant que ceux-ci peuvent concerner avant tout un acteur surplombant, mais ceux ayant abordé la question mentionnent :

- Des enjeux liés à l'**enfouissement** tels que la saturation des centres d'enfouissement (57604 ; 999) ou bien les réactions d'opposition de la part d'élus ou d'usagers à l'annonce d'un projet d'installation de stockage sur leur territoire (59 ; 401) ;
- Des enjeux liés à l'**incinération** comme pour le cas d'incinérateurs en fin de vie couplés à la volonté de ne pas créer de nouvelle installation (57576 ; 57482 ; 2320 ; 17898 ; 4846). La réduction des OMR peut par ailleurs pousser les collectivités à chercher à traiter les déchets d'autres territoires ou d'acteurs économiques, en les facturant, pour amortir leur investissement passé dans l'incinération (856 ; 2021).
- Des enjeux liés à la **valorisation organique par tri mécano-biologique**, qui peuvent concerner le rejet d'un projet d'installation porté lors d'un mandat précédent. C'est le cas sur Questembert Communauté : l'élus référent est arrivé au moment où une Unité de Valorisation Organique (UVO) venait d'être validée alors qu'il était d'avis de réduire de manière drastique les ratios d'OMR pour réduire les coûts et mettre en place une réelle politique de prévention (283).

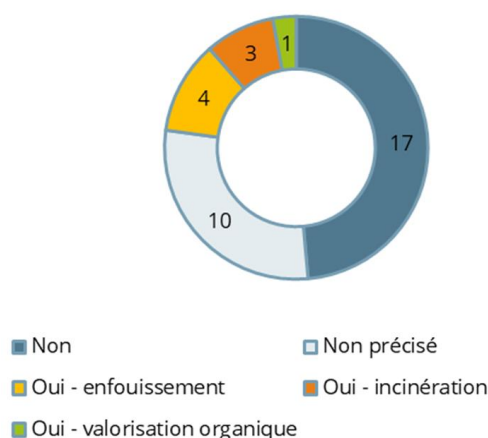


Figure 67. Nombre de TP et MU selon l'existence d'une motivation liés à la création, au remplacement ou à la fin de vie d'un exutoire (sur 41 interrogés)

Le croisement des réponses données vis-à-vis de ces trois principales motivations montre qu'il peut y avoir des motivations financières sans enjeux particuliers liés aux exutoires (12 cas), des motivations liées aux exutoires sans motivations financières (2 cas), des enjeux d'exutoires sans motivations environnementales (6 cas) ou encore des préoccupations environnementales sans enjeux d'exutoires (9 cas). Ainsi, **les 3 principaux types de motivations (environnementale, financière, exutoires) semblent relativement décorrélées.**

Cette décorrélation peut sembler étonnante, mais rappelons que la nature des motivations est connue sur une base déclarative. Or, les démarches sont souvent anciennes, les enquêtés ne sont pas forcément au fait des contextes précis, et on ne peut exclure la possibilité de « constructions de récit » mettant en avant certaines motivations sans refléter forcément leur degré d'importance dans la démarche engagée. En particulier, **l'interprétation des motivations d'ordre environnemental (global) ou financier est sujette à caution.** En effet, il peut sembler « naturel » que les collectivités mentionnent ces motivations lorsqu'elles sont interrogées sur l'origine de leur démarche, vu que ces motivations sont les plus connues et courantes. Leur mention n'offre donc pas nécessairement un reflet très parlant de la démarche engagée.

### Les autres motivations

Les Territoires pionniers et Meilleurs urbains mentionnent d'autres motivations, moins fréquemment que les 3 abordées ci-dessous :

- Certaines de ces motivations sont en lien avec l'image du territoire, vis-à-vis des usagers mais aussi de l'extérieur. Ainsi, la recherche d'**exemplarité** et le **respect de la réglementation** sont chacun mentionnés par 5 TP et MU. Cela peut aller de pair avec des

vellités politiques d'être précurseur dans la réduction des déchets ou sur certaines mesures spécifiques, de se « démarquer et marquer les esprits » (57918).

- D'autres motivations sont plus particulièrement en rapport avec les **usagers du territoire**. Par exemple, pour 4 Territoires pionniers, le fait de sensibiliser les usagers est une motivation en soi. D'autres mentionnent le fait de « répondre aux attentes des usagers » ou d'instaurer une « équité entre les usagers ». Cette dernière motivation concerne davantage la TI que la réduction des déchets.
- L'enjeu d'**optimisation du SPPGD** est mentionnée spontanément comme une motivation par 4 TP et MU. Une formule de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc illustre cette idée : « la prévention c'est la meilleure gestion possible des déchets » (17728). On peut aussi considérer qu'il y a un enjeu d'« efficacité » du SPPGD derrière l'idée de limiter la quantité de déchets à traiter (57495).
- Les **aides de l'ADEME** pour les PLP sont parfois mentionnées, dans la mesure où elles ont permis de « débloquer des fonds » pour porter des actions (1395 ; 17728). A ce sujet, une évaluation du dispositif des PLP en région Auvergne-Rhône-Alpes a montré que ces aides ont été, de manière générale, un facteur clé dans le déclenchement des démarches territoriales de prévention<sup>38</sup>.
- Les **motivations économiques et sociales** sont sous-jacentes à l'enjeu de maîtrise ou de réduction des coûts pour les collectivités et les usagers, mais sont **peu mentionnées** au-delà de cet enjeu. La CC du Lac d'Aiguebelette évoque un enjeu lié au tourisme en lien avec la protection du lac (30406). La CC de la Région de Rambervilliers évoque l'enjeu de dynamiser le territoire (30406). Certains enjeux économiques et sociaux n'ont pas du tout été mentionnés spontanément quand il a été question des motivations, même s'ils peuvent l'être occasionnellement quand il a été question des conséquences de la réduction des déchets ou des actions menées :
  - L'idée que la démarche peut contribuer au développement économique du territoire à travers la création de nouvelles activités et filières ;
  - L'idée que des emplois peuvent être créés, par exemple au sein de la collectivité ou dans le domaine du réemploi qui nécessite plus de moyens humains que le recyclage ou l'élimination ;
  - L'idée que les gestes de prévention des déchets peuvent permettre aux usagers les plus pauvres de réaliser des économies domestiques.

#### 4.2.6.2 Stratégies des TP et MU

##### ■ Programmes visant à réduire les déchets

Il existe relativement peu de programmes de prévention réalisés par les Territoires pionniers et les Meilleurs urbains. Toutefois, **plus de la moitié des TP et MU ont été couverts par un PLP volontaire** en comptant ceux portés par les syndicats de traitement actifs dans le domaine de la prévention (dans 17 % des cas). Les départements où la part de population couverte est la plus élevée reprennent dans les grandes lignes ceux où se situent nos TP et MU.

---

<sup>38</sup> ADEME, novembre 2018. *Evaluation du dispositif des Programmes locaux et Plans Territoriaux de prévention des déchets en région Auvergne Rhône Alpes – Synthèse.*



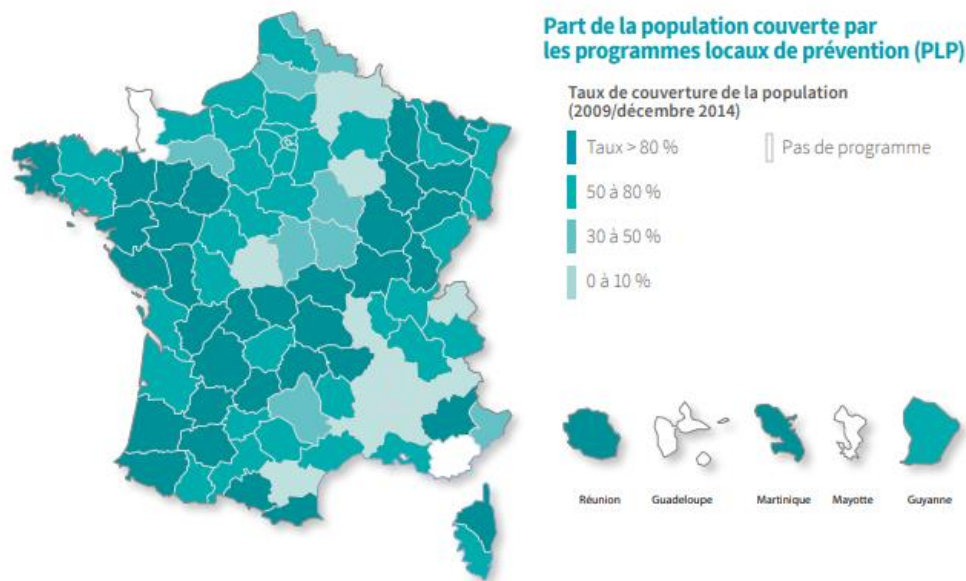


Figure 68. Part de la population couverte par un PLP (ADEME, Prévention de la production des déchets - Bilan 2016)

Les programmes TZDZG semblent plus populaires que les PLPDMA, qui pourtant sont obligatoires. Très peu d'information circule sur l'état d'avancement des collectivités au sujet de leurs PLPDMA, créant une réelle difficulté en termes d'accompagnement. Ce point mériterait d'être approfondi sous l'angle de la continuité avec le succès obtenu par le programme ZDZG : 14 % des lauréats ZDZG sont aussi TP ou MU, ceux qui ont candidaté étant souvent dans une démarche engagée (fort portage politique, TI, etc.).

Les MU sont proportionnellement plus nombreux que les TP à porter eux-mêmes des PLP volontaires, PLPDMA ou programmes TZDZG.

Enfin, le label « Economie circulaire » (en phase de lancement) était encore très peu connu au moment de l'enquête. Seules deux collectivités l'ont mentionné : une première pour préciser qu'ils ne se lancerait pas dans le remplissage de la base associée par manque de temps (1812), l'autre pour préciser qu'ils l'avaient téléchargée pour consultation (57544).

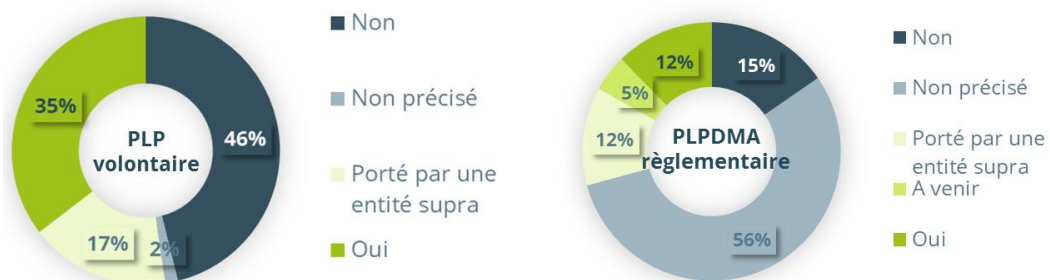


Figure 69. Réalisation de Programmes de prévention des déchets (PLP) volontaires ou réglementaires par les 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains

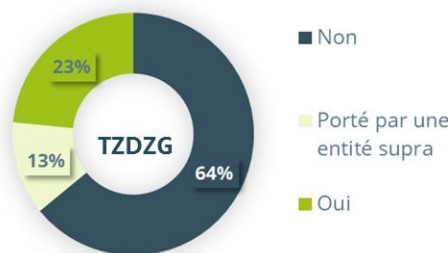


Figure 70. Réalisation de programmes Territoire zéro déchet, zéro gaspillage (TZDZG) par les 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains

Les Territoires pionniers et Meilleurs urbains peuvent être classés en quatre groupes en croisant leur engagement respectif dans un PLP et dans un programme TZDZG, qu'ils soient portés par le

pionnier lui-même ou par une entité supra, active en termes de prévention. Le cas de figure qui se rencontre le moins est celui de territoires ayant été couverts par un programme TZDZG sans avoir été couvert par un PLP. Dans les 3 autres cas de figure, les territoires sont relativement nombreux. A noter que **25 TP et MU n'ont été couverts ni par un PLP volontaire ni par un programme TZDZG**, ce qui amène à conclure que ces programmes ne sont pas un facteur incontournable pour atteindre leurs performances.

Tableau 7. Effectif en termes de TP et MU pour chaque groupe en fonction de leur statut vis-à-vis des PLP et ZDZG (58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains)

Groupe 1 - Territoires ayant successivement été couverts par un PLP et un ZDZG	Groupe 2 - Territoires ayant été couverts par un PLP mais pas par un TZDZG	Groupe 3 - Territoires ayant été couverts par un TZDZG sans avoir été couvert par un PLP	Groupe 4 - Territoires n'ayant été couverts ni par un TZDZG ni par un PLP
19	15	5	25

Selon les régions, certaines collectivités ont pu se lancer dans un Contrat d'objectifs déchets économie circulaire (CODEC) ou encore un Contrat d'animation relais, déchets et économie circulaire (CARDEC), proposés par l'ADEME. Il s'agit alors de donner suite aux programmes précédents en les axant plus sur l'EC voire sur l'EIT. Sur les 6 collectivités couvertes par ce type de contrat, 4 mentionnent le fait qu'il est porté par le syndicat surplombant.

### ■ Objectifs de réduction et de valorisation

A ce jour, il existe peu d'objectifs de réduction et de valorisation chiffrés qui soient propres aux territoires interrogés, ce qui n'est pas incohérent avec leur historique. En effet, **presque tous les TP et MU ont eu pour objectif de réduire leur production de déchets** (parfois seulement les OMR), mais **sans forcément le chiffrer**, et en adaptant rarement l'objectif à leur territoire par rapport à l'objectif de réduction de -7% des OMR proposé dans le cadre des PLP (le cas échéant). Le fait d'avoir un cap précis ne semble donc pas être un facteur clé dans l'efficacité des démarches, l'important étant que l'objectif global soit bien présent. Un objectif chiffré peut toutefois aider à fédérer autour de la démarche et à mobiliser.

Ceux qui ont aujourd'hui un objectif chiffré de réduction sont minoritaires. **Les objectifs affichés vont rarement au-delà de ce qui est stipulé dans la réglementation** et couvrent en général la durée d'un PLPDMA ou d'un CODEC. Parmi les exceptions, on peut noter l'ambition du Syndicat mixte Thann-Cernay de passer sous la barre de 50 kg/hab. d'OMR (17898) ou l'objectif de Nantes Métropole de parvenir à une réduction de 20 % des DMA à horizon 2030 (495).

Les objectifs de valorisation sont encore moins courants que les objectifs de réduction. A noter que ces objectifs reviennent plutôt aux Conseils régionaux, dans le cadre du Plan régional de prévention et déchets (PRPGD). Fixer des objectifs de réduction des DMA, à l'inverse, est obligatoire non seulement pour les Conseils Régionaux mais aussi pour les intercommunalités compétentes dans la gestion des déchets, en vertu du décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA.

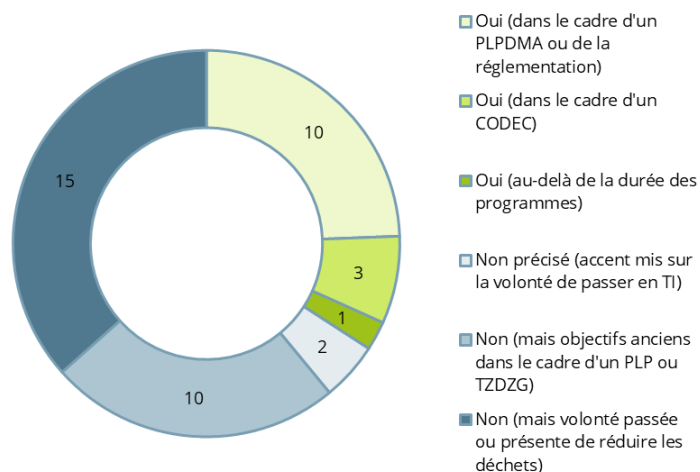


Figure 71. Nombre de Territoires pionniers et Meilleurs urbains interrogés selon l'existence actuelle d'objectifs chiffrés de réduction des déchets (sur 41 interrogés)

#### 4.2.6.3 Portage politique au sein des TP et MU

Le portage politique a été déterminé à partir du croisement de plusieurs informations : le portage des actions de prévention ainsi que l'importance de la réduction des déchets dans la politique globale de la collectivité, de l'implication (historique) de l' élu référent et des élus qui l'accompagnent.

Ces données recueillies ont pu être qualifiées de manière à obtenir trois types de portages :

- **Faible** : Peu ou pas d'actions sont portées par la collectivité (elles peuvent être simple relais ou transférer complètement cette responsabilité aux syndicats départementaux qui portent la prévention à une échelle supra). La réduction des déchets n'est pas une priorité pour les élus.
- **Moyen** : Un portage existe sur quelques actions, même si certaines sont de la responsabilité d'un syndicat à une échelle supra. Un élu référent est impliqué historiquement ou récemment mais il a du mal à motiver les autres élus locaux avec qui il travaille.
- **Fort** : La majorité des actions sont portées et maîtrisées par la collectivité. Les élus sont fortement impliqués et cela, depuis un certain temps. La prévention est bien ancrée sur le territoire.

En employant le terme « actions » nous prenons en compte des actions de prévention mais aussi de gestion qui peuvent avoir un impact sur la réduction des flux de déchets produits. Dans ce cas précis, les enquêtés ont majoritairement mentionné des actions de prévention au sens large ou bien l'adoption de la tarification incitative.

À partir de cette grille de lecture nous constatons que le portage politique est globalement moyen (dans 37 % des cas). Toutefois il s'agit aussi de collectivités pour lesquelles le portage a pu être fort sur le dossier précis de la TI (401 ; 339 ; 2320 ; 17080 ; 20061 ; 57541), les élus ne s'étant pas impliqués plus que cela dans la prévention qui demande un engagement plus poussé (56491). Un ingénieur ECD en DR explique que la prévention reste encore une notion floue pour certains élus, pas suffisamment palpable, d'où l'importance de la rendre encore plus concrète.

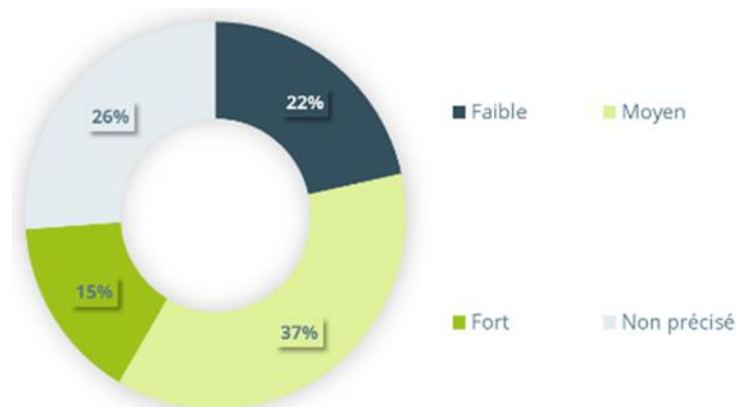


Figure 72. Portage politique de la démarche de prévention parmi les 58 TP (dont 35 interrogés) et 7 MU (dont 6 interrogés)

#### 4.2.6.4 Gouvernance opérationnelle au sein des TP et MU

Nous analysons ici les modalités de mise en œuvre et de suivi des actions de prévention pour **définir la gouvernance opérationnelle existante sur chaque territoire, partagée entre trois types d'acteurs : la collectivité, l'acteur clé surplombant et les acteurs locaux**. Cette gouvernance opérationnelle est donc déterminée à partir des instances créées en interne de la collectivité pour le suivi des actions menées, de la relation qu'entretient la collectivité avec son syndicat surplombant (le cas échéant) ou encore de l'implication de la collectivité auprès de ses partenaires locaux, au travers notamment du tissu associatif existant.

Les étiquettes utilisées sont adaptées à partir de celles proposées lors de l'analyse transversale des monographies ZDZG (2019) et PPP (2018), en y ajoutant toutefois une catégorie nouvelle correspondant aux collectivités dont la gouvernance repose essentiellement sur ce que le syndicat à une échelle supra propose. Quatre étiquettes ont ainsi été retenues :

- **Les collectivités portées par un syndicat moteur** : comme leur nom l'indique, ces collectivités adhèrent majoritairement à des syndicats actifs en termes de prévention et pour certaines, elles adoptent une posture plutôt attentiste. Elles se reposent donc sur les actions engagées par le syndicat surplombant et prennent assez peu part aux actions qui sont mises en œuvre sur le terrain ;
- **Les collectivités en soutien aux acteurs locaux** : ces collectivités sont présentes mais laissent beaucoup de latitude au tissu associatif qui prend souvent les commandes pour la mise en œuvre des actions de prévention. La collectivité agit toutefois en appui si nécessaire pour lancer les actions, voire en tant que soutien financier ponctuel.
- **Les collectivités qui sont des relais dynamiques** : dans le cas de ces collectivités, le syndicat surplombant est aussi présent mais la collectivité travaille en étroite collaboration avec lui pour mettre en œuvre les actions de prévention et agit ainsi en tant que relais à une échelle infra.
- **Les collectivités animatrices** : il s'agit là des collectivités qui reposent leur gouvernance sur des instances internes dans lesquelles peuvent participer d'autres acteurs du territoire. Elles maintiennent une gouvernance assez active et éclipsent parfois la présence des syndicats surplombants.

Il importe de souligner que la gouvernance sur les TP et MU semble a priori toujours couverte par un certain type d'acteurs parmi les trois initialement proposés. Dans le cas des collectivités « portées par un syndicat moteur » (15 cas) et des « relais dynamiques » (12 cas), elle est portée à des degrés différents par le syndicat surplombant (dans un seul cas ce syndicat n'est pas identifié en tant qu'acteur clé de la prévention) ; dans le cas des collectivités « en soutien aux acteurs locaux » (11 cas), la collectivité reste la principale porteuse de la gouvernance dans laquelle participent toutefois assez activement les acteurs locaux présents ; enfin pour les « animatrices » (13 cas), c'est la collectivité qui se porte garante du bon fonctionnement de la gouvernance et reste au centre des échanges entre les différents acteurs clés.

La catégorisation de la gouvernance des TP et MU repose en partie sur les échanges en entretiens lors desquels certains enquêtés n'ont pas toujours mentionné le rôle d'autres acteurs sur leurs territoires ou ont pu préciser des informations encore non recueillies dans la base de données. Ainsi, une collectivité peut être considérée comme étant un « soutien aux acteurs locaux » si, en entretien, le rôle de l'acteur clé identifié par ailleurs n'a pas été mentionné (1080 ; 52944 ; 49). Si son engagement en faveur de la promotion de la prévention va bien au-delà de ce qui est fait par cet acteur clé surplombant, nous avons considéré la collectivité plutôt en tant « qu'animatrice » (17728 ; 56491). À l'inverse, il peut y avoir des collectivités sans syndicat surplombant identifié en tant qu'acteur clé, mais qui mettent en avant l'importance d'un partenariat précis dans la réussite d'une action de prévention. Nous les avons alors considérés en tant que « relais dynamiques » (339 ; 2021).

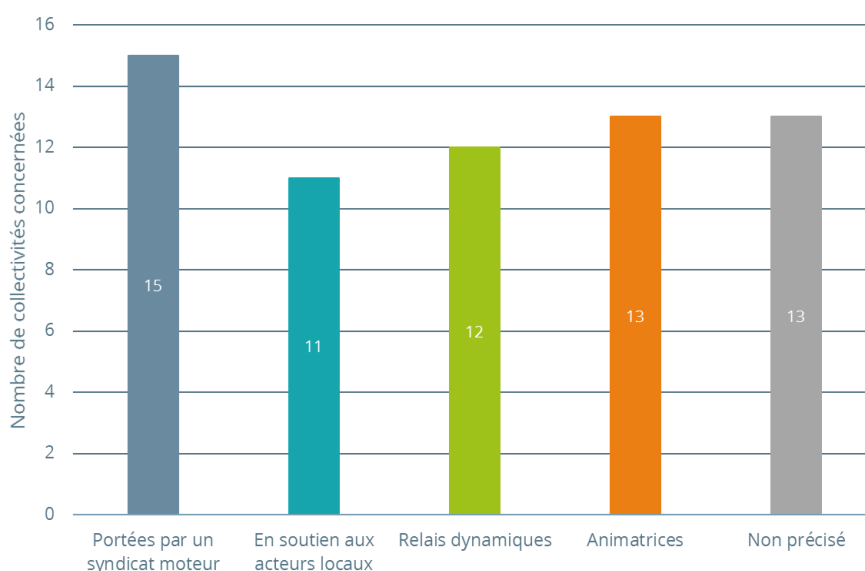


Figure 73. Gouvernance sur les 58 Territoires pionniers (dont 35 interrogés) et 7 Meilleurs urbains (dont 6 interrogés)

Il est intéressant de voir que certaines collaborations entre les syndicats surplombants et les TP tendent à évoluer. Dans le cas de la Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Chalus, le SYDED 87 a proposé un nouveau schéma de collaboration à ses communautés de communes adhérentes qui permet de les impliquer d'autant plus. Dorénavant, elles ne seront plus de « simples relais » mais doivent s'engager d'autant plus dans la dynamique de prévention en déployant des actions et en y apportant un peu de financement (57860). Si les actions sont pensées et adoptées à l'échelle du syndicat qui apporte aussi un soutien matériel, leur déploiement relève plus du cas par cas, du travail de terrain qui reste important dans la réussite des actions de prévention (57860 ; 1812).

#### 4.2.6.5 Transversalité

La transversalité avec d'autres acteurs et programmes concerne l'articulation de la démarche de prévention avec d'autres démarches territoriales ayant une composante environnementale, portées ou non par la collectivité elle-même et traitant par exemple d'enjeux énergie-climat (PCAET, TEPCV), d'alimentation (PAT : projets alimentaires territoriaux) ou encore de développement durable au sens large (agenda 21). Cette transversalité peut être développée à l'occasion du lancement d'un CODEC (57541) ou s'inscrire dans une démarche propre à la collectivité, comme la « feuille de route transition énergétique » de Nantes Métropole (495). Elle est répandue sur les métropoles, communautés d'agglomération et certaines communautés de communes. Elle est en revanche peu développée sur les syndicats intercommunaux.

La transversalité en interne concerne les liens entre le service déchets et d'autres services des collectivités. Les enquêtés mentionnent divers services impliqués dans la démarche, selon les actions. A titre d'exemple, les services suivants sont mentionnés :

- **Développement économique**, pour un travail sur l'EIT (17080) ou plus généralement sur l'économie circulaire (57541 ; 57565), sur un réseau des « Répar'acteurs » (999) ou encore

pour l'intégration de l'économie sociale et solidaire (495), avec parfois un enjeu identifié de traiter de la problématique des déchets des acteurs économiques même s'ils ne relèvent pas du SPPGD (57541)

- **Développement durable**, dans une optique d'articulation avec les autres plans et programmes territoriaux (4846)
- **Urbanisme**, pour l'optimisation des collectes et l'implantation des points de regroupement (57495) ou pour travailler sur les enjeux spécifiques de gestion des déchets dans l'habitat collectif (2320)
- **Environnement**, pour le compostage et le paillage (57918) ou des opérations sur le ramassage des déchets sauvages autour d'un lac (3943)
- **Communication** quand celle-ci n'est pas assurée intégralement par le service déchets (57918), par exemple pour l'organisation de manifestations (4846), voire pour porter des projets communs comme des ateliers de sensibilisation (5756)
- **Tourisme**, pour accompagner ce service dans l'organisation des manifestations et les supports de communication (57564)
- **Eau**, pour travailler sur la préservation quantitative et qualitative de la ressource (675)
- **Enfance / jeunesse**, pour le développement de couches lavables (280 ; 1812 ; 57564) ou l'utilisation de produits écologiques pour l'entretien des locaux (56491)
- **Insertion**, pour soutenir les projets sur les couches lavables (280) ou les projets avec une composante développement économique (17080)
- **Projet social**, pour intégrer l'enjeu des déchets dans des animations (57918)

La transversalité en interne est globalement plus développée que la transversalité avec d'autres acteurs et programmes. Cependant, elle n'est pas observée sur la moitié des communautés de communes, ce qui semble indiquer que les services déchets d'un certain nombre de collectivités ont gardé l'**habitude de travailler « en silo »**.

Au sein des 3 métropoles et la communauté urbaine du panel des « Meilleurs urbains », on observe une transversalité développée à la fois en interne et avec d'autres acteurs et programmes.

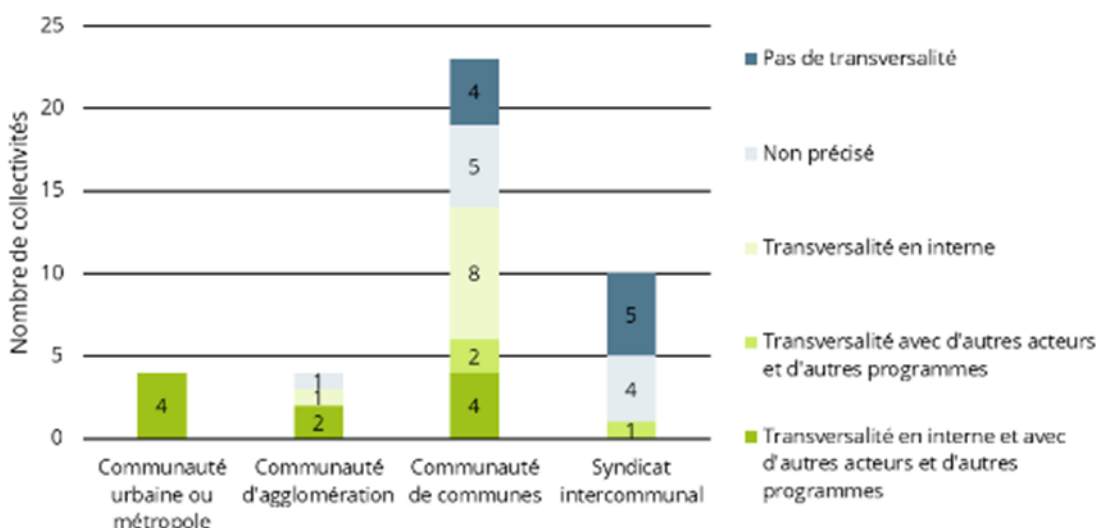


Figure 74. Répartition des Territoires pionniers et Meilleurs urbains interrogés selon la transversalité de la démarche prévention, évaluée sur 41 collectivités enquêtées

## 4.2.7. Les actions de prévention mises en place

### 4.2.7.1 Compostage de proximité

#### ■ Le développement du compostage domestique : une action phare portée par les Territoires pionniers et Meilleurs urbains

Les TP et MU se sont largement engagés dans la promotion du compostage domestique (aides à l'achat, distributions...) : plus de 90 % des Territoires pionniers ont porté des actions en ce sens. Cela fait du soutien au compostage domestique le **type d'action ciblant les biodéchets le plus couramment adopté par les TP et MU**, loin devant la collecte séparée des déchets alimentaires (mise en place par seulement 7 TP et MU). Le soutien au compostage domestique est plus répandu au sein des TP et MU qu'au niveau national, où des actions en ce sens restent toutefois très courantes (portées par 66 % à 86 % des collectivités).

Le soutien au compostage domestique est une action **perçue comme simple à mettre en place**, voire peu coûteuse (2320), même s'il convient de prendre en compte ses coûts indirects : lorsque qu'une action de développement du compostage domestique ne se résume pas à la dotation en équipements mais que la pratique du compostage individuel est accompagnée par la collectivité (formation, animation, sensibilisation, suivi...), elle demande des moyens humains suffisants<sup>39</sup> - sans toutefois que son coût n'excède celui d'une collecte séparée.

Le développement du compostage individuel est généralement vu par les Territoires pionniers comme **une action qui porte ses fruits**, *a fortiori* lorsque la collectivité met en place un véritable accompagnement, et qui peut contribuer à expliquer la baisse des tonnages (1210 ; 3943). Cela explique que les enquêtés le voient souvent comme une action phare (bien que relativement simple) voire comme « le meilleur exemple de mesure d'accompagnement » (999) ou « la seule pratique qui marche vraiment », par opposition à d'autres pratiques efficaces à l'échelle individuelle mais moins populaires, comme les couches lavables (283).

Porter des actions ciblant les biodéchets présents au sein des OMR, quelles que soient ces actions, semble de fait incontournable pour atteindre des très bonnes performances compte tenu du **pooids des biodéchets dans les OMR**. Selon les résultats du MODECOM national 2017, au moins un tiers des OMR pourrait faire l'objet d'une valorisation organique et le gaspillage alimentaire représente à lui seul 10 % des OMR<sup>40</sup>.

Le compostage est donc encouragé au même titre que le tri et occupe souvent une place (presque) aussi importante dans la communication des Territoires pionniers. Si bien que le message peut être : « Si vous faites du bon compostage et du bon tri, vous n'aurez quasiment plus de OMR » (339). L'adoption de poules est une alternative bien connue mais moins répandue, tant dans les pratiques des citoyens que dans les actions des TP et MU. Malgré son intérêt pédagogique, cette action est contraire à la réglementation en raison de problématiques sanitaires.

Des pratiques de compostage domestique existent par ailleurs **en dehors des dispositifs d'accompagnement** habituels et souvent de façon antérieure à ces dispositifs, ce qui est lié au « facteur rural ». Il peut s'agir d'actions de compostage « spontanées » suivies par des associations locales (57564 ; 401) ou tout simplement d'habitants qui compostent de façon autonome sans suivi de la collectivité ou d'associations. Le compostage étant une **pratique très ancienne** qui n'a jamais disparu en milieu rural (283 ; 57482 ; 57565), son développement à une échelle territoriale ne consiste pas tant à impulser de nouveaux gestes qu'à renouer avec des habitudes anciennes. Un enquêté mentionne à ce sujet des « gestes de bon sens » qu'avaient l'habitude de faire les personnes ayant des jardins (17080) : il s'agit donc d'encourager et de revaloriser ces gestes. La prise de conscience des enjeux environnementaux peut pousser les habitants à vouloir faire un geste « écocitoyen » à travers ces pratiques (5069).

<sup>39</sup> ADEME (2018) *Etude technico-économique de la collecte séparée des biodéchets*, 115 p. <https://www.ademe.fr/etude-technico-economique-collecte-separee-biodechets> [Consulté en Octobre 2019]

<sup>40</sup> ADEME (mars 2019) *MODECOM™ 2017 – Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés. Premiers résultats sur les ordures ménagères résiduelles. P. 5. Disponible en ligne : [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/caracterisation\\_dechets\\_menagers\\_modecom2017\\_resultats\\_ordures\\_menageres\\_residuelles\\_010744.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/caracterisation_dechets_menagers_modecom2017_resultats_ordures_menageres_residuelles_010744.pdf)* [Consulté en février 2020].

## Un développement du compostage collectif moins soutenu

Le **compostage collectif** est **nettement moins soutenu** que le compostage domestique mais est néanmoins plus présent sur les TP et MU qu'au niveau national. Au-delà de leur complémentarité avec la distribution de composteurs individuels, les actions en ce sens peuvent être vues comme une opportunité de sensibilisation pour l'habitat collectif (17898) ou comme un moyen de développer le lien social (495). L'accompagnement des collectivités est essentiel pour assurer la pérennité des sites et leur bon fonctionnement.

Les Meilleurs urbains sont assez avancés dans le développement du **compostage en pied d'immeuble et de quartier** : 500 sites installés à Rennes Métropole, 200 à Angers Loire Métropole, 250 sur le Grand Besançon,... On observe aussi des pratiques assez novatrices comme la mise en place de 7 « chalets de compostage » par le SYBERT dans l'hypercentre du Grand Besançon. Toutefois, au regard de la population totale de ces territoires, la pratique du compostage collectif est loin d'être généralisée même au sein des Meilleurs urbains les plus avancés.

Le compostage collectif peut être une solution complémentaire à la collecte séparée des biodéchets dans les zones urbaines. Ainsi, pour Rennes Métropole (856), la priorité est la gestion *in situ* des biodéchets mais une collecte séparée des biodéchets est tout de même proposée dans les immeubles lorsque le compostage collectif ne s'avère pas possible. La personne chargée de déployer le compostage est aussi celle qui gère les collectes séparées de biodéchets, ce qui participe de la cohérence de la « chaîne » de gestion des biodéchets.

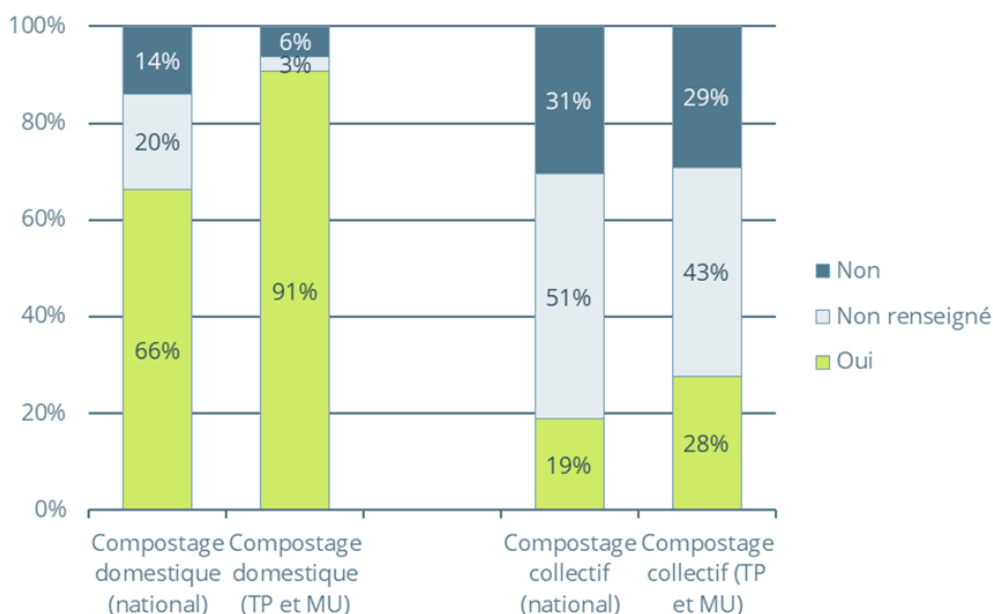


Figure 75. Mise en œuvre d'actions de compostage en 2017 au niveau national et sur les Territoires pionniers et Meilleurs urbains (échantillon : 1175 collectivités)

## Facteurs de déploiement du compostage de proximité

Une montée en puissance du compostage domestique découle parfois consécutive de l'adoption de la **tarification incitative, qui peut être considérée comme un catalyseur**. Ainsi, la Communauté de communes de la Dombes (57695) a observé une « explosion » de la vente de composteurs suite à la mise en place de la tarification incitative alors que les modalités de l'action n'ont pas changé. Même constat pour Questembert Communauté où la demande a « plus que doublé » suite à l'instauration de la redevance incitative (283).

D'une certaine manière, la pratique du compostage est **doublément incitative** pour les ménages d'un point de vue financier : directement à travers la gratuité ou le tarif « préférentiel » des composteurs, et indirectement à travers la réduction de la TEOM ou de la REOM consécutive à la baisse de la quantité de biodéchets dans les OMR.

Les **ambitions des collectivités** tout comme l'**ampleur de l'accompagnement** mis en place pour le compostage de proximité peuvent également avoir un effet positif sur le déploiement de ces pratiques. Les attentes des collectivités sur les résultats des actions se reflètent dans les objectifs chiffrés relatifs à l'équipement en composteurs fixés dans les PLP (5069) et dans les termes



employés, avec notamment l'idée de mener des « campagnes » sur le compostage (283, 1049, 57482). Certains enquêtés évoquent une politique « volontariste » (2320), une « opération d'envergure » (334) ou encore le fait d'avoir été « précurseur » en lançant une campagne sur le sujet dès la fin des années 1990 (283).

En ce sens, certains Territoires pionniers font part de pratiques de sensibilisation et d'accompagnement au compostage :

- La tenue d'animations sur les marchés et dans les écoles (1239) ;
- L'organisation de moments où les habitants peuvent apporter leurs biodéchets tout en récupérant du compost (57544) ;
- Le fait de vendre les composteurs après une session de formation de 45 minutes (57482) ;
- La possibilité pour les habitants de suivre gratuitement une formation compostage ou lombricompostage dispensée par une association du territoire (495) ;
- La création de tutoriels pour apprendre à bien composter (280) ;
- La désignation de « foyers témoins » (1210) ;
- Etc.

Les pratiques des Territoires pionniers sont cependant hétérogènes, et former les habitants reste pour le moment une perspective pour certains (675). Pour expliquer le développement de la pratique du compostage, cela reste difficile d'estimer les effets respectifs de l'incitativité financière, de l'accompagnement assuré par la collectivité et de la montée des sensibilités environnementales. En outre, le suivi du compostage individuel ne va pas toujours au-delà du décompte des composteurs distribués, et cet indicateur seul présente certaines limites : au-delà du fait qu'il ne prenne pas en compte la pratique du compostage en dehors du dispositif de la collectivité, il ne renseigne ni sur l'utilisation effective des composteurs chez les usagers équipés (999) ni sur la qualité du compostage effectué et les impacts environnementaux induits.

#### 4.2.7.2 Développement du réemploi

Le réemploi est un axe très développé au sein des Territoires pionniers et les Meilleurs urbains. La plupart des TP et MU comptent au moins une **ressourcerie** et/ou des **actions de réemploi en déchèterie**, à l'instar de la Communauté de communes Terres de Montaigu qui gère une « **Valorétrie** », un espace dédié au réemploi et adossé aux déchèteries qui a été mis en place sur leur territoire en 2008 (57582). Le système collecte « préservante », qui permet d'augmenter le potentiel de réemploi et de réutilisation des biens collectés en déchèteries, est de plus en plus présent sur les TP et MU.

Le soutien financier aux acteurs du réemploi peut parfois être assimilé à des moyens humains supplémentaires affectés à la prévention. A titre d'exemple, sur le territoire de la Communauté de communes Centre Haut-Rhin (1239), un agent valoriste relevant d'une ressource du territoire est rémunéré sur la base forfaitaire d'une présence hebdomadaire de 24h en déchèterie. L'orientation stratégique du réemploi peut aussi se refléter dans l'organisation des services : à Nantes Métropole (495), un pôle « déchèteries / réemploi » a été créé.

Pour les collectivités n'ayant pas encore de ressourceries ou de projets de réemploi, les réflexions sont très souvent en cours dans le but de mises en œuvre à court/moyen terme (283 ; 17080).

Les projets de collecte « préservante » menés par les collectivités étudiées sont variés. Il peut s'agir de :

- **Soutiens à la création** d'une ressource, ne serait-ce qu'en évitant *a minima* la concurrence avec d'autres pôles de réemploi sur le territoire (9070 ; 675) ;
- **Ressourceries virtuelles** comme celle de la Communauté de communes Bléré Val-de-Cher qui précise que ce dispositif en ligne limite la vente à 20 euros maximum et fonctionne bien puisqu'il permet de dévier des flux des déchèteries du territoire (20061) ;
- **Conventions**<sup>41</sup> avec des ressourceries ou des acteurs « historiques » comme Emmaüs très souvent cité (1080 ; 56491 ; 30406 ; 17898 ; 53120 ; 2237 ; 7 ; 280) ;

---

<sup>41</sup> Ces conventions peuvent prévoir une rémunération au titre des tonnages de déchets détournés ou au titre de la présence

- **Installation de caissons de réemploi** ou encore de containers/chalets du réemploi en déchèteries (57541 ; 4846 ; 17728 ; 49).
- **La formation de gardiens « valoristes »**, spécialisés dans le réemploi en déchèteries. Certaines collectivités ont formé tous (1395 ; 2021 ; 1812) ou bien qu'une partie de leurs gardiens actuels (57860 ; 1239 ; 57541).

Les collectivités interrogées mentionnent aussi des animations ponctuelles sous divers formats qui permettent tous néanmoins de sensibiliser les usagers « acteurs de ce système du réemploi » (17080) :

- Un « salon de la récup » a lieu tous les 2 ans sur le territoire de la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan et son implantation tourne entre les communes adhérentes pour toucher autant d'usagers que possible (17080) ;
- Une « bricothèque » pour le réemploi de matériaux de construction a été mise en place sur le territoire du Syndicat Mixte de Thann - Cernay (17898) ;
- Un « marché des 37 créateurs » a eu lieu sur la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo et a permis aux inscrits au sein du réseau répar'acteurs de proposer leurs créations de sacs conçus avec des ceintures de sécurité, des sachets de café et de nombreuses autres créations obtenus à partir de la réutilisation de disques, vieux livres, etc. (57564) ;
- Des « zones de gratuité » sont organisées deux fois par an par Questembert Communauté et permettent aux usagers d'y déposer ce dont ils n'ont plus besoin et de récupérer d'autres objets potentiellement intéressants (283).

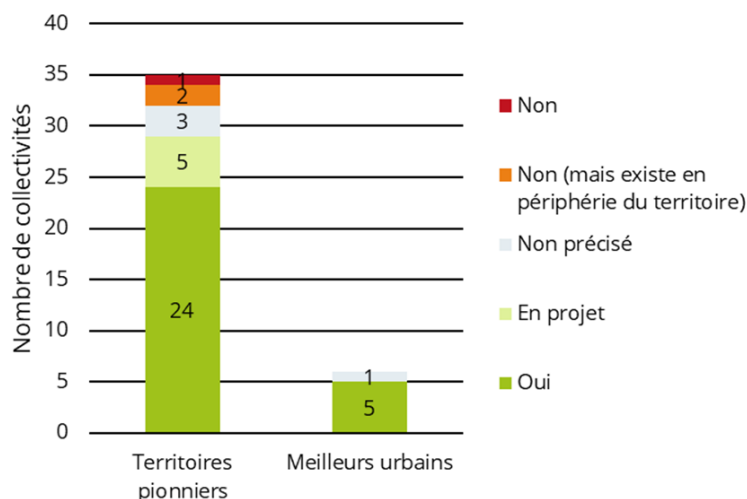


Figure 76. Nombre de collectivités selon l'existence de ressourceries et/ou d'actions de réemploi menées en déchèterie (sur 35 TP et 6 MU interrogés)

#### 4.2.7.3 Autres actions de prévention pour les TP et MU

D'autres actions de prévention sont aussi citées par les TP et MU. Il se trouve que les éco-événements et la distribution de Stop Pub sont des actions couramment adoptées. Si la première bénéficie d'un engouement plus récent, la seconde est plutôt bien ancrée dans les mœurs, voire même incontournable.

La sensibilisation est aussi très citée mais peut inclure des actions très diverses : opérations foyer témoin, ateliers alternatifs pour faire ses cosmétiques ou trouver des alternatives aux produits dangereux, distribution de sacs en tissus, fil rouge sur les déchets plastiques dans les océans, etc. Elle est également transversale à de nombreuses autres actions.

*horaire d'agents formés à la valorisation.*

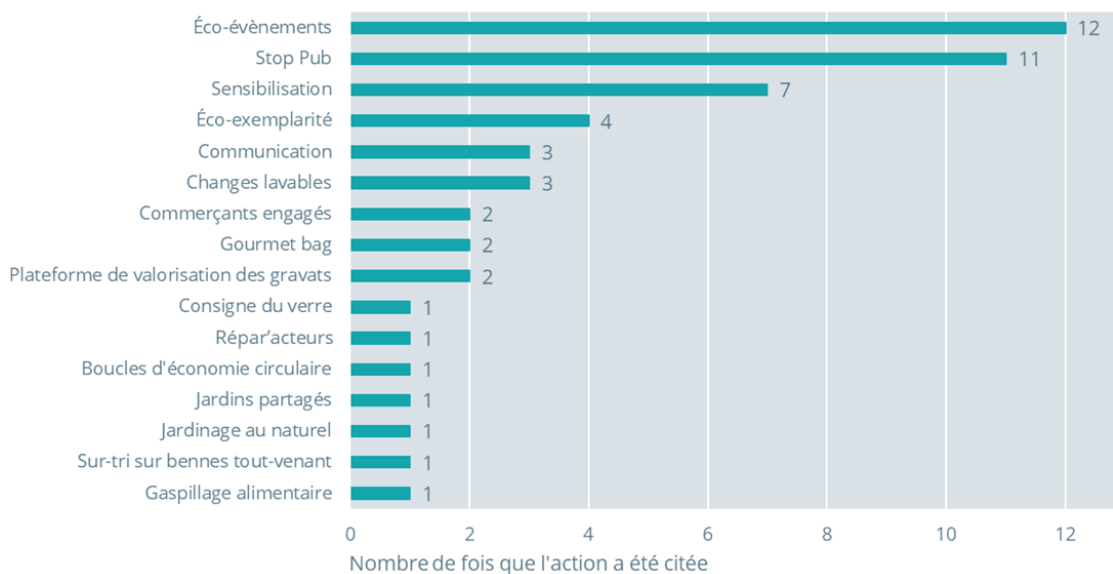


Figure 77. Actions de prévention citées par les personnes interrogées (35 TP et 6 MU), en dehors du compostage, du réemploi et des actions concernant la gestion du SPGD

#### 4.2.7.4 Approches de la sensibilisation

Les approches adoptées par les TP et MU en vue de la sensibilisation de leurs usagers révèlent des portées et des ampleurs assez variées.

Il est intéressant de constater qu'une grande partie des collectivités interrogées agit sur différentes échelles de portée à court, moyen et long terme.

Les actions de sensibilisation entreprises permettent de mobiliser des groupes restreints lors de défis ou d'ateliers ciblés, parfois des personnes déjà sensibilisées à la question mais qui servent néanmoins de relais pour d'autres. D'autres outils à la portée des collectivités permettent aussi de venir compléter cette sensibilisation en touchant les usagers au sens large au travers de la communication écrite ou du travail essentiel des ambassadeurs du tri et de la prévention. L'enquête du SMIDOM Veyle et Saône précise, à ce sujet, que la mise en place de contact direct, plutôt que d'envoyer des mails, des flyers, etc. fonctionne le mieux en termes de sensibilisation (930). Cette mise en place de contacts directs peut toutefois être freinée par les caractéristiques de certains territoires ruraux : « pour toucher du monde il faut faire des kilomètres (...). Il faut beaucoup d'énergie pour finalement réussir à faire un peu de sensibilisation » (59).

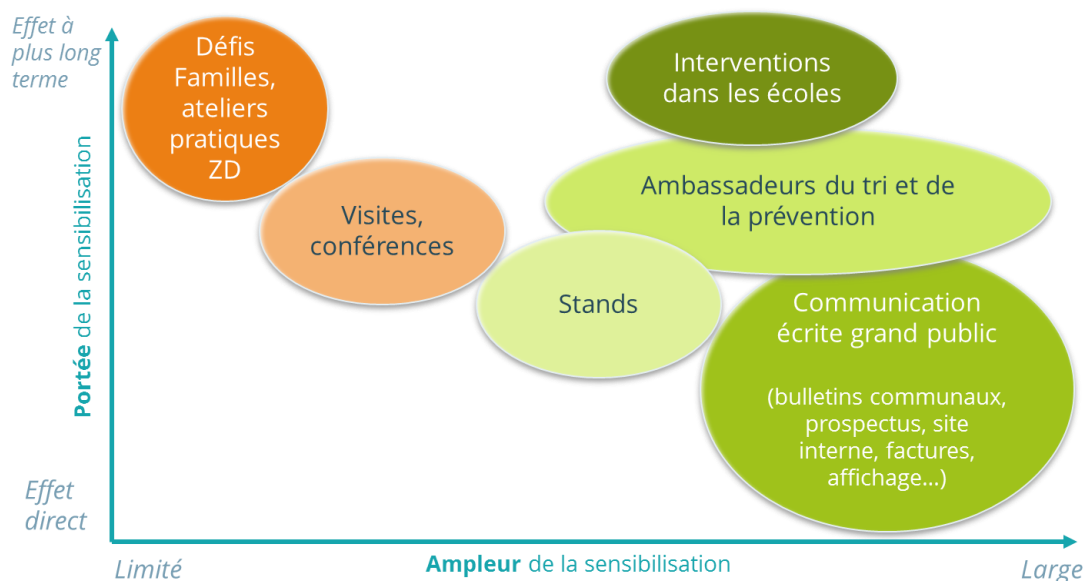


Figure 78. La portée et ampleur des actions de prévention citées (sur 35 TP et 6 MU interrogés)

Bon nombre de TP et MU sont capables de porter une multitude d'actions et d'outils de manière à disposer d'une sensibilisation efficace. Toutefois, nous remarquons que la sensibilisation effectuée est plutôt descendante (communication écrite, ambassadeurs du tri, interventions dans les écoles...). Des approches plus participatives (défis familles, ateliers, stands, visites de sites...) sont néanmoins observées.

Une minorité de TP et MU délèguent une partie de la sensibilisation à des acteurs associatifs.

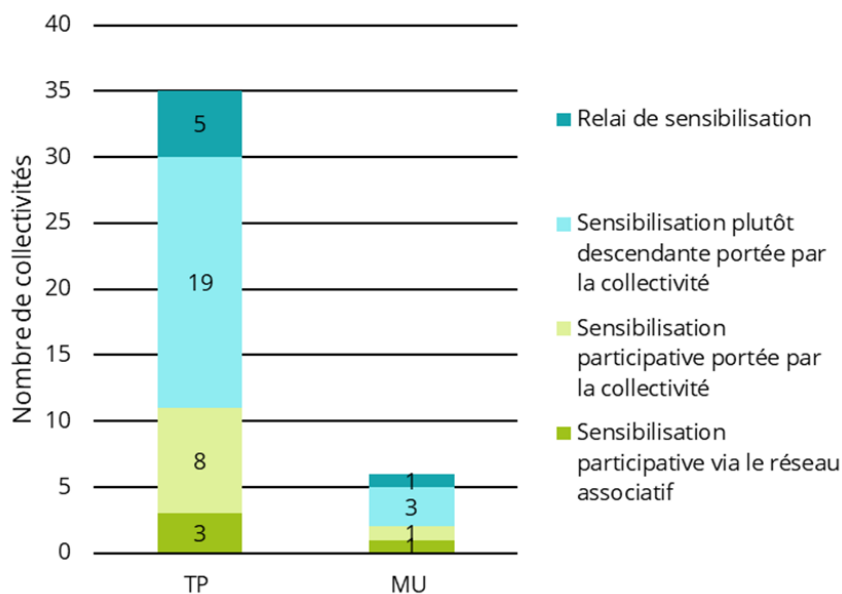


Figure 79. Portage de la sensibilisation des usagers par la collectivité (sur 35 TP et 6 MU interrogés).

Parmi les TP et MU interrogés, nous avons pu constater que 44 % d'entre eux avaient mis l'accent sur la relation de proximité à l'utilisateur. Ce n'est pas le cas pour 47 % d'entre eux, les 9 % restants étant non renseignés.

La responsabilisation des usagers qui est parfois recherchée au travers de l'approfondissement de la relation de proximité constitue un facteur explicatif important des performances observées. Elle est développée dans l'analyse multicritères et la définition des trajectoires (cf. 5).

#### 4.2.7.5 Actions impactantes selon les enquêtés

Les enquêtés ont eu l'opportunité de préciser quelles actions leur semblaient les plus impactantes en termes de performances sur les tonnages réduits. La redevance incitative et les actions liées au compostage, notamment individuel, ont été les plus citées. À noter que certaines actions mentionnées telles que le Stop Pub ou la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles peuvent être impactantes à l'échelle du gisement ciblé sans l'être autant au niveau des performances globales.



Figure 80. Actions citées comme étant les plus impactantes selon les enquêtés (35 TP et 6 MU), hors compostage et réemploi

#### 4.2.8. Gisements restants dans les OMR

Dans le cadre de l'étude des Territoires pionniers de la prévention des déchets, les rapports de caractérisation d'OMR de 7 collectivités ciblées par l'étude (dénommées ci-après EPCI\_1 à EPCI\_7, pour des raisons d'anonymat) ont pu être analysés. L'objectif est de pouvoir identifier les quantités et pourcentages de déchets résiduels, et donc les marges de progrès restantes d'après les résultats de caractérisation.

##### Les limites

Cette analyse reste restreinte et se limite à des **observations qualitatives** : en effet des **différences importantes de méthodologies** ne permettent pas une comparaison quantitative et exhaustive des résultats de caractérisation. On peut notamment citer des différences dans :

- **La construction des plans d'échantillonnage** : seulement 3 échantillons pour la campagne sur EPCI\_7, jusqu'à 39 sur le territoire de EPCI\_5 ;
- **Les catégories et catalogues de tri** : tri spécifique des couches, des imprimés publicitaires, gaspillage alimentaire, bouteilles d'eau etc. réalisé ou non ;
- **Les méthodologies de caractérisation en elles-mêmes**, notamment sur le tri de la fraction 8-20 mm réalisée ou non, la redistribution des fines dans les catégories de tri (pas de redistribution, redistribution de 70 % des fines dans la catégorie de valorisation organique pour EPCI\_5, 50 % pour EPCI\_3 etc.).

##### Les grandes tendances sur les gisements de réduction

Sur les collectivités ayant réalisés des MODECOM comparatifs pour évaluer leur politique de réduction des déchets, on observe des tendances :

- **La répartition des déchets entre les catégories reste globalement identique en proportion (%)**, ce qui signifie que la quasi-totalité des catégories de déchets diminue, à l'exception des catégories de textiles sanitaires (lingettes, couches, papiers souillés) qui reste relativement stable en kg/hab./an. A noter que les tonnages de textiles sanitaires ont tendance à augmenter au niveau national<sup>42</sup>.
- **La diminution la plus forte concerne la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)**, avec des quantités de FFOM **en dessous de 45 kg/hab./an** (à l'exception de EPCI\_3, voir plus loin) contre 83 kg/hab./an pour le MODECOM national 2017

<sup>42</sup> ADEME (mars 2019) MODECOM™ 2017 – Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés. Premiers résultats sur les ordures ménagères résiduelles. P. 5. Disponible en ligne : [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/caracterisation\\_dechets\\_menagers\\_modecom2017\\_resultats\\_ordures\\_menageres\\_residuelles\\_010744.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/caracterisation_dechets_menagers_modecom2017_resultats_ordures_menageres_residuelles_010744.pdf) [Consulté en février 2020].

et des **diminutions parfois importantes** (de 69 kg/hab.an en 2009 à 40 kg/hab./an en 2015 sur EPCI\_1).

- **Les taux de captage des déchets recyclables augmentent, mais légèrement** : exemple de EPCI\_5 qui est passée d'un taux de captage des emballages ménagers de 64,8 % en 2015 à 67,5 % en 2018.
- **Les quantités de papier diminuent dans les OMR**, mais également dans les collectes séparées. Ce phénomène est éventuellement dû aux mutations des modes de consommation, du papier vers le numérique<sup>43</sup>.

## ■ Les gisements résiduels

Tableau 8. Gisement de déchets résiduels dans les OMR.

	<b>Production d'OMR réfèrent pour les résultats de caractérisations (Kg/hab./an)</b>	<b>Déchets résiduels dans les OMR (Kg/hab./an)</b>	<b>Déchets résiduels dans les OMR (%)</b>	<b>Observations méthodologiques ou de tri</b>
<b>EPCI_1</b>	154	46	30 %	Inclut la fraction papiers souillés et les ECT. Hors fines < 20 mm.
<b>EPCI_2</b>	107	53	49,5 %	Inclut les ECT et textiles sanitaires. Une part inconnue de fines < 20 mm est prise en compte dans les résiduels.
<b>EPCI_3</b>	178	Pas de répartition en gisement proposée		
<b>EPCI_4</b>	109	37,5	34,4 %	Hors ECT Inclut les textiles sanitaires et les fines < 20 mm
<b>EPCI_5</b>	192,5	35,9	18,6 %	Hors ECT, couches enfants et papiers souillés. Inclut 30 % de fines < 8mm.
<b>EPCI_6</b>	136,5	41	30 %	Hors ECT et papiers souillés Inclut les fines <20 mm
<b>EPCI_7</b>	97	43	44 %	Inclut les ECT et textiles sanitaires. Inclut les fines < 20 mm.

Sur ces territoires, de 35,9 (EPCI\_5) à 53 kg/hab./an (EPCI-2) sont considérés comme résiduels dans les résultats de caractérisation. Ils représentent cependant des parts très différentes des OMR collectées : seulement 18,6 % pour EPCI\_5, jusqu'à près de 50 % pour EPCI\_2. Les différences de prises en compte de certaines catégories de tri, principalement sur les fines, textiles sanitaires (couches, papiers souillés) et les matériaux faisant l'objet des extensions de consignes de tri (ECT) rendent les comparaisons impossibles.

Ces différences dans l'analyse des données de caractérisation sont en partie liées à des différences méthodologiques dans la réalisation des campagnes de caractérisation, mais sont aussi le reflet des stratégies différenciées de gestion du gisement OMR selon les collectivités :

- **Selon les modes de traitement disponibles et la disponibilité des exutoires** notamment, l'accent prévention va être mis sur certaines catégories au détriment des autres. Pour exemple EPCI\_3, disposant d'une unité de TMB, présente une quantité bien supérieure de déchets fermentescibles dans ses OMR que les autres collectivités étudiées (67 kg/hab./an sur EPCI\_3, de 25 à 44 kg/hab./an sur les autres collectivités).

<sup>43</sup> Il ne s'agit pas ici de carton dont la consommation aurait plutôt tendance à augmenter avec l'essor des achats en ligne et des livraisons à domicile.

- **Selon les typologies d'habitat**, là encore, des **stratégies différentes de réduction des déchets** doivent être développées par les collectivités, sans pour autant pouvoir atteindre les mêmes résultats : EPCI\_5 par exemple, territoire urbain, produit 44 kg/hab./an de déchets fermentescibles dans ses OMR, contre 25 sur EPCI\_4. Mettre en place la gestion de proximité des biodéchets est techniquement plus simple dans les territoires ruraux qu'en zone urbaine (même si, pour généraliser la pratique, il faut mobiliser des moyens humains importants).
- Enfin, **l'aspect social** et le message passé sur l'exemple des couches lavables est différent en fonction du territoire : mis en avant sur certains, il ne l'est pas forcément sur d'autres pour des questions d'acceptabilité sociale par les utilisateurs. Nous le constatons dans l'analyse des résultats de caractérisation, où les couches bébé sont catégorisées selon les collectivités en déchets « résiduels » ou « évitables ».

### 4.3. Conséquences de la réduction des déchets

Les entretiens ont aussi permis d'aborder la conséquence de la réduction des déchets, notamment selon trois axes que sont les coûts associés au service, la gestion des déchets et les impacts économiques de manière plus générale. D'autres impacts sont aussi mentionnés. Ils sont présentés ci-dessous.

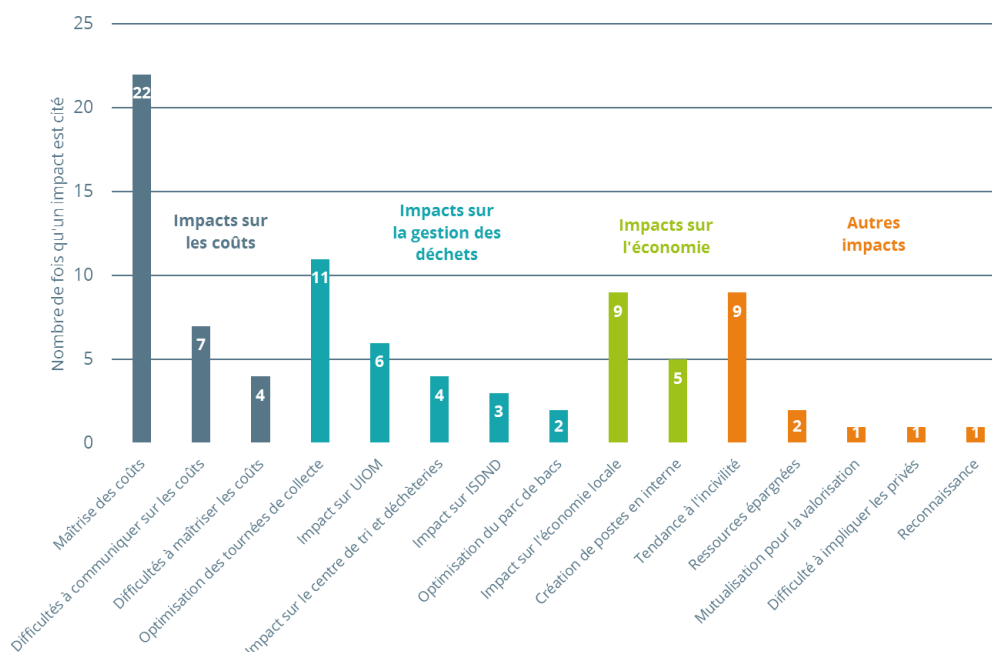


Figure 81. Conséquences de la réduction des déchets traduit en nombre de fois qu'un impact est cité (sur 35 TP et 6 MU interrogés).

#### 4.3.1. Impacts sur les coûts

Pour évaluer l'impact de la réduction des déchets et des mesures qui en sont à l'origine sur les coûts, nous commencerons par analyser les matrices des coûts des TP et MU, puis compléterons cette analyse par nos observations issues des entretiens.

#### 4.3.1.1. Observations issues de l'analyse des données sur les coûts

Nous avons eu accès aux données sur les coûts pour 40 TP et 5 MU ayant rempli la matrice des coûts de l'ADEME et nous nous sommes penchés sur les coûts aidés et complets (en €/hab.) et leur évolution entre 2009 et 2017.

- **Comparaison des coûts aidés des TP et MU avec les références nationales**

Comparés à la moyenne nationale (données 2016), on constate que les coûts du SPPGD sont nettement plus faibles sur les TP qu'au niveau national : ainsi, les coûts aidés HT des TP sont en moyenne de **73 € HT/hab.** contre 93 € HT/hab. au niveau national. La différence est de **-20 €** soit des **coûts 22 % plus bas au sein des Territoires pionniers.**

Concernant les **Meilleurs urbains**, le coût aidé est **en moyenne de 80 € HT/hab.** contre 89 € HT/hab. pour la moyenne des collectivités de typologie urbaine au niveau national, soit **10 % de moins.** Toutefois, il convient d'interpréter ce résultat avec précaution compte tenu du nombre limité de Meilleurs urbains pour lesquels nous disposons des données (5 collectivités) et de la dispersion de leurs coûts (de 62 € à 92 € HT/hab.).

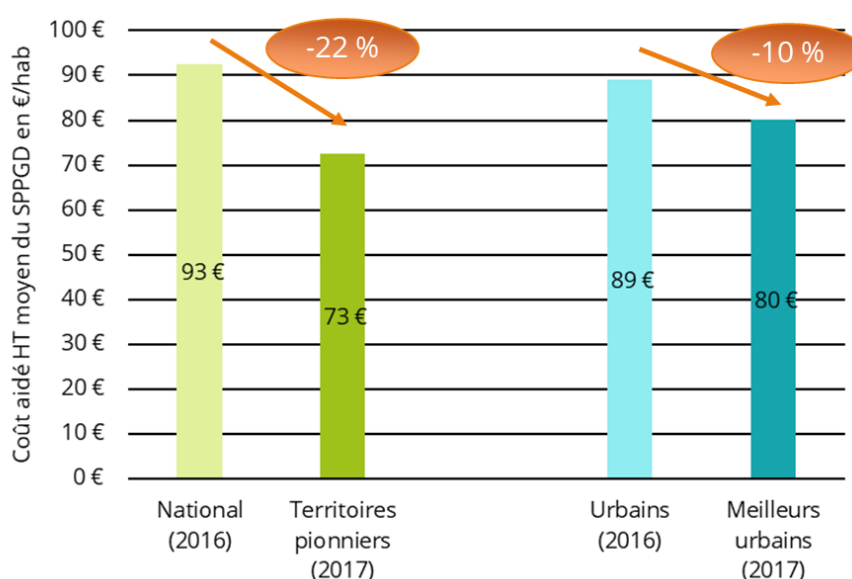


Figure 82. Comparaison des coûts aidés HT moyen de gestion des déchets au sein des TP et MU et au niveau national (échantillon de 40 TP et 5 MU).

Ces constats sont cohérents avec les résultats du dernier référentiel national des coûts de l'ADEME, selon lequel une augmentation des ratios de déchets collectés entraîne une augmentation des coûts.<sup>44</sup> **La réduction des déchets permet de réduire ou de contenir la hausse des coûts** de gestion des déchets, que ce soit à travers des économies réalisées sur le traitement (les tarifs étant directement liés aux quantités traitées) ou sur la collecte avec des mesures d'optimisation comme la réduction des fréquences de collecte des OMR<sup>45</sup>, plus répandue au sein des collectivités les plus performantes qu'au niveau national.

- **Dispersion des coûts aidés par habitant et corrélation avec la typologie territoriale**

Sur les 40 Territoires pionniers pour lesquels l'information est disponible, les coûts aidés HT par habitant vont de 53 € à 113 €. Le neuvième décile est de 89 € : cela signifie que **90 % des Territoires pionniers ont un coût aidé HT par habitant inférieur ou égale à 89 €, ce qui est inférieur à la moyenne de l'ensemble des collectivités** au niveau national (93 €).

<sup>44</sup> ADEME, INDDIGO, Agnès VITRÉ et Jean-Baptiste ROBIN, Cabinet Isabelle LEDUC (2019) Référentiel national des coûts du service public de prévention et gestion des déchets – année 2016. Pp. 24-26. Disponible en ligne : [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport-referentiel-cout-service-public-dechets\\_2019\\_v1.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport-referentiel-cout-service-public-dechets_2019_v1.pdf) [Consulté en février 2020]

<sup>45</sup> Ibid., p. 27.



Tableau 9. Les coûts aidés par habitant HT du service public de prévention et gestion des déchets au sein des les Territoires pionniers et Meilleurs urbains.

	Territoires pionniers					Meilleurs urbains
	Typologie	Toutes	Rural	Mixte rural	Mixte urbain	Urbain
	Echantillon	40	13	24	3	5
Coût aidé HT / hab.	Max	113 €	103 €	85 €	113 €	92 €
	p90	89 €	91 €	81 €	85 €	91 €
	p75	79 €	87 €	76 €	80 €	90 €
	<b>Médiane</b>	<b>74 €</b>	<b>75 €</b>	<b>69 €</b>	<b>74 €</b>	<b>81 €</b>
	<b>Moyenne</b>	<b>73 €</b>	<b>75 €</b>	<b>68 €</b>	<b>72 €</b>	<b>80 €</b>
	p25	61 €	62 €	59 €	60 €	76 €
	p10	57 €	60 €	56 €	57 €	67 €
	Min	53 €	58 €	53 €	53 €	62 €

Au niveau des Territoires pionniers, on observe des **différences importantes selon la typologie territoriale**. Ainsi, la moyenne des coûts aidés des Territoires pionniers de typologie rurale (incluant « rural dispersé » et « rural avec ville-centre ») est équivalente à la médiane de l'ensemble des collectivités de cette typologie, tandis que pour la typologie « mixte à dominante rurale », la moyenne est 21 % plus basse au sein des Territoires pionniers. **La réduction des déchets se traduit par un impact positif très significatif en moyenne pour les Territoires pionniers de typologie mixte rural et pour les Meilleurs urbains ; pour les Territoires pionniers de typologies rural et mixte urbain, cela s'est fait à coût moyen équivalent.**

Tableau 10. Le coût aidé HT par habitant selon la typologie territoriale : comparaison des moyennes des TP et MU avec les médianes nationales selon la typologie.

	Typologie	Nombre TP / MU	Moyenne TP / MU	Médiane nationale	Ecart
Territoires pionniers	Rural	13	75 €	75 €	<b>0%</b>
	Mixte rural	24	68 €	86 €	<b>-21%</b>
	Mixte urbain	3	97 €	93 €	4%
Meilleurs urbains	Urbain	5	80 €	89 €	<b>-10%</b>

- **La part des coûts à financer par les usagers, au sein des TP et au niveau national**

Le coût aidé HT du SPPG peut être considéré le coût restant à financer par les usagers, déduction faite des produits du service que constituent les recettes industrielles, les subventions des éco-organismes et les aides<sup>46</sup>. A noter que ce coût *restant à financer* ne correspond pas forcément au coût effectivement financé par les usagers puisque le financement des usagers couvre en moyenne 105 % du coût aidé au niveau national<sup>47</sup>.

La comparaison des coûts aidés HT et des coûts complets permet de renseigner la couverture des charges par les produits. Celle-ci a pu être analysée sur un échantillon restreint de 13 TP pour lesquelles nous disposons à la fois du coût complet et du coût aidé HT. La couverture des charges par les produits varie de 18 % à 43 % et est en moyenne de **28 % pour les TP contre 20,5 % au niveau national, soit une couverture des charges 1,4 fois plus importante pour les TP**. Concernant les MU, nous ne disposons des données à la fois sur le coût aidé HT et le coût complet que pour 3 d'entre eux, ce qui est trop peu pour en tirer des statistiques. La couverture des charges par les produits est respectivement de 19 %, 22 % et 36 % pour les MU concernés.

<sup>46</sup> Le coût complet moins les produits industriels est appelé le coût technique. Le coût technique moins le soutien des éco-organismes est appelé le coût partagé. Enfin, le coût partagé moins les aides est appelé le coût aidé. Ce sont donc les montants respectifs des produits industriels, des soutiens des éco-organismes et des aides qui déterminent la différence entre le coût complet et le coût aidé de gestion des déchets (ceci est applicable pour chaque flux).

<sup>47</sup> Ibid., p. 6.

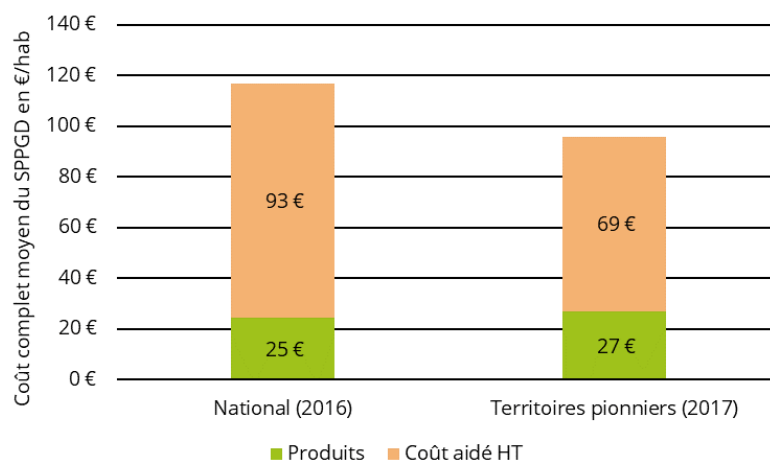


Figure 83. Comparaison des coûts complets de gestion des déchets au sein des TP et au niveau national (échantillon de 13 TP).

Cela indique que les démarches des Territoires pionniers entraînent une **redistribution des charges à financer au bénéfice des usagers**, ce qui peut s'expliquer par le fait que ces territoires ont de meilleures performances de valorisation et/ou par le fait qu'ils font plus de demandes de soutiens, et ont donc une couverture des charges par les ventes de matériaux, les subventions des éco-organismes et les aides relativement plus importante. Cela se traduit par un montant moyen de produits (27 €) qui n'est en absolu que légèrement supérieur à la référence nationale (25 €), mais par un coût restant à financer par les usagers nettement inférieur.

- **Evolution des coûts aidés des TP et MU entre 2009 et 2017**

En cohérence avec le reste de l'état des lieux et avec le fait que les premiers programmes de prévention ont été lancés autour de 2009, nous avons retenu cette année 2009 comme point de départ pour analyser l'évolution des coûts au sein des TP et MU, bien que ce ne soit pas l'une des années pour lesquelles le plus de matrices des coûts soient disponibles.

Ainsi, on observe que sur un panel restreint de 6 TP et 2 MU pour lequel nous disposons à la fois des données 2009 et 2017, 4 TP et 1 MU ont connu une augmentation de leurs coûts aidés HT/hab. entre 2009 et 2017. **2 TP et 1 MU ont à l'inverse connu une diminution** (respectivement -5,4 %, -2,7 % et -5,0 %) de leurs coûts aidés HT/hab.

Sur le panel de 6 TP et 2 MU pour lequel l'information est disponible, **la moyenne des évolutions des coûts en €/hab. à l'échelle de chaque territoire a été de +6,1 %** entre 2009 et 2017. Si l'on ne prend en compte que les 6 TP, cette moyenne descend à +5,6 %. La médiane est de 8,1 %, que l'on inclue les Meilleurs urbains ou non.

Tableau 11. Evolution des coûts aidés HT de gestion des déchets entre 2009 et 2017 au sein des TP et MU et au niveau national (échantillon de 6 TP et 2 MU).

	Evolution des coûts aidés TP + MU			Evolution des coûts aidés TP seulement		
	Coût aidé HT 2009 (€/hab.)	Coût aidé HT 2017 (€/hab.)	Evolution 2009-2017 (€/hab.)	Coût aidé HT 2009 (€/hab.)	Coût aidé HT 2017 (€/hab.)	Evolution 2009-2017 (€/hab.)
<i>Echantillon</i>	8			6		
Minimum	56 €	59 €	-5,4%	56 €	59 €	-5,4%
Médiane	69 €	78 €	8,1%	69 €	76 €	8,1%
Moyenne	74 €	78 €	6,1%	72 €	76 €	5,6%
Maximum	97 €	103 €	20,4%	97 €	103 €	15,3%

Or, l'inflation a été de 8,5 % sur la période. **L'augmentation moyenne des coûts aidés par habitant a donc été en moyenne inférieure à l'inflation** sur les TP pour lesquels nous disposons de ces données. En ce sens, on pourrait parler d'une « **stabilisation** » des coûts observée, en moyenne, sur un échantillon restreint de TP : **la prévention des déchets ne contribue pas tant à**

**réduire les coûts qu'à contenir leur augmentation.** Cela confirme la pertinence de l'expression « maîtrise des coûts » employée par les personnes interrogées.

L'évolution des coûts au sein des TP et MU peut aussi être mise en perspective avec l'évolution constatée au niveau national. La moyenne pondérée du coût aidé HT est de 85,2 €/hab. en 2010 contre 92,5 €/hab. en 2016<sup>48</sup>, soit une augmentation de 7,9 % en 6 ans. Ce chiffre est à mettre en perspective avec la moyenne des évolutions constatées entre 2009 et 2017 sur les 6 TP et 2 MU constituant notre échantillon : cette moyenne est sensiblement plus basse (6,1 %) pour une durée plus longue (8 ans). **La tendance d'augmentation des coûts sur les TP et MU a donc été moins importante que l'augmentation constatée à l'échelle nationale.**

#### 4.3.1.2. Observations issues des entretiens

##### ■ Une maîtrise des coûts liée à plusieurs facteurs

Une majorité de collectivités interrogées considère que leurs bonnes performances leur permettent de **maîtriser les coûts** de gestion des déchets. Le choix du terme n'est pas anodin. Si quelques collectivités peuvent affirmer que les coûts de collecte et de traitement ont globalement baissé suite à la mise en place de la RI (999 ; 3943), la plupart insistent sur le fait que les mesures mises en place et leurs conséquences en termes de réduction des déchets n'entraînent pas tant une diminution effective qu'une *maîtrise* des coûts (57544 ; 1395 ; 2021).

Différents facteurs interviennent dans le sens d'une diminution des coûts ou dans le sens d'une augmentation et **s'équilibrent plus ou moins**. Nous pouvons les analyser selon les flux principaux (OMR, recyclables et déchèteries), en considérant à la fois l'évolution des coûts de collecte et l'évolution des coûts de traitement et en nous appuyant sur le référentiel des coûts de l'ADEME pour éclairer notre analyse.

##### ● Coûts de gestion des OMR

Tout d'abord, les **coûts de traitement des OMR diminuent** grâce à la réduction des tonnages d'OMR à traiter (57604 ; 930 ; 57695). Etant donné que les tarifs sont appliqués à la tonne, les gains pour les collectivités sont directs. Cette diminution **peut cependant être limitée ou contrebalancée** par des facteurs sur lesquels la collectivité n'a pas d'emprise, comme la hausse de la TGAP appliquée à l'enfouissement et à l'incinération (2021 ; 52944 ; 334) ou l'augmentation des tarifs pratiqués par un syndicat de traitement (339).

Les **coûts de collecte des OMR peuvent aussi être revus à la baisse** grâce à la diminution des fréquences de collecte et à la gestion de proximité des biodéchets (930 ; 57604 ; 2021). D'autres solutions pour optimiser encore plus ces coûts sont parfois en réflexion : dans le but de faire baisser encore plus les coûts de collecte, le SMIDOM Veyre Saône souhaite faire évoluer sa collecte des OMR en centre-bourg, d'un dispositif en porte-à-porte vers une collecte en point d'apport volontaire, moins dispendieux.

A noter que **dans l'esprit de certains agents, la baisse des contributions des ménages via la TEOM ou la REOM incitative du fait des tonnages d'OMR réduits entraînerait une diminution des « recettes » pour la collectivité** : cela se traduit par l'idée que la baisse des factures entraîne un « manque à gagner » pour la collectivité (1210) ou que les frais fixes demeurent alors que la part variable indexée sur les OMR diminue (57495). Il y a là une **confusion entre les coûts et le financement du service** : les coûts du service sont indépendants de leur financement, une évolution des grilles tarifaires n'est pas toujours liée aux coûts du service une année donnée (une hausse du tarif peut servir à résorber un déficit antérieur, par exemple) et le budget général vient parfois compléter le budget du service déchets.

##### ● Coûts de gestion des recyclables

Comme l'indique le dernier référentiel national des coûts publié par l'ADEME, « *le coût aidé par tonne des recyclables secs hors verre est en moyenne inférieur à celui des ordures ménagères résiduelles (202 euros par tonne contre 229 euros par tonne pour les OMR)* ». <sup>49</sup> Ceci est d'autant plus vrai pour le verre (92 euros par tonne), qui ne représente toutefois que 2 % des coûts aidés

<sup>48</sup> Ibid., p.20.

<sup>49</sup> Ibid., p.6.

totaux en moyenne (contre 11 % pour les recyclables)<sup>50</sup>. Certains enquêtés mentionnent les recettes liées à la **vente de matières recyclées** (3943 ; 57604) ou les **subventions des éco-organismes** (339 ; 856) : ces recettes font que les recyclables ont en moyenne un coût aidé plus faible que les OMR malgré un coût complet plus élevé.

Aussi, au sein des TP et MU, les coûts de la collecte séparée sont susceptibles d'augmenter compte tenu de la hausse des tonnages constatée. Mais dans la mesure où l'augmentation des recyclables est due à un meilleur tri, on peut estimer que de manière générale, **la hausse des coûts aidés de gestion des recyclables est plus que compensée par la baisse des coûts aidés de gestion des OMR**. Le raisonnement est illustré par l'idée suivante dans le rapport annuel 2017 du Grand Lyon, : « *chaque tonne de verre jetée dans les silos spécifiques, plutôt que dans les bacs gris, évite à la collectivité une dépense de près de 138 € par tonne* »<sup>51</sup>.

Prenant du recul sur la question, Rennes Métropole considère que le fait d'avoir misé sur la prévention et la valorisation des déchets pour aller chercher tous les tonnages possibles entraîne des coûts complets par habitant relativement hauts. Mais comme ils sont capables de mobiliser beaucoup de recettes, les coûts aidés restent bien inférieurs à la moyenne nationale. Cette différence leur permet de dégager des moyens pour continuer à faire de la prévention (856).

Ce mécanisme de compensation du surcoût des recyclables par la baisse du coût des OMR **demanderait toutefois à être évalué plus précisément** au sein des collectivités les plus performantes, et présente certaines limites :

- Les coûts aidés de gestion des recyclables secs hors verre **ne sont pas systématiquement inférieurs** aux coûts de gestion des OMR (il ne s'agit que d'une moyenne nationale). Le cas échéant, les collectivités peuvent préférer ne pas communiquer là-dessus, car cela renverrait un message négatif vis-à-vis du tri, et miser d'autant plus leur communication sur la réduction globale de tous les flux de déchets produits (4846).
- Le **niveau de soutien des éco-organismes** peut être vu comme imprévisible à terme : les conventions sont établies pour 6 ans, ce qui est considéré par certains agents comme une durée relativement courte (17728).

L'**incertitude sur les gains financiers que l'on peut espérer grâce à un meilleur tri** peut être un argument en faveur de la prévention de tous les déchets, un déchet non produit ayant forcément un coût de valorisation ou de traitement nul (17728).

#### ● Coûts de gestion des déchèteries

Les **coûts de gestion des déchèteries sont susceptibles d'augmenter** du fait des mesures mises en place. Ainsi, l'enquêté de la Communauté de communes Ouche et Montagne estime que le maintien d'un nombre important de déchèteries sur leur territoire constitue un surcoût, qu'ils sont toutefois prêts à accepter politiquement au vu de la réduction des coûts de collecte obtenus grâce à la RI (56491). L'enquêté de la Communauté de communes Terres de Montaigne mentionne quant à lui le surcoût associé à la hausse des DMA qui, dans leur cas, reste maîtrisé par le fait que les flux soient mieux captés et valorisés (57582).

Le coût aidé moyen des déchets collectés en déchèterie au niveau national (112 euros par tonne<sup>52</sup>) est nettement inférieur à celui des OMR, qui reste le flux le plus coûteux. Ainsi, pour la part de l'augmentation des tonnages qui s'explique par des transferts de flux des OMR vers les déchèteries, on peut considérer que la hausse des coûts engendrés sur les déchèteries est **plus que compensée** par la baisse des coûts de gestion des OMR.

---

<sup>50</sup> Ibid., pp. 44. et 54.

<sup>51</sup> Grand Lyon. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets. P.64. Disponible en ligne : [https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/proprete/rapports/20181221\\_gl\\_proprete-rapportannuel\\_2017.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/proprete/rapports/20181221_gl_proprete-rapportannuel_2017.pdf) [Consulté en février 2020]

<sup>52</sup> ADEME, INDDIGO, Agnès VITRÉ et Jean-Baptiste ROBIN, Cabinet Isabelle LEDUC (2019). Ibid. P.77.

## ■ Répercussions de la maîtrise des coûts du service sur les tarifs appliqués aux usagers et la communication

Comme nous l'avons rappelé, les coûts du service sont indépendants de leur financement. Or, ce que les usagers perçoivent est bien le **tarif qui leur est appliqué pour financer le service** et non pas les coûts effectifs.

Aussi, dans l'esprit des enquêtés, **les impacts de la réduction des déchets et des mesures déployées pour y parvenir s'apprécient notamment au regard de l'évolution des tarifs**. Lorsque les tarifs appliqués diminuent, les enquêtés tendent à considérer cela comme une preuve de l'efficacité de leur démarche. A l'inverse, lorsque les tarifs se stabilisent ou augmentent, ils rattachent souvent cela à la **hausse de la TGAP sur l'incinération et le stockage** (334 ; 52944 ; 57882), qui tend à augmenter les tarifs appliqués aux usagers bien que la quantité de déchets à éliminer diminue, ce qui n'est pas évident à assumer en termes de communication. La hausse de la TGAP peut alors être ressentie comme subie, même si paradoxalement, c'est un facteur profond de diminution des OMR à travers l'engagement des collectivités qui y font face.

Au-delà de la prise en compte de l'augmentation de la TGAP, sept collectivités ont abordé le fait que **la réduction des OMR entraîne des difficultés à communiquer avec les usagers**, ces difficultés étant souvent associées au fonctionnement même de la RI. Un usager réduisant au maximum sa « poubelle grise » se verra de toute façon facturer une part fixe incompressible, associée aux frais de fonctionnement du service et à la gestion des autres flux, recyclables notamment (1049 ; 1812 ; 57495). Il est d'autant plus difficile pour les usagers engagés dans la réduction de leurs OMR de voir leur facture augmenter (1812).

Enfin, les mesures mises en place peuvent poser des difficultés aux collectivités en termes d'équilibre budgétaire. Ainsi, trois enquêtés (30406 ; 57541 ; 57495) mentionnent une **difficulté à trouver l'équilibre budgétaire suite à l'extension des consignes de tri**. A titre d'illustration, l'enquêtée de Mauges Communauté mentionne l'impact de l'extension adoptée en 2017 : cette mesure aurait eu pour conséquence une diminution brusque du nombre de bacs présentés à la collecte et donc une baisse de la facturation. Selon elle, le déficit que connaît le service peut donc en partie être lié à des mesures permettant de réduire les OMR – ce qui n'empêche pas que les élus du territoire soient historiquement engagés en faveur de la prévention, pour des raisons environnementales et financières (57541).

### 4.3.2. Impacts sur la gestion des déchets

L'impact principal de la réduction des déchets sur leur gestion globale a trait à **l'optimisation des tournées de collecte**. Il s'agit majoritairement de collectivités ayant pu diminuer les fréquences de collecte (59 ; 280 ; 283 ; 930 ; 2320), mais d'autres évoquent aussi un impact positif sur le matériel qui vieillit mieux (59) et sur les agents de collecte qui ont gagné en qualité de travail (57482). L'optimisation des tournées a aussi permis indirectement à quelques collectivités de redimensionner leurs secteurs de collecte (280) ou encore d'acter la décision d'arrêter la collecte des professionnels (52944).

Des **impacts sur la gestion des installations de valorisation et de traitement** sont aussi évoqués, concernant notamment :

- Les Unités d'Incinération (UIOM) : le surdimensionnement de ces installations est souvent perçu comme étant un problème historique, lié à des dimensionnements conçus quand la prévention n'était pas encore aussi développée (930 ; 1395). Les conséquences de la réduction des déchets impactent donc forcément ces installations qui réduisent leur activité en fermant des fours (2320 ; 57482) ou se voient dans l'obligation d'élargir leurs zones de chalandise (2021). Sur certains territoires, il s'agit d'annuler des projets d'installation qui deviennent obsolètes face aux efforts engagés en faveur de la prévention (17898).
- Les Installations de Stockage (ISDND) : seules trois collectivités mentionnent des impacts positifs de la réduction des déchets sur le stockage. Il s'agit d'un projet abandonné grâce à la « levée de boucliers des habitants », d'autant plus motivés à s'engager dans la prévention (401), une ISDND qui a pu être fermée sans projet d'extension (999) ou encore la préservation du vide de fouille sur une installation de stockage locale (57582).
- Les centres de tri ainsi que les déchèteries : le constat de l'augmentation du volume des déchets recyclables est fait par plusieurs collectivités mais seules quatre d'entre elles nous

ont fait par du fait qu'elles se posent la question de l'impact que cette hausse peut avoir sur la capacité d'absorption des centres de tri (57918 ; 1049) et sur la nécessaire remise à niveau des déchèteries (59 ; 280).

Enfin, la réduction du volume de déchets produits a poussé certaines collectivités à revoir le volume de leurs bacs et par conséquent, à le rénover complétement en l'ajustant aux nouveaux besoins des usagers (1049 ; 1239).

### 4.3.3. Impacts sur l'économie

Selon neuf enquêtés, la prévention a permis de faire émerger des dynamiques territoriales positives, notamment en ce qui concerne les pratiques autour de l'emploi dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire (17898). En créant des postes, la prévention permet non seulement d'ancrer une économie locale non-délocalisable mais aussi de dynamiser tout un réseau d'acteurs locaux qui sont autant de relais pour les collectivités engagées dans la prévention (495).

Les marchés publics de la Métropole de Lyon, qui abordent la question de la prévention, sont résolument tournés vers les structures de réinsertion (4846). C'est le cas aussi de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé qui a fait appel à une association de réinsertion pour embaucher un ETP (57604). Sur d'autres collectivités, les établissements et service d'aide par le travail (ESAT) ou d'autres structures de réinsertion sont aussi mentionnées pour leurs actions en termes de collecte, réparation et réemploi (57695 ; 17080 ; 30406 ; 4846). La fabrication locale de composteurs, dans le cas de la Communauté de communes de la Région de Rambervillers (30406) ou de gobelets réutilisables sur le territoire de la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan (17080) sont d'autres exemples de partenariats fructueux issus des efforts engagés en termes de prévention.

Les impacts positifs en termes de **création d'emplois sont aussi visibles au sein même des collectivités**, qu'ils soient en lien direct avec la prévention ou pour aider à mettre en place la RI (339 ; 1210 ; 17080). Des emplois en plus au niveau des déchèteries sont aussi mentionnés par deux collectivités qui misent sur la formation de leurs agents pour mettre d'autant plus en avant le réemploi (17080 ; 57695).

### 4.3.4. Autres impacts mentionnés

Les autres impacts mentionnés sont assez variés, mis à part la tendance à l'incivilité qui est citée par neuf collectivités. Ces dernières évoquent le tourisme des déchets (59 ; 56491 ; 57695), la présence de dépôts sauvages, notamment ceux qui concernent les infractions au règlement de collecte (57544 ; 3943 ; 57482 ; 57695) ou encore une augmentation des refus de tri (675 ; 930 ; 57695). Toujours selon elles, ces pratiques ne sont pas plus marquées sur leurs territoires que sur les autres (59 ; 57482) et tendent à se résorber (283 ; 2320).

Pour résoudre la question des dépôts contraires aux règlements de collecte, la Communauté de communes Terres Toulaises prévoit la réalisation d'un dépliant expliquant le coût très élevé du nettoyage des dépôts pour la collectivité ainsi que les pénalités encourues par les déposants (57544).

D'autres impacts sont mentionnés à la marge, même s'ils permettent d'enrichir la réflexion :

- Selon le chargé de mission de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, la prévention permet **d'épargner les ressources naturelles** et constitue pour cela une des orientations essentielles de leur collectivité (2320).
- Le SICTOM de la Zone Sous Vosgienne a initié sa politique de prévention dès 2010 et **se sent reconnu** dans les actions qu'il mène sur le sujet (1395).
- La réduction des déchets induite par la prévention a pu impacter certains flux dont les tonnages étaient trop bas pour qu'une collectivité seule puisse s'en charger. La Communauté de communes Terres de Montaigne explique comment TRIVALIS a pu développer de nouvelles filières de valorisation et de traitement innovantes en **gérant la mutualisation de ces flux entre ses collectivités adhérentes** (57582). Ce travail de mise en commun porte ces fruits puisque le chargé de mission évoque un taux de 85 % de valorisation du tout-venant, autrement dit « des performances remarquables » (57582).

- Un des impacts mentionnés par l'enquête de la Métropole de Lyon a trait aux **difficultés qu'il existe à impliquer les entreprises privées de collecte dans une dynamique de prévention**. Puisque la rémunération se fait à la tonne, le prestataire privé ne peut que difficilement être motivé par la baisse des tonnages collectés (4846). Il n'est pas non plus évident pour les collectivités de rapprocher les prestataires privés du milieu associatif qui prend en charge le réemploi. Concilier le tout reste un défi pour les collectivités concernées (4846).

#### 4.4. Synthèse des facteurs de succès selon les enquêtés

Trois sources distinctes nous permettent de faire un bilan concernant les facteurs de succès qui peuvent expliquer les performances des Territoires pionniers et des Meilleurs urbains. Il s'agit des facteurs cités en entretiens par les chargés de mission prévention des collectivités interrogées, ceux mentionnés par les ingénieurs ECD des DR de l'ADEME et enfin ceux qui sont issus de l'état des lieux présenté précédemment (cf. 4.2).

Le croisement des facteurs issus de ces trois sources constitue l'amorce d'analyse multicritères présentée plus loin (cf. 5.1 et 5.2) qui nous permet ensuite d'identifier les trajectoires des TP et MU.

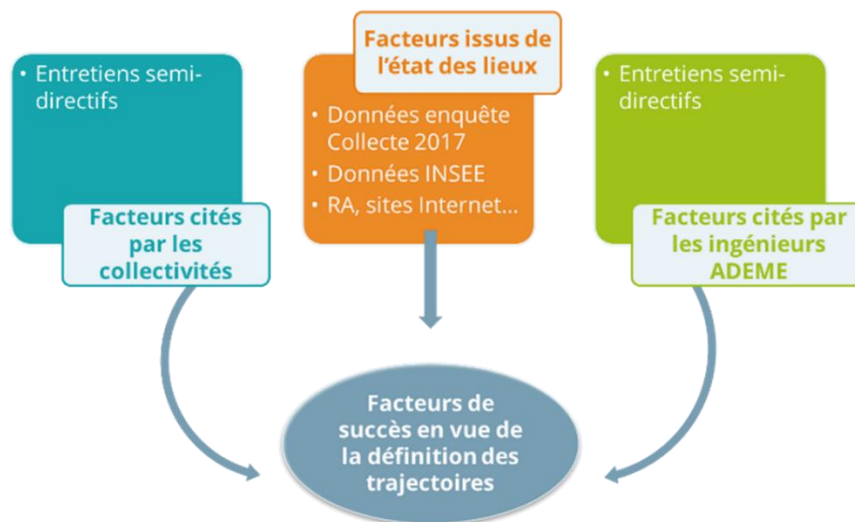


Figure 84. Vue schématique des informations récoltées et de leur analyse.

Une première analyse des facteurs cités fait ressortir une typologie en trois catégories :

- **Les facteurs liés à l'organisation du service** : il s'agit de facteurs liés à la répartition des rôles et compétences du SPPGD et aux outils à disposition des collectivités pour optimiser ce service et améliorer leurs performances. Nous considérons que ce sont essentiellement des facteurs sur lesquels la collectivité peut agir (au niveau politique *a minima*) puisqu'elle peut choisir d'adopter ou non un dispositif en particulier et de revoir son organisation ;
- **Les facteurs associés à la démarche de prévention** : ce sont des facteurs moins facilement objectivés et qui prennent en compte les efforts fournis par les collectivités pour inclure leurs usagers et partenaires dans la démarche de prévention. Il peut s'agir de facteurs liés à la volonté, à la vision et à l'implication des élus et agents, mais aussi de facteurs plus difficilement maîtrisables tels que la présence d'un tissu associatif fort ou l'existence de réseaux préconstitués ;
- **Les facteurs liés au contexte territorial** : ils correspondent à des données territoriales objectives, propres aux territoires et pour cela difficilement maîtrisables.

Pour l'analyse, nous n'avons pas présupposé du fait qu'un type de facteur ou bien un autre influe seul sur les performances (ni d'ailleurs que c'est un savant dosage des trois qui permettrait d'expliquer les performances obtenues sur tous les territoires). L'état des lieux tend à montrer que ces trois catégories de facteur peuvent être impactantes. En effet, comme le précisent deux enquêtés, chaque TP ou MU aura sa propre « recette » (57495 ; 57604). A titre d'exemple, un MU peut avoir plus de difficultés à atteindre de bonnes performances dû à la densité de population et la

présence d'un habitat vertical très prononcé (facteurs liés au contexte territorial). Pour améliorer ses performances, il peut éventuellement choisir de mettre l'accent sur les facteurs associés à la démarche de manière à mieux impliquer ses usagers ou bien optimiser son service grâce à l'adoption de nouveaux dispositifs et équilibrer ainsi le tout.

Face à ces particularités, il importe pour nous ici de dégager quels sont les facteurs les plus récurrents, capables d'expliquer en grande partie les bonnes performances des pionniers observés.

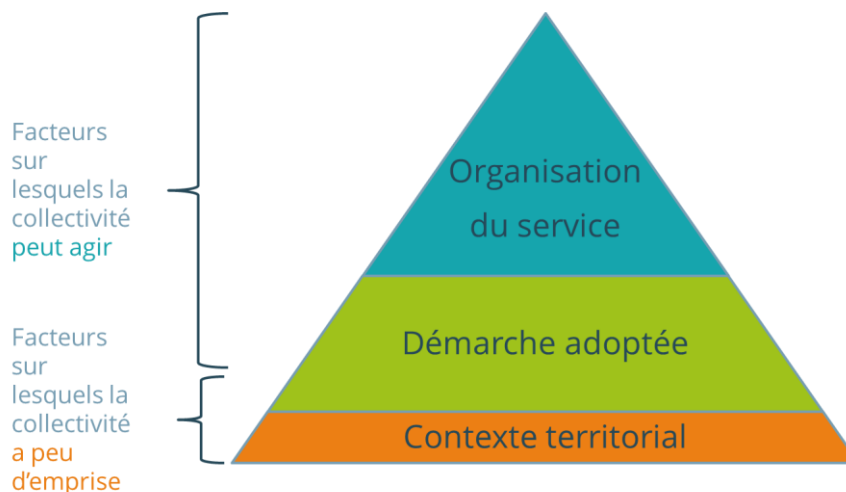


Figure 85. Typologie proposée pour l'analyse des facteurs de succès

#### 4.4.1. Synthèse des facteurs de succès selon les collectivités interrogées

De nombreux facteurs de succès sont avancés par les collectivités interrogées pour expliquer leurs performances.

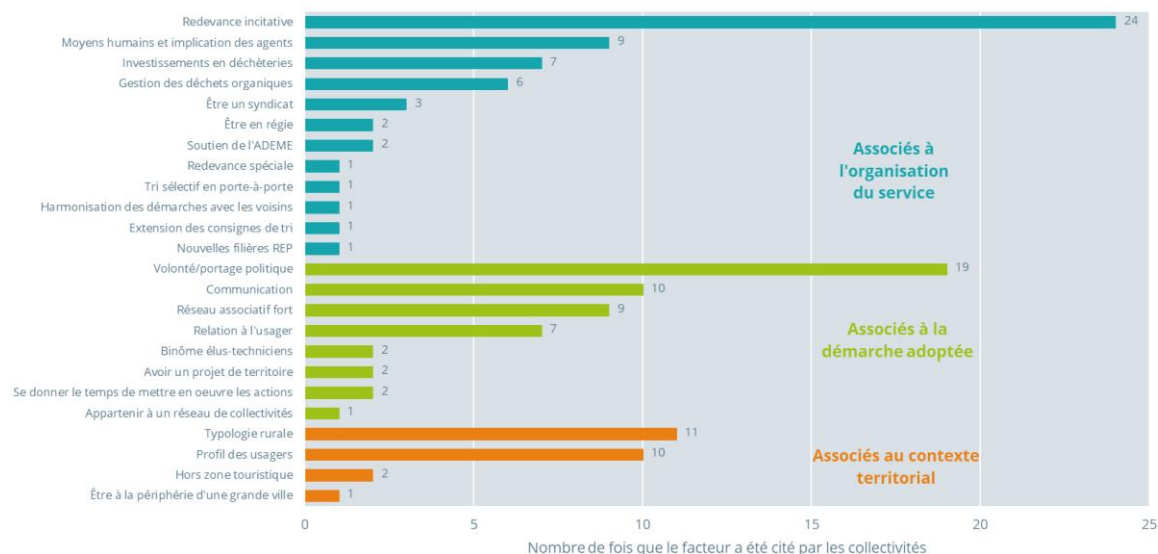


Figure 86. Facteurs de succès des Territoires pionniers et Meilleurs urbains selon les enquêtés sur ces territoires (41 collectivités interrogées dont 35 TP et 6 MU).

##### ● Facteurs associés à l'organisation du service

L'adoption de la redevance incitative est le facteur le plus cité tel quel, même s'il est parfois aussi rattaché à la volonté politique, le facteur associé à la démarche le plus mentionné, ou encore à la communication qui est aussi parmi les facteurs les plus cités. L'enquêté de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis affirme notamment que le portage politique et la tenue de nombreuses réunions publiques ont été des facteurs déterminants d'acceptabilité vis-à-vis des changements structurels associés à l'adoption de la RI (999). Cette dernière a eu par ailleurs un impact positif sur les performances (999).



Les moyens humains sont aussi jugés importants dans le déploiement de la prévention, notamment dans un contexte mouvant de fusion et de coupures de budgets. Pour les TP, il s'agit aussi parfois de petites structures ayant peu de moyens, pouvoir disposer de deux postes dédiés à la prévention des déchets est donc jugé comme étant un facteur de réussite (57564). Dans le cas des MU, les structures sont globalement plus sensibles à la question des moyens humains qu'ils considèrent aussi participer aux bonnes performances constatées (280).

Les investissements en déchèteries cités sont assez divers, allant de l'amélioration de leur maillage (57482 ; 56491) aux rénovations pour rendre les lieux plus agréables et le parcours plus facile (30406 ; 52944). L'installation de contrôles d'accès est aussi mentionnée comme participant à la maîtrise des flux produits (57495) et cela même sans limite du nombre de passages (1239).

Un autre facteur de réussite consiste en la mise en place de compostage individuel, ou la collecte de biodéchets pour les collectivités plus urbaines (57495 ; 856), permettant aux usagers de maîtriser leurs factures, notamment lors d'un passage de leur territoire en tarification incitative.

D'autres facteurs semblent importants mais sont cités plus à la marge. Le fait d'être un syndicat semble être apprécié par ces derniers qui considèrent être plus indépendants que les communautés de communes, pour qui le portage et la détermination politique se doivent d'être plus forts (930). Les syndicats sont aussi dédiés à la tâche car « leur métier, ce sont les déchets » et tout est mobilisé pour aller dans le même sens (1210). Dans ce même esprit, le SMICTOM de Villersexel aborde la question de la régie qui leur permet une plus forte autonomie en termes de gestion des circuits de collecte et du matériel sur terrain (spécificités des véhicules, gestion des bacs) leur donnant plus de maîtrise sur les optimisations à entreprendre (1244).

### ● Facteurs associés à la démarche de prévention

L'importance du portage politique ne fait aucun doute pour les enquêtés l'ayant mentionné. Il ne s'agit pas que de l' élu référent mais bien de tous les élus impliqués qui sont autant de relais dans leurs communes et cantons (57544). Une vraie conviction politique de la part de ceux qui vont rencontrer les usagers au quotidien est jugée essentielle (57582). Certains enquêtés parlent même de « cohésion » (57582), de « cap fixé » puisque l' élu doit incarner un choix et une orientation (57918). Ces propos rejoignent la notion de projet de territoire formulée par deux enquêtés qui y rajoutent l'idée de point de départ, la motivation qui fait que les élus soient fédérés autour d'actions permettant d'atteindre un but commun (2320). S'immisce aussi ici la notion de temps qui est mentionnée par deux autres enquêtés : il est important de ne pas faire les choses brutalement mais par étapes, avec un accompagnement permettant de rassurer tant les élus plus frileux que les usagers à qui il est demandé de faire confiance (17080). Il s'agit souvent de faire des actions simples et concrètes, en procédant par jalons, mais aussi de ne pas s'éparpiller pour garder la maîtrise de ce qui est fait (17728).

C'est ici qu'entre en jeu un autre facteur peu cité mais qui donne le pouls de la dynamique entreprise : selon le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la région de Saverne, l'idéal est d'avoir un binôme technique-politique qui fonctionne bien (2021). L'enquêté de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon mentionne aussi le fait que les élus aient joué le jeu et se soient appuyés sur un service technique solide, ce qui a permis de répondre en continu aux défis levés par la prévention (2320).

Au-delà du fonctionnement en interne, la communication avec l'extérieur est elle aussi mise en avant comme un élément de réussite malgré les nombreuses difficultés existantes : « on a beau en faire, on touche déjà les gens qui sont sensibilisés » (1049) ; « On essaye être le plus clair possible mais on noie les gens » (1049). Pour y remédier, les collectivités misent sur la proximité aux usagers (52944) au travers notamment d'une sensibilisation sur le terrain en porte-à-porte (17898), d'une meilleure relation client permettant de s'adapter à leur besoins (930) mais aussi sur des messages allégés pour aider à « éclaircir la vision des gens sur les déchets » (1049).

Le fait d'avoir un réseau associatif fort, accompagné par la collectivité, est aussi perçu comme étant une chance qui participe de la réussite constatée (495 ; 856 ; 1812 ; 4846). L'accompagnement de la collectivité reste un point important dans le sens où les acteurs locaux dynamiques et structurés peuvent servir de relais (1812). La possibilité d'essaimer rapidement les actions sur le territoire quand la collectivité arrive à toucher les têtes de réseau est une réelle opportunité de réussite (4846).

Plus à la marge, un enquêté précise que d'avoir un carnet d'adresse de communautés de communes homologues peut être considéré comme étant un facteur de réussite. Faire partie d'un réseau permet non seulement de reprendre des bonnes idées des autres pour pouvoir développer des actions

impactantes mais cela peut aussi aider à démarrer une bonne dynamique (57860). A ce sujet, les soutiens de l'ADEME sont mentionnés, qu'ils soient financiers ou matériels (liés à l'organisation du service), ou qu'ils concernent partage d'expériences comme le réseau A3P, le site Internet OPTIGEDE mais aussi le réseau des Territoires pionniers et Meilleurs urbains sont cités (57860 ; 17898).

### Facteurs conjoncturels

La typologie rurale est le facteur de réussite le plus cité : une densité de population plus faible (675), l'absence de grandes entreprises (57604), une facilité à faire du compostage (1049), une sensibilité plus importante des usagers à l'environnement mais aussi à la consommation (57495 ; 56491 ; 283 ; 339 ; 1049 ; 1812) sont autant d'éléments cités en faveur de ce facteur. Le manque d'impact touristique est aussi jugé comme un point facilitant l'atteinte de bonnes performances (56491 ; 283).

#### 4.4.2. Synthèse des facteurs de succès selon les ingénieurs ECD des DR ADEME

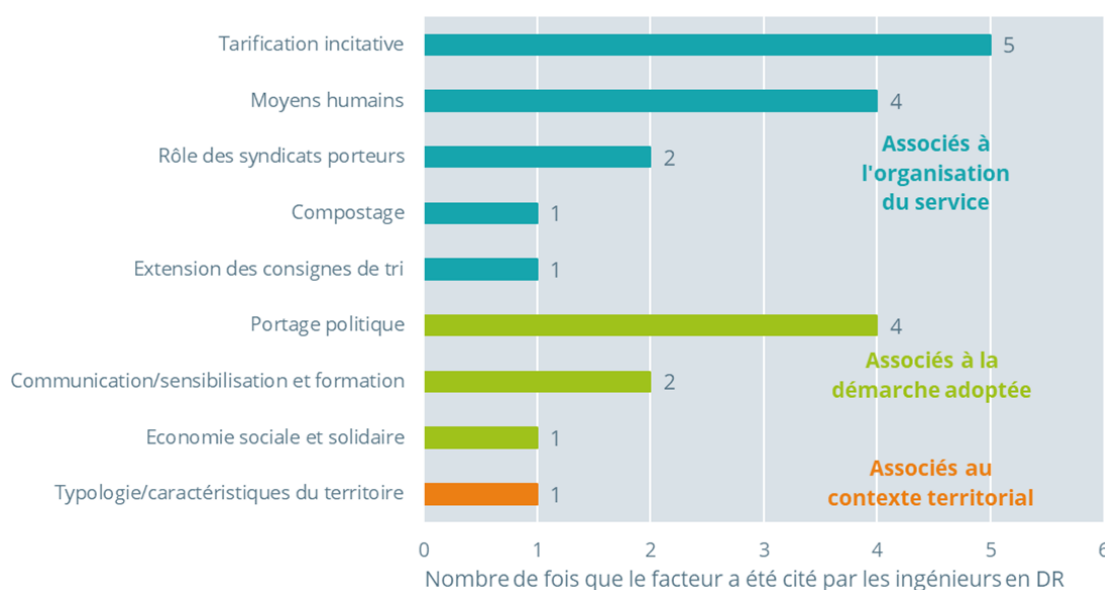


Figure 87. Facteurs de succès des Territoires pionniers et Meilleurs urbains selon les ingénieurs ECD des DR de l'ADEME (8 entretiens auprès de 13 ingénieurs).

### Facteurs associés à l'organisation du service

Tout comme les collectivités, les ingénieurs de l'ADEME ont aussi mentionné en premier lieu la tarification incitative, mais sans préciser pour autant sous quelles modalités. Pour eux, il s'agit d'une conclusion du bilan des PLP qui se confirme sur les TP et MU.

Des moyens humains adaptés de manière proportionnelle à la taille des territoires sont aussi jugés importants. Si une petite collectivité rurale peut mener sa politique de prévention grâce à un chargé de mission, les plus grandes agglomérations nécessitent quant à elles d'avoir un nombre plus important de personnes dédiées. Le facteur humain est tout aussi important : bénéficier de la présence de personnes engagement déteint forcément sur l'implication de la collectivité.

Le rôle des syndicats est aussi abordé mais sous l'angle des syndicats de traitement surplombants qui sont de réels acteurs de la prévention. La structuration de la démarche de prévention autour de ce type de syndicats offre une vision globale et le recul nécessaire. De plus, il y a une mise en commun des ressources qui peut bénéficier les collectivités adhérentes. Toutefois, ces syndicats se doivent d'être à la hauteur de leur rôle d'animateurs sans pour autant déresponsabiliser les collectivités adhérentes. Pour le syndicat de traitement, il est nécessaire de réussir à partager ses actions et mobiliser suffisamment ses adhérents pour qu'ils prennent part aux actions en tant que vrais relais de la politique de prévention sur les territoires.

## ● Facteurs associés à la démarche de prévention

Une majorité d'ingénieurs mentionne aussi l'importance du portage politique, sans quoi les projets ne peuvent pas avancer. Il est important de disposer d'élus convaincus et motivés de sorte à engager aussi leurs équipes techniques. Il y a donc une sensibilisation importante à faire auprès des élus (nouveaux arrivants lors d'un nouveau mandat ou élus en place) de manière à rendre la notion de prévention réelle et palpable pour eux.

Ces interlocuteurs sont d'autant plus importants que ce sont eux qui passeront le message à d'autres élus. En effet, leur témoignage n'aura pas le même poids que si le message passe par un autre interlocuteur, d'où l'importance des échanges entre pairs et l'intérêt des Journées Grand Est organisées sur le sujet (cf. 3.3.2).

## ● Facteurs associés au contexte territorial

La typologie du territoire est aussi mise en avant par les ingénieurs ADEME mais de manière moins marquée que dans le cas des collectivités. Les ingénieurs ADEME mentionnent aussi la ruralité mais sous ses deux aspects : les tonnages produits peuvent en effet être bas mais l'inverse est possible aussi. Dès qu'il y a une activité économique sur un territoire rural, les élus peuvent avoir tendance à vouloir la maintenir en lui collectant ses déchets via le SPPGD.

### 4.4.3. Facteurs de succès issus du travail collaboratif mené lors des Journées Grand Est

#### 4.4.3.1. Présentation du travail collaboratif mené lors des journées Grand-Est

Les Journées Grand Est des Territoires pionniers de la prévention des déchets ont eu lieu les 3 et 4 octobre 2019. Ce sont les deuxièmes journées de ce type qui ont été organisées, après une première rencontre en Vendée. Ces journées ont été des temps de partage, d'échanges et de débats sur la prévention des déchets, rythmés par des présentations et visites de site de 2 Territoires pionniers (Syndicat Mixte de Thann-Cernay et Communauté de communes de la Région de Guebwiller), d'un acteur clé surplombant (SM4) et d'un autre territoire engagé (Colmar Agglomération).

L'état des lieux nous a permis de dégager plusieurs facteurs que nous avons présentés lors des Journées Grand Est, avant de lancer des échanges entre les TP et MU présents, lors d'une séance de travail en groupes restreints.

Pour cette séance, nous sommes partis de l'idée qu'il existait 65 Territoires pionniers et Meilleurs urbains et par conséquent, potentiellement 65 parcours différents unis par un fil conducteur : leurs performances en termes de ratios DMA, OMA et OMR, très supérieures aux performances nationales. Partant de là, il a été question d'approfondir l'analyse de certains facteurs de succès propres à chacun, dans une logique comparative, pour dégager les éléments qui différencient les TP et MU mais aussi ceux qui créent leur identité de pionniers.

Les 3 facteurs que nous avons identifiés au préalable comme les plus importants (typologie territoriale, portage politique, tarification incitative) ont été écartés pour se concentrer sur d'autres facteurs, qui n'apparaissaient pas comme étant incontournables à l'issue de l'état des lieux mais qui pouvaient contribuer à expliquer la réussite de certains territoires, ou sur lesquels plusieurs approches étaient possibles. Ce travail a ainsi permis d'alimenter la réflexion pour la définition des trajectoires (Volet 4).

Les facteurs retenus pour structurer les échanges sont les suivants (ceux en italique ont été abordés à la marge en raison d'un timing limité) :

- Facteurs liés à l'organisation du service :
  - Moyens humains alloués à la prévention (y compris les moyens humains d'acteurs surplombants)
  - Niveau de service optimal à apporter aux usagers
  - *Gestion des déchèteries*
- Facteurs liés à la démarche de prévention :
  - Transversalité entre la démarche de prévention et d'autres démarches territoriales

- Actions de prévention nécessaires pour être performant
  - *Discours de la collectivité et arguments mobilisés*
  - *Qualité de la relation aux usagers*
  - *Mobilisation du tissu associatif*
- Facteurs liés au contexte territorial :
- Profil et sensibilité environnementale des usagers
  - Inspiration par des collectivités voisines / semblables elles-mêmes dans la démarche
  - *Motivations financières et/ou d'exutoires à l'origine de la démarche de prévention*

#### 4.4.3.2. Enseignements tirés des échanges entre participants aux journées Grand-Est

Des facteurs de succès communs à plusieurs Territoires pionniers et Meilleurs urbains ont pu être abordés et des compléments de réflexion ont aussi été formulés. Si les collectivités présentes s'accordent sur le fait que chaque territoire possède un cheminement qui lui est propre et qu'il n'y a pas de « recette miracle » unique et applicable partout, des caractéristiques communes se dégagent néanmoins. Nous pouvons notamment retenir les éléments suivants, ressortant du travail collaboratif et plus généralement de ces Journées :

- Le portage politique est perçu comme étant l'élément moteur de la politique globale de prévention. Les motivations initiales qui poussent à cet engagement peuvent être différentes mais tous s'accordent sur l'importance de l'implication des élus concernés. Les motivations liées aux exutoires (hausse des coûts de traitement, fermeture d'exutoires, projet de conception en situation conflictuelle, etc.) ressortent toutefois comme celles ayant un effet plus direct sur la force du portage politique, poussant les élus à prendre rapidement des mesures plus efficaces. C'est notamment le cas lorsque la société civile est mobilisée (ex : *lutte contre un projet d'incinérateur sur le territoire du SMTC*). En outre, les témoignages et échanges lors des journées Grand-Est montrent que les Territoires pionniers n'ont pas eu peur d'être précurseurs, quitte à avancer « en tâtonnant » sur certaines actions. Il importe aussi selon eux de savoir rebondir sur ses échecs pour aller de l'avant.
- Pour mettre en place des mesures efficaces permettant de réduire les déchets et de mieux valoriser ceux qui restent, il importe de s'en donner les moyens. Cela demande de remettre à plat le budget déchets de la collectivité, avec le message qu'« on ne dépense pas assez pour la prévention » aujourd'hui. Pour certains territoires, ce changement passe par des investissements qui restent assez orientés vers la technologie (ex : *plateforme de compostage industriel du SM4*) et les filières de valorisation (ex : *centres de recyclage de Colmar Agglomération*). Pour d'autres, il va plutôt s'agir de soutien au lancement de projets orientés prévention, avec des répercussions positives sur l'économie et l'emploi : un exemple typique est le choix de soutenir financièrement une ressourcerie portée par un acteur associatif local en faisant le pari que cela permettra de réaliser des économies sur le traitement des flux détournés (ex : *ressourcerie Défi sur la CC de la Région de Guebwiller*). Enfin, l'ensemble des collectivités s'accorde sur l'importance d'allouer des moyens humains spécifiquement à la prévention au sein de la collectivité. Cependant le nombre d'ETP est très variable (souvent entre 1 et 2 sur les territoires ruraux présents, davantage sur les urbains) et il est parfois difficile d'estimer ce qui relève exactement de la prévention.
- L'idée de complémentarité entre différentes mesures d'optimisation d'une part, entre mesures d'optimisation et mesures de prévention d'autre part, a aussi été abordée. Ainsi, il apparaît opportun de mener des actions de prévention dans une optique d'accompagnement des usagers lorsque la redevance incitative est mise en place. Cette dernière reste l'atout premier dans la baisse des tonnages d'OMR pour les territoires l'ayant adoptée. En revanche, les collectivités ne s'accordent pas toujours sur sa mise en œuvre : il peut s'agir d'une mise en place rapide pour des effets à très court terme, ou d'une mise en place plus longue donnant le temps de s'assurer de l'acceptabilité des usagers. Les modalités d'adoption d'autres mesures en complément de la RI ne font pas non plus l'objet d'un consensus : certains territoires préfèrent réduire de suite les fréquences de collecte pour marquer d'un coup la baisse des tonnages d'OMR produits alors que d'autres préfèrent que

baisse soit amorcée avant, dû à l'adoption de la RI, avant de prendre des mesures sur l'optimisation des fréquences de collecte.

- Constituant un réel défi dans un contexte réglementaire le rendant obligatoire, le tri à la source des biodéchets a aussi été abordé comme étant l'un des principaux leviers pour faire baisser les ratios d'OMR. Toutefois, certaines collectivités misent sur la collecte séparée des biodéchets (plus efficace dans certaines zones) tandis que d'autres privilégient le compostage de proximité (permettant de faire baisser les DMA sans transferts de flux). Une complémentarité de ces deux solutions est tout à fait possible. Un enjeu d'égalité des usagers devant le service public est identifié pour la mise en place de services « supplémentaires » comme les collectes séparées de biodéchets.
- La communication reste pour beaucoup un élément de réussite de la politique de prévention, qu'il s'agisse d'une communication ciblée sur le devenir des déchets (et sur le fait que tous n'aillent pas au même endroit), le coût de valorisation et de leur traitement ou encore une communication sensibilisante vers des publics clés comme les plus jeunes. L'enjeu de communication est d'autant plus important que, comme cela a été précisé lors des Journées, « 90% des gens pensent qu'ils produisent moins de déchets que la moyenne ». Il semble, pour les collectivités sollicitées, que le dossier de la communication ne soit jamais complètement clos : une collectivité mentionne aussi l'importance de pouvoir mesurer les résultats des politiques de prévention pour pouvoir rendre régulièrement des comptes aux usagers. Si le dispositif existe déjà à l'échelle de l'utilisateur pour le déploiement de la tarification incitative (notamment sous forme de site Internet où il peut suivre sa production de déchets), il pourrait être élargi à la politique de prévention dans sa globalité, sous un format plus agréable à lire que celui des rapports d'activités habituels.
- La transversalité entre services ne ressort pas comme facteur clé pour les performances des Territoires pionniers, mais c'est tout de même un enjeu important. A titre d'exemple, les enjeux déchets sont liés aux enjeux d'aménagement et d'urbanisme : emplacement des dispositifs de collecte à intégrer dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), matériaux de construction indésirables qui se retrouvent en déchèterie...
- Les collectivités **présentes conseillent à d'autres collectivités de profiter d'une volonté de changement pour analyser les opportunités existantes sur les territoires tout en se donnant** les moyens de les saisir (identification de partenaires clés de la prévention (acteurs économiques ou associatifs, etc.), mise en place de l'EIT, création de filières de réemploi, etc.). Il a aussi été relevé que s'inscrire dans une démarche « théorique » en échangeant avec des collectivités similaires est un atout.

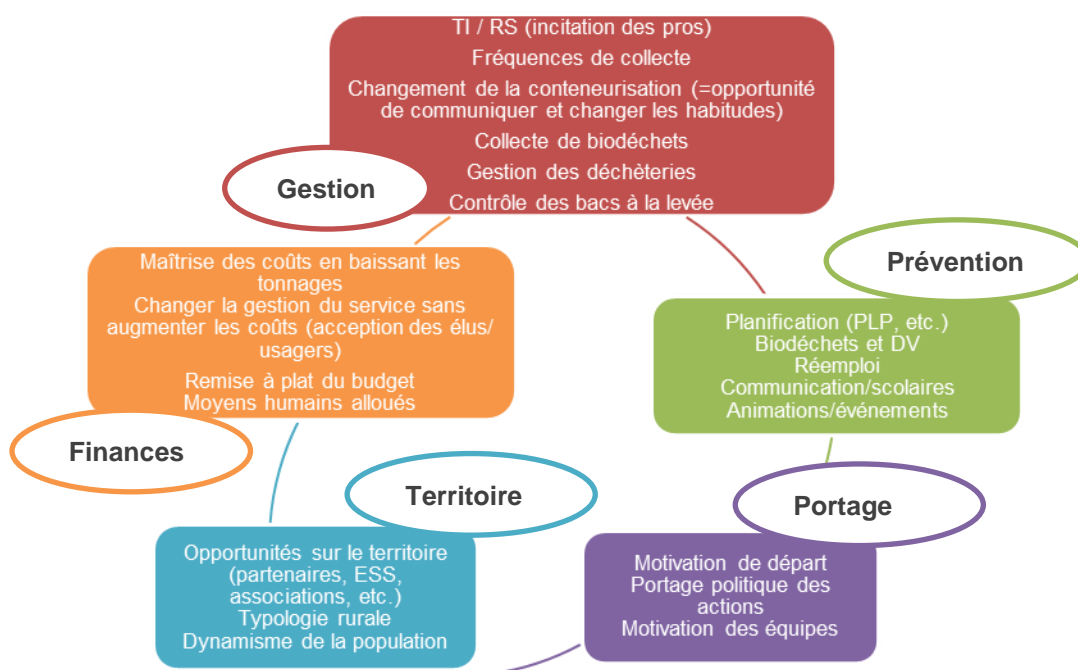


Figure 88. Éléments de réussite issus des échanges entre Territoires pionniers et Meilleurs urbains lors des Journées Grand Est des pionniers de la prévention

## 5. Volet 4 : Identification de sept trajectoires

Par « trajectoire », nous désignons la manière **dont un territoire a défini et mis en œuvre une démarche de réduction des déchets à partir d'un contexte donné.**

A l'issue de l'état des lieux, **nous avons identifié 7 trajectoires** distinguant entre eux les Territoires pionniers et les Meilleurs urbains. Pour cela, nous avons **effectué une analyse multicritères** permettant d'identifier des corrélations entre facteurs clés. Une trajectoire se caractérise ainsi par des éléments structurants et par l'occurrence de facteurs corrélés entre eux. Chaque trajectoire est illustrée par un cas de territoire emblématique.

### 5.1. Critères retenus pour l'identification des trajectoires

#### 5.1.1. Typologie des critères issus de l'état des lieux

Les critères de performances analysés dans le cadre de l'état des lieux se divisent en trois catégories, relativement **aux liens de causalité avec les performances à l'échelle d'un territoire** :

- **Critère invariant** = critère systématiquement (ou presque) associé aux meilleures performances des TP et MU.

Exemple 1 : Le fait d'être un *territoire rural ou mixte* plutôt qu'un territoire urbain est un critère invariant. En effet, le caractère rural est très souvent mentionné comme un facteur expliquant les performances, et de fait, aucune des collectivités de typologie « urbain » ou « urbain dense » n'atteint les performances OMR et OMR des Territoires pionniers.

Exemple 2 : La *tarification incitative* est le facteur de réussite le plus cité par les collectivités qui l'ont mise en place et apparaît presque incontournable pour atteindre les performances des Territoires pionniers. Les rares Territoires pionniers n'ayant pas mis en place la TI sont des cas particuliers.

- **Critère variable** = critère associé aux performances sur certains TP et MU mais pas sur d'autres

Exemple 1 : La *gestion en régie* est perçue par certains Territoires pionniers comme une force qui leur a permis de mener une politique ambitieuse de réduction des déchets avec tous les leviers à leur disposition. Cependant, force est de constater que la gestion en régie n'est pas incontournable pour être un Territoire pionnier puisqu'on ne trouve pas moins de collectivités ayant recours aux marchés de prestation au sein des TP qu'au sein des autres collectivités.

Exemple 2 : La *réduction des fréquences de collecte* est parfois considérée comme un facteur de diminution des OMR. Mais sur d'autres collectivités, elle est plutôt vue comme une conséquence de la réduction des déchets que comme une cause. On trouve par ailleurs des Territoires pionniers qui n'ont pas réduit les fréquences de collecte.

- **Critère non-signifiant** = critère n'apparaissant pas (ou très peu) associé aux performances des TP et MU

Exemple 1 : La *région* d'appartenance des Territoires pionniers et Meilleurs urbains est considérée comme un critère non signifiant car aucun lien de causalité n'est identifié clairement entre la région et les performances, et ce, bien que certaines régions comptent plus de TP et MU que d'autres et que les performances régionales soient inégales de manière générale.

Exemple 2 : Le fait de développer l'*économie circulaire* est considéré comme un critère non signifiant car c'est plus une approche à part entière qui peut s'ajouter à la démarche de réduction des déchets. En outre, les actions susceptibles d'être inscrites dans un programme d'économie circulaire mais pas dans un PLP ciblent typiquement des flux de déchets hors DMA.

## 5.1.2. Sélection de 10 critères centraux pour l'identification des trajectoires

### 5.1.2.1. Méthodologie de sélection des critères à retenir pour la définition des trajectoires

Pour déterminer les critères à retenir pour la définition des trajectoires, nous avons croisé le caractère invariant, variable ou non significatif du critère à l'échelle individuelle avec les corrélations observées avec le fait d'être un TP ou MU à l'échelle globale :

- Les *critères invariants* ont d'emblée été retenus pour définir les trajectoires.
- Les *critères non significatifs* (à l'échelle des TP) ont été d'emblée écartés ou éventuellement mis de côté pour être approfondis plus tard.
- Les *critères variables* ont été analysés pour être écartés, mis de côté provisoirement ou retenus :
  - Les critères variables avec une *corrélation forte* au niveau national ont été d'emblée sélectionnés. En effet, ces critères sont ceux qui sont associés à de meilleures performances sur certains TP et MU mais pas sur d'autres, et qui sont par ailleurs fortement corrélés avec le fait d'être un TP ou un MU à l'échelle globale : ils semblent donc incontournables pour identifier différentes voies suivies par les TP et MU.
  - Les critères variables avec une *corrélation insignifiante, faible ou moyenne* au niveau national ont été retenus (ou non) au cas par cas. En effet, même un critère "insignifiant" à l'échelle globale peut avoir de l'importance à l'échelle d'un TP ou d'un groupe de TP.

### 5.1.2.2. Bilan des critères invariants, variables et non significatifs

Les résultats de la sélection des critères à retenir pour la définition des trajectoires sont reportés dans le tableau ci-après.

Ce tableau amène les remarques suivantes :

- **Les critères invariants qui ont été retenus sont : la typologie territoriale, le portage politique et la tarification incitative.** Ces critères s'inscrivent chacun dans un « étage » différent des 3 étages de la typologie des facteurs de succès (respectivement le contexte territorial, la démarche adoptée et l'organisation du SPPGD). Ce sont les 3 facteurs de succès les plus cités par les enquêtés lors des entretiens réalisés pour l'état des lieux, et aussi ceux qui émergeaient de la première rencontre des Territoires pionniers en Vendée.
- **La grande majorité des critères sont variables.** Autrement dit, la plupart du temps, un critère donné sera identifié comme un facteur de succès sur un ou plusieurs TP et MU, mais ne le sera pas sur d'autres. Cela indique que les facteurs de succès ne sont pas totalement duplicables d'un territoire à l'autre, que la plupart des facteurs ne sont pas incontournables, et cela confirme la pertinence d'identifier plusieurs trajectoires.

Tableau 12. Tableau des critères envisagés pour la définition des trajectoires.

Critère	Corrélation observée avec le fait d'être TP ou MU ? (à l'échelle globale)	Critère invariant, variable ou non significatif ? (à l'échelle individuelle)	Retenu pour définir les trajectoires ?
<b>Caractéristiques générales des TP et MU</b>			
Région	3 - Forte	Non significatif	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Typologie territoriale	3 - Forte	Invariant	Critère retenu pour définir les trajectoires
Population	0 - Insignifiante	Variable	Critère écarté
Type de collectivité	3 - Forte	Variable	Critère retenu pour définir les trajectoires
Compétences	1 - Faible	Variable	Critère retenu pour définir les trajectoires
<b>Financement du SPPGD</b>			
Mise en place de la TI	3 - Forte	Invariant	Critère retenu pour définir les trajectoires
Modalités de la TI	1 - Faible	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Mise en place de la redevance spéciale	2 - Moyenne	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Mise en place de seuils d'exclusion	1 - Faible	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
<b>Organisation de la gestion des déchets</b>			
Modalités de collecte PàP / PAV	0 - Insignifiante	Variable	Critère retenu pour définir les trajectoires
Extension des consignes de tri	2 - Potentiellement significative	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Collecte séparée des biodéchets	1 - Faible	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Gestion en prestation ou régie	1 - Faible	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Fréquences de collecte	3 - Forte	Variable	Critère retenu pour définir les trajectoires
Moyens humains affectés à la collecte	2 - Moyenne	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Maillage en points d'apport volontaire	1 - Faible	Non précisé	Critère écarté
Maillage en déchèteries	0 - Insignifiante	Variable	Critère écarté
Restrictions d'accès en déchèterie	2 - Potentiellement significative	Variable	Critère retenu pour définir les trajectoires
Fréquentation des déchèteries	2 - Moyenne	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Répartition des flux en déchèterie	0 - Insignifiante	Non précisé	Critère écarté
Modes de traitement	0 - Insignifiante	Variable	Critère écarté
<b>Motivations, stratégie, gouvernance et portage du projet</b>			
Motivations financières	2 - Moyenne	Variable	Critère retenu pour définir les trajectoires
Motivations environnementales	2 - Moyenne	Variable	Critère retenu pour définir les trajectoires
Motivations liées aux exutoires	2 - Moyenne	Variable	Critère retenu pour définir les trajectoires
Motivations liées à l'exemplarité	1 - Faible	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Motivations en rapport avec les usagers	1 - Faible	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Motivations sociales	1 - Faible	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Programmes visant à réduire les déchets	1 - Faible	Variable	Critère retenu pour définir les trajectoires
Existence d'objectifs de réduction et de va	1 - Faible	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Portage politique	2 - Moyenne	Invariant	Critère retenu pour définir les trajectoires
Gouvernance	2 - Moyenne	Variable	Critère retenu pour définir les trajectoires
Transversalité	1 - Faible	Variable	Critère retenu pour définir les trajectoires
Moyens humains affectés à la prévention	2 - Potentiellement significative	Variable	Critère retenu pour définir les trajectoires
<b>Facteurs démographiques et sociologiques</b>			
Evolution démographique	0 - Insignifiante	Variable	Critère écarté
Pyramide des âges	1 - Faible	Variable	Critère écarté
Revenus et activité des ménages	2 - Moyenne	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Type d'habitat	3 - Forte	Variable	Critère retenu pour définir les trajectoires
Activité économique	2 - Moyenne	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Tourisme	2 - Moyenne	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Sensibilité de la population à l'environnement	2 - Moyenne	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
<b>Actions de prévention mises en place</b>			
Compostage	2 - Moyenne	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Développement du réemploi	2 - Potentiellement significative	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Eco-Evénements	2 - Moyenne	Variable	Critère écarté
Stop-Pub	2 - Moyenne	Variable	Critère écarté
Couches lavables	1 - Faible	Variable	Critère écarté
Commerçant engagé	1 - Faible	Variable	Critère écarté
Jardinage	1 - Faible	Variable	Critère écarté
Economie circulaire	0 - Insignifiante	Non significatif	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Approches de la sensibilisation	2 - Potentiellement significative	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Communication	2 - Moyenne	Variable	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori
Gisements restants dans les OMR	2 - Potentiellement significative	Non significatif	Critère à mobiliser éventuellement a posteriori

### 5.1.2.3. Identification des critères à regrouper pour la définition des trajectoires

Nous avons procédé à des **regroupements de critères** permettant de réduire le nombre de critères à mobiliser dans l'analyse multicritères :

- Certains critères initialement retenus ont été mis de côté en raison de leur corrélation évidente avec d'autres critères. Par exemple, le type de collectivité est corrélé à la typologie territoriale et cette dernière a été privilégiée comme critère central.
- D'autres critères ont été regroupés entre eux. Par exemple, les modalités de collecte sont regroupées avec les fréquences de collecte car ces critères sont proches et, de fait, les



indicateurs sur les fréquences de collecte utilisés dans la base de données intègrent un indicateur sur les modalités de collecte lorsque les collectes sont en PAV.

Les résultats de ces regroupements de critères sont présentés dans le tableau ci-après.

**Tableau 13. Regroupements effectués parmi les critères retenus pour la définition des trajectoires.**

Critère	Corrélation observée avec le fait d'être TP ou MU ? (à l'échelle globale)	Critère invariant, variable ou non significatif ? (à l'échelle individuelle)	Critère à part entière ou à regrouper avec d'autres critères ?
<b>Caractéristiques générales des TP et MU</b>			
Typologie territoriale	3 - Forte	Invariant	Critère à part entière
Type de collectivité	3 - Forte	Variable	Corrélé à la typologie territoriale
Compétences	1 - Faible	Variable	Sous-critère "compétence traitement" retenu
<b>Financement du SPPGD</b>			
Mise en place de la TI	3 - Forte	Invariant	Critère à part entière
<b>Organisation de la gestion des déchets</b>			
Modalités de collecte PàP / PAV	0 - Insignifiante	Variable	Regrouper modalités et fréquences de collecte
Fréquences de collecte	3 - Forte	Variable	Regrouper modalités et fréquences de collecte
Restrictions d'accès en déchèterie	2 - Potentiellement significative	Variable	Critère à part entière
<b>Motivations, stratégie, gouvernance et portage du projet</b>			
Motivations financières	2 - Moyenne	Variable	Regrouper avec les autres motivations
Motivations environnementales	2 - Moyenne	Variable	Regrouper avec les autres motivations
Motivations liées aux exutoires	2 - Moyenne	Variable	Regrouper avec les autres motivations
Programmes visant à réduire les déchets	1 - Faible	Variable	Critère à part entière
Portage politique	2 - Moyenne	Invariant	Critère à part entière
Gouvernance	2 - Moyenne	Variable	Critère à part entière
Transversalité	1 - Faible	Variable	Critère à part entière
Moyens humains affectés à la prévention	2 - Potentiellement significative	Variable	Corrélé aux programmes
<b>Facteurs démographiques et sociologiques</b>			
Type d'habitat	3 - Forte	Variable	Corrélé à la typologie territoriale

#### 5.1.2.4. Synthèse des 10 critères d'analyse retenus pour l'identification des trajectoires

Une fois les regroupements faits, nous sommes parvenus à un nombre limité de **10 critères** à approfondir pour l'identification des trajectoires. Ces critères sont indiqués ci-après, en reprenant la typologie utilisée dans la « pyramide des facteurs de succès » (cf. 4.4).

**Tableau 14. Les 10 critères retenus pour l'identification des trajectoires.**

<b>4 critères liés à l'organisation du SPPGD :</b>	
Exercice de la compétence traitement	Variable
Mise en place de la TI	Invariant
Modalités et fréquences de collecte	Variable
Restrictions d'accès en déchèterie	Variable
<b>5 critères liés à la démarche adoptée :</b>	
Nature des motivations	Variable
Programmes visant à réduire les déchets	Variable
Portage politique	Invariant
Gouvernance	Variable
Transversalité	Variable
<b>1 critère lié au contexte territorial des TP et MU :</b>	
Typologie territoriale	Invariant

## 5.2. Analyse multicritères et synthèse des corrélations observées

### 5.2.1. Démarche itérative : étude des corrélations critère par critère

#### 5.2.1.1. Vue d'ensemble

Les 10 critères retenus ont été croisés entre eux afin de rechercher des corrélations permettant de préfigurer les éléments structurants des futures trajectoires. A cette occasion, certains critères ont

également été approfondis pour identifier des « groupes » au sein des TP et MU, ce qui a permis d'alimenter l'état des lieux.

Ce croisement des critères a donné lieu à un tableau d'analyse multicritère dont une vue d'ensemble est présentée ci-après. **Les résultats détaillés sont présentés plus loin avec des zooms sur les parties correspondantes de ce tableau (pour plus de lisibilité).** L'analyse des corrélations est organisée suivant les 3 « catégories de critères » :

- Corrélations entre la typologie territoriale et les critères liés à l'organisation du SPPGD ou à la démarche adoptée ;
- Corrélations entre les différents critères liés à l'organisation du SPPGD ;
- Corrélations entre les différents critères liés à la démarche adoptée ;
- Corrélations entre critères liés à l'organisation du SPPGD et critères liés à la démarche adoptée.

Il est important de garder à l'esprit que cette analyse des corrélations est faite à l'échelle des Territoires pionniers et des Meilleurs urbains seulement et que ses résultats ne sont pas extrapolables à l'ensemble des collectivités, étant donné que les collectivités du panel étudié ont par définition certains points communs (performances, exercice de la compétence collective) qui peuvent eux-mêmes interférer dans les corrélations observées.

**Tableau 15. Tableau complet de l'analyse multicritère.**

Corrélations	Typologie territoriale	Exercice de la compétence traitement	Mise en place de la TI	Modalités et fréquences de collecte	Restrictions d'accès en déchèterie	Nature des motivations	Programmes visant à réduire les déchets	Portage politique	Gouvernance	Transversalité	Observation complémentaire
<b>Typologie territoriale</b>		Les MU exercent davantage le traitement que les TP	Territoires urbains moins souvent en TI	Collectes plus fréquentes chez les urbains (logique)	Moins de restrictions d'accès chez MU	Les urbains mentionnent plus la réglementation et l'optimisation du service.	Plus de programmes chez les MU	Peu de portage politique faible chez les urbains	Rôle plus important des urbains dans la gouvernance	Plus de transversalité chez les urbains	3 TP de typologie "mixte à dominante urbaine", en région Grand-Est
<b>Exercice de la compétence traitement</b>	Les MU exercent davantage le traitement que les TP		Ri harmonisée chez les TP déléguant à un syndicat moteur	Les 2/3 de ceux qui exercent le traitement collectent les OMR en CO.5	Contrôles d'accès harmonisés chez les TP déléguant à un syndicat moteur	Motivations liées aux exutoires à mettre en perspective avec l'exercice de la compétence traitement	Existence de syndicats de traitement moteurs portant des programmes sur plusieurs TP	Le portage politique faible ne se rencontre que chez ceux qui ont délégué la compétence traitement	Chez celles qui exercent le traitement, pas d'adhérentes attentistes, près de la moitié animatrices.	Plus de transversalité chez les TP et MU qui exercent la compétence traitement	Les TP couverts par des syndicats à compétence traitement jouant un rôle d'amateur sont particulièrement performants sur les OMR.
<b>Mise en place de la TI</b>	Territoires urbains moins souvent en TI	Ri harmonisée chez les TP déléguant à un syndicat moteur		Les 2 TP collectent les OMR en PAV et les 8 avec une collecte mixte sont en Ri.	Les TP qui n'ont pas mis en place de contrôle d'accès sont en Ri.	T cas de Territoire pionnier avec des motivations financières qui n'est pas passé en TI	Les TP qui n'ont pas mis en place la TI n'ont pas porté de programme TZDZG	Portage politique moyen ou fort pour les TP qui n'ont pas la RI	Non évalué	Non évalué	4 territoires sans TI dont 2 ne sont pas représentatifs, les 2 autres ont agi de manière innovante sur la pré-collecte. La plupart des TP qui collectent les OMR en CO.5 font de même pour les emballages.
<b>Modalités et fréquences de collecte</b>	Collectes plus fréquentes chez les urbains (logique)	Les 2/3 de ceux qui exercent le traitement collectent les OMR en CO.5	Les 2 TP collectent les OMR en PAV et les 8 avec une collecte mixte sont en Ri.		Les TP qui collectent les OMR en C1 ont davantage mis en place des contrôles d'accès.	Peu de corrélations observées	Peu de corrélations observées	Portage politique plus faible chez les TP qui collectent les OMR en PAV ou de façon mixte	Non évalué	Non évalué	2 TP collectent les OMR majoritairement en PAV (dont 1 en "collecte inversée"), ils sont parmi les plus performants.
<b>Restrictions d'accès en déchèterie</b>	Moins de restrictions d'accès chez MU	Contrôles d'accès harmonisés chez les TP déléguant à un syndicat moteur	Les TP qui n'ont pas mis en place de contrôle d'accès sont en Ri.	Les TP qui collectent les OMR en C1 ont davantage mis en place des contrôles d'accès.		Peu de corrélations observées	Peu de corrélations observées	Peu de corrélations observées	Non évalué	Non évalué	Pas de RS si pas de restrictions d'accès pour les pros. Pas de corrélation observée avec le niveau d'activité économique.
<b>Nature des motivations</b>	Les urbains mentionnent plus la réglementation et l'optimisation du service.	Motivations liées aux exutoires à mettre en perspective avec l'exercice de la compétence traitement	1 cas de Territoire pionnier avec des motivations financières qui n'est pas passé en TI	Peu de corrélations observées	Peu de corrélations observées		Les porteurs de programmes TZDZG mentionnent spontanément plus de motivations	Portage politique plus fort lorsqu'il y a des enjeux d'exutoires	Peu de corrélations observées	Peu de corrélations observées	Les principales motivations sont relativement décorées. Il peut y avoir des motivations financières sans enjeu d'exutoires, l'inverse se rencontre moins.
<b>Programmes visant à réduire les déchets</b>	Plus de programmes chez les MU	Existence de syndicats de traitement moteurs portant des programmes sur plusieurs TP	Les TP qui n'ont pas mis en place la TI n'ont pas porté de programme TZDZG	Peu de corrélations observées	Peu de corrélations observées	Les porteurs de programmes TZDZG mentionnent spontanément plus de motivations		Plus le portage politique est fort, plus il y a de PLP et a fortiori de programmes TZDZG	Rôle plus important et pas d'attentisme dans la gouvernance chez les TP porteurs de programmes	Transversalité plus développée chez les porteurs de programmes	Compte tenu du manque d'informations sur les PLP/DMA, seuls les PLP et programmes TZDZG ont été analysés.
<b>Portage politique</b>	Peu de portage politique faible chez les urbains	Le portage politique moyen ou fort ne se rencontre que chez ceux qui ont délégué la compétence traitement	Portage politique moyen ou fort pour les TP qui n'ont pas la RI	Portage politique plus faible chez les TP qui collectent les OMR en PAV ou de façon mixte	Peu de corrélations observées	Portage politique plus fort lorsqu'il y a des enjeux d'exutoires	Plus le portage politique est fort, plus il y a de PLP et a fortiori de programmes TZDZG		Un plus fort portage politique va de pair avec une plus grande implication dans la gouvernance	Plus de transversalité va de pair avec plus de portage politique	Les TP sélectionnés malgré le fait qu'ils étaient au-dessus des seuils ont un portage politique plus fort, ce qui explique que dans le panel, les moyennes OMR et OMA soient d'autant plus basses que le portage politique est faible.
<b>Gouvernance</b>	Rôle plus important des urbains dans la gouvernance	Chez celles qui exercent le traitement, pas d'adhérentes attentistes, près de la moitié animatrices.	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Peu de corrélations observées	Rôle plus important et pas d'attentisme dans la gouvernance chez les TP porteurs de programmes	Un plus fort portage politique va de pair avec une plus grande implication dans la gouvernance		Niveau de transversalité corrélé au niveau d'implication dans la gouvernance	
<b>Transversalité</b>	Plus de transversalité chez les urbains	Plus de transversalité chez les TP et MU qui exercent la compétence traitement	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Peu de corrélations observées	Transversalité plus développée chez les porteurs de programmes	Plus de transversalité va de pair avec plus de portage politique	Niveau de transversalité corrélé au niveau d'implication dans la gouvernance		La transversalité est plus développée chez les collectivités ayant un plus haut niveau d'intégration (EPCI à fiscalité propre, notamment les métropoles).

### 5.2.1.2. Corrélations entre la typologie territoriale et les critères liés à l'organisation du SPPGD ou à la démarche adoptée

#### ■ Remarques générales

La typologie territoriale apparaît corrélée d'une manière ou d'une autre à tous les autres critères. Cela confirme l'importance de comparer les collectivités à des collectivités de typologie similaire, et la pertinence de distinguer les « Territoires pionniers » des « Meilleurs urbains » dans le cadre de la présente étude et du réseau qui la concerne.

La typologie territoriale « mixte à dominante urbaine » est la seule parmi les « typologies urbaines » dans laquelle on trouve des Territoires pionniers, au nombre de 3 : *SMTC*, *CC de la Région de Guebwiller* et *CC du Bassin de Pompey*. Cependant, aucun de ces territoires n'est une communauté d'agglomération, une communauté urbaine ou une métropole (si c'était le cas, ils rentreraient dans la catégorie des « Meilleurs urbains » en plus d'être « Territoires pionniers »). Dès lors, il y a deux manières de considérer l'étude des corrélations entre la typologie territoriale et d'autres facteurs :

- Soit en comparant d'un côté les Territoires pionniers et de l'autre les Meilleurs urbains ;
- Soit en comparant d'un côté les territoires de typologie « urbain dense », « urbain » ou « mixte à dominante urbaine » (ces 3 typologies sont dénommées ci-après « territoires urbains ») et de l'autre les territoires de typologie « rural dispersé », « rural avec ville-centre » ou « mixte à dominante rurale » (dénommés « territoires ruraux »).

Dans les faits, les corrélations observées sont globalement les mêmes entre les deux méthodes suivies. Cela s'explique par le nombre relativement faible de territoires concernés par la différence, mais aussi par des **caractéristiques de Territoires pionniers « mixtes à dominante urbaine » relativement proches des Meilleurs urbains** par rapport aux TP de typologie rurale.

Notons également que les 3 TP de typologie « mixte à dominante urbaine » font partie de ceux qui ne respectaient pas strictement l'ensemble des seuils prédéfinis pour la sélection des TP et ont donc été sélectionnés sur la base d'autres critères. L'un d'eux présente des ratios plus proches des Meilleurs urbains les plus performants que des Territoires pionniers, ce qui le rapproche de fait des Meilleurs urbains. Les deux autres sont cependant sous la barre des 100 kg/hab. d'OMR en 2017, bien en-deçà des Meilleurs urbains les plus performants.

#### ■ Corrélations entre la typologie territoriale et les critères liés à l'organisation du SPPGD

En ce qui concerne l'organisation du SPPGD, la corrélation la plus évidente concerne probablement les **modalités et fréquences de collecte** : en effet, les collectes sont plus fréquentes en milieu urbain ou urbain dense, sur les TP et MU comme sur l'ensemble des collectivités. Comme vu dans l'état des lieux, on trouve des fréquences de collecte en moyenne moins élevées au sein des Territoires pionniers et des Meilleurs urbains par rapport aux territoires de même typologie.

On constate que les Meilleurs urbains exercent davantage la compétence traitement que les Territoires pionniers. On constate également que **les territoires urbains ont moins adopté la tarification incitative que les ruraux**. Les problématiques spécifiques pour la mise en place de la tarification incitative en milieu urbain sont bien connues (voir les synthèses des journées techniques de l'ADEME à ce sujet<sup>53</sup>), et les perspectives des Meilleurs urbains à ce sujet sont contrastées : l'un d'eux a mis en place la tarification incitative (*Grand Besançon*), d'autres projettent de le faire (*Versailles Grand Parc*, *Rennes Métropole*), d'autres encore n'ont pas (ou pas encore) inscrit ce sujet à l'ordre du jour ou commencent à se pencher dessus. Il nous semble globalement que **la tarification incitative pourrait significativement se développer à l'avenir au sein des Meilleurs urbains**, et que l'adoption de la tarification incitative par d'autres collectivités urbaines qui ne sont pas encore des « Meilleurs urbains » puisse accroître leurs performances et les faire entrer dans le réseau.

On constate également qu'il y a **moins de restrictions d'accès aux déchèteries au sein des Meilleurs urbains qu'au sein des Territoires pionniers**. En effet, une nette majorité de Territoires pionniers (45 sur 57) a mis en place des contrôles d'accès pour les particuliers sur l'ensemble de ses déchèteries, tandis que les Meilleurs urbains sont partagés équitablement entre ceux qui l'ont

<sup>53</sup> Site internet : <https://www.tarification-incitative.ademe.fr/>.

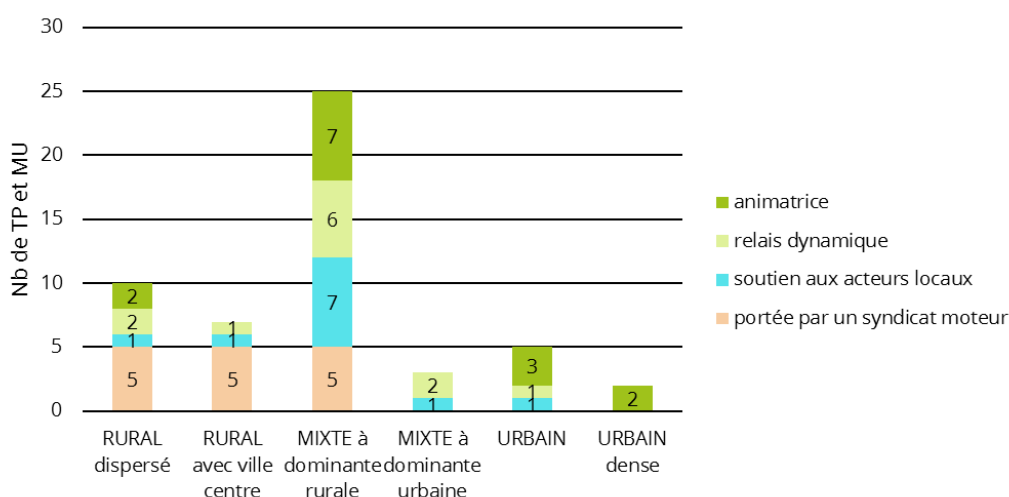
fait, ceux qui les ont mis en place sur une partie des déchèteries seulement et ceux qui ne l'ont pas fait. Le **moindre recours aux déchèteries en milieu urbain** pourrait expliquer cette différence. Selon un ingénieur ECD de l'ADEME, la taille ou la vétusté des déchèteries sont aussi des facteurs à prendre en compte pour expliquer le taux de fréquentation.

Concernant l'accès des professionnels, tous les Meilleurs urbains ont mis en place des restrictions d'accès (accès payant ou gratuit sous conditions) mais c'est aussi le cas de la grande majorité des Territoires pionniers. On n'observe pas de corrélation particulière entre les restrictions d'accès pour les professionnels et le niveau d'activité économique.

### ■ **Corrélations entre la typologie territoriale et les critères liés à la démarche adoptée (autres que les motivations)**

Au niveau de la démarche adoptée, les corrélations observées avec le fait d'être un territoire urbain sont en revanche « positives ». En effet, **les territoires urbains se caractérisent par une dynamique territoriale plus importante**. Ainsi, ils ont davantage tendance à porter des PLP et des programmes TZDZG et **la transversalité y est plus développée**. Ce dernier élément est lié au type de collectivité, souvent multi-compétences.

Le **rôle joué dans la gouvernance** est également plus important au sein des urbains, ce qui est favorisé par un **nombre plus important d'acteurs locaux** (associations, entreprises de l'ESS...) susceptibles d'être fédérés. Ainsi, les collectivités urbaines interrogées sont toutes « animatrices » ou « relais dynamiques » dans la gouvernance. Pour les collectivités rurales, cela dépend des cas ; on peut noter que les collectivités de typologie mixte à dominante rurale sont moins souvent « portées par un syndicat moteur » que les collectivités « rural dispersé » et « rural avec ville-centre ».



**Figure 89. Rôle dans la gouvernance en fonction du niveau précis de typologie territoriale (échantillon : 46 TP et 6 MU pour lesquels la gouvernance a pu être évaluée).**

Enfin, on rencontre **peu de cas de portage politique faible au sein des territoires urbains** (1 seul cas identifié). Le portage politique sur les territoires urbains peut être moyen ou fort, comme c'est le cas sur les deux tiers des territoires ruraux.

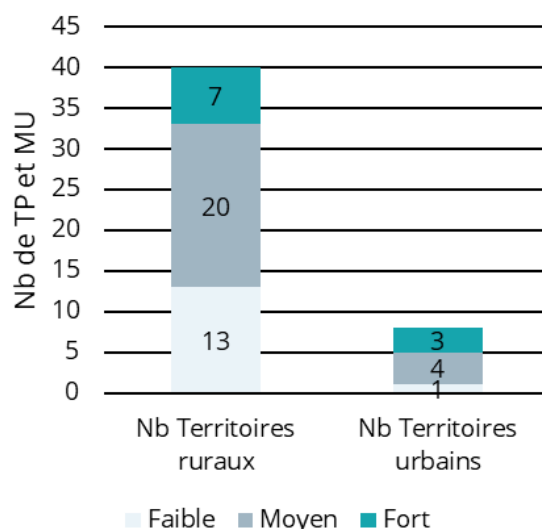


Figure 90. Portage politique en fonction de la typologie territoriale (échantillon : 36 TP et 6 MU pour lesquels le portage politique a pu être évalué).

### ● Corrélations entre la typologie territoriale et les motivations

**Peu de corrélations apparaissent entre la typologie territoriale et les motivations d'ordre environnemental ou financier.** Ces enjeux communs à toutes les collectivités sont présents aussi bien sur les territoires ruraux que sur les territoires urbains (y compris dans l'esprit des enquêtés). En revanche, on note une surreprésentation des enjeux liés aux exutoires au sein des Meilleurs urbains, en l'occurrence en lien avec la **fin de vie des usines d'incinération pour les 3 Meilleurs urbains concernés** (*Grand Besançon, CU Angers Loire Métropole, Grand Lyon*).

On peut relever que la plupart des collectivités enquêtées mentionnant spontanément l'**optimisation du service** parmi les motivations sont des territoires urbains, ce qui peut éventuellement être mis en perspective avec un exercice des compétences plus large. Les urbains sont également plus enclins à indiquer que le respect de la réglementation et les aides de l'ADEME ont fait partie des motivations. Cela laisse penser que les collectivités urbaines veulent donner une **image de territoires dynamiques saisissant les opportunités** pour faire avancer la prévention des déchets en s'inscrivant dans des programmes volontaires ou réglementaires. L'enjeu d'image est peut-être d'autant plus important pour des collectivités davantage intégrées et identifiées des usagers. La recherche d'exemplarité n'est pas plus citée spontanément au sein des urbains qu'au sein des ruraux, mais elle peut être vue comme un enjeu sous-jacent du respect de la réglementation.

Etonnamment, les motivations d'ordre économique et social ne sont pas citées spontanément au sein des urbains (et le sont aussi très peu au sein des territoires ruraux), bien que ces enjeux soient bien réels vis-à-vis de la prévention de manière générale, et ce sans doute d'autant plus sur des territoires urbains (en raison des activités économiques, du tourisme, de la pauvreté...). La sensibilisation des usagers non plus n'est pas citée spontanément par les territoires urbains, où elle est peut-être davantage vue comme un moyen que comme une fin.

#### 5.2.1.3. Corrélations entre les différents critères liés à l'organisation du SPPGD

Pour l'analyse, nous proposons de distinguer **3 facteurs d'optimisation** (tarification incitative, modalités et fréquences de collecte, contrôles d'accès en déchèterie) et **1 facteur organisationnel** (exercice de la compétence traitement).

### ● Corrélations entre les facteurs d'optimisation : tarification incitative, modalités et fréquences de collecte, contrôles d'accès en déchèterie

**Les mesures clés d'optimisation du SPPGD apparaissent corrélées entre elles**, de façon « positive » ou « négative ». Ainsi, les Territoires pionniers ayant mis en place une collecte des OMR mixte ou en PAV appliquent la tarification incitative (corrélation « positive »). A l'inverse, les Territoires pionniers qui collectent les OMR une fois par semaine ont davantage mis en place des contrôles d'accès en déchèterie, et ceux qui n'ont pas mis en place de contrôles d'accès en

déchèterie ont mis en place la tarification incitative (corrélations « négatives »). En outre, les Territoires pionniers sans TI les plus « représentatifs » ont mis en place des contrôles d'accès en déchèterie.

Les corrélations négatives peuvent laisser penser qu'il y a des **effets de « substitution » de différentes mesures d'optimisation du SPPGD**. Par exemple, les Territoires pionniers n'ayant pas agi sur les fréquences de collecte auraient agi sur la rationalisation de l'accès en déchèterie. En substance, ces effets de « substitution » peuvent supposer des arbitrages concrets entre différentes mesures, mais on peut aussi interpréter les corrélations négatives à l'aune des critères de sélection des Territoires pionniers : les chances d'atteindre les performances des Territoires pionniers seraient plus grandes si on met en place au moins l'une ou l'autre des mesures d'optimisation.

En tout état de cause, il convient d'être prudent sur l'interprétation des effets de « substitution » car les échantillons sont relativement faibles, et notamment les échantillons de Territoires pionniers n'ayant pas mis en place la tarification incitative (qui sont par ailleurs peu représentatifs, pour diverses raisons) ou n'ayant pas mis en place de contrôles d'accès en déchèterie. Dès lors, les écarts constatés en proportion sont très sensibles à des variations individuelles (ce que l'on peut se représenter par exemple en effectuant des comparaisons avec ou sans les « en projet »).

Du reste, **22 Territoires pionniers ont mis en place à la fois la tarification incitative, la collecte des OMR en C0,5 et les contrôles d'accès en déchèterie** pour les particuliers sur l'ensemble de leurs déchèteries. Cela représente le cas de figure majoritaire parmi les différentes combinaisons possibles de ces 3 critères. Presque autant ont mis en place la tarification incitative et les contrôles d'accès, avec une collecte des OMR en C1. Dès lors, il semble qu'il n'y ait souvent pas « arbitrage » entre ces différentes mesures mais conjonction de contrôles d'accès en déchèterie et de la mise en place de la tarification incitative, suivie ou non d'une baisse des fréquences de collecte majoritaires.

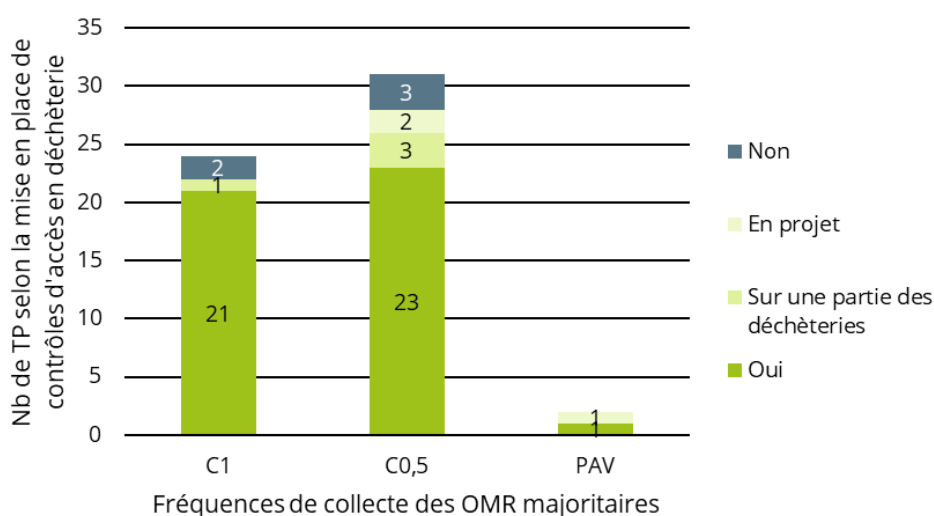


Figure 91. Mise en place de contrôles d'accès en déchèterie pour les particuliers, croisée avec les fréquences de collecte majoritaires des OMR (échantillon : les 57 TP ayant au moins une déchèterie sur leur territoire).

Au regard des corrélations positives, on pourrait également être tenté d'identifier à l'inverse des **effets de « complémentarité »** entre différentes mesures d'optimisation du SPPGD. Ainsi, à une exception près, les Territoires pionniers qui n'ont pas mis en place de restriction d'accès aux déchèteries pour les professionnels n'ont pas non plus mis en place la redevance spéciale : cela peut laisser penser que la redevance spéciale est une mesure complémentaire qui va toutefois plus loin que les restrictions d'accès aux déchèteries en prenant en compte plus de typologies de professionnels.

Enfin, comme évoqué dans l'état des lieux, il peut exister des **effets d' « entraînement »** entre différentes mesures d'optimisation du SPPGD. Ainsi, les effets de la tarification incitative en termes de réduction des déchets permettent une réduction des fréquences de collecte des OMR voire la mise en place de collectes d'OMR en PAV. Concernant les collectes des OMR en PAV, rappelons toutefois qu'elles sont mises en place sur de nombreuses collectivités en dehors des Territoires pionniers et qu'elles sont parfois moins liées à une logique d'optimisation qu'aux caractéristiques des territoires.

## ■ Corrélations entre les facteurs d'optimisation et l'exercice de la compétence traitement

Les corrélations observées entre l'exercice de la compétence traitement et les mesures d'optimisation du SPPGD peuvent être recherchées de deux manières.

D'une part, si l'on s'intéresse à l'exercice de la compétence traitement de manière générale, on pourrait être tenté de vérifier l'hypothèse suivante : n'ayant pas (ou peu) la main sur le levier « traitement », ces collectivités auraient été d'autant plus enclines à mobiliser le levier « collecte ». Cependant, nos données ne permettent pas de valider cette hypothèse. Certes, les 2 Territoires pionniers collectant les OMR en PAV sont des collectivités qui ont délégué le traitement, ce qui irait dans ce sens ; mais la part de Territoires pionniers avec une collecte « mixte » est la même pour ceux qui ont délégué le traitement et celles qui l'exercent, et les collectivités ayant délégué le traitement n'ont pas plus réduit les fréquences de collecte que les autres. Au contraire, **les 2/3 des Territoires pionniers qui exercent la compétence traitement, collectent les OMR toutes les deux semaines**, soit une proportion un peu plus importante que l'ensemble des Territoires pionniers.

D'autre part, si l'on s'intéresse spécifiquement aux collectivités ayant délégué le traitement à un syndicat moteur (identifié comme « acteur clé surplombant » dans la présente étude), on peut relever le **rôle des syndicats de traitement moteur dans l'harmonisation** des modalités organisationnelles du SPPGD, cette harmonisation étant orientée vers des mesures permettant de réduire les déchets. Les modalités pour l'accès en déchèterie et la tarification incitative ont en effet tendance à être les mêmes sur les Territoires pionniers couverts par un même syndicat moteur, même si l'harmonisation n'est pas totale pour les modalités de tarification incitative.

Tableau 16. Zoom sur le tableau d'analyse multicritères – Corrélations entre les différents critères liés à l'organisation du SPPGD.

Corrélations	Exercice de la compétence traitement	Mise en place de la TI	Modalités et fréquences de collecte	Restrictions d'accès en déchèterie	Observation complémentaire
Exercice de la compétence traitement		RI harmonisée chez les TP déléguant à un syndicat moteur	Les 2/3 de ceux qui exercent le traitement collectent les OMR en C0,5	Contrôles d'accès harmonisés chez les TP déléguant à un syndicat moteur	Les TP couverts par des syndicats à compétence traitement jouant un rôle d'animateur sont particulièrement performants sur les OMR.
Mise en place de la TI	RI harmonisée chez les TP déléguant à un syndicat moteur		Les 2 TP collectant les OMR en PAV et les 8 avec une collecte mixte sont en RI.	Les TP qui n'ont pas mis en place de contrôle d'accès sont en RI.	4 territoires sans TI dont 2 ne sont pas représentatifs, les 2 autres ont agi de manière innovante sur la pré-collecte. La plupart des TP qui collectent les OMR en C0,5 font de même pour les emballages.
Modalités et fréquences de collecte	Les 2/3 de ceux qui exercent le traitement collectent les OMR en C0,5	Les 2 TP collectant les OMR en PAV et les 8 avec une collecte mixte sont en RI.		Les TP qui collectent les OMR en C1 ont davantage mis en place des contrôles d'accès.	2 TP collectent les OMR majoritairement en PAV (dont 1 en "collecte inversée"), ils sont parmi les plus performants.
Restrictions d'accès en déchèterie	Contrôles d'accès harmonisés chez les TP déléguant à un syndicat moteur	Les TP qui n'ont pas mis en place de contrôle d'accès sont en RI.	Les TP qui collectent les OMR en C1 ont davantage mis en place des contrôles d'accès.		Pas de RS si pas de restrictions d'accès pour les pros. Pas de corrélation observée avec le niveau d'activité économique.

### 5.2.1.4. Corrélations entre les différents critères liés à la démarche adoptée

#### ■ Remarques générales

Tout comme les critères liés à l'optimisation du SPPGD, **les critères liés à la démarche adoptée apparaissent largement corrélés entre eux**. Le seul critère pour lequel des corrélations ne sont pas toujours observées est la nature des motivations.

Ce critère est assez particulier : d'une part c'est un élément « causal » par excellence, d'autre part les corrélations observées incluant la nature des motivations doivent être interprétées avec prudence, du fait des limites évoquées plus haut sur le fait que les motivations sont connues sur une

base déclarative (connaissances parfois partielles, possibilité de « constructions de récit », enjeux environnementaux et financiers largement partagés...).

**Corrélations entre l'ensemble des critères liés à la démarche associée, en-dehors de la nature des motivations**

Si l'on met de côté la nature des motivations, une vaste corrélation « positive » est observée entre l'ensemble des critères liés à la démarche adoptée : un plus grand portage politique va de pair avec plus de programmes visant à réduire les déchets, plus de transversalité et un rôle plus important dans la gouvernance.

Tout d'abord, **un plus grand portage politique va de pair avec plus de programmes visant à réduire les déchets**. Ainsi, les territoires avec un fort portage politique ont généralement lancé un PLP volontaire (6 cas sur 10) ou été couverts par celui d'un acteur surplombant (2 cas sur 10). Plus de la moitié d'entre eux s'est également engagée dans un programme TZDZG. A l'inverse, les territoires avec un portage politique faible ont rarement porté eux-mêmes un PLP volontaire (3 cas sur 14) ; aucun ne s'est engagé lui-même dans un programme TZDZG et seuls 2 d'entre eux ont été couverts par le programme TZDZG d'un acteur surplombant.

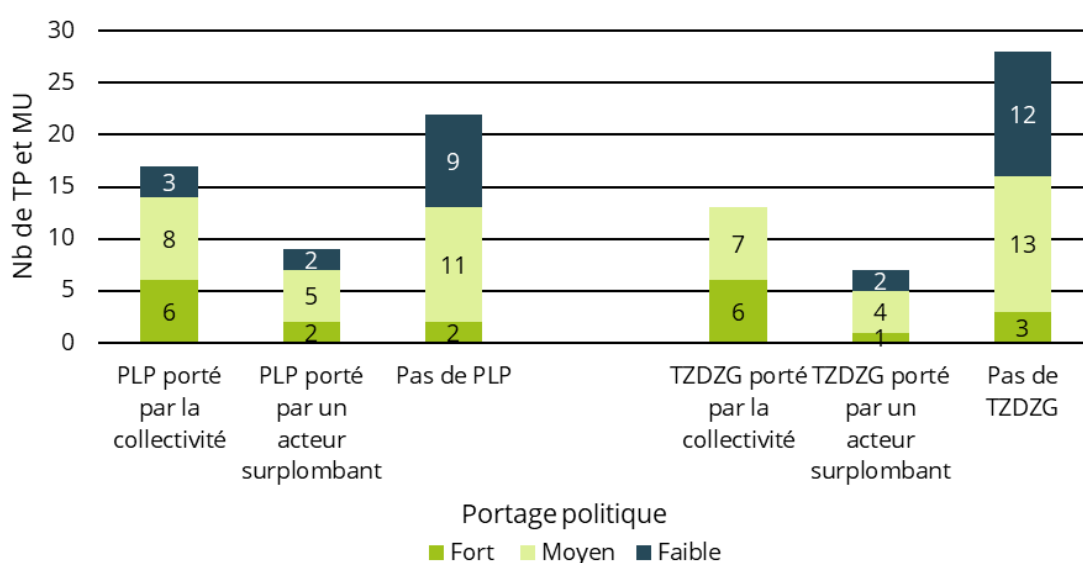


Figure 92. Croisement du portage politique avec le lancement de PLP et de programmes TZDZG (échantillon : 42 TP et 6 MU pour lesquels le portage politique a pu être évalué).

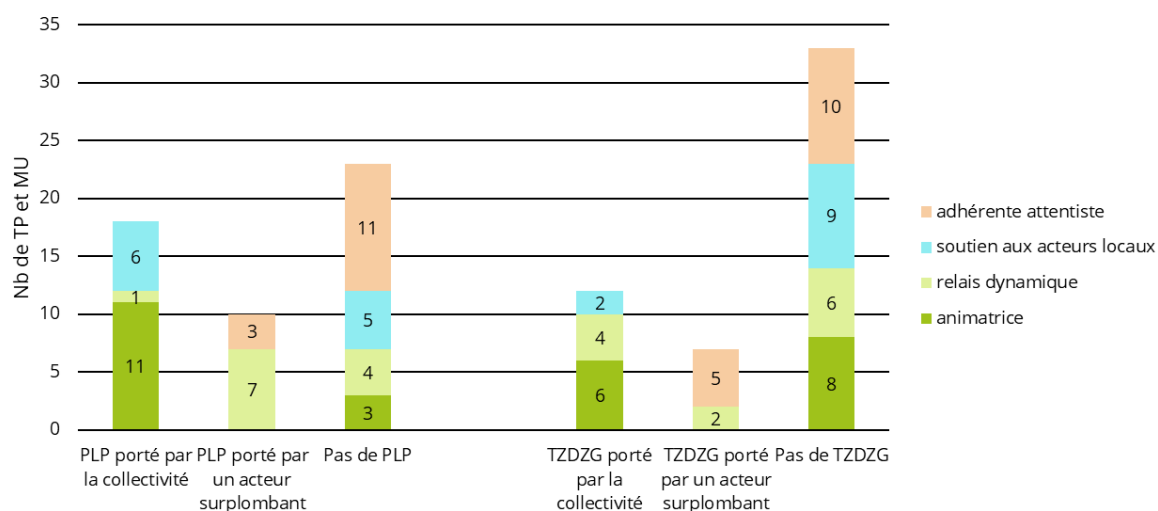
Un plus grand portage politique est également associé à plus de transversalité et à un rôle plus important dans la gouvernance. Il faut dire que **le niveau de transversalité et le rôle dans la gouvernance sont indissociables des programmes visant à réduire les déchets**. En effet, dans le cadre des PLP et des programmes TZDZG, les collectivités sont amenées à adopter une démarche transversale et à se positionner comme animatrices ou relais dynamiques dans la gouvernance. Sans ces programmes, elles y sont moins poussées ; et dans l'autre sens, on peut estimer que dans l'hypothèse où une collectivité compte de toute façon développer sa transversalité et son rôle dans la gouvernance, elle a tout intérêt à s'inscrire dans ces programmes.

On ne trouve donc aucune collectivité « portée par un syndicat moteur » parmi celles qui ont porté un PLP et/ou un programme TZDZG, et la plupart de celles qui ont porté un programme TZDZG sont animatrices (9 cas sur 11). L'absence de « soutiens aux acteurs locaux » et d'« animatrices » parmi les collectivités sur lesquels un PLP et/ou un programme TZDZG est porté par un acteur surplombant est quant à elle liée au fait que ces typologies de gouvernance caractérisent justement des collectivités sur lesquelles il n'y a pas d'acteur clé surplombant jouant un rôle central dans la démarche.

A noter également que les collectivités « animatrices » ont majoritairement porté elles-mêmes des programmes TZDZG (11 cas sur 14), mais moins des PLP (5 cas sur 13), ce qui corrobore le fait



que **la gouvernance est un axe d'autant plus développé dans les programmes TZDZG** que dans les PLP (voir les études de cas de TZDZG exemplaires<sup>54</sup>).



**Figure 93. Croisement du rôle dans la gouvernance avec le lancement de PLP et de programmes TZDZG** (échantillons : 51 TP et 6 MU pour lesquels la gouvernance a pu être évaluée (PLP) ; 52 TP et 6 MU (TZDZG)).

De façon logique, une corrélation apparaît aussi entre le niveau de transversalité et le niveau de gouvernance. Ainsi, les collectivités pour lesquelles nous n'avons pas identifié de transversalité sont celles « portées par un syndicat moteur », celles qui sont des « soutiens aux acteurs locaux » ou encore des « relais dynamiques » mais pas celles jugées « animatrices » dans la gouvernance (sauf 1 exception). A l'inverse, les collectivités pour lesquelles la transversalité est développée non seulement en interne mais aussi avec d'autres plans et programmes sont « animatrices » (6 cas sur 10) ou « relais dynamiques » (4 cas sur 10).

On peut considérer que **le portage politique est la clé de voûte** de cet ensemble, puisque c'est ce portage qui permet aux collectivités d'avoir les moyens de s'engager dans des programmes ambitieux visant à réduire les déchets. On note d'ailleurs qu'**un portage politique fort est encore plus corrélé avec le lancement de programmes TZDZG** qu'avec le lancement de PLP.

### ● **Corrélations entre la nature des motivations et les programmes visant à réduire les déchets, la gouvernance et la transversalité**

On observe **peu de corrélations entre la nature des motivations et les programmes visant à réduire les déchets** et également peu de corrélations entre la nature des motivations et la transversalité ou le rôle dans la gouvernance (ce qui est logique, vu que ces deux critères sont corrélés aux programmes visant à réduire les déchets). En particulier, contrairement à ce à quoi l'on pourrait s'attendre, les collectivités faisant part de motivations liées à la volonté de préserver l'environnement n'ont globalement pas une démarche plus transversale que les autres.

On peut toutefois noter que les porteurs de programmes TZDZG mentionnent proportionnellement plus de préoccupations liées à l'environnement global que les porteurs de PLP. Ils ont également tendance à **mentionner spontanément plus de motivations** (environnementales, liées aux exutoires et autres) que les autres. Cela signifie-t-il que les enjeux sont plus nombreux et plus importants en soi au sein des collectivités porteuses de programmes TZDZG ? Pas forcément : cela peut aussi être interprété comme une **connaissance plus grande des enjeux** associés à la démarche parmi les porteurs de projet TZDZG, voire comme un **besoin de justification accru** du fait de l'effet « labellisation »<sup>55</sup> et des moyens importants engagés sur ces programmes.

<sup>54</sup> ADEME, ECOGEOS, Zero Waste France, 2019. Analyse transversale de 10 Territoires ZDZG [Non publié à ce jour].

<sup>55</sup> Dans les conditions pour se candidater au TZDZG, la transversalité et le portage politique étaient des éléments requis, permettant de mieux formaliser le récit des motivations, notamment environnementales.

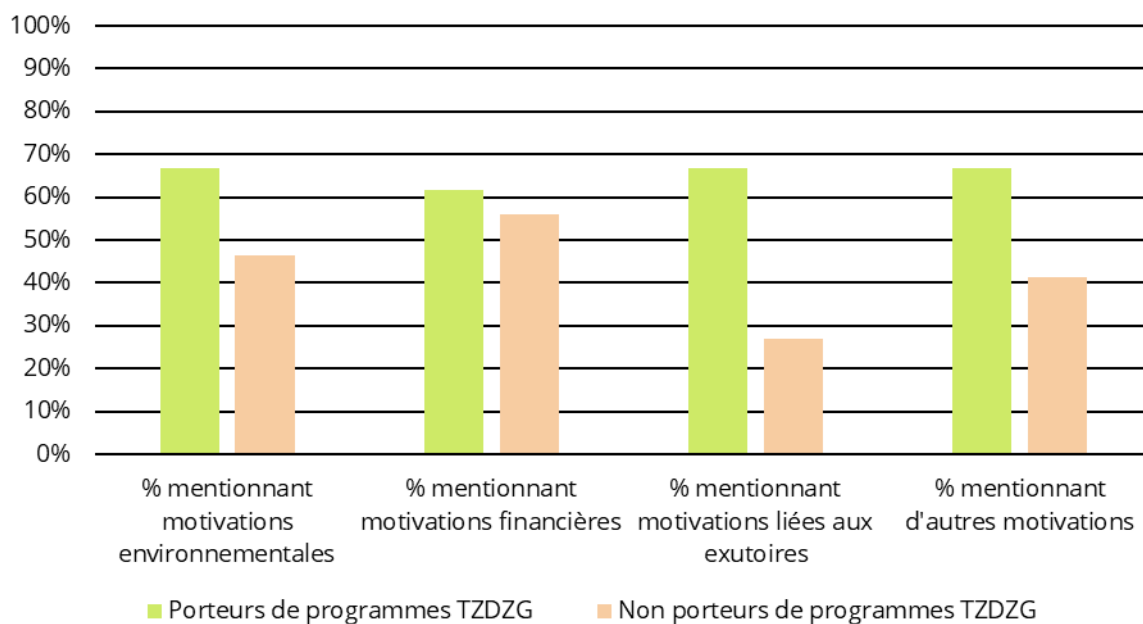


Figure 94. Motivations mentionnées par les enquêtés, croisées avec le portage de programme TZDZG par la collectivité (échantillon : 35 TP et 6 MU interrogés).

### Corrélations entre la nature des motivations et le portage politique

Le portage politique est globalement plus fort lorsqu'il existe des enjeux liés aux exutoires (au-delà des coûts de gestion des déchets). En effet, sauf une exception, le portage politique faible ne se rencontre pas au sein des territoires pour lesquels ces enjeux sont rapportés. De même, le portage politique faible ne se rencontre pas lorsque des préoccupations liées à l'environnement local sont rapportées. On peut en déduire qu'**un certain degré de portage politique est nécessaire pour faire face aux enjeux locaux** qui entourent les exutoires de déchets et plus généralement l'environnement local, sans quoi les mesures nécessaires pour atteindre les performances des Territoires pionniers et des Meilleurs urbains ne sont pas mises en place.

Les motivations liées à l'environnement global (sans enjeux locaux spécifiques) ou aux finances semblent, à l'inverse, s'accommoder plus facilement d'un portage politique faible : parmi les collectivités avec un portage politique faible, on en trouve 3 (faisant partie des 6 interrogées) qui mentionnent au moins l'un de ces deux types de motivations.

Tableau 17. Zoom sur le tableau d'analyse multicritères – Corrélations entre les différents critères liés à la démarche adoptée.

Corrélations	Nature des motivations	Programmes visant à réduire les déchets	Portage politique	Gouvernance	Transversalité	Observation complémentaire
Nature des motivations		Les porteurs de programmes TZDZG mentionnent spontanément plus de motivations	Portage politique plus fort lorsqu'il y a des enjeux d'exutoires	Peu de corrélations observées	Peu de corrélations observées	Les principales motivations sont relativement décorrélées. Il peut y avoir des motivations financières sans enjeu d'exutoires, l'inverse se rencontre moins.
Programmes visant à réduire les déchets	Les porteurs de programmes TZDZG mentionnent spontanément plus de motivations		Plus le portage politique est fort, plus il y a de PLP et a fortiori de programmes TZDZG	Rôle plus important et pas d'attentisme dans la gouvernance chez les TP porteurs de programmes	Transversalité plus développée chez les porteurs de programmes	Compte tenu du manque d'informations sur les PLPDMA, seuls les PLP et programmes TZDZG ont été analysés.
Portage politique	Portage politique plus fort lorsqu'il y a des enjeux d'exutoires	Plus le portage politique est fort, plus il y a de PLP et a fortiori de programmes TZDZG		Un plus fort portage politique va de pair avec une plus grande implication dans la gouvernance	Plus de transversalité va de pair avec plus de portage politique	Les TP sélectionnés malgré le fait qu'ils étaient au-dessus des seuils ont un portage politique plus fort, ce qui explique que dans le panel, les moyennes OMR et OMA soient d'autant plus basses que le portage politique est faible.
Gouvernance	Peu de corrélations observées	Rôle plus important et pas d'attentisme dans la gouvernance chez les TP porteurs de programmes	Un plus fort portage politique va de pair avec une plus grande implication dans la gouvernance		Niveau de transversalité corrélé au niveau d'implication dans la gouvernance	
Transversalité	Peu de corrélations observées	Transversalité plus développée chez les porteurs de programmes	Plus de transversalité va de pair avec plus de portage politique	Niveau de transversalité corrélé au niveau d'implication dans la gouvernance		La transversalité est plus développée chez les collectivités ayant un plus haut niveau d'intégration (EPCI à fiscalité propre, notamment les métropoles).

### 5.2.1.5. Corrélations entre critères liés à l'organisation du SPPGD et critères liés à la démarche adoptée

L'exercice de la compétence traitement apparaît corrélé à l'ensemble des critères liés à la démarche adoptée, ce qui laisse penser que **la répartition des compétences est un facteur important** dans les démarches territoriales. Les autres critères liés à l'organisation du SPPGD apparaissent dans l'ensemble moins corrélés à la démarche adoptée.

#### ● Corrélations entre l'exercice de la compétence traitement et les motivations

Les motivations des collectivités peuvent être en lien avec la répartition des compétences. Ainsi, bien que les **motivations liées aux exutoires** (au-delà des coûts) se rencontrent proportionnellement autant sur les TP et MU (minoritaires) qui exercent la compétence traitement que sur ceux qui l'ont déléguée, cela recouvre des réalités assez différentes.

Pour les collectivités exerçant la compétence traitement, les enjeux sont essentiellement d'anticiper la fin de vie de leurs installations et elles ont les clés en main pour le faire. Pour les collectivités ayant délégué la compétence traitement, en revanche, **les enjeux peuvent apparaître d'autant plus préoccupants que la collectivité n'a pas la maîtrise totale** sur la gestion de ses déchets. Aussi, on y trouve des collectivités qui ont eu l'impression de « subir » les projets d'acteurs surplombants de mettre en place de nouvelles infrastructures, notamment lorsque l'implantation était prévue sur leur propre territoire, avec des enjeux environnementaux et sanitaires locaux.

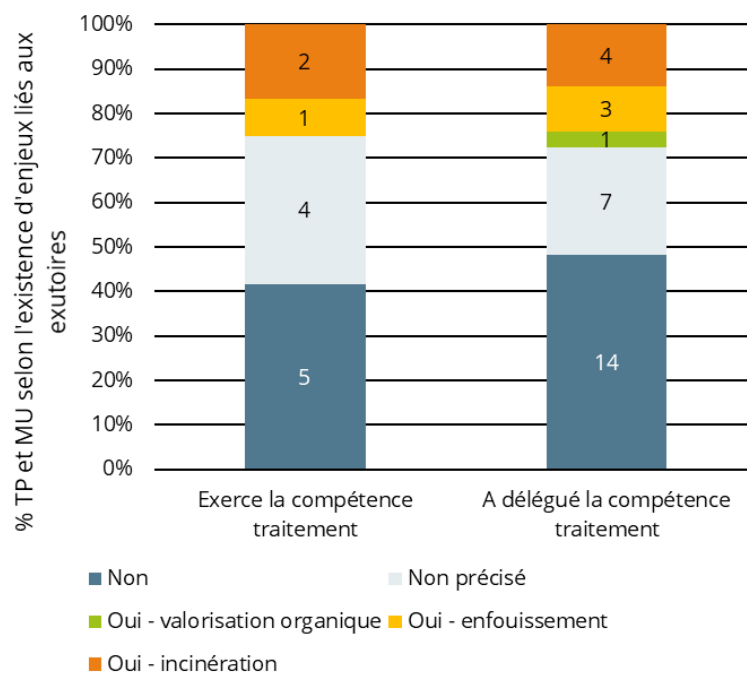


Figure 95. Motivations liées aux exutoires en fonction de l'exercice de la compétence traitement (échantillon : 35 TP et 6 MU interrogés).

Nous n'avons pas mis en évidence de corrélations entre l'exercice de la compétence traitement et les autres motivations principales. Parmi les TP et MU mentionnant des motivations financières et/ou environnementales n'allant pas de pair avec des enjeux d'exutoires spécifiques, on trouve aussi bien des collectivités exerçant la compétence traitement que des collectivités qui ne l'exercent pas.

#### Corrélations entre l'exercice de la compétence traitement et les critères liés à la démarche adoptée (autres que les motivations)

On observe que **le portage politique faible ne se rencontre qu'au sein de collectivités ayant délégué la compétence traitement**. Il convient de préciser que, sauf une exception, ces collectivités ne sont pas les mêmes que celles qui se sont trouvées confrontées à des enjeux d'exutoires. En effet, parmi les collectivités ayant délégué le traitement, certaines sont couvertes par un **syndicat de traitement moteur** (identifié comme « acteur clé surplombant ») et c'est dans ce type de configuration que l'on peut trouver certaines collectivités adoptant une posture d'« adhésion » aux initiatives du syndicat de traitement, en ayant elles-mêmes un portage politique plutôt faible.

Concernant les programmes visant à réduire les déchets, la gouvernance et la transversalité, nous pouvons distinguer deux ordres de corrélations comme nous l'avons fait pour les facteurs d'optimisation du SPPGD. D'un côté, on note une **dynamique territoriale globalement plus forte au sein des collectivités exerçant le traitement**, avec un rôle plus important dans la gouvernance (il n'y a pas de collectivités « portées par un syndicat moteur » et près de la moitié sont « animatrices ») et plus de transversalité. D'un autre côté, au sein de certaines collectivités n'exerçant pas la compétence traitement, **un syndicat de traitement moteur porte des programmes** visant à réduire les déchets.

#### Corrélations entre la nature des motivations et les facteurs d'optimisation du SPPGD

On n'observe **pas de corrélation particulière** entre la nature des motivations mentionnées par les enquêtés et les facteurs d'optimisation du SPPGD. A titre d'exemple, les Territoires pionniers mentionnant des motivations financières collectent les OMR aussi bien une fois par semaine qu'une fois toutes les deux semaines. Ils ont la plupart du temps mis en place des restrictions d'accès aux déchèteries, mais c'est le cas sur l'ensemble des Territoires pionniers.

En ce qui concerne la tarification incitative, on pourrait également penser qu'il existe une corrélation positive avec les motivations financières, mais l'échantillon est faible pour en juger et on note un cas de Territoire pionnier qui mentionne une motivation d'ordre financier mais n'est pas passé en TI : **les motivations financières ne se traduisent pas nécessairement par la tarification incitative**, il existe d'autres mesures permettant de réduire les coûts du SPPGD.

En tout état de cause, rappelons que l'interprétation des motivations mentionnées et de leur corrélation avec d'autres critères est sujette à caution. **Une approche au cas par cas** est peut-être plus adéquate pour cerner le lien entre les motivations et les mesures mises en place : des motivations largement partagées comme « protéger l'environnement » ou « réduire les coûts » ne présument pas de l'adoption de certaines mesures plutôt que d'autres. Le choix des mesures dépend également du contexte technique et opérationnel du SPPGD et de la perception des élus sur l'efficacité et l'efficience des différentes mesures ainsi que leur acceptabilité par les usagers.

### ● **Corrélations entre le portage politique et les facteurs d'optimisation du SPPGD**

Bien que le portage politique au sein des Territoires pionniers soit en général important *a minima* pour la mise en place de la tarification incitative, on remarque que seuls des territoires ayant mis en place la tarification incitative ont un portage politique faible : **ceux qui n'ont pas mis en place la tarification incitative ont un portage politique « moyen » ou « fort »**.

Cela n'est pas contradictoire : pour atteindre les performances des Territoires pionniers sans tarification incitative, cela paraît logique que les collectivités doivent **mettre en place d'autres mesures innovantes et efficaces**, et que ces mesures demandent un certain portage politique. De fait, les rares Territoires pionniers sans tarification incitative pouvant être considérés comme relativement « représentatifs » ont agi notamment sur la pré-collecte des OMR (sacs transparents, volumes de bacs individualisés...) et sur la relation de proximité avec les usagers.

**Les perspectives de ces territoires par rapport à la tarification incitative sont variables** : la CC Amognes Cœur du Nivernais prévoit de la mettre en place, tandis que ce sujet fait débat sur la CC Anjou Bleu Communauté. Sur cette collectivité, le choix historique délibéré de ne pas instaurer la tarification incitative au profit d'autres mesures peut être considéré comme un exemple de portage politique à contre-courant de la configuration « habituelle » où c'est plutôt la mise en place de la TI qui implique un fort portage politique. Ce cas est toutefois à relativiser par le fait que sur une grande partie du territoire, la collecte est déléguée à des syndicats appliquant la tarification incitative.

Concernant les autres facteurs clés d'optimisation du SPPGD, **les corrélations sont inapparentes ou difficiles à expliquer**. On constate un portage politique globalement plus faible au sein des Territoires pionniers qui ont mis en place une collecte des OMR mixte ou en PAV, ce qui est à relativiser par le fait que ces collectes ne sont pas systématiquement les marqueurs d'une véritable recherche d'optimisation du SPPGD mais peuvent aussi être des modalités « historiques » liées d'abord aux caractéristiques des territoires. On n'observe pas de corrélation entre le portage politique et les restrictions d'accès aux déchèteries.

### ● **Corrélations entre les programmes visant à réduire les déchets et les facteurs d'optimisation du SPPGD**

**Peu de corrélations** sont mises en évidence entre les programmes visant à réduire les déchets (PLP et programmes TZDZG) et les facteurs d'optimisation du SPPGD. Cela est cohérent avec le constat que la prévention était souvent déconnectée de la gestion des déchets à l'époque des premiers PLP<sup>56</sup>. Aussi, **les mesures d'optimisation du SPPGD (notamment la tarification incitative) étant vues comme les plus impactantes**, certains Territoires pionniers ont pu les mettre en œuvre sans pour autant s'engager dans un PLP ou dans un programme TZDZG. D'ailleurs, l'optimisation du SPPGD débute souvent à une **époque antérieure** au lancement des PLP.

2 des 4 Territoires pionniers n'ayant pas mis en place la tarification incitative ont porté un PLP volontaire mais aucun n'a porté de programme TZDZG (l'un d'eux est toutefois couvert par le programme TZDZG d'un acteur surplombant). On peut expliquer cette observation par le fait que **ces collectivités ont préféré agir sur la relation de proximité avec les usagers et sur l'optimisation du SPPGD** pour réduire les déchets. Dans le même ordre d'idées, on peut noter que les 2 collectivités avec une collecte des OMR en PAV n'ont pas porté de programmes.

---

<sup>56</sup> ADEME, novembre 2018. *Evaluation du dispositif des Programmes locaux et Plans Territoriaux de prévention des déchets en région Auvergne Rhône Alpes – Synthèse.*

**Tableau 18. Zoom sur le tableau d'analyse multicritères – Corrélations entre critères liés à l'organisation du SPPGD et critères liés à la démarche adoptée.**

Corrélations	Nature des motivations	Programmes visant à réduire les déchets	Portage politique	Gouvernance	Transversalité	Observation complémentaire
<b>Exercice de la compétence traitement</b>	Motivations liées aux exutoires à mettre en perspective avec l'exercice de la compétence traitement	Existence de syndicats de traitement moteurs portant des programmes sur plusieurs TP	Le portage politique faible ne se rencontre que chez ceux qui ont délégué la compétence traitement	Chez celles qui exercent le traitement, pas d'adhérentes attentistes, près de la moitié animatrices.	Plus de transversalité chez les TP et MU qui exercent la compétence traitement	Les TP couverts par des syndicats à compétence traitement jouant un rôle d'amateur sont particulièrement performants sur les OMR.
<b>Mise en place de la TI</b>	1 cas de Territoire pionnier avec des motivations financières qui n'est pas passé en TI	Les TP qui n'ont pas mis en place la TI n'ont pas non plus porté de programme TZDZG	Portage politique moyen ou fort pour les TP qui n'ont pas la RI	Non évalué	Non évalué	4 territoires sans TI dont 2 ne sont pas représentatifs, les 2 autres ont agi de manière innovante sur la pré-collecte. La plupart des TP qui collectent les OMR en C0,5 font de même pour les emballages.
<b>Modalités et fréquences de collecte</b>	Peu de corrélations observées	Peu de corrélations observées	Portage politique plus faible chez les TP qui collectent les OMR en PAV ou de façon mixte	Non évalué	Non évalué	2 TP collectent les OMR majoritairement en PAV (dont 1 en "collecte inversée"), ils sont parmi les plus performants.
<b>Restrictions d'accès en déchèterie</b>	Peu de corrélations observées	Peu de corrélations observées	Peu de corrélations observées	Non évalué	Non évalué	Pas de RS si pas de restrictions d'accès pour les pros. Pas de corrélation observée avec le niveau d'activité économique.

### 5.2.2. Synthèse des corrélations entre les critères de définition des trajectoires

Les éléments saillants de l'analyse multicritères sont résumés dans le tableau ci-après, en reprenant les 10 critères centraux un par un.

**Tableau 19. Synthèse des corrélations entre les critères de définition des trajectoires.**

<b>1 critère lié au contexte territorial des TP et MU :</b>	
<b>Typologie territoriale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moins de mesures liées à l'optimisation du SPPGD (TI, contrôles d'accès en déchèterie) sur les territoires urbains</li> <li>✓ Mais plus de programmes visant à réduire les déchets, de portage politique, de transversalité, et un rôle plus important dans la gouvernance.</li> </ul>
<b>4 critères liés à l'organisation du SPPGD :</b>	
<b>Exercice de la compétence traitement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plus de portage politique, de transversalité et un rôle plus important dans la gouvernance sur ceux qui exercent le traitement.</li> <li>✓ Des démarches parfois liées au refus de projets d'infrastructures de traitement portés par des acteurs surplombants.</li> <li>✓ Existence de syndicats de traitement moteurs, couvrant plusieurs TP, portant les PLP et programmes TZDZG et jouant un rôle d'harmonisation sur la RI et les contrôles d'accès en déchèterie.</li> </ul>
<b>Mise en place de la TI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Seul 1 Meilleur urbain a mis en place la TI. A l'inverse, seuls 4 TP n'ont pas mis en place la TI, dont 2 peuvent être considérés comme relativement représentatifs et ont agi notamment sur la pré-collecte des OMR et la</li> </ul>

	sensibilisation de proximité.
<b>Modalités et fréquences de collecte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Peu de corrélations observées avec les autres facteurs. Dans une certaine mesure, les collectivités qui exercent le traitement ont davantage tendance à collecter les OMR en C0,5 plutôt qu'en C1.</li> <li>✓ Le panel comprend 2 collectivités qui collectent les OMR en PAV et elles sont parmi les plus performantes.</li> </ul>
<b>Restrictions d'accès aux déchèteries</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dans une certaine mesure, les TP qui collectent les OMR en C1 ont eu plus tendance à instaurer des contrôles d'accès en déchèterie.</li> <li>✓ Les restrictions d'accès aux déchèteries sont parfois à l'initiative d'un syndicat surplombant.</li> </ul>
<b>5 critères liés à la démarche adoptée :</b>	
<b>Motivations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Peu de corrélations observées sur les motivations principales, mais des réalités différentes sur les enjeux liés aux exutoires en fonction de la répartition des compétences et un portage politique plus fort lorsqu'il y a de tels enjeux.</li> <li>✓ Les TZDZG mentionnent davantage de motivations que les autres et les territoires urbains mentionnent plus de motivations en lien avec l'idée de s'engager.</li> </ul>
<b>Programmes visant à réduire les déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Davantage de PLP et programmes TZDZG au sein des MU qu'au sein des TP.</li> <li>✓ Plus de transversalité, de portage politique et une posture plus proactive au sein des porteurs de programme.</li> <li>✓ Les TP sans TI ne sont pas engagés dans des programmes TZDZG.</li> </ul>
<b>Portage politique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le degré de portage politique est corrélé au fait d'avoir délégué la compétence traitement et aux enjeux d'exutoires, mais aussi à certains choix : ne pas avoir mis en place la TI (en tant que territoire performant), s'être engagé dans un PLP ou un programme TZDZG.</li> <li>✓ Plus le portage politique est fort, plus on trouve de transversalité et d'implication dans la gouvernance.</li> </ul>
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le degré d'implication dans la gouvernance est corrélé au fait d'être un territoire urbain et d'exercer le traitement.</li> <li>✓ Il va de pair avec plus de portage politique et de transversalité.</li> </ul>
<b>Transversalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le niveau de transversalité est d'abord lié au type de collectivité et à ses compétences.</li> <li>✓ Il est également corrélé positivement aux degrés de portage politique et d'implication dans la gouvernance.</li> </ul>

## 5.3. Identification de 7 trajectoires et de cas emblématiques

### 5.3.1. Démarche méthodologique

#### 5.3.1.1. De l'analyse multicritères à la rédaction des trajectoires et de cas emblématiques...

Plusieurs scénarios de définition des trajectoires ont été établis à partir de l'état des lieux et de l'analyse multicritères. Schématiquement, l'état des lieux des facteurs de succès fournit la *matière* des trajectoires tandis que l'analyse multicritère en assure la *cohérence*.

Le scénario définitif auquel nous sommes parvenus comprend **7 trajectoires qui ne sont pas exclusives**. Autrement dit, un même Territoire pionnier ou Meilleur urbain peut se rattacher à plusieurs trajectoires. Toutefois, certaines trajectoires sont incompatibles et nous avons tâché de réduire le nombre de « doubles comptes » à travers le choix des critères de définition des trajectoires.

Les trajectoires sont définies par des *critères obligatoires* (qui contribuent à définir la trajectoire et se rencontrent systématiquement au sein des territoires qui en font partie) et des *critères associés* (qui ne définissent pas la trajectoire *a priori* mais s'observent toujours ou souvent au sein des territoires qui en font partie). Ces *critères associés* expliquent que les trajectoires sont des **modèles « types » de parcours de collectivités dans la réduction des déchets** ; aussi, comme avec tout modèle, on pourra trouver sur un territoire donné des éléments qui ne correspondent pas tout à fait à la trajectoire. L'important est que la collectivité s'en rapproche significativement.

La définition des trajectoires et la répartition des collectivités au sein de ces trajectoires se sont faites en plusieurs « allers-retours » : les critères de définition ont évidemment impacté la répartition des collectivités, mais dans l'autre sens, la recherche de groupes pertinents a également contribué à la définition des critères. Les rares collectivités qui s'avéraient ne correspondre à aucune trajectoire ont été qualifiées de *cas atypiques*. Celles pour lesquelles nous n'avions pas assez d'informations pour trancher sont considérées comme *non classifiées*.

La présentation des trajectoires a été faite de manière à **fournir des « récits »** mettant l'accent sur ce qui rapproche les collectivités au sein des trajectoires, mais abordant également ce qui peut les différencier entre elles. **Chaque trajectoire est illustrée par un cas emblématique**. Pour cela, nous avons sollicité de nouveau les collectivités concernées en vue d'**entretiens téléphoniques complémentaires** permettant de confirmer la pertinence de les considérer comme emblématiques de leur trajectoire, de creuser certains aspects évoqués lors du premier entretien (notamment les aspects qui ressortent de la trajectoire) et de leur demander quel « message clé » elles souhaiteraient faire passer.

#### 5.3.1.2. Importance respective donnée aux 10 critères croisés dans la définition des trajectoires

La **typologie territoriale** et l'**exercice de la compétence traitement** sont des facteurs contextuels qui apparaissent corrélés d'une manière ou d'une autre à l'ensemble des autres critères clés. Ils font donc partie des critères privilégiés pour définir les trajectoires.

La **mise en place de la tarification incitative** apparaît corrélée à la plupart des autres critères. Au-delà de ce constat, elle apparaît comme le facteur d'optimisation principal qui explique les performances des Territoires pionniers et des Meilleurs urbains et elle représente un enjeu crucial. Elle fait donc également partie des critères privilégiés pour définir les trajectoires.

Les autres facteurs d'optimisation du SPPGD identifiés comme particulièrement importants, à savoir les modalités et fréquences de collecte et les restrictions d'accès aux déchèteries, sont corrélés à certains critères mais apparaissent **moins pertinents à mobiliser pour définir des trajectoires qui ont du sens**. En particulier, ils apparaissent peu corrélés aux critères liés à la démarche adoptée. Aussi, ils ne sont pas retenus comme critères clés pour définir les trajectoires, au profit de critères plus précis (*cf. supra*), mais nous les retenons tout de même comme exemples de la manière dont les TP et MU optimisent le service et nous notons le rôle des acteurs clés surplombants dans l'harmonisation des SPPGD à travers la mobilisation de ces leviers d'optimisation.



Le **portage politique** et l'**existence de motivations liées aux exutoires** sont des critères qualitatifs qui sont parfois importants pour comprendre les démarches engagées. Aussi, ils sont retenus pour définir certaines trajectoires. Les motivations d'ordre environnemental et financier, en revanche, n'apparaissent pas suffisamment corrélées aux autres critères pour que nous leur accordions une fonction autre qu'illustrative dans la définition des trajectoires.

Enfin, le **portage de programmes visant à réduire les déchets**, la **transversalité** et la **gouvernance** sont des critères qui sont largement corrélés entre eux et qui regroupent des cas intéressants de territoires ayant été particulièrement dynamiques dans la prévention (indépendamment de l'optimisation du SPPGD). Ils sont retenus pour définir certaines trajectoires.

### 5.3.1.3. Mobilisation de critères plus précis à travers l'identification de « groupes » au sein des TP et MU

Au-delà des 10 critères initialement creusés, l'analyse multicritères et les scénarios de répartition des collectivités dans les trajectoires ont été l'occasion d'envisager d'autres critères clés et d'identifier plusieurs « groupes » au sein des TP et MU, susceptibles de préfigurer certaines trajectoires. Les groupes suivants ont notamment pu être mis en évidence :

- Les TP et MU ayant délégué le traitement des déchets et dont les élus ont **fait face à des enjeux d'exutoires**, au-delà des coûts de traitement : décharge (*CC de Yenne, SMICTOM de la Région de Lerrain, CC de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé*), incinérateur (*SMTC, Grand Besançon*) ou TMB (*Questembert Communauté*)
- Les TP et MU ayant délégué le traitement à un **acteur clé surplombant qui couvre plusieurs TP et MU** et qui joue un rôle d'harmonisation de l'organisation du SPPGD (*7 couverts par TRIVALIS ; 4 par le SYTEVOM ; 3 par EVODIA ; 3 par le SYBERT*)
- Les TP ayant mis en place des **modalités de (pré-)collecte des OMR innovantes** : collecte des OMR uniquement en PAV (*CC de Yenne, CC du Pays des Herbiers*), fréquences de collecte moins élevées que pour les recyclables (*CC de la Région de Guebwiller, CC du Pays d'Alésia et de la Seine*), sacs transparents (*territoires couverts par le SIEEEN*)
- Les TP et MU ayant mis en place la tarification incitative et accordant de l'importance à la **relation de proximité avec les usagers**, par exemple en convoquant systématiquement les nouveaux habitants pour un entretien (*Questembert Communauté*), en définissant des process efficaces liés aux erreurs de tri (*SMIRTOM du Saint-Amandois*), en se rendant de manière récurrente sur les lieux de consommation (*CC de la Vallée de Kaysersberg*) ou encore en menant des actions de sensibilisation en pied d'immeuble (*CC de la Région de Guebwiller*).

## 5.3.2. Panorama des 7 trajectoires identifiées

### 5.3.2.1. Les 7 trajectoires en quelques mots...

Les 7 trajectoires identifiées sont les suivantes :

- **T1. Les « animateurs urbains »** : C'est la seule trajectoire qui regroupe uniquement des Meilleurs urbains. Ceux qui en font partie se caractérisent par l'absence de tarification incitative mais par l'existence d'une dynamique territoriale importante autour de la prévention, avec le portage de programmes visant à réduire les déchets (PLP, programmes TZDZG), de la transversalité et un rôle d'animateur dans la gouvernance.
- **T2. Les « Collecteurs confrontés à des problèmes d'exutoires »** : Cette trajectoire est la seule qui soit axée sur les motivations et elle est compatible avec l'ensemble des autres trajectoires. Elle regroupe des collectivités ayant fait face à des enjeux liés aux exutoires (au-delà des coûts de traitement) et qui n'avaient pas le contrôle total sur la gestion des déchets car elles avaient délégué la compétence traitement.
- **T3. Les « Ruraux entraînés par un syndicat de traitement moteur »** : Cette trajectoire est axée sur une posture dite « portée par un syndicat moteur » qu'occupent les territoires qui en font partie dans la gouvernance. Elle regroupe des collectivités couvertes par un

« acteur clé surplombant » jouant un rôle central sur son périmètre. Ces collectivités ont toutefois pu être motrices sur certaines mesures comme la tarification incitative.

- **T4. Les « (Pré-)collecteurs innovants »** : Les collectivités de cette trajectoire se définissent par le fait qu'elles ont mis en place la tarification incitative ainsi que des mesures innovantes en termes de (pré-)collecte des OMR : passage à une collecte des OMR en apport volontaire, fréquence en C0,5 pour les OMR et C1 pour les recyclables, sacs transparents... Ces collectivités peuvent simultanément s'inscrire dans d'autres trajectoires de territoires en tarification incitative.
- **T5. Les « Incitateurs-sensibilisateurs de proximité »** : Comme la trajectoire précédente, cette trajectoire suppose la mise en place de la tarification incitative et est compatible avec d'autres trajectoires de collectivités qui l'ont mise en place. L'accent est mis ici sur la relation de proximité avec les usagers, avec une visée systémique : ambassadeurs tri-prévention, process lié aux erreurs de tri, convocation des nouveaux habitants...
- **T6. Les « Créateurs de dynamique territoriale »** : Les collectivités qui s'inscrivent dans cette trajectoire ont non seulement mis en place la tarification incitative mais aussi été à l'origine d'une certaine dynamique territoriale de prévention. Elles ont porté des programmes visant à réduire les déchets et joué un rôle d'animateur ou de relais dynamique dans la gouvernance. Cette trajectoire peut être combinée avec les deux précédentes.
- **T7. Les « Optimisateurs autonomes du SPPGD »** : Cette trajectoire regroupe des collectivités qui ont mis en place la tarification incitative sans se distinguer particulièrement par l'un des éléments centraux des trois trajectoires précédentes (innovations en termes de (pré-)collecte, relation de proximité, dynamique prévention) et qui ne rentrent pas non plus dans la trajectoire des « ruraux entraînés par un syndicat de traitement moteur ».

#### 5.3.2.2. Synoptique des trajectoires

Le synoptique des trajectoires est présenté ci-après. Il se lit de la manière suivante :

- Tout d'abord, en haut du synoptique, le panel de départ est indiqué : il existe **une trajectoire spécifique aux Meilleurs urbains et six trajectoires « mixtes »** pour les Territoires pionniers et Meilleurs urbains. Il convient de préciser que :
  - Le critère de distinction entre « Territoires pionniers » et « Meilleurs urbains » est fortement corrélé au critère « avec ou sans TI ».
  - Dans les faits, plusieurs trajectoires « mixtes » ne regroupent que des Territoires pionniers. Elles sont cependant laissées ouvertes aux Meilleurs urbains, l'idée étant que d'autres territoires urbains puissent les rejoindre à l'avenir s'ils mettent en place certaines mesures.
- Ensuite, sont indiqués les principaux critères de définition des trajectoires à partir du panel pris en compte. Ces critères peuvent être :
  - *Incompatibles* avec d'autres critères limitrophes (auxquels cas ils sont représentés dans une case orange) : collectivités plutôt suiveuses ou plutôt motrices ; présence ou non d'éléments saillants en plus de la tarification incitative.
  - *Compatibles* avec d'autres critères (auxquels cas ils sont représentés dans une case bleue) : existence d'enjeux liés aux exutoires ; nature des éléments saillants en plus de la tarification incitative, le cas échéant.
- Enfin, en bas du schéma (en vert), se trouvent les intitulés des sept trajectoires, accompagnés de leur effectif recensé et de leur cas emblématique.

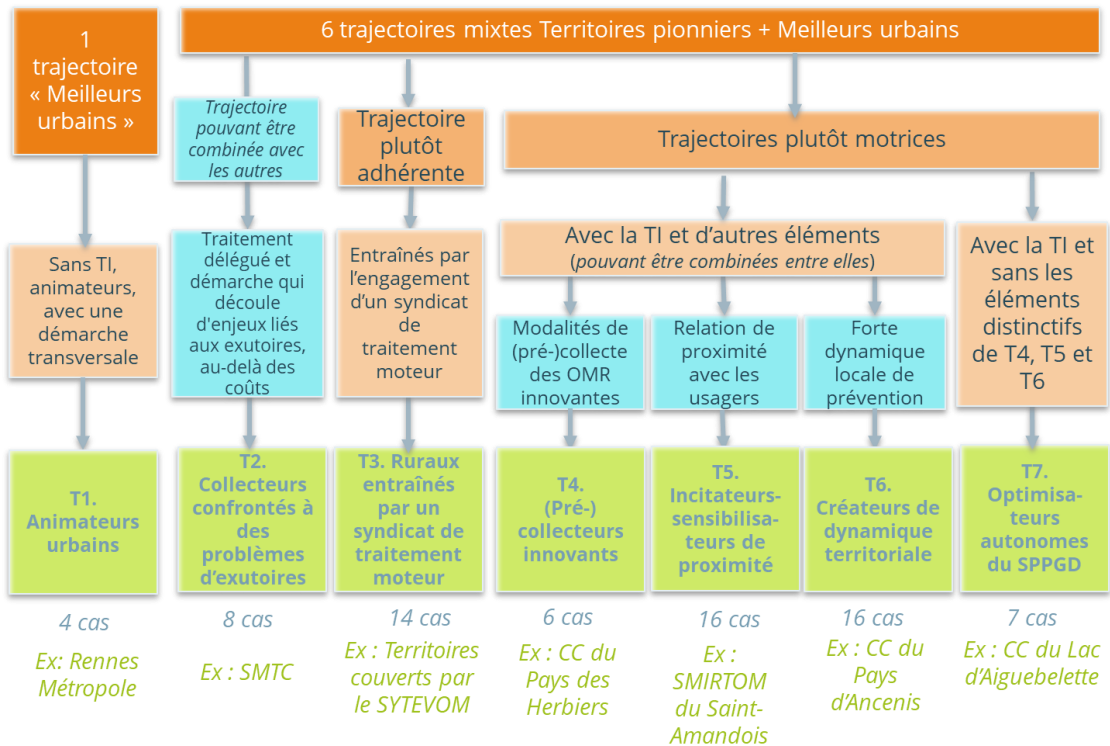


Figure 96. Synoptique des 7 trajectoires des Territoires pionniers et Meilleurs urbains.

### 5.3.2.3. Répartition des Territoires dans les trajectoires

#### Tableau des critères et liste des collectivités se rattachant à chaque trajectoire

Le tableau ci-dessous récapitule les critères des différentes trajectoires (« obligatoires » ou « associés »), le nombre de cas identifiés pour chaque trajectoire, et dresse la liste des collectivités rattachées à chaque trajectoire.

Précisons que cette répartition reflète ce que nous avons observé au moment de l'étude et que **l'appartenance ou la non-appartenance à une trajectoire n'a rien de définitif**. En fonction de l'évolution des contextes et des mesures mises en place, les TP et MU sont susceptibles de rejoindre d'autres trajectoires à l'avenir – sans compter les territoires qui ne sont pas encore TP ou MU et ceux qui ne font partie du panel de cette étude. Enfin, nous n'avons pas toujours suffisamment d'éléments pour trancher en la faveur du rattachement à une trajectoire donnée.

Tableau 20. Tableau des 7 trajectoires.

Trajectoire	T1. « Animateurs urbains »	T2. « Collecteurs confrontés à des problèmes d'exutoires »	T3. « Ruraux entraînés par un syndicat de traitement moteur »	T4. « (Pré-)collecteurs innovants »	T5. « Incitateurs-sensibilisateurs de proximité »	T6. « Créateurs de dynamique territoriale »	T7. « Optimisateurs autonomes du SPPGD »
<b>Critères obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleur urbain</li> <li>- Pas de TI</li> <li>- Gouvernance : animateur</li> <li>- Programmes visant à réduire les déchets directement portés</li> <li>- Transversalité en interne et avec d'autres acteurs et programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement délégué</li> <li>- Motivations liées aux exutoires mentionnées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couvert par un acteur clé surplombant</li> <li>- Gouvernance : collectivités portées par un syndicat moteur (1 exception: relais dynamique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TI</li> <li>- Modalités de (pré-)collecte des OMR innovantes : passage à une collecte des OMR en C0,5 ; fréquence C0,5 pour les OMR et C1 pour la CS ; sacs transparents...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TI</li> <li>- Importance de la relation de proximité avec les usagers, avec une visée systémique (ambassadeurs PàP, appels au cas par cas si erreurs de tri, convocation des nouveaux habitants...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TI</li> <li>- Eléments attestant d'une dynamique territoriale autour de la prévention</li> <li>- Porteur d'un PLP ou programme TZDZG, ou relais dynamique d'un acteur surplombant (1 NR)</li> <li>- Animateur ou relais dynamique dans la gouvernance (1 soutien, 3 NR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TI</li> <li>- Pas couvert par un acteur clé surplombant, ou couvert mais relais dynamique avec un portage politique fort</li> <li>- Ne porte pas de PLP volontaire, PLPDMA et/ou TZDZG (1 exception)</li> <li>- Ne remplit pas les critères distinctifs des trajectoires T4, T5 et T6</li> </ul>

<b>Critères associés (souvent ou toujours associés à la trajectoire)</b>	- Portage politique moyen ou fort	- Portage politique moyen ou fort (1 exception : faible)	- Territoires ruraux - PLP ou programme TZDZG porté par l'acteur surplombant, si ces programmes existent (plusieurs NR) - Pas de transversalité identifiée - Portage politique moyen, faible ou NR	- Parfois hyper performants sur les OMR : 2 sont en dessous de 80 kg/hab. (ils collectent les OMR en PAV)	- Généralement couverts par un programme visant à réduire les déchets (2 exceptions)	- Transversalité en interne et/ou avec d'autres acteurs ou programmes (plusieurs NR) - Portage politique moyen ou fort (plusieurs NR) - Porteur direct d'un PLP ou programme TZDZG (1 exception)	- Territoires ruraux - Portage politique moyen - Soutien ou relais dynamique dans la gouvernance (1 NR)
<b>Nb de TP et MU dans la trajectoire</b>	4	8	14	6	15	15	7
<b>Liste des TP et MU de la trajectoire</b>	Communauté Urbaine Angers Loire Métropole Nantes Métropole <b>Rennes Métropole</b> Métropole de Lyon	CC de Yenne Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais Communauté de Communes Ardenne Thiérache Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges <b>Communauté de Communes des Quatre Rivières</b> Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - les Essarts	Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais Communauté de communes Ardenne Thiérache Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges <b>Communauté de Communes des Quatre Rivières</b> Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - les Essarts	Cc de Yenne Communauté de Communes de la Région de Guebwiller Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine <b>Communauté de Communes du Pays des Herbiers</b> Communauté de Communes Estuaire et Sillon	Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Communauté d'Agglomération Mauges Communauté d'Agglomération Mauges Communauté de Communes Centre Haut-Rhin Communauté de Communes Convergence Garonne Communauté de Communes de la	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Communauté d'Agglomération Mauges Communauté de Communes Blavet Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg	<b>CC du Lac d'Aiguebelette</b> Communauté de Communes Bléré Val de Cher Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé Communauté de Communes de l'Aillantais Communauté de Communes Sèvre et Loire Sedre de la Région d'Etampes Smidom Veyle Saône

		Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Région de Lerrain <b>Syndicat Mixte de Thann - Cernay</b>	Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne Communauté de Communes du Val Marnaysien Communauté de Communes Estuaire et Sillon <b>Scom Est Vendéen</b> <b>Sictom de Villersexel</b> <b>Sictom des 3 Com 25</b> Sictom du Val de Saône Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Région de Lerrain	Questembert Communauté	Région de Guebwiller Communauté de Communes de la Dombes Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg Communauté de Communes du Bassin de Pompey Communauté de Communes Pays de Nexon Monts de Chalus Communauté de Communes Terres Toulouises Questembert Communauté SICTOM de la zone sous vosgienne Smictom des Pays de Vilaine <b>Smirtom du Saint Amandois</b> Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient	<b>Communauté de Communes du Pays d'Ancenis</b> Communauté de Communes Ouche et Montagne Communauté de Communes Pays de Nexon Monts de Chalus Communauté de Communes Terres de Montaigu, Cc Montaigu-Rocheservière Communauté de Communes Terres Toulouises PETR du Pays de Sarrebourg Questembert Communauté SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire Smictom des Pays de Vilaine Syndicat Mixte de Thann - Cernay Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la région de Saverne	
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

## Statistiques sur la répartition des territoires dans les trajectoires

Pour 8 Territoires pionniers et Meilleurs urbains, les informations étaient insuffisantes pour identifier une classification pertinente dans au moins 1 trajectoire.

Les 57 TP et MU restants comprennent :

- Cas atypiques ;
- **41 collectivités** (soit plus de 70 %) qui se classent dans **une seule trajectoire selon les informations disponibles** ;
- 10 collectivités qui se classent dans 2 trajectoires ;
- 3 collectivités qui se classent dans 3 ou 4 trajectoires.

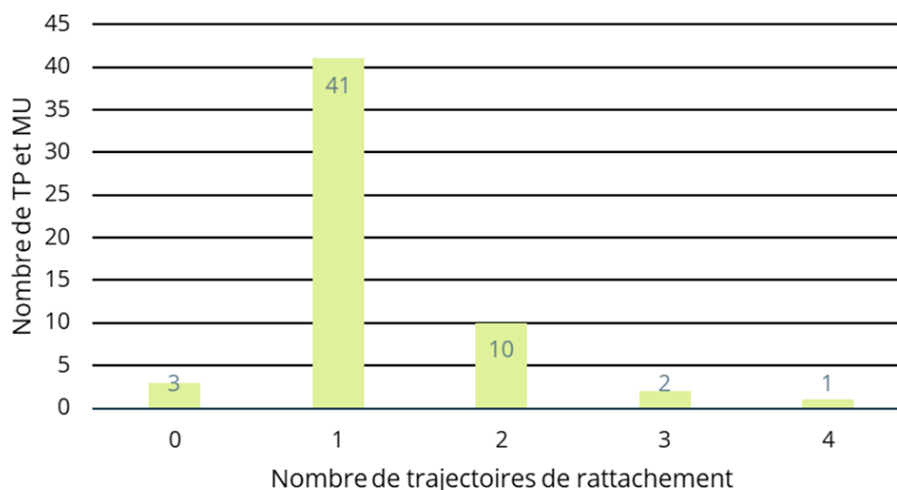


Figure 97. Répartition des TP et MU selon le nombre de trajectoires auxquels ils se rattachent (échantillon : 58 collectivités pour lesquelles les informations sont suffisantes pour la classification).

Les trajectoires regroupant le plus de cas sont celles des « Incitateurs-sensibilisateurs de proximité », des « Créateurs de dynamique territoriale » et des « Ruraux entraînés par un syndicat de traitement moteur ». A noter que ce sont des trajectoires caractérisées par une **dynamique autour de la sensibilisation des usagers et/ou de la prévention**, cette dynamique pouvant être portée par la collectivité elle-même ou par un acteur clé surplombant.

La trajectoire regroupant le moins de cas identifiés est celles des « animateurs urbains », ce qui s'explique par un biais de sélection évident puisque le nombre de « Meilleurs urbains » concernés par l'étude était d'emblée limité à 7 (mais ce qui est aussi adéquat avec le fait que les territoires urbains sont globalement moins performants que les ruraux).

La trajectoire des « Optimisateurs autonomes du SPPGD » compte relativement peu de cas, ce qui signifie que la plupart des Territoires pionniers ayant mis en place la tarification incitative ont soit été couverts par un acteur clé surplombant, soit porté eux-mêmes des actions notables relevant des modalités de (pré-)collecte innovante, de la relation de proximité avec les usagers et/ou de la dynamique territoriale prévention. En d'autres termes, **la tarification incitative est rarement le seul élément saillant** des démarches engagées par les Territoires pionniers.

Enfin, la trajectoire comprenant le plus de cas non précisés (c'est-à-dire pour lesquels nous n'avons pu identifier clairement la pertinence du rattachement à ladite trajectoire) est celle des « Collecteurs confrontés à des problèmes d'exutoires », ce qui s'explique notamment par le fait que les motivations initiales liées aux exutoires ne sont pas toujours connues des enquêtés.

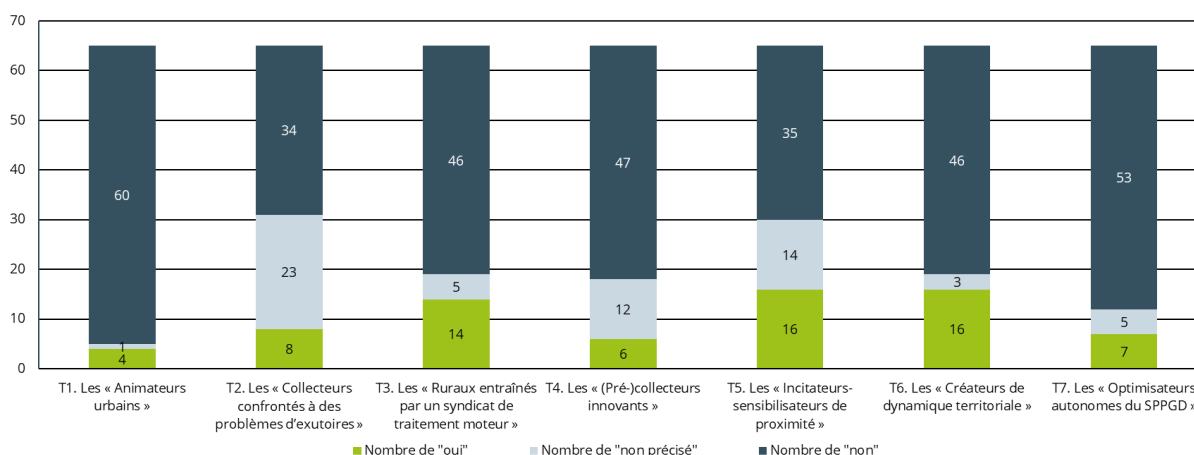


Figure 98. Répartition des TP et MU dans chacune des 7 trajectoires (échantillon : 65 collectivités, dont 54 ayant pu être rangées dans au moins une trajectoire).

### 5.3.3. Choix des cas emblématiques illustrant les 7 trajectoires

Des cas emblématiques ont été recherchés pour illustrer chacune des trajectoires. Tout comme les autres territoires, ces cas ne répondent pas forcément strictement à l'ensemble des critères associés à leur trajectoire, mais ils s'en rapprochent particulièrement. Leur caractère emblématique s'apprécie par rapport aux **critères remplis** et aux **récits fournis**.

Pour la plupart des trajectoires, nous avons identifié plusieurs collectivités qui auraient pu selon nous faire de très bons cas emblématiques, tant les expériences individuelles sont variées et riches d'enseignements. Nous nous sommes limités à un cas emblématique pour chaque trajectoire (sauf pour la trajectoire des « Ruraux entraînés par un syndicat de traitement moteur », pour laquelle le cas emblématique est l'ensemble des TP couverts par un même syndicat).

L'arbitrage s'est fait notamment sur des **critères de représentativité**, notamment en termes de géographie, de population et de type de collectivité. Nous avons également cherché à représenter différentes situations par rapport à une mesure phare sur laquelle les Territoires pionniers sont partagés : la collecte séparée des biodéchets.

Tableau 21. Caractéristiques des 7 « cas emblématiques » illustrant les trajectoires.

Trajectoire	Territoire	Type de collectivité	Région	Département	Pop.	TI ?	Collecte séparée BD ?
T1	Rennes Métropole	Métropole	Bretagne	Ile-et-Vilaine	447 451	Non	Oui (PAV)
T2	Syndicat Mixte de Thann-Cernay	Syndicat intercommunal	Grand-Est	Haut-Rhin	41 466	Oui	Oui (PàP)
T3	SYTEVOM	Syndicat intercommunal	BFC	Haute-Saône/Doubs	251 000	Oui	Selon adhérents
T4	CC du Pays des Herbiers	Comm. de communes	Pays de la Loire	Vendée	29 575	Oui	Oui (PAV)
T5	SMIRTOM du Saint-Amandois	Syndicat intercommunal	Centre-VdL	Cher	55881	Oui	Non
T6	CC du Pays d'Ancenis	Comm. de communes	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	65 873	Oui	Non
T7	CC du Lac d'Aiguebelette	Comm. de communes	AuRA	Savoie	5 831	Oui	Non

### 5.3.4. Cas atypiques et non classifiés

#### 5.3.4.1. Les cas atypiques

Lorsqu'on dispose de suffisamment d'informations sur un territoire mais qu'il ne nous semble se rattacher à aucune des trajectoires prédéfinies, on peut être tenté d'« élargir » les critères d'une trajectoire existante voire de « créer » une trajectoire supplémentaire.

Cependant, certains territoires ne nous ont pas paru assez « représentatifs » pour justifier d'employer l'une ou l'autre de ces méthodes. Ces territoires sont au nombre de 3 :

- Le **SICTOM d'Avril, Fleury et Luthenay** est l'un des 4 Territoires pionniers qui n'a pas mis en place la tarification incitative. Il présente plusieurs caractéristiques qui le rendent particulièrement atypique : c'est le moins peuplé des Territoires pionniers (1 125 habitants,



soit 5 fois moins que le deuxième moins peuplé), c'est le seul à ne pas avoir de déchèteries et il présente très peu d'activité économique.

- La **Communauté de communes Anjou Bleu Communauté** est un autre Territoire pionnier sans tarification incitative. La collectivité est très dynamique en termes de sensibilisation et d'optimisation du SPPGD et met l'accent sur la relation de proximité avec les usagers, ce qui pourrait la rapprocher des « Incitateurs-sensibilisateurs de proximité ». D'un autre côté, son approche « alternative » à la tarification incitative (sur laquelle les élus sont divisés) pourrait presque justifier de la classer dans une trajectoire à part entière. Cependant, le découpage territorial particulier rend ce cas peu représentatif : la majeure partie du territoire est collectée par le SISTO, un acteur clé surplombant qui applique la redevance incitative. Quelques communes sont aussi collectées par le SYCTOM du Loire Béconnais et ses Environs, un autre Territoire pionnier.
- La **Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc** présente certaines caractéristiques qui pourraient la rapprocher de la trajectoire des « Animateurs urbains ». Cependant, elle ne remplit pas l'ensemble des critères « obligatoires » de cette trajectoire, ce qui nous a amené à la considérer comme un cas atypique pour une question de cohérence.

#### 5.3.4.2. Les non classifiés

L'ensemble des Territoires pionniers et Meilleurs urbains avec lesquels nous avons eu un entretien ont pu être classifiés dans au moins une trajectoire (ou éventuellement considérés comme cas atypiques).

Certains TP et MU avec lesquels nous n'avons pas eu d'entretien ont également pu être classifiés dans au moins une trajectoire à partir de données bibliographiques, des informations issues des entretiens avec les DR de l'ADEME et des connaissances de l'équipe projet.

Enfin, dans le cadre de cette étude, **8 territoires n'ont été classifiés dans aucune trajectoire** (dont 7 Territoires pionniers et 1 Meilleur urbain) faute d'informations suffisantes, et notamment compte tenu de l'absence d'entretien permettant de recueillir des informations qualitatives nécessaires pour la classification :

- Communauté de communes du Gâtinais En Bourgogne
- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
- Communauté de Communes de Grandlieu
- Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe
- Communauté de Communes du Pays des Achards
- Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
- Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen
- SYCTOM du Loire Béconnais et ses Environs

#### 5.3.5. Etude des coûts du SPPGD selon la trajectoire

Les coûts aidés par habitant HT du SPPGD ont été étudiés en fonction de la trajectoire d'appartenance, en croisant cette information avec la typologie territoriale. Cette analyse a été faite pour 4 trajectoires pour lesquels les données étaient suffisamment nombreuses : celles des « Ruraux entraînés par un syndicat de traitement moteur » (T3), des « Incitateurs-sensibilisateurs de proximité » (T5), des « Créateurs de dynamique territoriale » (T6) et des « Optimisateurs autonomes du SPPGD » (T7). Pour chaque trajectoire, la typologie territoriale de référence a été recomposée à partir des typologies des collectivités qui en font partie.

On constate tout d'abord que **l'écart avec la médiane nationale est significatif pour l'ensemble des trajectoires**. Cet écart varie de -14 % à -21 % sur les 4 trajectoires étudiées, qui comptent à la fois des collectivités de typologie rurale (« rural dispersé » ou « rural avec ville-centre ») et des collectivités de typologie mixte à dominante rurale. Ces derniers sont la typologie la plus représentée dans chacune des trajectoires étudiées, sauf la n°7. Rappelons que, indépendamment de la

trajectoire, on observe un écart entre la moyenne des TP et la médiane nationale pour la typologie « mixte rural » mais pas pour la typologie rurale : les territoires de typologie « mixte rural » de chaque trajectoire tendent donc à accroître les écarts.

On constate aussi que l'écart est **plus important pour les « Ruraux entraînés par un syndicat de traitement moteur » (-21 %)** que pour les autres trajectoires, où les écarts avec la référence nationale sont proches (respectivement -13 %, -14 % et -21 %). Cela pourrait s'expliquer notamment par le fait que les « Ruraux entraînés par un syndicat de traitement moteur » ont tendance à réaliser davantage d'économies d'échelle que les autres Territoires pionniers sur les coûts de gestion des déchets, grâce au rôle du syndicat de traitement.

Tableau 22. Moyenne des coûts aidés HT par habitant du SPPGD au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains, selon la trajectoire et la typologie territoriale (Source : Julien Ruaro).

	Rural		Mixte rural		Mixte urbain		Total		Médiane typologie	Ecart
	Nb	Coût	Nb	Coût	Nb	Coût	Nb	Coût		
<b>T3</b>	3	71 €	5	61 €			8	65 €	82 €	-21%
<b>T5</b>	1	62 €	6	75 €	1	84 €	8	74 €	85 €	-13%
<b>T6</b>	2	89 €	7	67 €			9	72 €	84 €	-14%
<b>T7</b>	2	66 €	2	69 €			4	68 €	81 €	-16%

## 5.4. Présentation des 7 trajectoires

### 5.4.1. Trajectoire n°1 : Les « animateurs urbains »

**Nb cas identifiés : 4**

Sans atteindre des performances aussi spectaculaires que celles des Territoires pionniers, certaines intercommunalités urbaines n'ayant pas mis en place la tarification incitative se distinguent par un engagement historique dans la prévention des déchets, avec une stratégie basée sur le lancement de programmes territoriaux, une transversalité à plusieurs niveaux et un positionnement d'animateur territorial.

#### 5.4.1.1. Présentation de la trajectoire

Les « animateurs urbains » sont des collectivités urbaines **historiquement engagées** dans la prévention des déchets et qui sont parmi les plus performantes de leur typologie au niveau national.

Ces collectivités se sont d'abord engagées dans des programmes locaux de prévention des déchets (PLP) volontaires, soutenus par l'ADEME. Puis elles se sont engagées dans un PLPDMA réglementaire ou, plus souvent, dans un programme TZDZG. Dans tous les cas, **c'est la collectivité elle-même qui porte les programmes** et non un acteur surplombant.

Elles restent engagées dans une démarche de réduction des déchets et **se fixent des objectifs chiffrés** en ce sens, que ce soit dans le cadre d'un PLPDMA, d'un CODEC, ou encore d'un objectif propre à la collectivité (qui dépasse généralement la durée des programmes précédents).

Elles bénéficient d'un **portage politique plutôt fort** sur la thématique de la prévention des déchets. Leurs motivations sont nombreuses : développement durable, enjeux financiers, recherche d'exemplarité, optimisation du service, respect de la réglementation, anticipation de la fin de vie d'exutoires, etc.

S'agissant de métropoles ou de communautés urbaines, qui sont les formes les plus intégrées d'intercommunalités, elles sont dotées de **nombreuses compétences** dont elles se saisissent afin de développer une **démarche transversale en interne**. La direction des déchets travaille ainsi avec d'autres directions et services : développement économique, relation aux usagers, éducation, insertion, santé, environnement, communication, achats, sports etc.

Elles développent aussi une **transversalité avec d'autres plans et programmes territoriaux**, notamment les PCAET, et travaillent étroitement avec d'autres acteurs tels que les communes, les

baillieurs sociaux ou les chambres consulaires. Par ailleurs, elles s'appuient sur le **tissu associatif local** (souvent riche) et sur des entreprises innovantes pour porter des actions ciblées, et parfois sur des acteurs du monde de la recherche pour explorer des problématiques entourant la prévention et la gestion des déchets.

Les « Animateurs urbains » se positionnent comme des **animateurs** ou **facilitateurs** dans la gouvernance de leur démarche. A ce titre, ils mettent en réseau différents acteurs, jouent un rôle d'information et de communication et les soutiennent dans leurs projets sur le plan technique, financier ou encore matériel. Comme les projets d'acteurs locaux sont nombreux, le soutien financier de la collectivité s'inscrit parfois dans un **processus standardisé** (appel à projets, appel à manifestation d'intérêt...). Les acteurs peuvent également se voir déléguer des missions liées à la prévention à travers des marchés publics.

Outre l'inclusion des acteurs clés locaux dans les **instances de gouvernance** comme les Comités de pilotage TZDZG, des **enquêtes et consultations** sont menées auprès des citoyens, dans une logique de gouvernance participative.

Les « Animateurs urbains » se distinguent avant tout par leur démarche de prévention mais ne négligent pas pour autant l'optimisation du SPPGD. Les collectes d'OMR sont en porte-à-porte ou mixtes (le plus souvent hebdomadaires), tout comme les collectes de recyclables. Des **collectes de biodéchets et d'encombrants** existent parfois. L'extension des consignes de tri est effective ou tout au moins envisagée. Les **restrictions d'accès aux déchèteries** concernent surtout les **professionnels**, qui y sont acceptés sous certaines conditions.

Ces collectivités n'ont **pas mis en place la tarification incitative** mais ont parfois engagé une démarche sur ce sujet. Leur mode de financement est la TEOM.

Ce sont des territoires situés pour la plupart dans l'Ouest de la France, où la population est **relativement jeune** et où la **croissance démographique** est élevée en regard du niveau national moyen. Les logements sont majoritairement des **appartements**, dont les occupants sont **locataires**. La population est en général **sensible à l'environnement** et des **collectifs zéro déchet** ont été créés. Toutefois, une partie des habitants demeure réfractaire ou peu sensible à ces questions.

Leurs **ratios d'OMR et OMA** sont parmi les plus bas des territoires urbains, mais restent en absolu nettement supérieurs à ceux des Territoires pionniers. Cela peut notamment s'expliquer par l'absence de tarification incitative et par des problématiques spécifiques aux collectivités urbaines, y compris en termes de production de déchets (présence d'activités et de commerces, modes de consommation différents...), en dépit de la qualité des démarches engagées. Leurs **ratios de DMA**, à l'inverse, sont plus bas que ceux des Territoires pionniers, ce qui est lié à une moindre production de déchets des déchèteries liée à la typologie d'habitat.

#### 5.4.1.2. Cas emblématique : Rennes Métropole

Avant que le terme n'apparaisse, Rennes Métropole faisait de la prévention « *sans le savoir* », à travers de petites actions comme la distribution de composteurs individuels ou de Stop Pub.

C'est à partir de 2006 que le terme « prévention » fait son entrée dans l'organigramme et que les actions prennent plus d'ampleur : premières expérimentations de compostage collectif en pied d'immeuble, achats malins, évitement des sacs de caisse...

Trois ans plus tard, la démarche se structure tandis que les accompagnements techniques et financiers de l'ADEME pour les premiers programmes locaux de prévention des déchets (PLP) font leur apparition. Rennes Métropole se lance naturellement dans un PLP. Même si la notion de prévention demande un certain temps d'appropriation pour certains élus, le vice-président est moteur et le président signe pour engager la collectivité sur la période 2010-2015. S'ensuivra un programme TZDZG dans lequel s'inscrira le PLPDMA réglementaire.

La prévention aujourd'hui, sur le territoire de Rennes Métropole, c'est un budget de 2 €/hab./an et un service de 12 personnes (auquel s'ajoutent les prestataires chargés de l'installation des sites de compostage partagé). Ce service a connu plusieurs réorganisations au fil du temps. Tout d'abord, entre 2011 et 2012, un regroupement a été fait entre les services prévention et relation aux usagers. Puis, plus récemment, les services opérationnels se sont vu attribuer non seulement la gestion mais aussi la prévention des flux dont ils ont la charge. Ainsi, pour les biodéchets, les services opérationnels sont responsables à la fois des collectes séparées et de l'équipement en composteurs, l'idée étant que l'on cherche avant tout à privilégier la gestion *in situ* mais que la collecte séparée

s'avère plus adaptée dans certains cas. « *La prévention est maintenant dans tous les services, qui ont une responsabilité commune* », affirme Marie Neuschwander.

Ce redéploiement de la prévention vers les services opérationnels permet au service à présent nommé *Accompagnement des publics Energies Déchets* d'être moins accaparé par la gestion du quotidien et davantage « *agile, dans une logique d'amélioration continue* », comme l'explique sa responsable Pénélope Le Roux-Alessio. En témoignent la création d'un poste de « chargé des changements de comportement » et le lancement d'un groupe de travail transversal à la collectivité sur le même sujet. En outre, un projet de recherche en psychologie sociale est prévu avec le monde académique pour mieux comprendre sous quels angles sensibiliser (environnement, santé, qualité de vie...) pour susciter des changements de comportement. « *On essaie toujours de mobiliser par le sens, qui n'est pas forcément le même selon les publics* », explique Marie Neuschwander.

Autre changement organisationnel notable : l'arrivée de 3, puis 6 « médiateurs », chargés de mener une sensibilisation de proximité auprès des usagers, de recueillir leurs attentes et de régler d'éventuelles situations conflictuelles (en cas de dépôts sauvages par exemple). Auparavant, Rennes Métropole disposait d'une équipe d'ambassadeurs via un marché public, mais le choix a été fait d'internaliser et de remplacer le terme « ambassadeur » par celui de « médiateur » pour créer moins de distance et refléter l'ampleur plus grande qu'a prise cette médiation.

En outre, la prévention ne se limite pas au service déchets de la métropole. De nombreux soutiens et partenariats sont établis avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), dont le tissu est très riche. Un marché public pour la sensibilisation des scolaires et du grand public est par exemple passé avec la Feuille d'Erable, pilier de l'ESS sur le territoire depuis 1980. Rennes Métropole travaille par ailleurs sur un schéma du réemploi et a notamment soutenu le lancement de La Belle Déchette, deuxième plus grande ressourcerie du territoire après Emmaüs. Ces acteurs locaux sont fédérés et valorisés lors d'événements annuels comme le « village des récupérables ».

En parallèle de son engagement historique dans la prévention des déchets puis les changements de comportements, Rennes Métropole n'a pas hésité à manier le levier de l'optimisation du SPGD, et ce dès la « *préhistoire* » de la prévention. Ainsi, un maillage relativement dense en déchèteries a été mis en place, avec un suivi rigoureux et un accès limité et payant pour les professionnels. Ceux-ci doivent aussi s'acquitter de la redevance spéciale, dont la mise en place a nécessité un travail de longue haleine. Les fréquences de collecte ont été harmonisées et réduites. La métropole planche maintenant sur plusieurs scénarii pour une tarification incitative qui serait adaptée à son milieu urbain (voire « hyper-urbain ») et étudie une forme inédite d'« incitation collective » (dont l'applicabilité est en cours d'étude avec l'ADEME et le Ministère de la Transition écologique et solidaire).

Cette approche relative aux déchets s'inscrit elle-même dans une démarche plus large. Ainsi, les objectifs du PLPDMA sont inscrits dans le plan climat-air-énergie territorial de la métropole. Au-delà du fait que les enjeux déchets sont traités en même temps que les enjeux climat-air-énergie sous plusieurs aspects (méthanisation, réseaux de chaleur, bennes roulant aux gaz naturel...), il y a tout intérêt à rapprocher les démarches. Une instance élargie s'est ainsi réunie dans le cadre du PCAET et la direction des Déchets de Rennes Métropole est mandatée par sa direction générale pour mener une réflexion globale sur les changements de comportement en s'appuyant sur l'expérience acquise sur la politique déchets. « *Le déchet est souvent perçu comme le premier levier pour agir* », note à ce sujet Pénélope Le Roux-Alessio.

Les principales marges de manœuvre pour aller plus loin dans la réduction des déchets sont connues : fermentescibles, encombrants, textiles sanitaires... Bonne nouvelle : la métropole ressent un « *frémissement* » de changement effectif de comportements avec une répercussion sur les tonnages collectés, comme en a témoigné par exemple le succès d'un atelier de réduction des déchets sur le campus de Rennes 2. L'effet conjugué d'une prise de conscience croissante des enjeux climatiques de la part d'une population déjà très sensible à ces questions et des actions coordonnées par la métropole. Une perspective qui se dessine est la mise en place d'un « comité des usagers » pour rendre les Rennais encore plus acteurs de ces changements.

**Le message clé de Marie Neuschwander, directrice des Déchets et Réseaux d'énergie, et de Pénélope Le Roux Alessio, responsable du service Accompagnement des publics Energies Déchets de Rennes Métropole :**

« Rien de miraculeux : il s'agit de considérer chaque type d'utilisateur avec ses différences et de travailler à une toute petite maille. On fait dans la dentelle et on s'adapte en permanence. »

« La complémentarité des solutions offertes aux usagers, comme par exemple pour la gestion des biodéchets, est l'une des clés. Tout comme la redevance spéciale ou notre très bonne connaissance de l'utilisation du service liée à notre gestion en direct des contenants. »

« Par ailleurs, la présence d'associations et d'un tissu très riche d'acteurs de l'économie sociale et solidaire est vraiment une force que l'on a. »

## 5.4.2. Trajectoire n°2 : Les « Collecteurs confrontés à des problèmes d'exutoires »

### 5.4.2.1. Présentation de la trajectoire

Les « Collecteurs confrontés à des problèmes d'exutoires » sont des collectivités majoritairement rurales ou mixtes, de toutes tailles, qui ont deux points communs : elles n'exercent pas la compétence traitement et l'une des motivations (pas forcément exclusive) à l'origine de leur démarche de réduction des déchets est de **limiter le recours aux exutoires** de traitement des déchets, pour des raisons qui ne sont **pas uniquement financières**.

En effet, si l'enjeu de limiter le coût de traitement des déchets pour **baisser le coût global de gestion des déchets** supporté par la collectivité (et donc par les usagers) est partagé par de nombreuses collectivités, des enjeux liés au traitement sont aussi identifiés.

Au sein des collectivités représentatives de cette trajectoire, les enjeux liés au traitement étaient d'autant plus importants – voire urgents – au moment où la démarche a été engagée qu'il existait des **interrogations**, des **incertitudes**, voire des **inquiétudes**, au sujet de l'avenir des modalités de traitement et des exutoires en place.

Ces questions découlent de la fin de vie **d'installations de stockage ou d'incinération** : les premières sont tôt ou tard gagnées par la saturation, les secondes par l'obsolescence. Ainsi, sur certaines de ces collectivités, les élus se sont mobilisés pour **éviter l'implantation** d'une installation de stockage de déchets sur leur territoire. Ailleurs, c'est un projet de **remplacement de four d'incinération** qui a été initiateur.

Outre le coût de création, de rénovation et de gestion des infrastructures, celles-ci ne sont pas sans **impacts environnementaux et sanitaires**. Il s'agit d'externalités négatives globales (émissions de gaz à effet de serre notamment), mais aussi parfois de **problématiques locales tangibles** dont se préoccupent les élus et la société civile : fumées d'incinérateurs dans un quartier d'habitation, pollution d'un cours d'eau, etc.

Plutôt que d'étendre une infrastructure, de la remplacer, ou encore de s'orienter vers de nouveaux modes de traitement incertains comme le **tri mécano-biologique**, certains élus se **sont donc posé la question de la nécessité** de trouver un exutoire pour des déchets qui pourraient être évités à la source, gérés *in situ* ou mieux triés. La stratégie de réduction apparaît donc comme une **alternative crédible** pour faire face à ces enjeux.

Avant de trouver des solutions, les élus confrontés aux problèmes d'exutoires ont parfois **l'impression de « subir »** les décisions prises par d'autres : par un syndicat de traitement, un Département, ou encore l'équipe municipale précédente. En ce sens, avec la stratégie de réduction des déchets, ces collectivités **reprennent une partie du contrôle** sur la gestion des déchets dont elles ont souvent délégué le traitement.

Il n'est donc pas étonnant que les collectivités qui s'inscrivent dans cette trajectoire bénéficient la plupart du temps **d'un portage politique fort**, avec dans certains cas un **appui de la société civile** dont les élus partagent les inquiétudes. Il peut toutefois arriver que les enjeux liés aux exutoires concernent plusieurs collectivités voisines couvertes par un même syndicat et que certaines d'entre elles soient plus dans une posture suiveuse.

La stratégie déployée est souvent **centrée sur les OMR**, avec différentes approches possibles. La plupart des collectivités mise sur la **tarification incitative** : celle-ci est **parfois vue comme la solution « unique »** pour limiter le recours aux exutoires, par exemple sur une collectivité de petite taille disposant de peu de moyens pour porter des actions. D'autres misent sur les **modalités de (pré-collecte)**, avec à titre d'exemple la mise en place de sacs transparents pour améliorer le tri sélectif et d'une collecte séparée des biodéchets, ou encore sur des **actions de prévention ciblées** comme la distribution de composteurs individuels.

Les collectivités de cette trajectoire sont souvent couvertes par un ou plusieurs programmes visant à réduire les déchets (PLP, programme TZDZG), mais ce n'est pas systématique et ces programmes sont parfois portés par un acteur surplombant. Les dynamiques observées dans la prévention des déchets sont hétérogènes : **la transversalité de la démarche apparaît souvent moins prioritaire que la réorganisation du SPPGD.**

#### 5.4.2.2.Cas emblématique : Syndicat mixte de Thann-Cernay

A la fin des années 1990, certaines infrastructures de traitement des déchets commencent à être remises en cause en France en raison des problématiques environnementales et sanitaires qu'elles ont pu générer : mauvaise qualité du compost issu du tri mécano-biologique (TMB), rejet de fumées toxiques par les incinérateurs...

C'est dans ce contexte que, sur le territoire du Syndicat mixte de Thann-Cernay (SMTC, Haut-Rhin), la société civile se mobilise contre un projet de reconstruction d'une usine d'incinération censée traiter 80 000 tonnes de déchets par an et associée à un TMB existant. Ce projet est alors porté par le SM4 (syndicat de traitement) et le Conseil départemental. Soutenue par quelques élus de tendance écologiste, la société civile représentée par plusieurs associations se structure dans le collectif NIAH pour clamer : « Non à l'Incinérateur d'Aspach-le-Haut ».

Projections-débats, manifestations, distribution de tracts, conférences de presse... Le collectif sensibilise la population et permet de dépasser progressivement l'attitude NIMBY (« *Not In My BackYard* »), comme l'illustrent les « sous-titres » qui s'ajoutent au slogan de NIAH : « *pour une autre politique des déchets dans le Haut Rhin* », « *pas de nouvel incinérateur à Aspach ni ailleurs dans le Haut Rhin* ». Michel Knoerr, qui faisait partie de cette société civile engagée contre le projet d'incinérateur dans les années 2000, témoigne : « *Proche de l'Allemagne et de la Suisse, une partie de la population savait qu'il était possible de mener une autre politique* ».

C'est lui-même qui aura ensuite les clés en main pour porter cette politique. En effet, le SMTC commence par appliquer une redevance incitative au volume sur la moitié de son territoire en 2007 puis Michel Knoerr est élu président du syndicat l'année suivante. Devant le constat de la baisse des tonnages entraînée par la redevance incitative, le projet d'incinérateur est finalement abandonné et les projections d'enfouissement revues à la baisse. Outre des arguments environnementaux et financiers qui ont fini par peser, Michel Knoerr estime que « *la décision du préfet de diminuer progressivement l'autorisation des tonnages entrants dans l'unique grand centre d'enfouissement du département a obligé une partie des élu-es à prendre conscience et à agir* ».

A l'aube des années 2010, les principaux chantiers du SMTC consistent en la généralisation de la redevance incitative et la mise en place de la collecte séparée des biodéchets, permettant de mettre fin au TMB et d'améliorer considérablement l'image du compost produit. S'ensuit l'extension des consignes de tri (ECT) des emballages plastiques en 2012. Parallèlement, le SMTC s'engage dans un premier programme local de prévention des déchets (PLP) sur la période 2010-2015 et dans un programme « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » en 2014.

Les acteurs qui autrefois portaient le projet d'incinérateur vont maintenant dans le même sens que le SMTC. Ainsi, la mise en place de la collecte séparée des biodéchets s'est faite avec l'appui du Conseil départemental. Quant au SM4, il est devenu un acteur clé de la prévention des déchets et joue un rôle fédérateur sur son périmètre. Certaines actions de prévention sont portées par le SM4 seul (gourmet bags, Répar'acteurs...), d'autres en collaboration étroite avec le SMTC (éco-jardiniers, animations dans les centres sociaux, espaces de gratuité sur les marchés, Semaine européenne de

réduction des déchets...). Chacune des deux entités dispose d'une chargée de mission prévention et les montées en compétence de l'ensemble des agents s'alimentent réciproquement.

Le SMTC a toujours l'ambition d'anticiper la réglementation et d'« *atteindre les objectifs avant qu'ils ne deviennent officiels* » comme l'exprime Michel Knoerr. A titre d'exemple, le syndicat a fait partie du premier contingent de collectivités passant à l'extension des consignes de tri en 2012, soit dix ans avant que cette extension soit devenue obligatoire. Cette ambition se reflète sur les performances de réduction mais aussi de valorisation des déchets : sur le SMTC, la part des DMA enfouis approche aujourd'hui les 15 %, le taux de valorisation matière est de 65 % et les biodéchets collectés en porte-à-porte atteignent 60 kg/hab./an.

Il est important, pour le SMTC, de ne pas se reposer sur ses acquis et d'aller encore plus loin dans la prévention et le tri des déchets. Cela passe notamment par l'adaptation des modalités de collecte (y compris pour l'habitat collectif) mais aussi par une sensibilisation des habitants et des élus, par une « *présence continue et qualitative* » sur le terrain, une « *réactivité* » et une « *grande exigence de la collecte* » (par exemple en refusant les sacs ou bacs mal triés).

Cette exigence, conjuguée à une connaissance des gisements d'OMR présentant le potentiel de réduction le plus important (biodéchets, emballages, textiles y compris sanitaires...), permet au SMTC de se fixer l'objectif de parvenir à terme au taux de 50 kg/hab./an d'OMR. Une performance qui jusque-là n'a été observée qu'en Italie<sup>57</sup> !

**Le message clé de Michel Knoerr, président du SMTC et vice-président du SM4 :**

« Aujourd'hui, toutes les collectivités sont concernées par l'enjeu de réduire le recours aux exutoires. La loi de transition énergétique est claire : il faut diviser par deux le recours à l'enfouissement. L'augmentation de la TGAP est également gravée dans le marbre.

Heureusement, la population dans son ensemble est prête à accepter de gros changements, et ce n'est pas parce qu'on ne parvient pas à convaincre 100 % d'un territoire qu'il faut renoncer. Ce qu'il faut, c'est que les élus y croient. Le portage politique est fondamental, et une levée très forte des citoyens peut être un élément déclencheur.

Il ne faut pas non plus avoir peur de mettre en place tous les changements en mêmes temps. Personnellement, je crois beaucoup dans le triptyque : porte-à-porte, collecte séparée des biodéchets, tarification incitative ».

---

<sup>57</sup> La ville de Trévise possède les meilleures performances européennes avec 55kg/hab. et vise les 10 kg/hab. en 2023.

### 5.4.3. Trajectoire n°3 : Les « Ruraux entraînés par un syndicat de traitement moteur »

**Nb cas identifiés : 14**

Certaines collectivités rurales ayant délégué le traitement des déchets à un syndicat moteur ont atteint des performances remarquables grâce aux actions de prévention déployées sur le périmètre du syndicat – incluant aussi la plupart du temps le développement de la tarification incitative. Ces collectivités développent des actions de prévention réductions à leur échelle et peuvent bénéficier de l'engagement du syndicat auquel elles adhèrent.

#### 5.4.3.1. Présentation de la trajectoire

Les Territoires pionniers sont par définition des collectivités qui exercent *a minima* la compétence de collecte des OMR. Elles peuvent ou non exercer la compétence traitement. De nombreuses collectivités rurales ont donc pu **déléguer le traitement à un syndicat intercommunal** qui va au-delà de sa fonction de gestionnaire et **joue un rôle moteur** dans la réduction des déchets : leurs performances sont alors à mettre en perspective selon le rôle de cet acteur.

La complémentarité entre des collectivités à compétence collecte et un syndicat surplombant est une configuration qui se retrouve notamment **en région Bourgogne-Franche-Comté**, où pas moins de 6 acteurs clés surplombants ont été identifiés (5 syndicats de traitement et 1 Conseil départemental), couvrant la quasi-totalité des Territoires pionniers de la région. A titre d'exemple, à l'Est de cette région, le **SYTEVOM** couvre 4 Territoires pionniers et le **SYBERT** couvre 2 Territoires pionniers et 1 Meilleur urbain.

Cette configuration se retrouve aussi dans une moindre mesure en région Grand Est, avec par exemple 3 territoires pionniers couverts par **EVODIA**, ou encore en région Pays de la Loire où **TRIVALIS** couvre 7 Territoires pionniers sur le département vendéen.

Les collectivités à compétence collecte peuvent être des **communautés de communes** ou des **syndicats de collecte**. Par rapport à l'ensemble des Territoires pionniers, ces territoires se caractérisent par une population généralement moins nombreuse : 4 sont sous la barre des 10 000 habitants et la médiane est d'environ 18 500 habitants pour les 14 cas identifiés contre 26 500 habitants pour les 58 Territoires pionniers.

Les « Ruraux entraînés par un syndicat de traitement moteur » ont pu être **moteurs sur certaines initiatives**, comme la mise en place de la tarification incitative mais se caractérisent par une **posture plutôt collaborative**, avec un portage politique globalement plus faible que sur l'ensemble des Territoires pionniers. Cette posture d'adhésion aux initiatives de l'acteur clé surplombant permet aux collectivités à compétence collecte de rester au plus près des habitants pour faire remonter les besoins et projets. Aussi, les programmes de prévention ou programmes TZDZG sont portés par le syndicat de traitement moteur, mais la démarche est participative et s'appuie sur les collectivités à compétence collecte, dont l'implication est un facteur de réussite de la démarche.

Le syndicat surplombant joue un rôle important dans le développement d'**actions de prévention** et dans l'**optimisation du SPPGD** de ses collectivités adhérentes. Cet enjeu d'optimisation passe par une mutualisation de moyens et peut aussi aller de pair avec une **recherche d'harmonisation** des modalités de gestion des déchets sur le périmètre du syndicat, qui veille cependant à ne pas trop s'immiscer dans le « pré carré » de ses adhérents.

Cela se traduit par exemple par la mise en place de **contrôles d'accès en déchèterie** et de tarifs d'accès spécifiques pour les professionnels, par l'animation d'un **réseau d'ambassadeurs du tri** et de la prévention déployé sur toutes les collectivités, ou encore par un travail mené par le syndicat sur l'économie circulaire au-delà de son strict champ de compétences.



La grande majorité des collectivités qui s'inscrivent dans cette trajectoire ont **mis en place la tarification incitative** mais les modalités de cette tarification incitative diffèrent d'un territoire à l'autre. Bien qu'il semble exister des effets boules de neige sur les modalités choisies (pour le choix de tarifications combinant poids et levée par exemple), cette diversité montre que les collectivités couvertes par un même syndicat surplombant peuvent s'approprier et décliner opérationnellement l'optimisation du SPPGD de différentes manières.

Au-delà du **travail de sensibilisation** mené par les acteurs concernés, les performances de ces collectivités s'expliquent aussi par le profil des habitants : éloignés des grandes villes, habitués à pratiquer le compostage ou d'autres solutions alternatives de gestion des biodéchets, avec parfois l'adoption de circuits de consommation plus courts... Certains « *Ruraux entraînés par un syndicat de traitement moteur* » peuvent être qualifiés d'**hyper-performants**, étant en dessous de 90 voire 80 kg/hab./an d'OMR.

#### 5.4.3.2. Cas emblématique : Les Territoires pionniers couverts par le SYTEVOM

Créé en 1993, le SYTEVOM est un syndicat intercommunal de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) qui assure le traitement des déchets de ses 11 collectivités adhérentes. Celles-ci incluent 4 Territoires pionniers : le SICTOM du Val-de-Saône, le SICTOM des 3 Com 25, le SICTOM de Villersexel et la Communauté de communes des Quatre Rivières.

Les adhérents assurent la collecte en porte-à-porte des OMR et des recyclables (hors verre) et une partie des actions de prévention, tandis que le SYTEVOM intervient à toutes les étapes de la chaîne de gestion des déchets. En amont et de façon transversale, il coordonne la prévention et la communication. Aux stades de la collecte et du transport, il assure la gestion de 4 quais de transferts (pour les OMR et la collecte séparée), des points d'apport volontaire pour le verre ainsi que de 35 déchèteries et dispose de sa propre régie pour le transport d'une partie des flux collectés en déchèterie. Aux stades du tri et du traitement, il gère un centre de tri pour les emballages recyclables, une unité de tri-massification ainsi qu'une unité de valorisation énergétique par incinération pour les OMR. Il assure également la gestion d'une recyclerie en semi-régie. Enfin, tout en aval de la chaîne, le SYTEVOM assure en régie le suivi en post-exploitation d'un ancien centre d'enfouissement.

Couvrant 265 000 habitants sur un périmètre géographique très vaste, le SYTEVOM est donc bien plus qu'un simple syndicat de traitement. Il joue un rôle fédérateur sur son périmètre et porte différents projets auxquels il associe systématiquement ses adhérents, par le biais des services dédiés et par l'implication des élus au travers de commissions thématiques.

L'une des caractéristiques du SYTEVOM est le maillage important de son réseau de déchèteries : leur densité est deux fois supérieure à la moyenne nationale, ce qui peut encourager les habitants à avoir davantage recours à ce service. Une tarification est associée aux dépôts des professionnels, allant de la gratuité à 30 euros/m<sup>3</sup> pour les encombrants.

Une autre particularité est l'autonomie complète dont dispose le syndicat tant pour la gestion des déchèteries (haut et bas de quai) que pour le transfert de certains flux de déchetteries, avec sa régie de transport dédiée. Cela lui donne « *de la réactivité et une capacité d'adaptation dans un contexte où les filières de recyclage sont évolutives et où les conditions économiques sont très variables* » selon Christophe Mas, responsable du pôle Prévention - Projets - Nouvelles Filières. A titre d'illustration, l'unité de tri-massification, créée en juin 2019, vise à optimiser les coûts de transport et à faciliter la création de nouvelles filières (huisseries ou polystyrène par exemple).

Cette recherche historique d'une valorisation optimale des déchets est indissociable de la démarche de prévention du SYTEVOM, qui remonte à 2007, lorsqu'il y a eu débat sur un projet de création d'une deuxième ligne d'incinération. Un élu syndical, Franck Tisserand, avait alors défendu un projet alternatif de politique volontariste orientée vers la réduction des déchets et la création de nouvelles filières. C'est sur la base de ce projet qu'il est devenu notamment président du SYTEVOM.

Le SYTEVOM a alors signé avec l'ADEME l'un des premiers programmes locaux de prévention des déchets (PLP) en région Bourgogne-Franche-Comté. Outre des actions phares comme le développement du compostage ou la création d'un réseau des ressourceries, ce PLP a posé les bases d'une stratégie globale visant conjointement la prévention et le recyclage.

Dans le même temps, le SYTEVOM a commencé à « fédérer ses adhérents dans la logique de la redevance incitative », comme l'explique Christophe Mas. Celui-ci précise que « la stratégie de collecte reste à la charge de l'adhérent, mais en tant qu'acteur surplombant, nous pouvons jouer un rôle d'instigateurs, d'accompagnement, favoriser le partage de retours d'expérience et les échanges ». Ainsi 84 % de la population du SYTEVOM est aujourd'hui couverte par la redevance incitative, qui a pris différentes formes.

La mise en place de la redevance incitative n'est pas la seule mesure d'optimisation du SPPGD pour laquelle les collectivités adhérentes peuvent compter sur l'appui du SYTEVOM. Ainsi, avec sa double casquette collecte et traitement, le président a obtenu de la préfecture départementale, que les OMR puissent n'être collectées qu'une fois toutes les deux semaines. Une mesure logique compte tenu de la réduction des OMR observée grâce notamment à la redevance incitative, au développement du compostage (lui-même lié à la redevance incitative) et aux nouvelles filières mises en place. Christophe Mas rapporte que dès 2008, le SYTEVOM a assisté à une « croisée des courbes » : le syndicat a commencé à collecter davantage en déchèteries qu'en bacs d'OMR.

Les biodéchets sont un autre exemple de domaine dans lequel le SYTEVOM se positionne comme fédérateur. D'une part, il coordonne un marché public pour l'achat de composteurs domestiques, redistribués à ses adhérents, qui eux-mêmes les distribuent aux habitants. D'autre part, le SYTEVOM travaille sur le compostage collectif et va mener une étude stratégique globale sur la gestion des biodéchets à l'échelle de son périmètre avec la volonté d'analyser la faisabilité de la méthanisation comme filière de traitement.

La complémentarité entre le SYTEVOM et ses adhérents est également visible dans les actions de sensibilisation. Les collectivités à compétence collecte se chargent des aspects les plus quotidiens de la sensibilisation et disposent, pour certains, d'ambassadeurs. Le SYTEVOM, quant à lui, dispose de 3 agents dédiés à la sensibilisation qui assurent des interventions scolaires et une présence lors d'événements grand public. Des portes ouvertes sont également organisées pour « montrer les étapes de traitement des déchets collectés, en bac, en porte à porte ». Elles attirent environ 500 personnes chaque année, signe parmi d'autres de l'intérêt croissant des habitants pour le sujet.

D'autres actions phares sont portées par le SYTEVOM dans le domaine de la prévention, comme le soutien au broyage de déchets verts à travers des aides à l'achat proposées aux usagers et aux communes et la possibilité pour ces dernières, d'utiliser gratuitement quatre broyeurs répartis sur le territoire, chez ses adhérents. Le réemploi est également un axe fort, avec le soutien de trois ressourceries existantes et la création d'une quatrième ressourcerie gérée en « semi-régie » : le SYTEVOM loue le local, assure une grande partie des dépenses et a employé la coordinatrice.

A la suite de son PLP, le SYTEVOM a saisi les autres opportunités proposées par l'ADEME et s'est inscrit pour trois ans dans un programme Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage (« ZDZG 1 ») avant de renouveler ce programme (« ZDZG 2 ») dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC). La continuité des actions de prévention et le développement de nouvelles actions permettent de faire passer aux usagers, en substance, le message suivant : « Vous pouvez présenter moins souvent votre bac gris, grâce à un panel de solutions que vous pouvez utiliser », précise Benjamin Tupinier, chargé de mission TZDG.

En outre, le passage du PLP au ZDZG a été l'occasion pour le SYTEVOM de concrétiser davantage son optique de développement conjoint de la prévention et du recyclage. « L'opportunité de l'appel à projet TZDZG permettait de répondre à la problématique du mieux recycler », explique en effet Christophe Mas. C'est ainsi que les programmes qui se succèdent marquent une ouverture vers l'économie circulaire et vers une prise en compte des déchets d'activités économiques en dehors du strict champ de compétences du SYTEVOM. « Historiquement, le fait d'avoir une vision large pour répondre à des besoins du territoire est dans l'ADN du SYTEVOM », rapporte Benjamin Tupinier. Ainsi, un travail préalable sur l'Ecologie Industrielle et Territoire (EIT) a été mené dans le cadre du « ZDZG 1 » puis, au vu des besoins des entreprises et de la taille du territoire, 1 ETP a été créé pour développer cet axe dans le cadre du « ZDZG 2 » avec le soutien conjoint de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Ce nouveau programme sera également l'occasion de développer d'autres piliers de l'économie circulaire comme l'éco-conception ou l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) et

de mieux connaître les flux déposés en déchèterie, notamment dans la benne à encombrants, où des erreurs de tri et des recyclables sont parfois retrouvés. « *On atteint des ratios de collecte sélective tellement bons que c'est compliqué d'aller chercher les derniers grammes* », précise Christophe Mas.

Les 4 Territoires pionniers couverts par le SYTEVOM présentent des résultats particulièrement exceptionnels sur la réduction des OMR (3 d'entre eux avoisinent 90 kg/hab.). Ces performances meilleures que celles d'autres collectivités adhérentes (pourtant couvertes par des mesures similaires) peuvent s'expliquer à la fois par des mesures mises en place plus tôt et par un caractère rural plus prononcé, sur ce territoire où des pratiques de « bon sens » comme le compostage en tas ou le fait de nourrir des animaux avec les restes alimentaires sont bien ancrées.

#### **Le message clé de Joël Brice, président du SYTEVOM :**

« Le travail collectif engagé depuis plus de 12 ans sur notre territoire porte ses fruits (réduction des déchets OMR de plus de 50 %, progression des tonnages de collecte sélective de + 90 %). Même s'il n'existe pas de recette miracle, la collaboration entre collectivités, la mise en synergie des moyens et les mesures d'accompagnement des publics associés à la démarche sont autant de clés pour la réussite du projet.

Une volonté et des objectifs partagés, l'impulsion de démarches incitatives en proposant aux habitants des outils modernes, des nouvelles filières de valorisation et l'innovation ont permis de réellement transformer notre territoire. »

**Nb cas identifiés : 6**

**La tarification incitative couplée à des modalités de pré-collecte ou de collecte innovantes, dans une optique d'optimisation du SPPGD, peut produire d'excellents résultats. Certaines collectivités pionnières ont ainsi développé l'optimisation du volume des bacs, le recours aux sacs pré-payés, la collecte des OMR en apport volontaire ou encore les fréquences de collecte plus élevées pour les recyclables que pour les OMR.**

### **5.4.4. Trajectoire n°4 : Les « (Pré-)collecteurs innovants »**

#### **5.4.4.1. Présentation de la trajectoire**

Les « (pré-)collecteurs innovants » sont des collectivités qui ont manié le **levier de l'optimisation du SPPGD** de façon relativement originale, en agissant sur la pré-collecte et/ou la collecte des OMR en **complément de la tarification incitative**. A noter que de nombreux Territoires pionniers ont mis en place une collecte bimensuelle des OMR (C0,5), souvent dans la continuité de la tarification incitative qui a permis ce changement. Toutefois, ce critère n'est pas à lui seul suffisant pour considérer que ces collectivités s'inscrivent dans cette trajectoire.

Ces territoires ont la plupart du temps une typologie d'habitat **mixte à dominante rurale** et se situent géographiquement **autant à l'Est qu'à l'Ouest** du territoire national. Ils peuvent être ou non couverts par un acteur clé surplombant. S'ils le sont, ils ont tendance à se positionner comme relais de cet acteur et à jouer un rôle actif dans la gouvernance.

Certains d'entre eux peuvent être qualifiés de « collecteurs innovants » car ils n'hésitent pas à bousculer les modalités de collecte traditionnelles des ordures ménagères et assimilées, ce qui couplé à la tarification incitative, peut amener des résultats étonnants. Ainsi, 2 Territoires pionniers **collectent les OMR intégralement en point d'apport volontaire et sont parmi les plus performants** sur ce gisement, étant sous la barre des 80 kg/hab./an d'OMR. La collecte des recyclables se fait également en apport volontaire sur ces territoires.

La collecte innovante peut aussi se traduire par une « inversion » des modalités ou fréquences de collecte habituelles entre OMR et recyclables, par exemple en **collectant les OMR toutes les deux semaines alors que les recyclables sont collectés chaque semaine**. Symboliquement, le déchet « résiduel » est alors relégué davantage en périphérie du système de collecte, ce qui semble cohérent avec la hiérarchie des modes de traitement.

Ces renversements peuvent s'avérer d'autant plus pertinents que **le contenu des OMR évolue**. Ainsi, si une collectivité a mis en place une collecte séparée des biodéchets et l'extension des consignes de tri, elle peut légitimement s'attendre à ce que la quantité d'OMR baisse de manière significative tandis que la quantité de recyclables augmente parallèlement.

Les « pré-collecteurs innovants », quant à eux, sont des Territoires pionniers qui ont fait preuve d'inventivité sur les dispositifs de collecte des OMR (bacs ou sacs). Il peut s'agir par exemple d'instaurer des **sacs translucides** pour les OMR, comme d'autres territoires le font pour les recyclables (la collecte en sacs n'est toutefois pas conforme aux recommandations de la Caisse nationale d'assurance maladie), ou encore des **sacs prépayés** (de couleur rouge, par exemple) qui constituent le moyen de règlement de la part variable de la tarification incitative ou servent de complément pour les surcroûts de déchets ponctuels.

Dans une logique d'optimisation du SPPGD, certains « (pré-)collecteurs innovants » ont aussi travaillé sur l'optimisation des volumes de bacs ou sur des zonages avec, par exemple, une partie du territoire fonctionnant en sacs pré-payés et une autre en apport volontaire.

De plus, leur logique d'optimisation ne se limite pas aux ordures ménagères et assimilées : ces territoires ont également développé divers **dispositifs de collecte pour le réemploi** : ressourcerie, caissons en déchèterie, voire équipement pour le démantèlement d'objets de la benne tout-venant. Ils ont aussi mis en place des **restrictions d'accès aux déchèteries** pour les particuliers et les professionnels ou projettent de prendre ces mesures.

Les mesures d'optimisation du SPPGD **peuvent être ou non accompagnées de programmes de prévention** des déchets, portés par la collectivité elle-même ou par un acteur surplombant. Le portage politique est souvent limité par rapport à l'ensemble des Territoires pionniers et la démarche est plus ou moins transversale selon les cas.

Les modalités de (pré-)collecte innovantes demandent **une certaine pédagogie** pour les usagers, afin de s'assurer que les dispositifs sont compris et utilisés convenablement. Il n'est donc pas surprenant que la deuxième trajectoire dans laquelle s'inscrivent le plus de ces territoires soit celle des « incitateurs-sensibilisateurs de proximité ».

#### 5.4.4.2. Cas emblématique : CC du Pays des Herbiers

Au début des années 2000, les élus de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, au nord-est de la Vendée, prennent conscience de l'ampleur des coûts du traitement des déchets. Il faut dire que ces coûts ont été multipliés par deux après que la collectivité se soit trouvée contrainte à exporter ses déchets au-delà de son territoire en raison de la saturation de son centre d'enfouissement situé sur la commune des Epesses.

C'est également à cette époque que le tri sélectif se systématisait. Dans ce contexte, les élus voient l'optimisation de la collecte comme le premier levier pour maîtriser les coûts. Ainsi, entre 2000 et 2006, la collecte des OMR jusque-là en porte-à-porte passe en apport volontaire : les modalités seront les mêmes que pour les recyclables. « *Il apparaissait aberrant d'un point de vue économique et environnemental de faire rouler des camions, brûler du carburant et user du matériel pour ramasser parfois presque rien* », témoigne Luc Cossard, responsable du service Environnement – Assainissement – Déchets de la collectivité. De plus, « *l'apport volontaire permet à l'utilisateur de prendre conscience de la quantité de déchets qu'il produit* », remarque Véronique Besse, Présidente du Pays des Herbiers.

En parallèle, la gestion des déchèteries est remise à plat, sur un territoire au maillage historiquement important (5 déchèteries pour 8 communes). Des contrôles d'accès sont mis en place à partir de 2003, ce qui permet à la fois d'identifier les professionnels et de fixer une limite de 12 dépôts annuels

pour les usagers. La logistique des déchargements s'en trouve facilitée, grâce à la réduction de l'encombrement des quais.

En ce qui concerne les professionnels, ceux-ci sont désormais facturés « *au juste prix* » et obligés de trier lorsqu'ils ont recours aux déchèteries. Mais avant tout, la collectivité leur indique les solutions alternatives de reprise de leurs déchets qui existent, portées par des acteurs privés du territoire. Cela engage ces derniers à développer leur offre – avec notamment le développement de collectes en porte-à-porte, plus attractives pour les artisans – et permet une séparation plus nette entre les DMA et les déchets d'activités économiques.

Plus tard, à partir de 2009, la communauté de communes va encore plus loin dans la gestion des flux de ses déchèteries en concentrant ses efforts sur la benne tout-venant, où se trouvent de nombreuses matières qui pourraient être destinées à un autre usage... La solution tient en cinq syllabes : démantèlement. C'est ainsi qu'en 2011, deux années avant la naissance de la filière Responsabilité élargie du producteur (REP) sur l'ameublement, une « *écocyclerie* » de 400 m<sup>2</sup> voit le jour pour faciliter le développement de nouvelles filières notamment à travers le démantèlement d'objets composites (portes vitrées, canapés, meubles comportant de la ferraille...). « *Le site est très agréable et sécurisé : on n'a pas l'impression d'être sur une déchèterie* », précise Luc Cossard.

L'étape d'après est la mise en place de la redevance incitative. Dans le contexte du Grenelle de l'Environnement, celle-ci est alors en cours de déploiement au sein des collectivités voisines, dont les élus s'engagent en suivant l'exemple de la CC de Montaigu qui l'a mise en place dès 2002. Le syndicat de traitement TRIVALIS pousse en ce sens à travers sa politique orientée vers le tri et la réduction des déchets, qui se traduit notamment par un dimensionnement optimisé des installations de traitement et par une indexation forte des participations des adhérents sur les tonnages d'OMR. Le transfert d'OMR vers les collectivités qui n'appliquent pas (encore) la tarification incitative contribue aussi à faire effet boule de neige.

A partir du moment où une solution adaptée aux conteneurs semi-enterrés est trouvée, tout s'enchaîne très vite sur la CC du Pays des Herbiers : grosse campagne de communication, distribution de badges d'accès, période blanche de plusieurs mois... Les OMR passent ainsi de 187 kg/hab. en 2014 à 155 kg/hab. en 2015 (lorsque la redevance incitative est annoncée) puis 86 kg/hab. en 2016 (lorsqu'elle est mise en place). En 2017, année de mise en place de l'extension des consignes de tri sur le périmètre du syndicat de traitement TRIVALIS, la CC du Pays des Herbiers atteint le ratio le plus bas de tous les Territoires pionniers : 76 kg/hab.

Qu'ils soient plutôt réceptifs aux arguments environnementaux ou financiers, les usagers ont accepté les changements et jouent le jeu. Ce bon déroulement a été facilité par des choix techniques réfléchis (comme le positionnement stratégique des points d'apport volontaire), par des restructurations internes avec notamment la création d'un poste dédié à la gestion des dépôts sauvages, ainsi que par de la pédagogie. Un élu référent est toujours disponible pour échanger individuellement avec les habitants lorsque ceux-ci le souhaitent : le service redevance incitative de la collectivité propose des entretiens pour faciliter la relation de confiance. Les élus ont également su expliquer aux entreprises et administrations le bien-fondé économique et juridique des changements tarifaires appliqués, au-delà de l'effet incitatif recherché sur la réduction des déchets. Certains gros producteurs, comme les collèges et lycées, étaient jusque-là exonérés de TEOM et ont dû s'habituer à payer comme les autres.

Parallèlement à l'optimisation de la gestion des déchets, la Communauté de communes du Pays des Herbiers a agi sur la prévention dès 2006 avec le développement du compostage individuel (25 à 30 % des foyers équipés dès le début, près de 50 % aujourd'hui). Elle a ensuite travaillé en partenariat avec TRIVALIS, acteur historiquement engagé dans la prévention et porteur d'un PLP puis d'un programme TZDZG, sur d'autres actions comme le développement de pavillons de compostage sur les zones à habitat vertical de la commune des Herbiers (regroupant plus de la moitié des 30 000 habitants de la collectivité) ou le déploiement de broyeurs municipaux complété par des opérations ponctuelles de broyage de végétaux, avec à la clé une baisse importante des tonnages de déchets verts ces dernières années. Les coquilles d'huître sont également collectées

en apport volontaire à l'occasion d'une campagne intensive menée pendant les fêtes de fin d'année, en plus de leur collecte en continu en déchèterie.

**Le message de Véronique Besse, Présidente du Pays des Herbiers :**

« Nous avons mis en place une politique juste, permettant à chacun de payer en fonction de la quantité de déchets qu'il produit.

L'incitation financière a été déterminante dans la réduction des ordures ménagères sur notre intercommunalité. Elle est d'autant plus efficace qu'elle est couplée à une politique volontariste de sensibilisation au long cours, que nous menons auprès des enfants, des écoles, mais aussi des particuliers, des maisons de retraite (compostage individuel et collectif, collecte des coquilles d'huitres ...) ».

**Le message clé de Luc Cossard, responsable du service Environnement – Assainissement – Déchets de la Communauté de communes du Pays des Herbiers :**

« L'optimisation de la collecte a été le premier levier pour maîtriser les coûts du service, avant la tarification incitative. La collecte des OMR en point d'apport volontaire est apparue préférable d'un point de vue économique et environnemental. »

#### 5.4.5. Trajectoire n°5 : Les « Incitateurs-sensibilisateurs de proximité »

**Nb cas identifiés : 16**

La tarification incitative est d'autant mieux acceptée et produit des résultats d'autant meilleurs que la collectivité soigne sa manière de communiquer avec les usagers. De nombreux territoires en TI très performants, généralement couverts par un programme visant à réduire les déchets, mettent ainsi l'accent sur la relation de proximité avec les usagers, avec une optique de sensibilisation systématique produisant des effets tangibles.

##### 5.4.5.1. Présentation de la trajectoire

Certains Territoires pionniers sont à la fois « incitateurs » parce qu'ils ont mis en place la **tarification incitative** et « sensibilisateurs de proximité » parce que leur démarche s'appuie sur une **stratégie de sensibilisation directe et élargie**, qui ne se limite pas à de la communication écrite, à des interventions ponctuelles dans les établissements scolaires ou à des événements et ateliers qui ne touchent qu'une part réduite de la population.

Les territoires s'inscrivant dans cette trajectoire comptent d'ailleurs ceux qui **mentionnent parmi leurs motivations le fait de sensibiliser les usagers**, ce qui reflète le fait que ce levier est (encore) plus important sur ces collectivités qu'ailleurs. Les populations concernées sont variées en termes d'âge et de profil socio-économique. Ces collectivités sont réparties dans l'ensemble des régions, avec toutefois une **surreprésentation de la région Grand-Est**.

Les personnes chargées de la prévention sur les territoires concernés font souvent le constat que les usagers sont **de plus en plus sensibles aux questions environnementales** de manière générale et à la prévention des déchets en particulier, et donc de plus en plus enclins à adopter des pratiques de prévention comme le compostage, le Stop Pub ou les couches lavables. Des **profils d'usagers « proches de la nature »** sont parfois rapportés.

La collectivité n'en a pas moins un rôle de sensibilisation à jouer, pour expliquer et faire accepter le fonctionnement de la tarification incitative et des dispositifs de tri, pour s'assurer de la pérennité des gestes ou encore pour sensibiliser les moins convaincus.

Ceux que l'on peut qualifier d'« incitateurs-sensibilisateurs de proximité » comptent ainsi des collectivités qui emploient des **ambassadeurs du tri et de la prévention** faisant un travail de sensibilisation continu en porte-à-porte. Avec ces « brigades » d'ambassadeurs, la communication se fait **dans les deux sens** : la collectivité peut sensibiliser aux consignes de tri et parler de prévention et les usagers peuvent faire remonter leurs attentes et besoins.

Dans le même ordre d'idée, certains « incitateurs-sensibilisateurs de proximité » veillent scrupuleusement au respect des consignes de tri en échangeant au cas par cas avec les habitants qui font des erreurs de tri. Des **processus de communication individualisée** spécifiques sont ainsi mis en place : par exemple, les ambassadeurs contrôlent les bacs de tri et relèvent les irrégularités pour que des agents de la collectivité prennent contact avec les habitants directement sur place (si c'est possible) ou à défaut par téléphone.

Le fait de **sensibiliser systématiquement les nouveaux habitants** via un processus soigneusement défini est aussi une démarche d'« incitateur-sensibilisateur de proximité ». A titre d'illustration, sur l'un des Territoires pionniers, les nouveaux arrivants doivent récupérer leur bac d'OMR et le reste de leur matériel au siège de la collectivité, ce qui est l'occasion pour celle-ci de les sensibiliser au tri et à la réduction des déchets à l'occasion d'un entretien individualisé.

Ces collectivités mobilisent par ailleurs **diverses autres méthodes de sensibilisation** : usage des réseaux sociaux, Défis familles, animations en pied d'immeuble, opérations « mini-maxi caddies, interventions scolaires, stands, événements lors de la Semaine européenne de réduction des déchets... Les **élus locaux** peuvent aussi jouer un rôle de **relais de la prévention** ; le portage politique est d'ailleurs en général assez important sur ces territoires.

La majorité des « incitateurs-sensibilisateurs » a **porté directement au moins un programme visant à réduire les déchets** (PLP et/ou programme TZDZG), ce qui a été l'occasion de développer des actions d'accompagnement à la prévention en plus de celles de sensibilisation. Toutefois, **certaines n'en ont pas porté directement** mais ont été couvertes par le programme d'un acteur clé surplombant, voire dans certains cas plus rares, n'ont pas du tout été couvertes par de tels programmes.

Le rôle de ces collectivités dans la gouvernance tout comme les niveaux de transversalité développés sont assez hétérogènes. Il est possible d'être « incitateur-sensibilisateur de proximité » en portant des actions qui sont **efficaces et demandent beaucoup de moyens** sans vraiment dépasser le **cadre strict du SPPGD**, c'est pourquoi ces collectivités ne s'inscrivent pas toutes dans la trajectoire des « Créateurs de dynamique territoriale ».

#### 5.4.5.2.Cas emblématique : SMIRTOM du Saint-Amandois

Le SMIRTOM du Saint-Amandois s'est lancé dans la prévention des déchets pour s'inscrire dans le « *mouvement de l'écologie* ». Cette impulsion, venue du Directeur général des services, s'est traduite notamment par la mise en place de la redevance incitative en 2010 et par le lancement successif d'un PLP et d'un programme TZDZG.

La redevance incitative à la levée de bac, avec un forfait inclus de 12 levées par an, a permis de réduire les OMR de 40 % en 2015 par rapport à 2009 et a entraîné de manière concomitante une hausse des autres flux.

Etant donné que les habitants ont tendance à se contenter des 12 levées forfaitaires, la redevance incitative a aussi permis de passer la fréquence de collecte en porte-à-porte des OMR d'une fois par semaine à deux fois par mois en 2017, entraînant la même évolution pour les recyclables, qui sont collectés en bi-flux avec les OMR. Dans le même temps, le verre et le papier (également collectés en porte-à-porte) qui étaient jusque-là collectés deux fois par mois ne l'ont plus été qu'une fois par mois, en collecte robotisée.

Bref, « *tout a été divisé par deux* », explique Bastien Cordebois, chargé de programme TZDZG au SMIRTOM du Saint-Amandois, qui précise que la collecte historique de 4 flux en porte-à-porte peut jouer sur les performances mais que la redevance incitative reste l'élément crucial.

Cependant, la redevance incitative seule ne fait pas tout : elle ne peut fonctionner qu'avec une réelle implication de la part des usagers. D'où la création d'une cellule prévention composée de 4 personnes : un responsable, un chargé de programme TZDZG et deux ambassadeurs du tri et de la prévention. Cela permet d'avoir une approche efficace de la prévention en multipliant les méthodes et en s'adaptant aux différentes cibles.

Ainsi, les ambassadeurs du tri et de la prévention jouent un rôle crucial dans la sensibilisation au quotidien, notamment à travers le contrôle des erreurs de tri. Les camions refusent les bacs de tri non conformes, mais le SMIRTOM fait en sorte de limiter ce recours. « *Dès qu'on constate une irrégularité, on essaie d'échanger*, explique Bastien Cordebois. *Si on est sur le terrain, on se déplace directement ; sinon on échange avec les gens par téléphone pour leur expliquer. On essaie de toucher vraiment tout le monde, de ne pas faire toujours les mêmes rues.* »

Aussi, pour sensibiliser au maximum les usagers, le syndicat est présent sur les marchés, assure des interventions dans les écoles et dans les entreprises, et communique à la fois sur le tri et sur la prévention dans son calendrier de collecte.

Les élus locaux servent de relais pour les interventions dans les écoles, et plus généralement, le SMIRTOM cherche à les impliquer dans les différentes actions. 98 communes, c'est beaucoup à fédérer pour un seul syndicat, mais cela ne l'empêche pas de toujours les associer (20 à 30 courriels envoyés par an) et celles qui veulent participent. La cellule prévention travaille actuellement sur une charte d'éco-exemplarité destinée aux élus, qui comprend des actions telles qu'éviter les pesticides, faire du mulching ou privilégier l'eau du robinet.

Le compostage fait partie des pratiques de prévention qui sont bien ancrées sur ce territoire rural. « *Les habitants ont de plus en plus envie d'avoir un geste éco-citoyen* », précise Bastien Cordebois. Aussi, sur 30 000 foyers, plus de la moitié sont aujourd'hui équipés en composteurs, principalement ceux fournis par le SMIRTOM. Le compostage collectif est également en cours de développement depuis juillet 2019 : le SMIRTOM s'appuie pour cela sur l'association locale Jeune Galaxie et sur le bailleur social Val de Berry. Dans le cadre de ce partenariat, le SMIRTOM effectue un suivi régulier sur site et se charge de la communication.

**Le message clé de Bastien Cordebois, chargé de programme TZDZG au SMIRTOM du Saint-Amandois :**

« Depuis 2010, le SMIRTOM du Saint-Amandois applique la redevance incitative, dans le but d'inciter les gens à trier mieux et à valoriser ce qui est valorisable. Ensuite, la stratégie est assez classique : une bonne communication auprès des usagers, et des actions de prévention dans le cadre du PLP et du programme TZDZG.

Chez le SMIRTOM, la prévention passe vraiment par de la communication. Les facteurs de succès sont l'implication de la part des élus et du syndicat, mais aussi l'implication de la part des usagers : c'est un tout. »



#### 5.4.6. Trajectoire n°6 : Les « Créateurs de dynamique territoriale »

**Nb cas identifiés : 16**

**En plus de mettre en place la tarification incitative, certains territoires très performants ont porté des PLP et/ou des programmes TZDZG, ou été les relais efficaces de programmes portés par un acteur clé surplombant, avec un portage politique important et une recherche de transversalité. De nombreuses actions de prévention existent sur ces territoires, ces actions pouvant être portés par la collectivité ou par ses partenaires.**

##### 5.4.6.1. Présentation de la trajectoire

En plus d'exercer les compétences déchets « obligatoires » qui leur sont attribuées (en l'occurrence la collecte, la gestion des déchèteries et parfois le traitement), certains Territoires pionniers ont eu à cœur de **jouer un rôle visible et marqué dans la prévention**, en allant au-delà des mesures qui leur sont imposées par la loi.

Nous appelons les « **Créateurs de dynamique territoriale** » ces collectivités qui ont couplé la mise en place de la **tarification incitative** avec des **programmes ambitieux visant à réduire la production de déchets** (PLP, programmes TZDZG), le caractère « ambitieux » s'appréciant au regard de la transversalité de la démarche, des modalités de gouvernance et des actions menées.

La plupart sont des territoires de typologie **mixte à dominante rurale**, mais quelques-uns ont une typologie « rural dispersé ». La population y est soit plutôt jeune, soit répartie entre les âges comme au niveau national. Elle est plus ou moins sensible aux questions environnementales.

Ce sont des collectivités qui sont allées au-delà de la réglementation dans la mesure où, tout d'abord, chacune d'elle **s'est engagée dans un PLP volontaire et/ou programme TZDZG**, ou a été le **relais dynamique** d'un acteur clé surplombant engagé dans de tels programmes. Elles n'ont donc pas attendu que les PLPDMA deviennent obligatoires pour initier la démarche.

D'autre part, certaines de ces collectivités ont investi des **champs d'actions à la limite des domaines de compétence** du SPPGD en les inscrivant dans un PLP ou un programme TZDZG. Il peut s'agir notamment de travailler sur des thématiques relevant de l'**économie circulaire** (EIT notamment) ou sur des **déchets hors DMA** (ceux des professionnels).

Enfin, les actions de prévention menées ne se limitent pas à de la sensibilisation, au développement du compostage, au réemploi en déchèterie et à d'autres actions fréquemment menées dans le cadre des PLP comme la distribution de Stop Pub. Elles incluent des **actions multi-partenariales et parfois innovantes** : création d'une ressourcerie, soutien à un projet de consigne, formation d'éco-jardiniers, événementiel éco-responsable avec prêt de gobelets réutilisables, test de couches lavables en crèche, réseau de Répar'acteurs, etc.

Pour développer ces actions, les Territoires pionniers doivent **se coordonner avec différents acteurs**, d'où un positionnement en tant qu'animateur ou relais d'un acteur surplombant dans la gouvernance. Dans ce dernier cas, le Territoire pionnier et l'acteur clé surplombant font **jouer les complémentarités** en définissant au préalable les responsabilités respectives de leurs chargés de mission et en faisant en sorte que le Territoire pionnier devienne le relais opérationnel et communicationnel de l'acteur clé surplombant.

Par ailleurs, **la transversalité est souvent développée** avec d'autres services de la collectivité (développement économique, environnement, enfance et jeunesse, insertion) et/ou avec d'autres programmes territoriaux (PCAET, démarche TEPCV, communes « 0 phyto »). La prévention des déchets peut constituer un axe d'une **politique plus large**.

Les « Créateurs de dynamique territoriale » bénéficient d'un **portage politique plutôt fort** relativement à l'ensemble des Territoires pionniers. La démarche y est souvent portée par un ou plusieurs élus moteurs, qui manifestent une véritable volonté d'agir pour l'environnement et pour le

bien-être de leurs usagers. On ressent parfois chez eux une **aspiration à être précurseurs** et une certaine satisfaction lorsqu'ils constatent que leur démarche fait des émules.

Leur approche de la sensibilisation est de nature à **changer les comportements à long terme**, au-delà de l'atteinte de résultats rapides. Il n'empêche que l'on trouve parmi eux certains des territoires s'inscrivant dans la trajectoire des « Collecteurs confrontés à des problèmes d'exutoires » : la démarche de prévention peut alors être le prolongement d'un changement de stratégie pour réduire les déchets de façon rapide et réfléchie.

De la même manière, on compte parmi les « Créateurs de dynamique territoriale » certains de ceux qui mettent l'accent sur la relation de proximité avec les usagers, ou (plus rarement) qui se distinguent par des modalités de (pré-)collecte particulièrement innovantes. Ces trajectoires ne sont pas exclusives. Aussi, si la tarification incitative peut être vue comme un socle pour la réduction des déchets, une dynamique territoriale forte autour de la prévention peut être considérée comme le **couronnement d'une démarche globale** !

#### 5.4.6.2.Cas emblématique : CC du Pays d'Ancenis

En 2008, les élus de la Communautés de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) s'aperçoivent que la fiscalité déchets va évoluer. L'enfouissement et l'incinération vont coûter plus cher et cela pose question compte tenu de la taille réduite de l'installation de stockage gérée par la collectivité et de la forte sollicitation de cette dernière. Ce sont donc des considérations financières qui ont d'abord amené la COMPA à vouloir réduire sa production de déchets. Une démarche environnementale vient ensuite s'ajouter à cette réflexion.

Cette année-là, la COMPA établit un programme à l'horizon 2015, avec un management organisé en quatre domaines : la prévention est le premier de ces domaines, suivie de la collecte, de la facturation et enfin de la facturation et du suivi de gestion. Dans la foulée, la collectivité démarre en 2009 son premier PLP, avec un objectif bien plus ambitieux que celui minimum de -7 % d'OMA fixé par l'ADEME (commun à tous les PLP) : l'évolution visée est de -23,4 %.

Le passage à la tarification incitative est annoncé en même temps et la quantité de déchets commence déjà à diminuer. « A partir du moment où on annonce quelque chose, cela produit des effets », observe Olivier Ragusa, responsable du service déchets de la COMPA. Au lancement, 40 réunions publiques sont organisées, réunissant parfois jusqu'à 300 à 400 personnes. Au total, 10 % de la population aura été touchée directement par ces réunions, rendues particulièrement efficaces par l'implication d'un noyau d'élus moteurs. Désireux de répondre aux questions des administrés, ceux-ci ont facilité la compréhension et l'acceptation des changements.

La COMPA adopte une approche progressive de changement fixant des objectifs dès la mise en œuvre de la démarche. Ainsi, elle passe d'abord de la TEOM à la redevance en 2012, puis instaure la redevance incitative (au nombre de levées ou de dépôts selon les zones) en 2016. A chacune de ces étapes, elle constate une diminution de la production des déchets, la plus marquée apparaissant au moment où l'incitativité est effective. D'autres changements s'ensuivent en 2019 : mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie, extension des consignes de tri, généralisation de la collecte des OMR deux fois par mois (C0,5).

Très en avance sur la plupart des autres collectivités, la COMPA lance son deuxième PLP dès 2015, juste avant d'être labellisée TZDZG. De nouveaux objectifs ambitieux sont fixés. C'est ainsi que les actions de prévention se développent au même rythme que les changements « structurels » du SPPGD, venant les appuyer en facilitant l'adoption de nouvelles pratiques par les usagers.

En 2010, tandis que 4 000 composteurs sont distribués gratuitement, la COMPA fait l'acquisition d'une ancienne friche industrielle pour la reconvertir en écocyclerie. Cette dernière voit le jour en 2016 et ne cesse depuis de monter en puissance : elle reçoit aujourd'hui 1 200 tonnes d'objets par an, avec un taux de réemploi en boutique de 40 %. Elle est gérée par l'association TroCantons, acteur historique du territoire, que la COMPA rémunère au titre du détournement de déchets dans le cadre d'un marché public.

Les autres exemples d'actions de prévention menées par la collectivité ne manquent pas : accompagnement de 20 restaurants scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, création

d'un réseau des « Répar'acteurs » en lien avec le service développement économique, sensibilisation des élus, actions orientées vers les textiles, la promotion de l'eau du robinet...

La collectivité développe par ailleurs la sensibilisation des usagers de diverses manières. Deux ambassadeurs du tri et de la prévention sont en lien avec l'agent d'exploitation et interviennent dans les centres de loisirs et les écoles (entre 500 et 1000 élèves sensibilisés chaque année). 30 tutoriels prévention sont publiés sur le site internet : ceux-ci vont d'une démarche pédagogique de base comme « Aller en déchèterie » ou « Nouvelles consignes de tri » à des astuces typiquement zéro déchet comme « Réaliser un tawashi », « Apprendre à cuisiner ses restes » ou « Composer un cartable malin ». La COMPA met également à profit les événements phares que constituent la SERD et la SDD, mais aussi son propre événement « Fest'trions ensemble », pour développer une dynamique territoriale autour de la prévention qui ne touche encore qu'un nombre limité de personnes mais se développe et apparaît de toute façon importante en termes d'accompagnement.

**Le message clé du responsable du service déchets de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis :**

« Ce qui produit des résultats en termes de réduction des OMR, ce sont les changements structurels : passage de la taxe à la redevance puis à la redevance incitative, collectes en porte-à-porte, passage à la collecte des OMR en C0,5...

La prévention, c'est de l'accompagnement qui va permettre à ceux qui ne sont pas encore sensibilisés d'accepter ces changements.

Le tout, porté par une forte volonté politique ! »

#### 5.4.7. Trajectoire n°7 : Les « Optimisateurs autonomes du SPPGD »

**Nb cas identifiés : 7**

**Parmi les collectivités les plus performantes, se trouvent des territoires qui ne se distinguent pas plus que d'autres par leurs modalités de (pré-)collecte, par la relation de proximité avec les usagers ou par la dynamique territoriale autour de la prévention, mais qui ont porté des actions efficaces d'optimisation du SPPGD – notamment la mise en place de la tarification incitative – de façon autonome (sans qu'un acteur clé surplombant joue un rôle central).**

##### 5.4.7.1. Présentation de la trajectoire

Nous avons vu, avec les trois trajectoires précédentes, que les Territoires pionniers qui ont mis en place la TI ont parfois poussé la démarche plus loin en instaurant des modalités de collecte innovantes, en veillant particulièrement à la relation de proximité avec les usagers et/ou en engageant une dynamique territoriale de prévention importante.

Parmi ceux qui ne se distinguent par aucun de ces trois critères de différenciation selon les informations connues dans le cadre de l'étude, certains entrent dans la trajectoire des « Ruraux entraînés par un syndicat de traitement moteur ». Mais il en existe d'autres qui **n'ont pas été particulièrement entraînés par un acteur surplombant** et qui ont optimisé le SPPGD de façon autonome, avec souvent la **mise en place de la tarification incitative** au cœur de cette optimisation.

La plupart de ces « Optimisateurs autonomes du SPPGD » ne sont pas couverts par un acteur clé surplombant. Toutefois, un territoire couvert par un tel acteur mais jouant un rôle de relais actif dans la gouvernance, avec un portage politique fort, peut aussi rentrer dans cette trajectoire dans la mesure où ses initiatives sont indépendantes du rôle de l'acteur surplombant.

Ces territoires de **typologie rurale** se situent géographiquement dans des régions disparates, avec une **sur-représentation des régions comptant le moins de Territoires pionniers** et d'acteurs clés surplombants (ces deux facteurs étant corrélés entre eux) : Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Île-De-France.

Leurs motivations sont globalement les mêmes que celles des territoires s'inscrivant dans les autres trajectoires. On peut toutefois relever que c'est parmi eux que l'on trouve **deux territoires mentionnant spontanément parmi leurs motivations la recherche d'équité** entre les usagers, cette recherche d'équité ayant été traduite par la mise en place de la tarification incitative. Ceux qui mentionnent des enjeux liés aux exutoires (au-delà des coûts) sont peu nombreux.

La plupart de ces territoires n'ont pas **porté de programme visant à réduire les déchets** (PLP, programme TZDZG...) et ne se sont pas fixé d'objectifs chiffrés visant à réduire les déchets, bien que cet **objectif de réduction** soit bien présent.

**Le portage politique de leur démarche est globalement moyen** : souvent important lors de la mise en place de la tarification incitative, mais moindre pour d'autres démarches. En termes de gouvernance, ces collectivités se positionnent souvent comme des **soutiens aux acteurs du territoire** plutôt que comme des animateurs territoriaux.

Les **mesures d'optimisation** mises en place en plus de la tarification incitative **varient selon les cas** et sont les mêmes que pour les collectivités des autres trajectoires. Il peut s'agir de seuils d'exclusion pour les professionnels, de contrôles d'accès en déchèterie, de collectes séparées des biodéchets et encombrants (un seul cas identifié) ou encore d'un passage à une collecte des OMR tous les quinze jours (deux cas identifiés).

Les actions de prévention portées sont assez classiques. Les axes les plus mobilisés sont le développement du compostage et la sensibilisation des usagers. **L'axe « réemploi » est globalement moins développé** qu'au sein des autres Territoires pionniers, bien que quelques-uns aient soutenu le lancement d'une ressourcerie ou aient des projets en ce sens. La distribution d'autocollants Stop Pub est parfois aussi mentionnée.

Les perspectives de ces territoires sont variables. Certains **renforcent leur communication** et sont susceptibles de rejoindre progressivement la trajectoire des « Incitateurs-sensibilisateurs de proximité ». D'autres sont **entravés par des facteurs conjoncturels** tels que des réorganisations territoriales ou changements de compétence, ce qui explique que les actions de prévention ne soient pas forcément une priorité pour eux.

#### 5.4.7.2.Cas emblématique : CC du Lac d'Aiguebelette

La Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette est un petit territoire savoyard sur lequel se trouve l'un des plus grands lacs naturels de France (5,45 km<sup>2</sup>), dont la communauté de communes assure la gestion : le lac d'Aiguebelette. Ce lac et les plages aménagées qui l'entourent, réparties sur 5 communes, attirent de nombreux touristes durant l'été, si bien que la population de 5 800 habitants peut alors grimper jusqu'à 20 000.

Ceci entraîne un gros impact saisonnier en termes de production de déchets. L'enjeu est à la fois d'absorber les flux de déchets produits (notamment ceux des nombreux campings) et de donner une image valorisante de ce site préservé.

C'est l'une des raisons qui a décidé les élus de la Communauté de communes à passer à la redevance incitative, au début des années 2010, afin de mieux maîtriser la production de déchets. Mais selon Jean-Baptiste Moinot, responsable du service déchets depuis 2017, l'enjeu était aussi de mettre en place « *quelque chose de plus juste* » que la TEOM, assise sur le foncier bâti et non pas sur la production de déchets. Sans compter que la Communauté de communes s'était aperçue que 60 % des coûts de collecte et traitement concernait le flux d'OMR.

Ce changement s'est fait progressivement. Tout d'abord, en 2010, la Communauté de communes est passée à la REOM (non incitative). Puis, en 2013, elle est passée à la redevance incitative. Ces 3 années ont été mises à profit pour « *préparer les gens et attendre que l'idée de l'incitativité mûrisse dans les têtes* », selon Jean-Baptiste Moinot. La collectivité a beaucoup communiqué et informé, via son site internet mais aussi son « journal du tri » et des réunions publiques.

Deux systèmes cohabitent pour la collecte des OMR avec cette redevance incitative : des bacs pucés et pesés d'un côté, des points d'apport volontaire avec un contrôle d'accès de l'autre. Ces

solutions visent une responsabilisation des usagers : « *si vous déposez tant de sacs, vous payez tant* ». La mise en place de PAV avec contrôles d'accès a été facilitée par le fait qu'une partie du territoire fonctionnait déjà en points de regroupement.

La redevance incitative a eu pour conséquence une baisse des OMR concomitante à une hausse des recyclables et des déchets collectés en déchèterie mais aussi une pratique accrue du compostage individuel, ce qui s'est traduit par une réduction des coûts de gestion de l'ordre de - 25 %. L'adhésion des habitants à ce mode de fonctionnement est aujourd'hui très forte. « *De plus en plus de gens, par ce système de redevance incitative, mesurent ce qu'ils produisent en déchets et réalisent l'importance de mieux gérer leurs déchets et l'impact de leurs modes de consommation sur leur production de déchets* », témoigne Jean-Baptiste Moinot.

Cependant, la collectivité connaît des problèmes de dépôts sauvages de la part des touristes. Pour limiter ceux-ci, un troisième mode de collecte a été mis en place : des points de dépôts en accès libre, judicieusement disposés autour du lac, entre juin et septembre. Jean-Baptiste Moinot, qui est seul à gérer le service déchets de cette petite structure, travaille par ailleurs avec ses collègues de la Réserve naturelle du lac pour mener des campagnes de communication ainsi que des opérations de ramassage volontaire des déchets. Celles-ci, menées en partenariat avec la Fédération des Associations de Protection du Lac d'Aiguebelette, ont lieu en septembre lorsque la saison touristique est passée. Le fait qu'il y ait un *turn-over* important au niveau de la population (majoritairement locataire) nécessite de renouveler la sensibilisation régulièrement.

Ni la Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette, ni son syndicat de traitement n'ont porté de PLP ou de programmes TZDZG. Toutefois, « *deux choses très simples* » ont été mises en place, rapporte Jean-Baptiste Moinot : la distribution de composteurs et les Stop Pub. La collectivité compte bien poursuivre le déploiement du compostage (individuel et collectif), voyant que l'action porte ses fruits grâce au bouche-à-oreille.

Le foncier disponible sur le territoire paraît incompatible avec la création d'une ressourcerie ou la mise en place d'espaces de réemploi en déchèterie, mais d'autres mesures sont prévues pour poursuivre la diminution des OMR. La Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette prévoit ainsi d'étendre les consignes de tri du plastique d'ici fin 2022 (« *les élus sont au courant des échéances* », assure Jean-Baptiste Moinot) et a réalisé à l'automne 2019 une campagne de caractérisation des OMR pour identifier d'autres gisements à cibler. Une étude est également en cours pour généraliser l'apport volontaire des OMR, dans l'optique d'augmenter les quantités triées, de diminuer les refus de tri et d'harmoniser le mode de facturation pour les usagers.

**Le message clé de Jean-Baptiste Moinot, responsable du service déchets de la Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette :**

« Outre le choix fort des élus de passer à la redevance incitative, l'une des clés du succès est l'implication de la population. C'est aussi le fait d'avoir eu une communication régulière et un phasage en différentes étapes (passage de la TEOM à la REOM puis à la RI), pour ne pas trop bousculer les gens d'un coup. »

## 6. Volet 5 : Diffuser les facteurs de réussite

Cette étude a permis de mieux comprendre les facteurs de réussite qui pourraient être valorisés. Mais avant de déterminer les facteurs de réussite à transmettre et les destinataires, il convient d'abord d'être au clair sur le type de réussite que l'on vise.

### 6.1. Quelle réussite ?

L'étude avait pour objectif de mieux comprendre les performances des Territoires pionniers et des Meilleurs urbains, ces performances étant mesurées à l'aune de leurs ratios d'OMR, OMA et DMA.

Ainsi, la réponse la plus immédiate sur le type de réussite que l'on vise est : *l'atteinte de ratios OMR, OMA et DMA les plus bas possibles.*

Cependant, cette réponse laisse plusieurs « angles morts » qui peuvent amener à élargir ce critère de réussite et reformuler la problématique de différentes manières :

- Tout d'abord, comme cela a été relevé lors des journées Grand-Est, tous les territoires ne partent pas « égaux » devant la réduction des déchets et les objectifs communs en ce sens. Certaines typologies sont globalement défavorisées, comme les territoires touristiques. D'autres sont avantagées pour certains flux mais désavantagées pour d'autres, comme les territoires urbains, qui ont des ratios plus bas de déchets déposés en déchèterie mais des productions d'OMR plus élevées.
  - ➔ **Reformulation n°1** : « Quels facteurs de réussite sont propres à chaque contexte territorial pour diminuer significativement les ratios OMR, OMA et DMA ? »
- Ensuite, on peut se poser la question de l'échelle temporelle qui est prise en compte. Les ratios des dernières années relèvent du *court terme*. Or, les collectivités peuvent aussi raisonner à *moyen terme* en anticipant par exemple les réorganisations territoriales et l'évolution des techniques, ou encore à *long terme* en prenant en compte l'impact différé de la sensibilisation des habitants les plus jeunes. Elles ont aussi tout intérêt à veiller à ce que les bonnes pratiques ne se « perdent » pas.
  - ➔ **Reformulation n°2** : « Quels facteurs de réussite pour maintenir les ratios OMR, OMA et DMA les plus bas possibles de façon pérenne ? »
  - ➔ **Reformulation n°2bis** (alternative plus ambitieuse) : « Quels facteurs de réussite pour maintenir les ratios OMR, OMA et DMA sur une tendance de diminution perpétuelle jusqu'à parvenir à des seuils vraiment incompressibles ? »
  - ➔ **Reformulation n°3** : « Quels facteurs de réussite pour instaurer des changements efficaces, profonds et intergénérationnels dans les pratiques des citoyens et de leurs collectivités en vue de la réduction des déchets ? »
- De plus, se focaliser sur les ratios OMR, OMA et DMA peut conduire à perdre de vue la valorisation qui est faite de ces déchets. La prévention est certes prioritaire, mais le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets est un objectif réglementaire : aussi, une diminution des OMR qui se ferait à ratios DMA constants et au prix d'une valorisation moins qualitative (par exemple en favorisant le recours au tri mécano-biologique) serait problématique.
  - ➔ **Reformulation n°4** : « Quels facteurs de réussite pour optimiser conjointement la réduction et la valorisation des flux OMR, OMA et DMA ? »
- Plus généralement, au-delà de la valorisation, les démarches de réduction visent *in fine* à protéger l'environnement comme nous l'ont rappelé une grande partie des enquêtés. Il peut donc être intéressant de ne pas perdre de vue les impacts finaux des réductions d'OMR, OMA et DMA et de veiller à la cohérence globale de la démarche. Par exemple, le traitement des déchets est émetteur de gaz à effet de serre (GES), mais le transfert des déchets en camion l'est également, ce qui peut poser la question du niveau de service optimal du point de vue des émissions globales de GES.
  - ➔ **Reformulation n°5** : « Quels facteurs de réussite pour une réduction des flux OMR, OMA

et DMA dont les impacts environnementaux sont réduits ? »

- Pour finir, nous pouvons élargir la question précédente à la prise en compte des *impacts globaux de la démarche de réduction des déchets*. C'est bien ici la *démarche* qui est prise en compte et non pas seulement la *réduction* en tant que telle, ce qui permet d'englober l'ensemble des effets directs et indirects, recherchés ou non. Cela invite à envisager la démarche de réduction des déchets dans une perspective de développement durable (avec ses piliers économique, social et environnemental), mais aussi du point de vue de son acceptabilité par les usagers, de la réglementation, ou encore de sa force d'inspiration pour des acteurs du territoire ou extérieurs.

→ **Reformulation n°6** : « Quels facteurs de réussite pour une démarche de réduction des déchets ayant les effets les plus bénéfiques possibles ? »

→ **Reformulation n°6bis** (plus précise) : « Quels facteurs de réussite pour réduire de façon pérenne les ratios OMR, OMA et DMA dans une démarche cohérente d'un point de vue environnemental et positive pour la collectivité, ses usagers et parties prenantes ? »

Nous proposons maintenant de répondre à la question des « facteurs de réussite » en considérant successivement la définition « de base » de la réussite (facteurs OMR, OMA et DMA) puis sa reformulation n°6bis, qui est sans doute la plus englobante en permettant de garder un œil sur les « angles morts » identifiés.

## 6.2. Quels facteurs clés à diffuser ?

### ■ Les facteurs clés pour atteindre les ratios OMR, OMA et DMA les plus bas possibles

De toutes les mesures d'optimisation du SPPGD que nous avons étudiées, **c'est clairement la tarification incitative qui ressort comme facteur principal** pour réduire les déchets, notamment les OMR. Si tel est l'objectif, nous ne pouvons donc que conclure que la mise en place de la tarification incitative est l'axe principal à développer au niveau national, en conformité avec les objectifs de la Loi de transition énergétique et pour la croissance verte.

Au sein des Territoires pionniers, la tarification incitative va de pair avec d'autres mesures d'optimisation et des actions de prévention plus ou moins ciblées, variables d'un territoire à l'autre. **Les biodéchets sont un gisement clé** ciblé par ces collectivités, que ce soit à travers le déploiement du compostage ou (moins souvent) la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets. Les actions ciblant les biodéchets, quelles qu'elles soient, semblent incontournables compte tenu du poids des biodéchets dans les OMR.

La **réduction des fréquentes de collecte des OMR**, qui est nettement plus répandue sur les Territoires pionniers qu'au niveau national mais aussi plus répandue sur les Territoires pionniers en tarification incitative que sur l'ensemble des collectivités en tarification incitative, peut pousser les usagers à mieux maîtriser leur production d'OMR à travers un niveau de service réduit. Les **modalités de (pré-)collecte ou de collecte innovantes**, plus rares, peuvent permettre d'atteindre de très bons résultats. L'**extension des consignes de tri** a des effets tangibles mais limités sur la réduction du poids des ordures ménagères.

La mise en place de **restrictions d'accès aux déchèteries** pour les particuliers et les professionnels (avec une vigilance à avoir sur le niveau de restriction souhaitable) tout comme le développement de **mesures en faveur du réemploi** (comme le soutien au lancement de ressourceries), sont des mesures permettant de réduire les DMA et qui semblent contribuer à l'explication des performances de certains territoires.

Enfin, la **sensibilisation des usagers** et la **relation de proximité** qu'entretient la collectivité avec eux (ambassadeurs du tri et de la prévention, suivi des erreurs de tri, entretiens avec les nouveaux arrivants...) contribuent aussi aux performances, même si là encore, les Territoires pionniers ont investi cet axe à des degrés assez divers.

Mettre en place de telles mesures est favorisé par un **portage politique important**, que celui-ci ait lieu à l'échelle de la collectivité ou d'un acteur clé surplombant. Les motivations dans le cadre de ce portage politique sont assez diverses, avec une prédominance des aspects environnementaux et financiers. Les motivations liées aux exutoires (création, remplacement, fin de vie...) peuvent être

des catalyseurs mais sont loin d'être systématiquement observées.

Une **typologie territoriale rurale** est un facteur qui favorise, en absolu, la réduction des déchets. Toutefois, les territoires urbains peuvent aussi mettre en place des mesures leur permettant d'être très performantes par rapport à leur typologie.

#### ● **Les facteurs clés pour la réussite de la démarche de prévention des déchets, au-delà de la diminution des ratios OMR, OMA et DMA**

L'étude ne permet pas de conclure que le **lancement de PLP ou de programmes TZDZG**, la **transversalité** en interne et avec d'autres acteurs de programme et un rôle d'« animateur » ou de « relais dynamique » dans la **gouvernance** sont des facteurs incontournables pour atteindre les performances des Territoires pionniers et Meilleurs urbains. Les éléments d'explication que nous pouvons avancer à ce sujet sont les suivants :

- Les actions les plus concernées par ces facteurs ne ciblent pas nécessairement les DMA mais peuvent cibler des déchets au-delà de ce spectre (*ex : déchets d'activité économique, en lien avec les démarches d'économie circulaire*) ;
- Lorsque les actions ciblent les DMA, leur impact tangible peut être limité par le nombre de personnes touchées (*ex : Défis Familles zéro déchet*) ou par un effet assez ponctuel (*ex : événementiel zéro déchet*) ou produire leurs effets sur le plus long terme ;
- Les actions de prévention les plus efficaces ne demandent pas forcément à être menées dans le cadre d'un programme structuré (*ex : distribution de composteurs*) et peuvent parfois être de toute façon au cœur de l'action de la collectivité (*ex : sensibilisation*).

Ces axes sont toutefois importants pour maintenir la **mobilisation des usagers dans la durée**, pour assurer une **cohérence** de la démarche de réduction des déchets (cohérence interne et cohérence par rapport aux autres démarches territoriale), ou encore pour faire en sorte que la démarche soit **positive, populaire et force d'inspiration**.

Comme pour l'organisation du SPPGD, le **portage politique** est un facteur clé pour les **dynamiques territoriales** autour de la prévention des déchets. C'est ce qui permet de lancer des programmes structurés avec des **moyens humains** suffisants, de faire des **arbitrages financiers en faveur de la prévention**, et aussi parfois de convaincre les usagers, à travers le rôle de relais de la prévention que peuvent jouer les élus locaux.

Il est également intéressant de se pencher sur la gouvernance au sein du territoire, y compris sur la **complémentarité entre les différents acteurs institutionnels** concernés par la prévention des déchets : intercommunalités à compétence collecte (principaux concernés par cette étude), syndicats de traitement (le cas échéant), Conseils régionaux.

Par ailleurs, si l'on considère les impacts « élargis » des démarches de prévention, un autre facteur clé qui ne permet certes pas de réduire directement les déchets d'une collectivité est le **partage de retours d'expérience** avec d'autres territoires moins avancés. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du réseau des Territoires pionniers et de cette étude. Dans les faits, la géographie des Territoires pionniers indique qu'il existe vraisemblablement des « **effets boule de neige** » entre territoires proches, même si ce n'est pas systématique et qu'il est possible d'atteindre de très bonnes performances en étant une collectivité relativement isolée.

Enfin, en veillant à la démarche dans son ensemble et non pas seulement aux mesures permettant d'atteindre des objectifs chiffrés, les collectivités sont sans doute plus à même d'anticiper le **passage à d'autres paradigmes** (6.4).



## 6.3. Qui sont les destinataires de ces messages ?

Qu'il s'agisse de Territoires pionniers, de Meilleurs urbains ou d'autres collectivités, les principaux concernés sont l'ensemble des acteurs clés de la prévention et de la gestion des déchets au sein des collectivités : principalement les élus, les DGS et les responsables des services collecte, prévention et relation aux usagers.

### ■ Les collectivités moins « avancées » dans la réduction des déchets

L'étude des Territoires pionniers et des Meilleurs urbains peut en premier lieu servir aux collectivités moins « avancées » dans la réduction des déchets, c'est-à-dire celles qui présentent des ratios OMR, OMA et DMA plus élevés, même si nous rappelons que cette notion d' « avancement » est à nuancer par l'existence de contextes territoriaux plus ou moins favorables et que le réseau des TP et MU est amené à s'élargir.

Les **7 trajectoires** faisant l'objet du volet 4 de la présente étude peuvent amener les collectivités qui ne sont pas TP et MU à s'identifier à certains cas et à se poser des questions de type : « Qu'est-ce qui me manque aujourd'hui pour rejoindre cette trajectoire ? » ou « Qu'est-ce que ces collectivités ont porté d'efficace qui soit reproductible sur mon territoire ? ».

En particulier, mieux connaître les démarches des « Meilleurs urbains » nous semble intéressant pour les **grands territoires urbains présentant des ratios plus élevés**. En effet, d'un point de vue très pragmatique, les métropoles les plus peuplées peuvent toucher plus d'usagers et entraîner un impact d'autant plus tangible sur la réduction des déchets à l'échelle nationale. De plus, nous avons observé que de plus en plus de métropoles commencent à s'intéresser à la tarification incitative voire à l'inscrire à l'ordre du jour : le fait qu'il n'y ait qu'un seul retour d'expérience de « Meilleur urbain » appliquant la TI à ce jour incite d'autant plus à s'intéresser aux démarches des « Meilleurs urbains » qui sont en cours d'application de la TI ou vont le faire prochainement.

Dans un contexte d'**élections municipales** prochaines (mars 2020) et de renouvellement des programmes et/ou des équipes, la prise de connaissance par les élus des démarches des Territoires pionniers et Meilleurs urbains peut être particulièrement intéressante pour réfléchir à des mesures phares à mettre en œuvre lors des prochains mandats.

### ■ Les Territoires pionniers et Meilleurs urbains

L'étude des facteurs de succès des Territoires pionniers et Meilleurs urbains peut aussi servir à ces territoires eux-mêmes. Au-delà du fait que cette prise de connaissance leur permet de **prendre du recul** sur leur cas et de **valoriser leur démarche**, elle peut aussi les **inspirer sur certaines mesures**. En effet, « l'aventure » ne s'arrête pas là pour eux, comme l'ont confirmé l'intérêt et l'implication des participants aux Journées Grand-Est.

Etant donné l'évolution du contexte tant réglementaire (hausse de la TGAP, loi sur l'économie circulaire, loi sur le gaspillage alimentaire...) que technique (nouveaux centres de tri, nouvelles filières de valorisation...) et social (sensibilité aux questions environnementales, changement des comportements...), **la question des actions à mettre en œuvre pour diminuer des déchets peut se poser pour tous les territoires et être actualisée à chaque instant**, y compris pour ceux qui sont déjà très performants. D'autant que les caractérisations des OMR montrent que des marges de manœuvre demeurent même au sein des Territoires pionniers.

Dans les faits, l'état des lieux révèle des positionnements contrastés des TP et MU sur les perspectives futures de réduction des déchets :

- Quelques Territoires pionniers font part du **sentiment d'être arrivés au bout** des résultats qu'ils peuvent espérer. L'enjeu pour eux est donc d'éviter les hausses de production de déchets et maintenir les résultats atteints.
- D'autres, à l'inverse, veulent **franchir de nouveaux caps** (ex : franchir la barre des 100 ou 50 kg/hab. d'OMR)
- Certains se fixent des objectifs sur des **gisements spécifiques** (déchets verts notamment).

- Pour finir, beaucoup n'ont actuellement **pas d'objectif chiffré de réduction des déchets** (ou n'en ont pas pour le moment, dans l'attente de l'élaboration d'un PLPDMA) mais souhaitent maintenir la dynamique enclenchée.

Enfin, notons que les TP et MU tout comme les autres territoires rencontrent des freins conjoncturels aux démarches de prévention, comme par exemple :

- Les **élections municipales** de 2020, qui freinent parfois les stratégies de réduction engagées ;
- Les **réorganisations territoriales** consécutives à la loi NOTRe, qui font que certaines collectivités se concentrent sur des enjeux d'harmonisation jugés plus prioritaires ;
- L'**absence de volonté politique** pour poursuivre une stratégie et mettre des moyens humains sur la prévention du fait de l'**arrêt des subventions ADEME** pour les PLP.

A noter que ces freins conjoncturels peuvent dans une large mesure être considérés comme des opportunités potentielles (pour les TP et MU comme pour les autres), une fois passée la période d'adaptation : un nouveau mandat municipal ou une nouvelle organisation territoriale peuvent être l'occasion de repenser la prévention et la gestion des déchets.

## 6.4. Quelles perspectives pour les paradigmes en jeu ?

La prévention des déchets peut s'inscrire dans le paradigme du développement durable mais aussi dans d'autres paradigmes comme l'économie circulaire, la résilience territoriale ou la sobriété, ce qui amène à envisager différentes perspectives.

### ■ Le paradigme « traditionnel » du développement durable

On ne présente plus le paradigme du développement durable et ses trois piliers environnemental, social et économique (auquel on ajoute parfois un quatrième pilier : la gouvernance).

La prévention des déchets s'inscrit pleinement et historiquement dans ce paradigme, dont elle est l'une des multiples **déclinaisons sectorielles** (comme le sont les démarches de développement durable dans les domaines de l'énergie, du transport, de la biodiversité...). En effet, si l'on schématise, la réduction des déchets est une démarche visant à diminuer les externalités négatives de la gestion des déchets tout en sauvegardant les ressources naturelles (*pilier environnemental*), qui permet aux collectivités de réaliser des économies (*pilier économique*) avec des répercussions positives sur les usagers (*pilier social*).

Le geste de tri est d'ailleurs un avatar par excellence de ce que peuvent (ou doivent) faire les citoyens pour s'inscrire eux aussi dans cette logique de développement durable. Or, il est aujourd'hui clair que le tri n'est pas suffisant pour répondre aux enjeux de développement durable dans le domaine des déchets, ce qui peut **amener de nouveaux avatars** en la figure des gestes de prévention : lutte contre le gaspillage alimentaire, Stop pub, achat en vrac, couches lavables, fabrication de produits ménagers maison...

Un premier enjeu est de conforter ce **primat de la prévention, en rendant cette notion plus « tangible »** pour les usagers mais aussi pour les élus. En effet, selon quelques collectivités, la prévention des déchets reste une **notion difficile à appréhender** pour certains élus. Pour les élus comme pour les usagers, la sensibilisation aux bénéfices environnementaux mais aussi financiers de la prévention (y compris ses avantages par rapport au recyclage) peut être un élément qui facilite l'appropriation de la notion et sa crédibilité. De plus, en ce qui concerne les usagers, la prévention peut être rendue plus visible sur les supports de communication des collectivités mais aussi dans l'espace public à travers la mise en place de composteurs collectifs, de boîtes à dons, ou encore l'éco-exemplarité des événements locaux.

De façon concomitante, donner à voir aux usagers ce que représente la gestion des déchets, comme le font certains Territoires pionniers organisant des visites de centres de tri et de traitement, est une perspective intéressante. En effet, **les déchets sont souvent en quelque sorte « invisibilisés »** : invisibilisés financièrement quand leur facturation est noyée dans la TEOM, invisibilisés

physiquement quand ils sont transportés vers des exutoires dont les usagers connaissent peu de choses... Sans parler du fait que le « déchet » reste, par définition, ce dont on veut se débarrasser et qu'on ne veut plus voir. Rendre les déchets plus visibles peut contribuer à rendre les consciences des usagers plus vives.

Pour aller plus loin, on peut noter que les enquêtés des TP et MU tendent à considérer qu'amener des sujets comme la prévention dès l'acte d'achat (suremballage, achat en vrac) ou l'hygiène durable n'est pas encore aussi efficace que sensibiliser au tri ou au compostage. En effet, les **changements de comportement** en jeu sont sans doute plus profonds, plus progressifs et difficiles à généraliser, malgré des attentes réelles d'une partie des citoyens et de la société civile.

Dès lors, si l'on reste dans le paradigme du développement durable, un défi pour les collectivités est d'aller vers une **durabilité plus forte**, en favorisant l'adoption de gestes de prévention jusque-là moins ancrés, qui soient suffisants pour avoir un impact tangible sur la réduction des déchets à l'échelle de la collectivité (et non pas seulement à l'échelle des « pratiquants »). Vu l'aspect éminemment social de cette perspective, il apparaît alors opportun d'étudier davantage l'acceptabilité et les conditions d'adoption de nouveaux gestes (comme prévoit de le faire Rennes Métropole) et, à un niveau plus opérationnel, de développer la transversalité entre les services déchets et les services chargés de missions plus sociales.

### ➊ Vers de « nouveaux » paradigmes : économie circulaire, résilience et sobriété

Au-delà du paradigme traditionnel du développement durable, d'autres paradigmes sont aujourd'hui en jeu dans les démarches territoriales de réduction des déchets. Ces paradigmes, qui ont été relativement peu abordés par les enquêtés lors de la présente étude, ne concernent pas uniquement les services en charge des déchets.

Tout d'abord, le paradigme de l'**économie circulaire** est de plus en plus appréhendé par les collectivités, ce qui est à mettre en perspective avec le lancement des CODEC et des programmes TZDZG. Le mot clé « économie circulaire » apparaît 19 fois dans les comptes-rendus des entretiens avec les Territoires pionniers et Meilleurs urbains. L'économie circulaire ne se limite pas au recyclage, qui n'en est qu'un des 7 piliers, et les TP et MU semblent avoir bien intégré cela puisque le terme « économie circulaire » n'est pas employé comme synonyme de recyclage, mais plutôt utilisé pour désigner de véritables démarches orientées vers l'économie circulaire dans son ensemble, avec parfois un focus spécifique sur l'EIT.

Bien que les démarches d'économie circulaire semblent relever davantage des **services développement économique** que des services déchets, ce sont souvent ces derniers qui les coordonnent, parfois dans la continuité de programmes TZDZG. Elles sont complémentaires des démarches de prévention des DMA puisqu'elles permettent d'agir plus en amont, au stade de la production (éco-conception, approvisionnement durable) et prennent en compte d'autres gisements de déchets (déchets d'activités économiques et du BTP).

Un autre paradigme émergent, sur lequel travaille l'ADEME actuellement, est celui de la **résilience territoriale** que l'on peut définir, de façon simplifiée, comme la capacité d'un territoire à agir de façon anticipée contre les aléas qui le menacent pour se prévenir des risques.<sup>58</sup> La prévention des déchets participe de la résilience territoriale, tout d'abord parce qu'elle permet d'anticiper des problématiques environnementales, sanitaires et sociales à venir liées aux exutoires, mais aussi parce qu'elle favorise les pratiques locales et l'autonomie vis-à-vis de systèmes complexes interconnectés (considérés comme peu résilients).

Même si certains territoires nous semblent avoir eu une démarche relevant dans une certaine mesure de la résilience territoriale (notamment ceux dont les mesures découlent d'enjeux particulièrement aigus liés aux exutoires), cette notion est peu employée par les Territoires pionniers et Meilleurs urbains. Son approche est peut-être « concurrencée » par des enjeux d'anticipation apparaissant plus immédiats et terre-à-terre, comme le fait d'anticiper la hausse de la TGAP. Le mot-clé « résilience » apparaît cependant une fois dans nos comptes-rendus d'entretiens avec les TP et MU : il est employé par l'enquêté du Grand Lyon, qui indique que sa collectivité travaille sur ce thème. Tout comme l'économie circulaire, la résilience est un enjeu qui dépasse les services déchets. Elle concerne le développement économique mais aussi le développement durable, tous les services où

<sup>58</sup> Pour creuser cette notion, voir ce dossier le dossier du Ministère de la Transition écologique et solidaire (2017).

des flux de matières et de ressources sont en jeu (eau, alimentation, énergie...) et ceux en prise avec l'éducation citoyenne. Se pose également la question des échelles géographiques les plus pertinentes pour traiter de cet enjeu.

Enfin, un troisième paradigme en jeu est celui de la **sobriété**. Cette notion est plus large que la prévention des déchets car elle concerne l'usage des ressources quelles qu'elles soient (eau, énergie, bois, produits alimentaires...) et avant même qu'elles ne deviennent des déchets. La sobriété, tout comme la prévention des déchets, est une approche le plus en amont possible, axée sur l'évitement plutôt que sur la substitution d'une technique à une autre. Pour illustrer cela, on peut dire par exemple que la prévention des déchets est au recyclage ce que la sobriété énergétique est aux énergies renouvelables.

L'ADEME travaille également sur cette notion de sobriété, qui jusque-là semble peu appréhendée par les collectivités : ce mot-clé n'apparaît aucune fois dans les comptes-rendus d'entretiens avec les TP et MU. Certaines pratiques observées sur les territoires ruraux comme le jardinage et l'élevage de poules peuvent toutefois être considérées comme des pratiques de sobriété. Comme les autres paradigmes, la sobriété est une approche qui demande (le cas échéant) à être portée au-delà du service déchets, notamment par le service développement durable.

## 7. Annexes

### 7.1. Liste des Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains 2017

Le tableau ci-après dresse la liste des Territoires pionniers (en vert) suivie de la liste des Meilleurs urbains (en bleu) identifiés en 2019.

Les ratios OMR, OMA et DMA (en kg/hab.) sont issus de l'enquête Collecte 2017. Les ratios qui dépassent les critères de départ (120 kg/hab. pour les OMR, 240 kg/hab. pour les OMA et 480 kg/hab. pour les DMA) apparaissent en rose ou en rouge selon l'importance du dépassement.

Tableau 23. Liste des Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains 2017.

TP ou MU ?	Nom	Code SINOE	Région	Département	Ratio OMR	Ratio OMA	Ratio DMA
TP	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	57564	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	107	200	429
TP	CA Mauges Communauté	57541	Pays de la Loire	Maine-et-Loire	99	191	417
TP	CC Amognes Coeur du Nivernais	57576	BFC	Nièvre	110	257	489
TP	CC Anjou Bleu Communauté	52944	Pays de la Loire	Maine-et-Loire	105	204	446
TP	CC Ardenne Thiérache	56230	Grand Est	Ardennes	123	233	407
TP	CC Blavet Bellevue Ocean	17080	Bretagne	Morbihan	106	225	576
TP	CC Bléré Val de Cher	20061	Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	140	232	542
TP	CC Centre Haut-Rhin	1239	Grand Est	Haut-Rhin	121	215	458
TP	CC Convergence Garonne	57918	Nouvelle-Aquitaine	Gironde	156	256	468
TP	CC de Grandlieu	219	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	120	197	448
TP	CC de Guebwiller	675	Grand Est	Haut-Rhin	92	282	437
TP	CC de la Champagne Conilnoise et du Pays de Sillé	57604	Pays de la Loire	Sarthe	115	199	480
TP	CC de la Dombes	57695	AuRA	Ain	150	238	431
TP	CC de la Région de Rambervillers	30406	Grand Est	Vosges	85	191	470
TP	CC de la Vallée de Kaysersberg	1812	Grand Est	Haut-Rhin	112	277	485
TP	CC de l'Allantais	334	BFC	Yonne	112	208	407
TP	CC de Sablé-sur-Sarthe	1450	Pays de la Loire	Sarthe	120	217	430
TP	CC de Yenne	401	AuRA	Savoie	79	177	409
TP	CC des Ballons des Hautes-Vosges	1192	Grand Est	Vosges	105	227	470
TP	CC des Quatre Rivières	9070	BFC	Haute-Saône	90	212	449
TP	CC du Bassin de Pompey	159	Grand Est	Meurthe-et-Moselle	183	274	498
TP	CC du Gâtinais en Bourgogne	1677	BFC	Yonne	139	227	380
TP	CC du Lac d'Aiguebelette	3943	AuRA	Savoie	110	209	470
TP	CC du Pays d'Alésia et de la Seine	1080	BFC	Côte-d'Or	106	224	456
TP	CC du Pays d'Anceis	999	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	112	200	391
TP	CC du Pays de Mortagne	1185	Pays de la Loire	Vendée	77	179	353
TP	CC du Pays de Saint-Fulgent - les Essarts	57495	Pays de la Loire	Vendée	93	192	420
TP	CC du Pays de Sancey-Belleherbe	184	BFC	Doubs	117	209	421
TP	CC du Pays des Achards	49	Pays de la Loire	Vendée	105	204	468
TP	CC du Pays des Herbiers	1481	Pays de la Loire	Vendée	76	190	396
TP	CC du Territoire de Beaurepaire	1552	AuRA	Isère	119	184	548
TP	CC du Val Marnaysien	53662	BFC	Haute-Saône	111	232	436
TP	CC Estuaire et Sillon	57568	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	126	218	492
TP	CC Loue Lison	57482	BFC	Doubs	116	223	382
TP	CC Loué-Brûlon-Noyen	55329	Pays de la Loire	Sarthe	100	193	415
TP	CC Ouche et Montagne	56491	BFC	Côte-d'Or	115	222	493
TP	CC Pays de Nexon - Monts-de-Châlus	57860	Nouvelle-Aquitaine	Haute-Vienne	166	240	554
TP	CC Communes Sèvre et Loire	57565	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	120	211	429
TP	CC Terres de Montaigu, CC Montaigu-Rocheservière	57582	Pays de la Loire	Vendée	107	202	353
TP	CC Terres Toulousaises	57544	Grand Est	Meurthe-et-Moselle	162	261	407
TP	PETR du Pays de Sarrebourg	53120	Grand Est	Moselle	139	266	434
TP	Questembert Communauté	283	Bretagne	Morbihan	107	215	445
TP	SCOM Est Vendéen	1187	Pays de la Loire	Vendée	97	197	372
TP	SEDR - Syndicat d'élimination des déchets de la région Etampes	339	Île-de-France	Essonne	129	235	413
TP	Syndicat mixte de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Région de Lerrain	59	Grand Est	Vosges	96	206	380
TP	SICTOM d'Avril, Fleury et Luthenay	739	BFC	Nièvre	87	171	431
TP	SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire	7	Centre-Val de Loire	Loiret	132	216	449
TP	SICTOM de Villersexel	1244	BFC	Haute-Saône	91	206	442
TP	SICTOM des 3 Com 25	1049	BFC	Doubs	91	214	439
TP	SICTOM du Val-de-Saône	568	BFC	Haute-Saône	108	221	457
TP	Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO)	1210	Grand Est	Aube	179	271	408
TP	SMICTOM de la zone sous-vosgienne	1395	BFC	Territoire-de-Belfort	131	259	466
TP	SMICTOM des Pays de Vilaine	646	Bretagne	Ille-et-Vilaine	82	210	448
TP	SMIDOM VeyleSaône	930	AuRA	Ain	111	196	411
TP	SMIRTOM du Saint-Amandois	5069	Centre-Val de Loire	Cher	124	229	460
TP	SMITOM de la Région de Saverne	2021	Grand Est	Bas-Rhin	113	229	459
TP	Syndicat Mixte de Thann - Cernay (SMTC)	17898	Grand Est	Haut-Rhin	94	280	495
TP	SYCTOM du Loire Béconnais et ses Environs	2237	Pays de la Loire	Maine-et-Loire	108	194	282
MU	CA du Grand Besançon	2320	BFC	Doubs	150	242	406
MU	CA Versailles Grand Parc	17728	Île-de-France	Yvelines	238	308	404
MU	CA Villefranche Beaujolais Saône	55639	AuRA	Rhône	232	296	410
MU	Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	280	Pays de la Loire	Maine-et-Loire	184	274	441
MU	Métropole de Lyon	4846	AuRA	Rhône	223	290	361
MU	Nantes Métropole	495	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	215	280	414
MU	Rennes Métropole	856	Bretagne	Ille-et-Vilaine	189	281	417

Ratio moyen Territoires pionniers	114	217	443
Ratio moyen Meilleurs urbains	213	288	408
Réf. nationale n°1 = Ratio moyen des collectivités	237	325	545
Réf. nationale n°2 = Ratio moyen des collectivités hors Nouvelle-Calédonie et Polynésie française	237	328	552
Réf. nationale n°3 = Ratio national	254	334	524
Seuil de sélection Territoires pionniers	120	240	480

## 7.2. Liste des acteurs clés surplombants

Les acteurs clés surplombants listés ci-après sont membres du groupe des Territoires pionniers et Meilleurs urbains au sein du réseau A3P, mais se distinguent de ceux-ci et ne font pas partie des 65 collectivités (dont 41 interrogées) ciblées par cette étude.

Les acteurs clés surplombants identifiés se limitent à ceux couvrant un ou plusieurs Territoires pionniers et Meilleurs urbains.

Les DR de l'ADEME des 8 Régions où se trouvent des Territoires pionniers et Meilleurs urbains s'ajoutent à cette liste.

**Tableau 24. Liste des acteurs clés surplombants les Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains.**

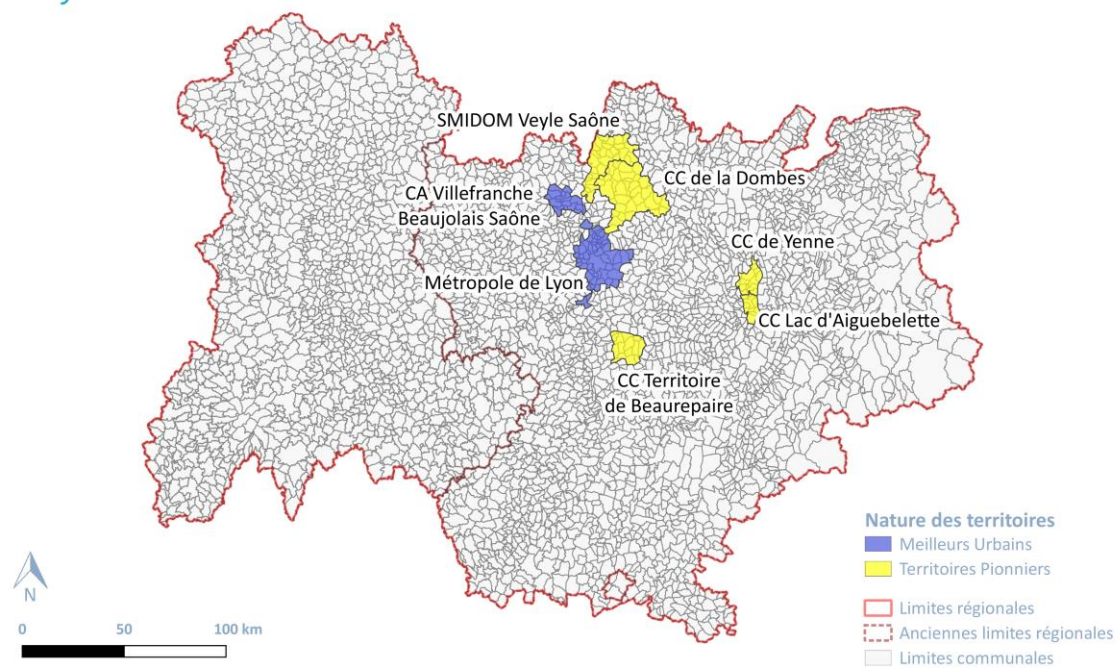
Région	Département	Entité	Numéro SINOE (si existant)	Territoires pionniers et Meilleurs urbains associés
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Conseil départemental de l'Ain		Communauté de Communes de la Veyle, Smidom Veyle Saône, Communauté de Communes de la Dombes
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Syndicat mixte ORGANOM	11714	Communauté de Communes de la Dombes
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	SICTOM de la Bièvre	1274	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
Bourgogne-Franche-Comté		Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté		
Bourgogne-Franche-Comté		Conseil département de la Côte d'Or		Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine Communauté de Communes Ouche et Montagne
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	SYBERT - Syndicat Mixte De Besançon et de sa région pour le traitement des déchets	3837	Communauté de Communes Loue Lison, Communauté d'agglomération du Grand Besançon
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	Préval Haut-Doubs	5259	Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	SYTEVOM de Haute-Saône	974	Communauté de Communes des Quatre rivières, Communauté de Communes du Val Marnaysien, SICTOM de Villersexel, SICTOM des 3 Com 25, Sictom du Val de Saône
Bourgogne-Franche-Comté	Nièvre	SIEEEN	5811	Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais, SICTOM d'Avril, Fleury et Luthenay
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Syndicat des Déchets Centre Yonne		Communauté de Communes du Gatinais En Bourgogne
Grand Est		Conseil régional du Grand Est		
Grand Est	Vosges	Evodia	582	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, Communauté de Communes des Balolons des Hautes-vosges, Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Région de Lerrain
Grand Est	Meuse	Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de Meuse	53640	Communauté de Communes Val de Meuse - Voie Sacrée
Grand Est	Ardennes	VALODEA	5543	Communauté de Communes Ardennes Thiérache
Grand Est	Haut Rhin	Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du secteur IV	102	Syndicat Mixte de Thann - Cernay, Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Ile-de-France	Yvelines	SYCTOM Paris	2038	Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc
Nouvelle-Aquitaine	Haute-Vienne	SYDED 87	887	Communauté de Communes Pays de Nexon Monts de Chalus
Pays de la Loire	Vendée	Trivalis	11979	Communauté de Communes de Grandlieu, Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-les-Essarts, Communauté de Communes du Pays des Achards, Communauté de Communes du Pays des Herbiers, Communauté de Communes du Pays-de-mortagne, Communauté de Communes Terre de Montaigu (CC Montaigu-Rocheservière)
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	SISTO		Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	SMCNA	4042	Communauté de Communes Estuaire et Sillon
Pays de la Loire	Mayenne	Conseil Départemental de la Mayenne	4633	Communauté de Communes du Bocage Mayennais

## 7.3. Cartes régionales représentant les acteurs clés de la prévention

### 7.3.1. Cartes pour la région Auvergne Rhône-Alpes



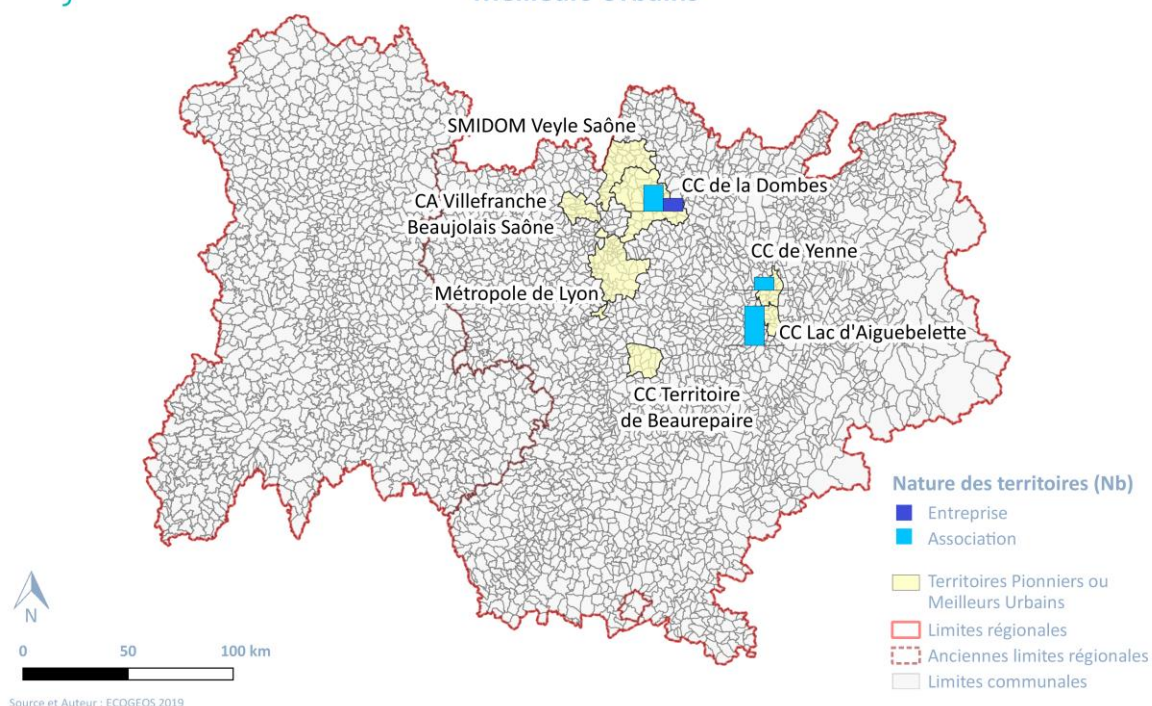
#### Région Auvergne-Rhône-Alpes Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains



Source et Auteur : ECOGEOS 2019



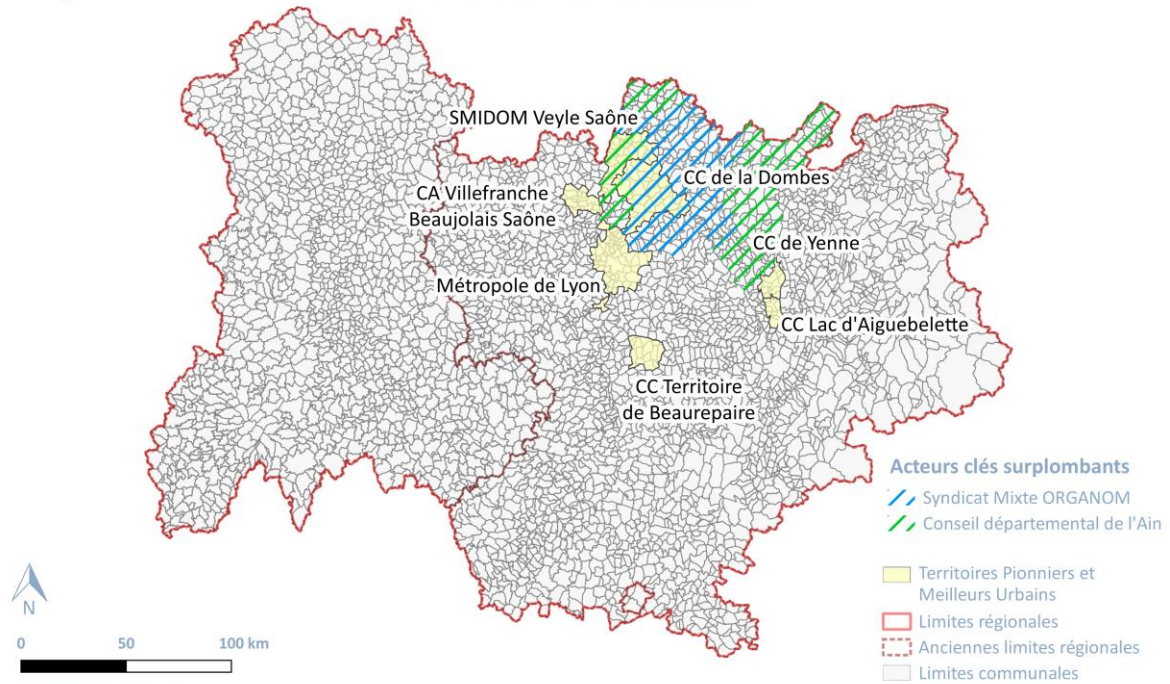
#### Région Auvergne-Rhône-Alpes Acteurs clés locaux des Territoires Pionniers et des Meilleurs Urbains



Source et Auteur : ECOGEOS 2019

## Région Auvergne-Rhône-Alpes

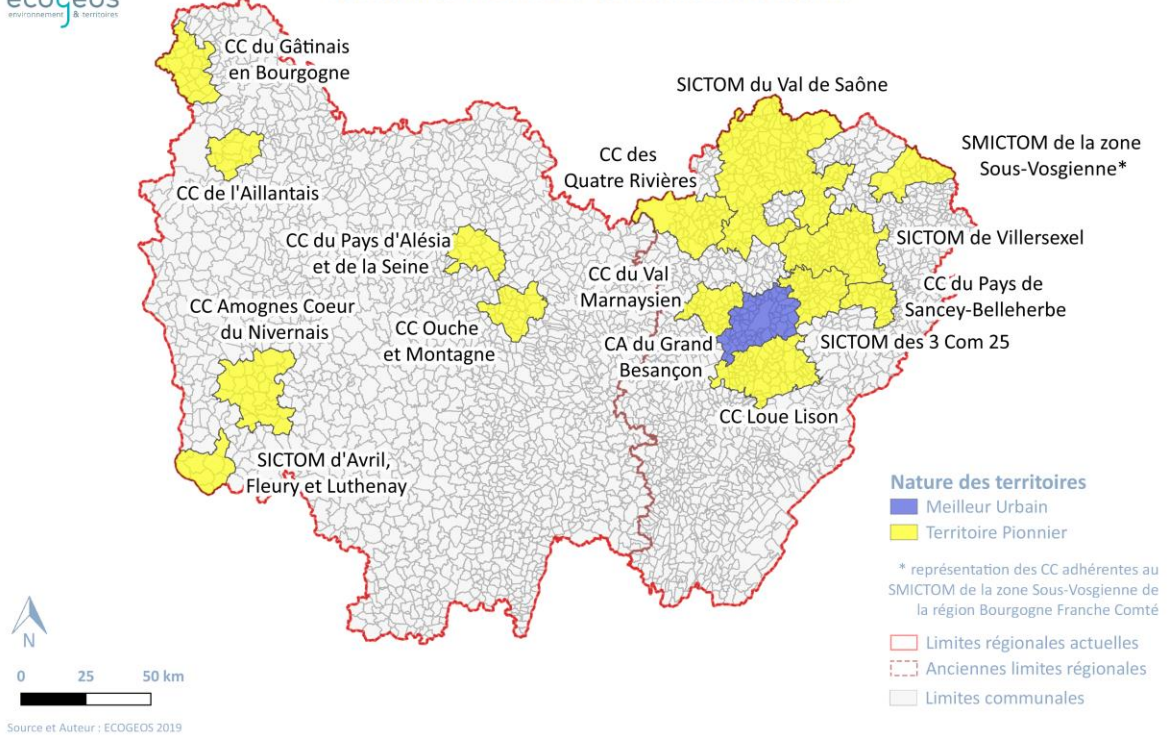
### Acteurs clés surplombants des Territoires Pionniers et des Meilleurs Urbains



### 7.3.2. Cartes pour la région Bourgogne Franche-Comté

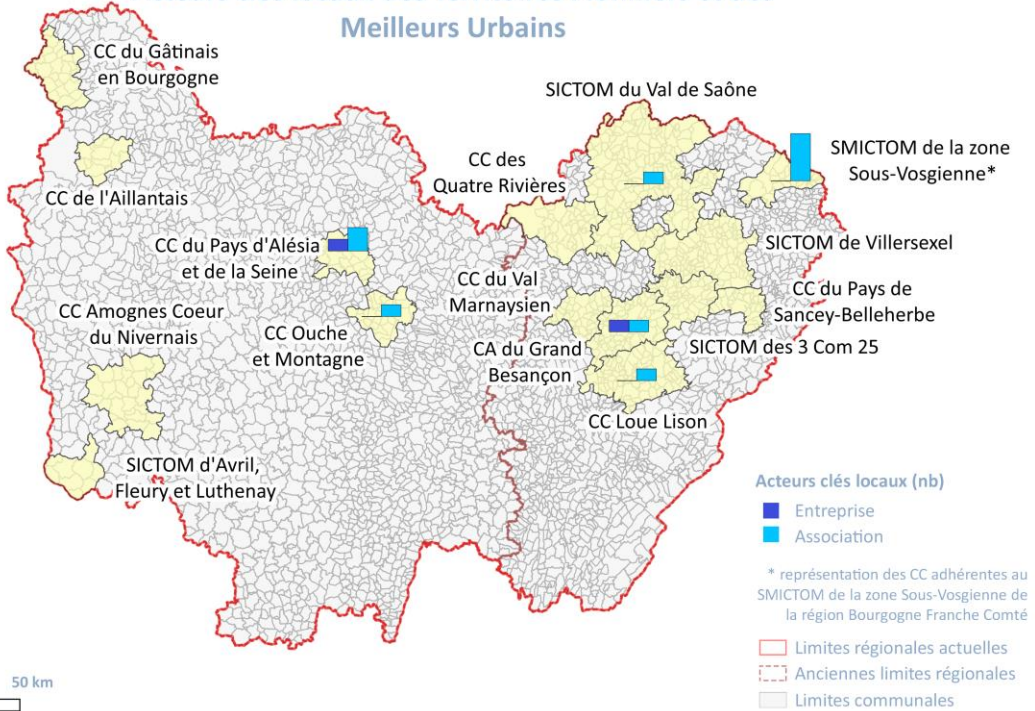
## Région Bourgogne-Franche-Comté

### Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains

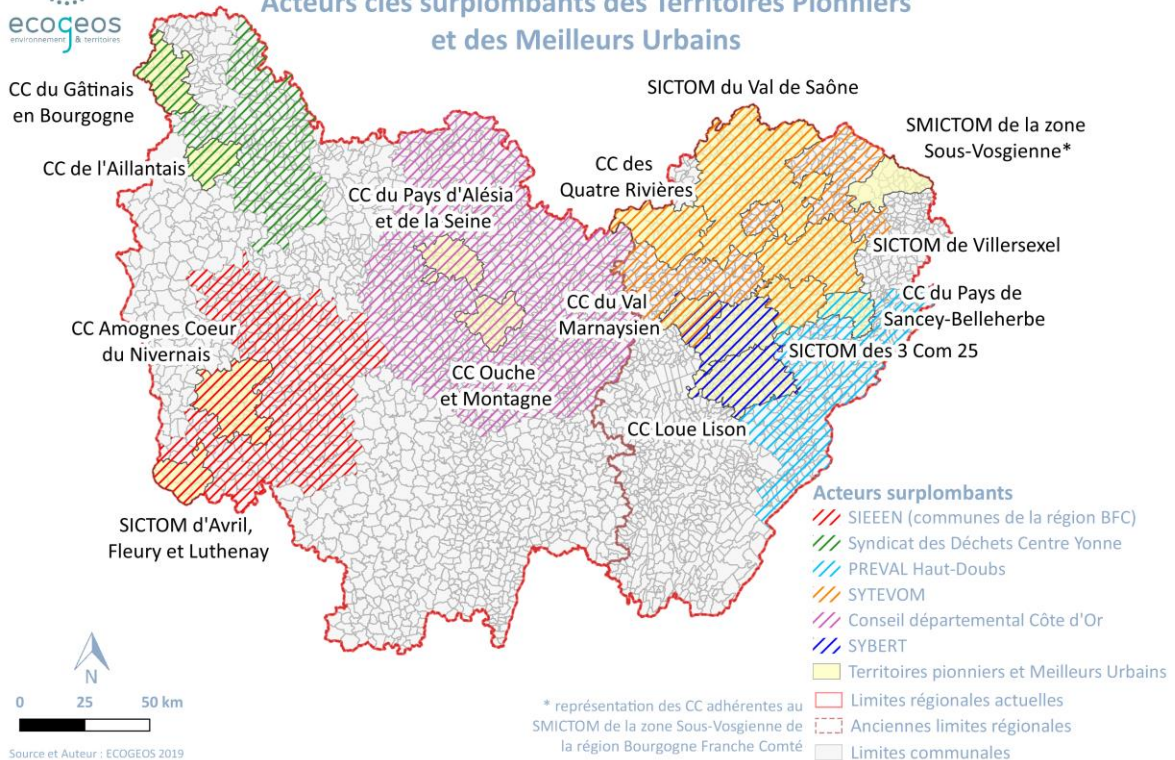




## Région Bourgogne-Franche-Comté Acteurs clés locaux des Territoires Pionniers et des Meilleurs Urbains



## Région Bourgogne-Franche-Comté Acteurs surplombants des Territoires Pionniers et des Meilleurs Urbains

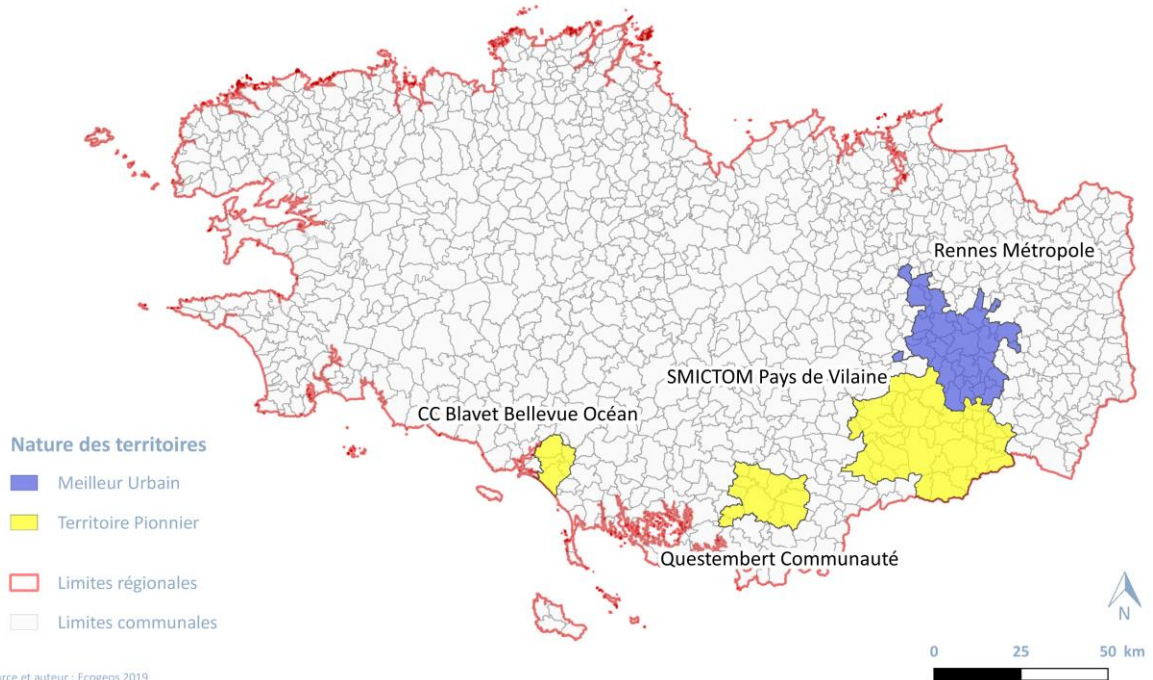


### 7.3.3. Cartes pour la région Bretagne



Région Bretagne

Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains



Région Bretagne

Acteurs clés locaux des Territoires Pionniers et des Meilleurs Urbains

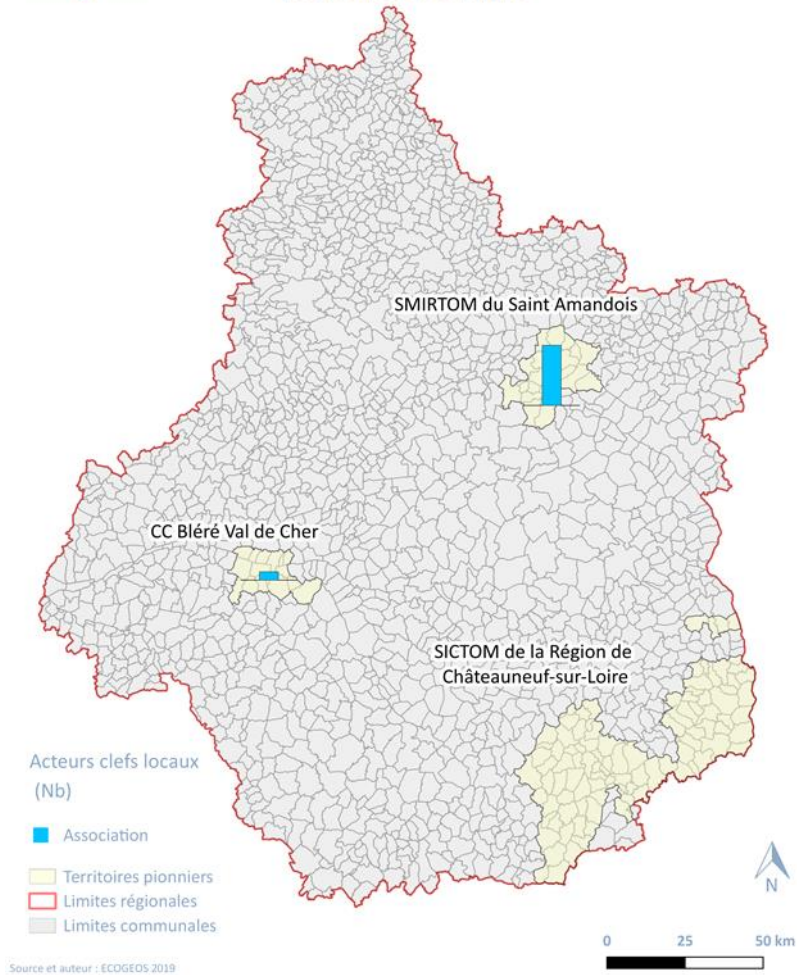


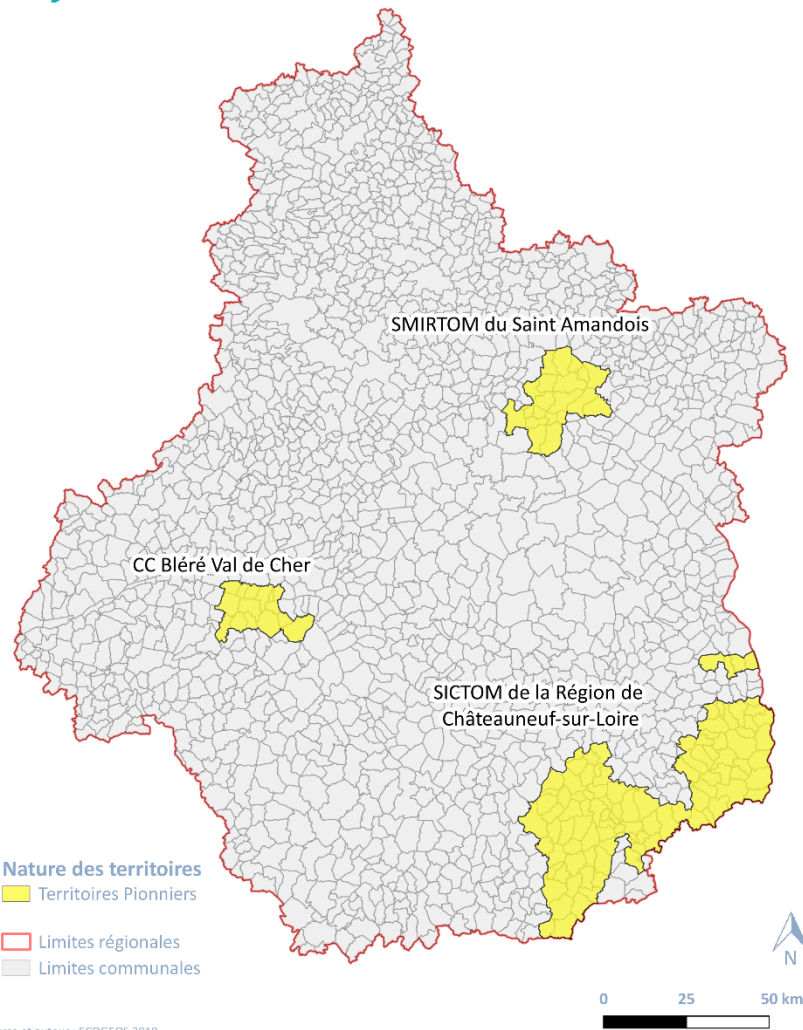
### 7.3.4. Cartes pour la région Centre Val de Loire



Région Centre-Val de Loire

Acteurs clés locaux des  
Territoires Pionniers

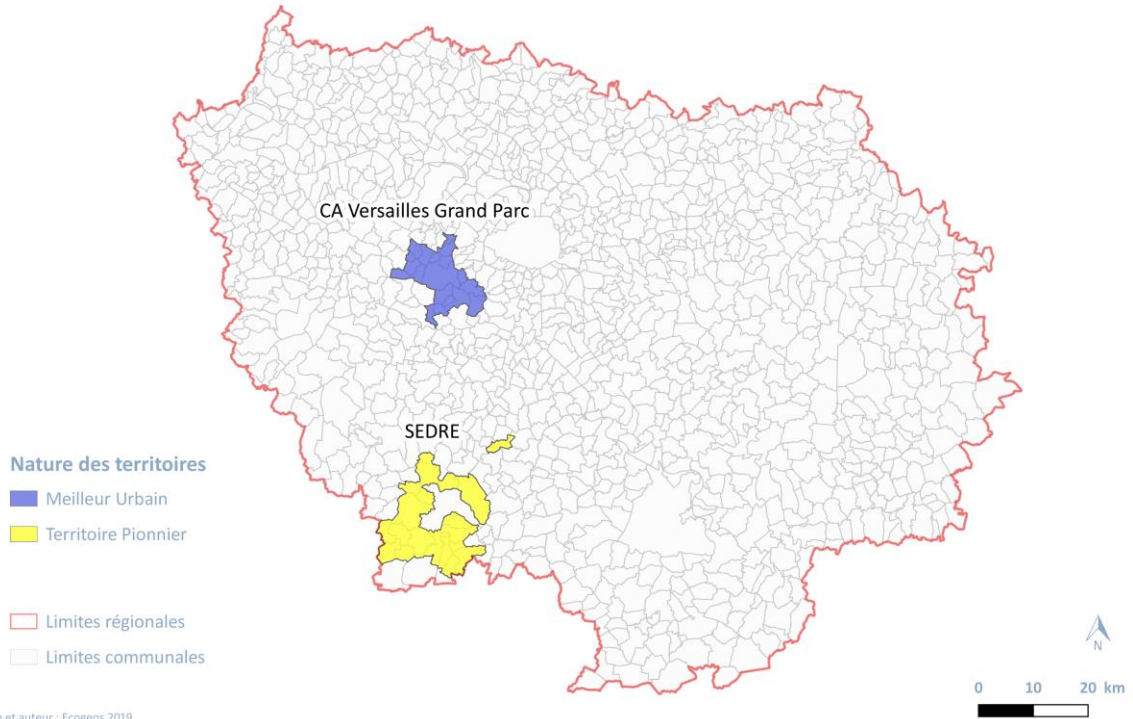




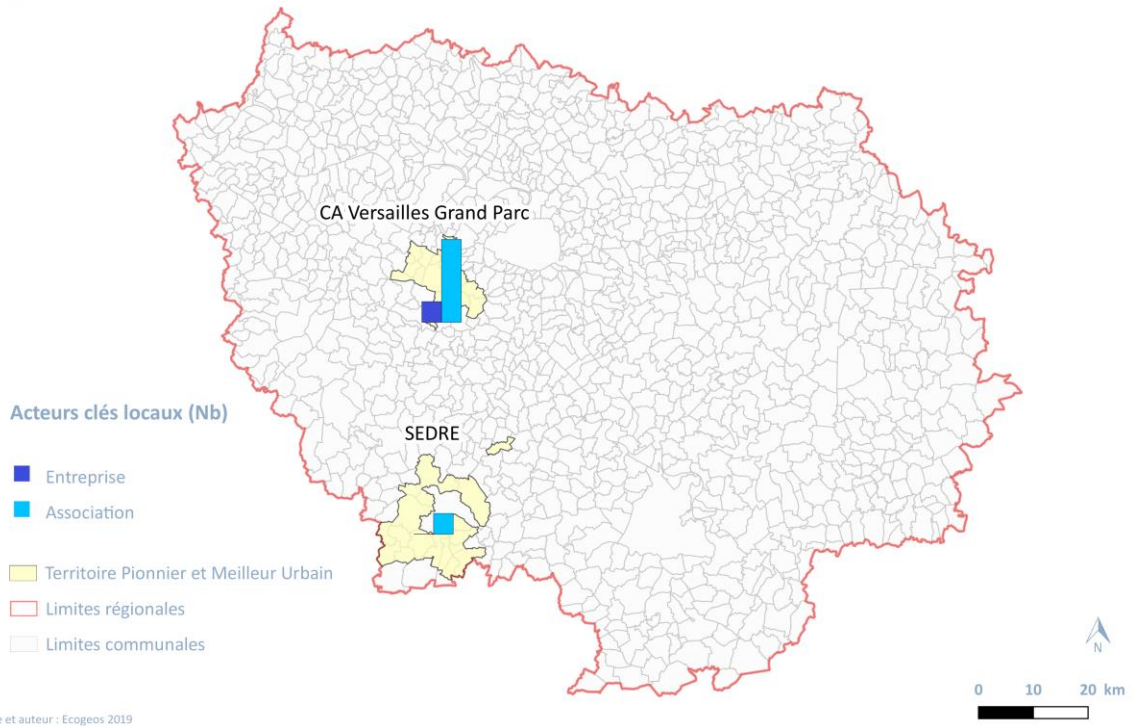
### 7.3.5. Cartes pour la région Ile de France



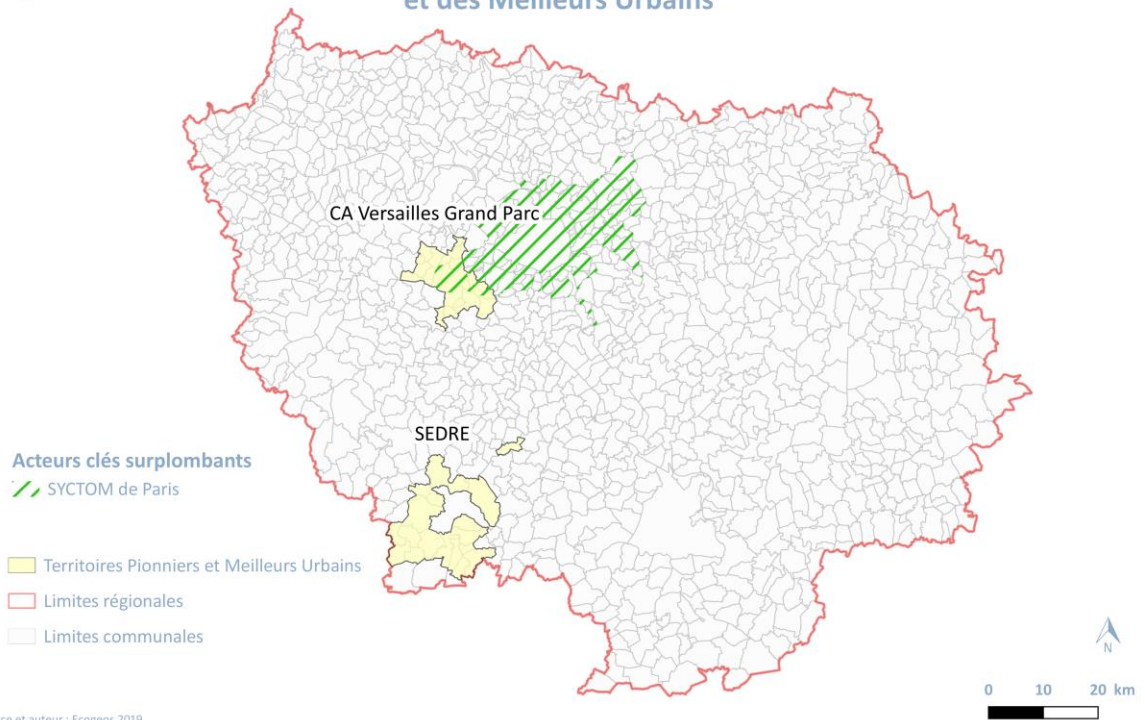
#### Région Ile de France Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains



#### Région Ile de France Acteurs clés locaux des Territoires Pionniers et des Meilleurs Urbains



## Région Ile de France Acteurs clés surplombants des Territoires Pionniers et des Meilleurs Urbains



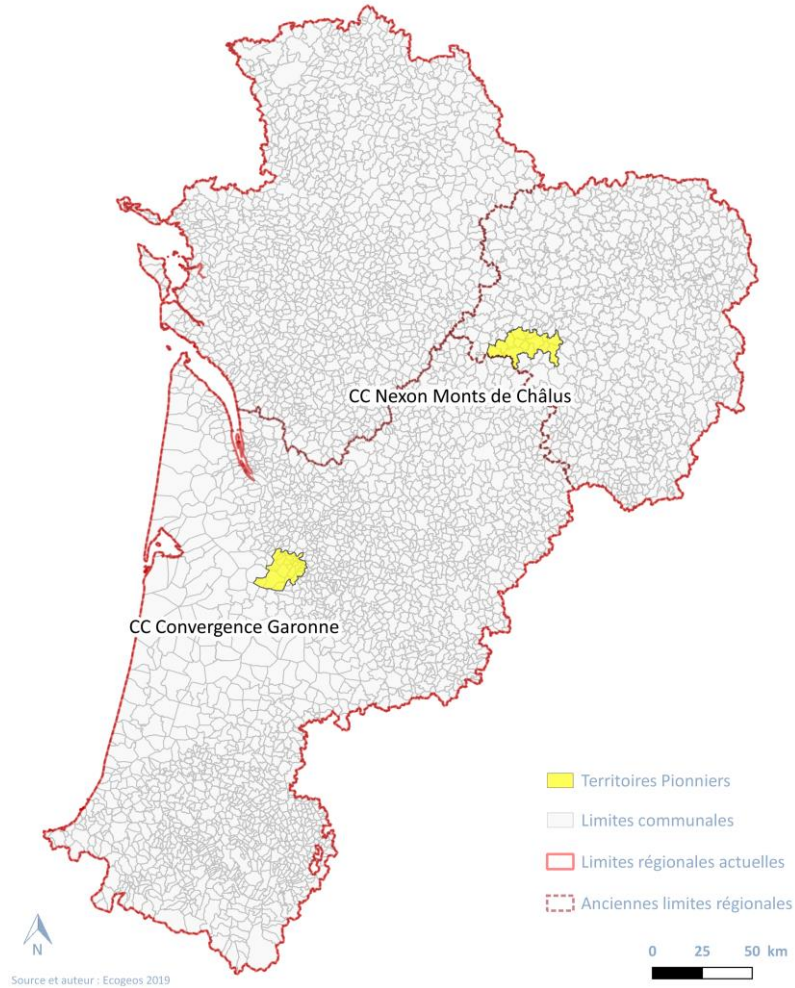
Source et auteur : Ecogeos 2019

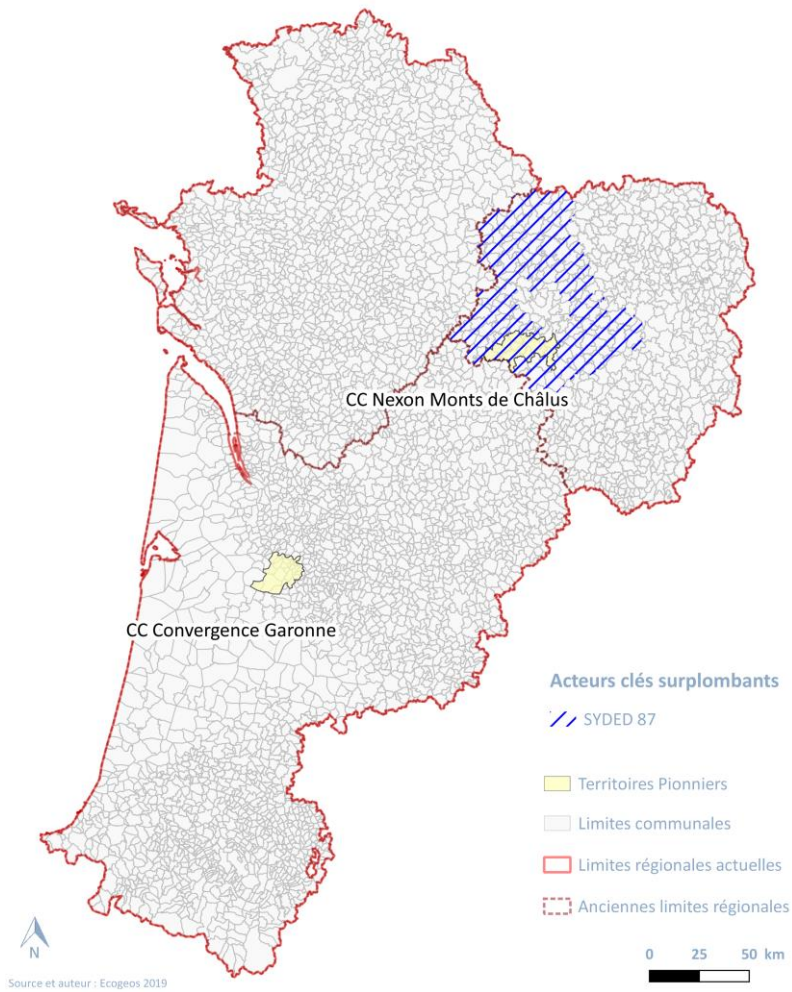
### 7.3.6. Cartes pour la région Nouvelle Aquitaine



Région Nouvelle-Aquitaine

Territoires Pionniers



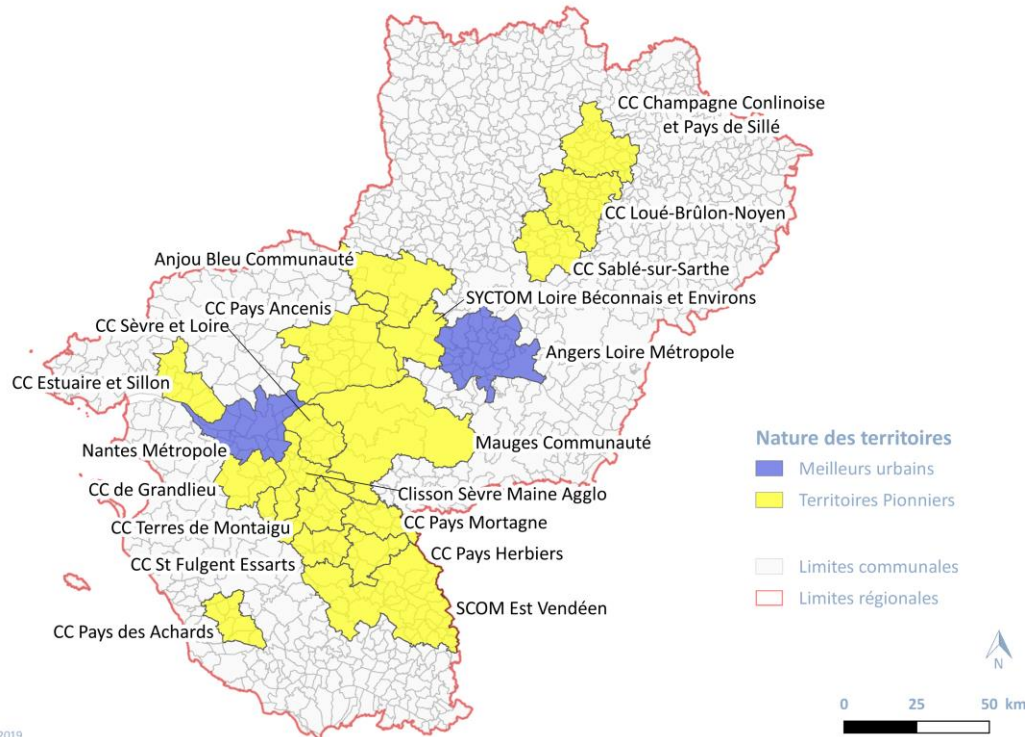




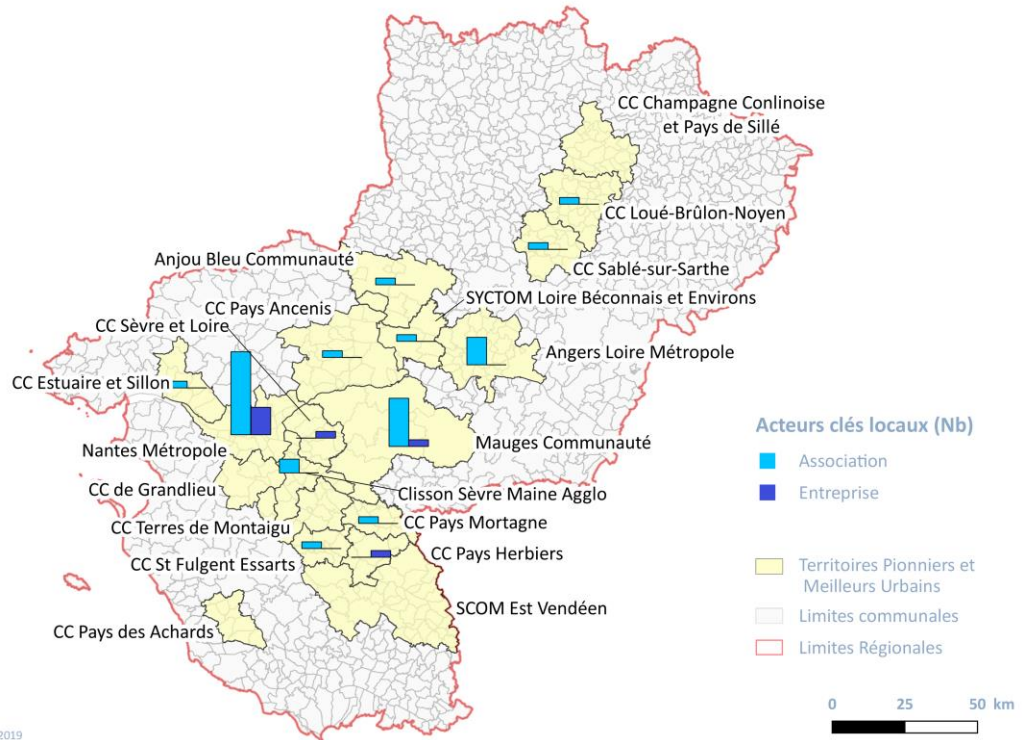
### 7.3.7. Cartes pour la région Pays de la Loire



#### Région Pays de la Loire Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains

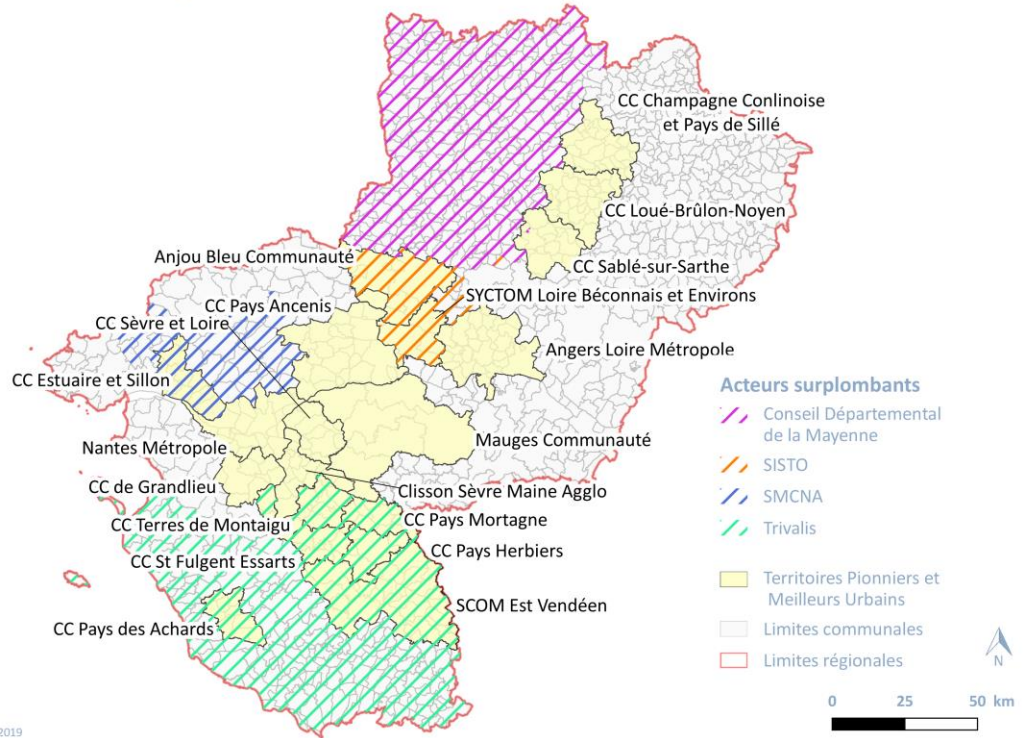


#### Région Pays de la Loire Acteurs clés locaux des Territoires Pionniers et des Meilleurs Urbains



## Région Pays de la Loire

### Acteurs clés surplombants des Territoires Pionniers et des Meilleurs Urbains



Source et auteur : Ecogeos 2019

## 7.4. Lettre de mobilisation des Territoires Pionniers



Madame, Monsieur,

Afin d'accompagner au mieux les collectivités sur les objectifs de prévention des déchets, l'ADEME s'intéresse aux clés du succès des **territoires pionniers** de la prévention. Après les premières rencontres des territoires pionniers de la prévention en Mai 2018 en Vendée dans le cadre du réseau A3P, et suite à la demande des participants, l'ADEME a mandaté le groupement ECOGEOS-ZERO WASTE France pour mettre à jour la sélection des territoires pionniers, compléter la liste par des territoires urbains, puis analyser les circonstances et les initiatives ayant permis de telles performances. La restitution de cette analyse débouchera sur l'identification de 4 à 6 grandes trajectoires permettant d'illustrer les schémas-types de ces succès.

Ces territoires sélectionnés sur la base de performances remarquables à partir des données de l'enquête Collecte 2017 – une production par an et par habitant inférieure à 120 kg pour les OMR, 240 kg pour les OMA et 480 kg pour les DMA – ou des performances proches avec une baisse considérable de ces ratios, ont été retenus en lien avec les Directions Régionales de l'ADEME. S'y ajoutent les territoires à dominante urbaine présentant les ratios OMR, OMA et DMA les plus bas.

**Votre territoire s'est démarqué comme étant un territoire pionnier de la prévention. Aussi, votre collaboration sera précieuse lors de certaines étapes de l'étude présentées ci-après, pour permettre à l'ADEME de mieux comprendre et faire connaître les clés de succès des territoires les plus performants.**

Dès ce mois de juin et jusqu'en octobre comme précisé sur le schéma ci-dessous, nous réaliserons plusieurs travaux avec, si possible, votre collaboration :

- Une cartographie régionale des acteurs clés de la prévention pour laquelle nous vous demanderons votre retour ;
- Un état des lieux complet de votre territoire (contexte territorial, politique de gestion des déchets, organisation du service public de prévention et de gestion des déchets, actions de prévention, performances...), à partir de données bibliographiques et de la passation d'un entretien auprès d'une ou deux personnes ressources (élus et/ou agents) de votre territoire. Il s'agira d'un entretien téléphonique, d'une heure tout au plus, qui nous permettra de cibler les points importants de votre démarche et qui contribuera à la définition des trajectoires qui caractérisent le mieux les parcours observés. En outre, des territoires emblématiques pour chaque trajectoire seront sélectionnés et des entretiens complémentaires seront menés avec eux.

Comme le précise le mail reçu, vous êtes également invités à participer aux Journées Grand Est des Territoires Pionniers qui **se dérouleront les 3 et 4 octobre 2019**. Ce sera l'occasion d'échanger avec les autres territoires performants sur la prévention des déchets et partager vos retours d'expérience et facteurs de succès ainsi que vos projets futurs.



Enfin, cette collaboration pourra être valorisée directement par vos services de communication qui auront la possibilité d'annoncer votre statut de Territoire pionnier de la prévention des déchets pour l'année 2017.

Nous vous solliciterons en amont de la réalisation des entretiens téléphoniques pour confirmer vos disponibilités, mais sachez que vous pouvez aussi nous contacter à tout moment pour obtenir des précisions sur la démarche entamée. Toutefois, si vous ne souhaitez pas participer à cette étude, merci de nous en informer en retour.

Nous vous remercions,

L'équipe de l'étude des Territoires pionniers

**Contacts du référent ADEME pour la mission :**

Dominique TRINEAU  
ADEME – Service Consommation et Prévention  
[dominique.traineau@ademe.fr](mailto:dominique.traineau@ademe.fr)  
02 41 20 74 01

**Contacts de la personne du groupe**

Marta MATIAS MENDES  
ECOGEOS  
[marta.matias@ecogeos.fr](mailto:marta.matias@ecogeos.fr)  
06 29 54 69 20

## 7.5. Source des informations pour compléter la base de données et d'analyse

Catégories	Num critères	Critères	Indicateurs / informations	Source de l'information recherchée	Précisions
1 - Informations générales	1.1	Le territoire	Nom	SINOE Enquête Collecte 2017	1.1 du bordereau 2017
			Région / Département	SINOE Enquête Collecte 2017	0 du bordereau 2017
			Population	INSEE (interco)	
			Typologie territoriale	SINOE	
	1.2	La collectivité	Impact de la loi NOTRe	BdD ZWF	
			Type de collectivité	SINOE Enquête Collecte 2017	1.1 du bordereau 2017
			Nombre de communes adhérentes	SINOE Enquête Collecte 2017	1.3 du bordereau 2017
			Compétences déchets exercées	SINOE Enquête Collecte 2017	1.2 du bordereau 2017
2 - Le contexte territorial	2.1	Les facteurs démographiques	Croissance démographique	INSEE (interco)	
			Pyramide des âges	INSEE (interco)	
			Nombre moyen d'habitants par foyer	INSEE (interco)	
			% résidences secondaires	INSEE (interco)	
	2.2	Les facteurs sociologiques	Niveau moyen de revenu des ménages	INSEE (interco)	
			Taux de pauvreté	INSEE (interco)	
			Type d'activité : % actifs ayant un emploi, % chômeurs, % inactifs	INSEE (interco)	
			% maisons	INSEE (interco)	
	2.3	Les facteurs économiques	% propriétaires de leur logement	INSEE (interco)	
			Nombre d'établissements actifs	INSEE (interco)	
			Nombre de postes salariés	INSEE (interco)	
			Evolution du nombre de salariés	INSEE (interco)	
2.4	La sensibilité de la population aux questions environnementales	Tourisme	INSEE (interco)		
		« Culture locale » liée aux modes de consommation et de production (autonomie, auto-production, conservation des produits du verger/potager, entraide, partage, etc.)	Entretiens		
		« Culture locale » liée à la gestion des déchets (réparation, réemploi, respect des consignes de tri, etc.)	Entretiens		
		Associations de protection de l'environnement présentes sur le territoire	Entretiens		
3 - La politique de réduction des déchets	3.1	Les motivations de la collectivité	Enjeux environnementaux	Entretiens	
			Enjeux financiers	Entretiens	
			Enjeux économiques et sociaux	Entretiens	
			Autres	Entretiens	
	3.2	Les programmes visant à réduire des déchets	PLP volontaire : oui/non	SINOE	
			PLPDMA : oui/non/en cours d'élaboration	SINOE	
	3.3	La stratégie de la collectivité	Autres : TZDZG, TER, CODEC	Données ADEME Entretiens avec les DR	
			Objectifs chiffrés de réduction : DMA, OMA, OMR	Rapports d'activité Entretiens	
			Objectifs chiffrés de valorisation	Rapports d'activité Entretiens	
			Stratégie vis-à-vis des ménages	Entretiens	
	3.4	Le portage politique	Stratégie vis-à-vis des professionnels	Entretiens	
			Importance de la réduction des déchets dans la politique globale de la collectivité	Entretiens	
3.5	La gouvernance	Implication de l'élue(e) référent(e)	Entretiens		
		Implication des maires et autres élu(e)s des communes référents sur la prévention	Entretiens		
		Les instances de gouvernance (COPIL, commission consultative...)	Entretiens		
		Gouvernance opérationnelle : implication des partenaires dans la démarche	Entretiens		
3.6	La transversalité	Implication des citoyens et associations	Entretiens		
		Le lien entre prévention et gestion des déchets	Entretiens		
			Le lien avec d'autres politiques publiques (social, emploi, insertion, économique, habitat, culture, tourisme, sport...)	Entretiens	



Catégories	Num critères	Critères	Indicateurs / informations	Source de l'information recherchée	Précisions	
4 - L'organisation du service public de prévention et de gestion des déchets	4.1	Les moyens affectés à la gestion des déchets	Modalités de gestion : déléguée ou en régie pour tous les flux du bordereau	SINOE Enquête Collecte 2017	2 du bordereau 2017	
			Nombre d'ETP affectés à la collecte des déchets <i>et évolution</i>	SINOE Enquête Collecte 2017	1.5 du bordereau 2017 Données 2009	
	4.2	Les modalités techniques	- Général : <i>Adéquation des modalités de collecte avec la stratégie de réduction des déchets</i> Services éventuels apportés aux entreprises (liste des collectes spécifiques - nombre et % de professionnels servis)	Entretiens		
			- Pré-collecte et collecte des OMA : Les modalités de collecte des OMR (porte-à-porte, points d'apport volontaire) Les modalités de collecte des recyclables (porte-à-porte, points d'apport volontaire)	SINOE Enquête Collecte 2017	2 du bordereau 2017	
			Les modalités de collecte du verre (porte-à-porte, points d'apport volontaire)	SINOE Enquête Collecte 2017	2 du bordereau 2017	
			<i>La pré-collecte des OMR : optimisation des volumes de bacs, bacs individuels ou collectifs, sacs transparents...</i>	Entretiens		
			La fréquence de collecte des OMR et les évolutions éventuelles (2009-2017)	SINOE 2009 SINOE Enquête Collecte 2017 Entretiens	2 du bordereau 2017	
			La fréquence de collecte des autres flux (verre, DV, biodéchets, encombrants, etc.) et les évolutions éventuelles (2009-2017)	SINOE 2009 SINOE Enquête Collecte 2017 Entretiens	2 du bordereau 2017	
			Le maillage en points d'apport volontaire pour les recyclables, OMR, verre et biodéchets	SINOE Enquête Collecte 2017	2 du bordereau 2017	
			L'extension des consignes de tri	SINOE Enquête Collecte 2017	2 du bordereau 2017	
			- Déchèteries : Nombre de déchèteries par habitant	SINOE Enquête Collecte 2017	3.2 du bordereau 2017 3.7 du bordereau 2017	
			Nombre de flux collectés en déchèterie	SINOE Enquête Collecte 2017	3.4 du bordereau 2017	
			La fréquentation des déchèteries (nombre total de visites par des particuliers)	SINOE Enquête Collecte 2017	3.3 du bordereau 2017	
			La fréquentation des déchèteries (nombre total de visites par des professionnels)	SINOE Enquête Collecte 2017	3.3 du bordereau 2017	
			Les professionnels sont-ils acceptés sur les déchèteries et si oui est ce gratuit ou payant ?	SINOE Enquête Collecte 2017	3.3 du bordereau 2017	
			L'accès en déchèterie (méthode de comptage du nombre de visites)	SINOE Enquête Collecte 2017	3.3 du bordereau 2017	
			Destinations des déchets collectés par flux	SINOE Enquête Collecte 2017	3.5 du bordereau 2017	
			- Déchèteries des professionnels : Nombre de déchèteries pour les professionnels	Entretiens		
			- Gestion : Type d'installations/exutoires	SINOE Enquête Collecte 2017	2 du bordereau 2017	
			4.3	Les modalités financières	Type de tarification : TEOM, REOM, TEOMI, RI	SINOE Enquête Collecte 2017
	Critères de la part variable (en cas de tarification incitative) : poids, levées, dépôts...	SINOE Enquête Collecte 2017			1.7 du bordereau 2017	
	Mise en place de la redevance spéciale (si oui : seuils d'exclusion)	SINOE Enquête Collecte 2017			1.7 et 1.9 du bordereau 2017	
	4.4	La place de la prévention dans l'organisation de la collectivité	Nombre d'ETP affectés à la prévention	Rapports d'activité Entretiens		
			Nature des postes affectés à la prévention (ambassadeurs du tri et de la prévention, maître-composteurs, animateur PLP ou TZDZG...)	Entretiens		
			<i>La prévention au sein de l'organigramme de la collectivité (les services prévention et gestion sont-ils séparés ?)</i>	Entretiens		



Catégories	Num critères	Critères	Indicateurs / informations	Source de l'information recherchée	Précisions
5 – Les actions de prévention menées	5.1	La réduction et le tri à la source des biodéchets	Auteurs d'une action de promotion du compostage domestique en 2017	Entretiens	
			Depuis quand des actions de compostage domestique sont-elles menées	SINOE Enquête Collecte 2017	1.6 du bordereau 2017
			Nombre de composteurs distribués en 2017 (individuels et collectifs)	SINOE Enquête Collecte 2017	1.6 du bordereau 2017
			Nombre de composteurs individuels distribués depuis la mise en place des actions de promotion du compostage domestique (année 2017 incluse)	SINOE Enquête Collecte 2017	1.6 du bordereau 2017
			Modalités de suivi et d'encadrement des sites de compostage collectif	Entretiens	
			Modalités de suivi et d'encadrement des sites de compostage collectif	SINOE Enquête Collecte 2017	1.6 du bordereau 2017
			Auteurs d'une action de promotion du compostage collectif en 2017	SINOE Enquête Collecte 2017	1.6 du bordereau 2017
			Depuis quand des actions de compostage collectif sont-elles menées ?	SINOE Enquête Collecte 2017	1.6 du bordereau 2017
			Nombre de composteurs de quartier / en pied d'immeuble disponibles	SINOE Enquête Collecte 2017	1.6 du bordereau 2017
			Nombre d'habitants concernés	SINOE Enquête Collecte 2017	1.6 du bordereau 2017
	Collecte séparée des biodéchets	Entretiens			
	Les déchets verts : service de broyage, collecte séparée, autres services/actions	Entretiens			
	5.2	Le développement du réemploi	Collectes préservantes en déchèterie (informations qualitatives)	Rapports d'activité Entretiens Volet 1 - identification des acteurs clés	
			Nombre de recycleries-ressourceries ou surface de ces espaces	Rapports d'activité Entretiens Volet 1 - identification des acteurs clés	
			Gardiens valoristes (formés au tri des objets à conserver)	Entretiens	
5.3	Les autres actions de prévention	Services adaptés à certaines cibles : par exemple pour le flux changes jetable avec les crèches, les maisons de retraite, les personnes incontinentes	Entretiens		
		Type de sensibilisation (sensibilisation au quotidien, animations récurrentes, événementiel de plus grande ampleur, Défis Familles...)	Entretiens		
6 - Les performances de réduction	6.1	Les ratios de déchets par flux	Ratios de DMA de 2009 et 2017	SINOE 2009 SINOE Enquête Collecte 2017	2 du bordereau 2015 Attention aux fusions - BsD ZWF
			Ratios d'OMA de 2009 et 2017	SINOE 2009 SINOE Enquête Collecte 2017	2 du bordereau 2015 Attention aux fusions - BsD ZWF
			Ratios d'OMR, recyclables, verre, déchets verts, déchets collectés en déchèteries de 2009 et 2017	SINOE 2009 SINOE Enquête Collecte 2017	2 du bordereau 2015 Attention aux fusions - BsD ZWF
	6.2	Les gisements restants dans les différents flux	Caractérisation des OMR	SINOE Enquête Collecte 2017	1.8 du bordereau 2017
			Caractérisations en centre de tri et déchèteries Valorisation matière (verre, plastique, BTP), organique et énergétique (DMA enfouis/hab)	SINOE Enquête Collecte 2017 Rapports d'activité	1.8 du bordereau 2017
	6.3	Les conséquences de la réduction des déchets	Impacts sur les coûts et répercussion sur la facture des usagers depuis 10 ans	Entretiens	
			Impacts sur la gestion des déchets (renégociation des contrats, non-remplacement d'un site de traitement en fin de vie...)	Entretiens	
			Problématique nouvelles liées à l'augmentation des performances (sur le personnel, les compétences, la gouvernance, etc.)	Entretiens	



## 7.6. Intervalles de confiance pour les moyennes de ratios

Les intervalles de confiance à 95 % ont été calculés pour les moyennes de ratios en kg/hab. en 2017 (sauf mention contraire), mises en perspective avec différents facteurs.

### ➤ Ratios des Territoires pionniers et Meilleurs urbains

	Intervalles de confiance à 95%		
	DMA	OMA	OMR
Territoires pionniers	13	7	6
Meilleurs urbains	18	15	23

#### Exemple :

L'intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne des ratios de DMA des Territoires pionniers est de +/- 13 kg/hab.

### ➤ Ratios des Territoires pionniers selon le nombre de postes salariés / 1 000 hab.

	Intervalles de confiance à 95%		
	DMA	OMA	OMR
Moins de 1000	26	20	18
Entre 1000 et 5000	25	10	7
Plus de 5000	23	22	18

### ➤ Ratios des Territoires pionniers selon la typologie territoriale

	Intervalles de confiance à 95%		
	DMA	OMA	OMR
MIXTE à dominante urbaine	37	6	58
MIXTE à dominante rurale	17	9	7
RURAL avec ville centre	20	11	9
RURAL dispersé	31	12	13

### ➤ Ratios des Territoires pionniers selon le nombre de lits touristiques / 100 hab.

	Intervalles de confiance à 95%		
	DMA	OMA	OMR
Entre 0 et 10	24	16	16
Entre 10 et 20	22	14	12
Entre 20 et 30	26	11	10
Entre 30 et 50	40	12	15
Plus de 50	19	25	12

### ➤ Ratios des Territoires pionniers et Meilleurs urbains en 2009

	Intervalles de confiance à 95%		
	DMA	OMA	OMR
Territoires pionniers	17	12	13
Meilleurs urbains	28	8	15

### ➤ Ratios des Territoires pionniers selon le revenu médian des ménages

	Intervalles de confiance à 95%		
	DMA	OMA	OMR
Moins de 19 000 €	22	16	14
Entre 19 000 et 20 000 €	21	8	7
Entre 20 000 et 21 000 €	78	18	26
Entre 21 000 et 22 000 €	36	25	19
Plus de 22 000 €	23	20	10

#### Exemple :

Sur les Territoires pionniers où le revenu médian par habitant est inférieur à 19 000 €/hab., l'intervalle de confiance pour la moyenne des ratios d'OMR collectés est de +/- 14 kg/hab.

### ➤ Ratios des Territoires pionniers selon la mise en place de contrôles d'accès en déchèterie

	Intervalles de confiance à 95%		
	DMA	OMA	OMR
Oui	15	6	8
Sur une partie	17	25	14
Non / En projet	40	22	19

### ➤ Ratios des Territoires pionniers selon les modes et fréquences de collecte des OMR

	Intervalles de confiance à 95%		
	DMA	OMA	OMR
PAV	13	12	3
Porte-à-porte C0,5	17	9	5
Porte-à-porte C1	22	11	10

### ➤ Ratios collectés en déchèterie

	Intervalles de confiance à 95%	
	2009	2017
National	7	6
Territoires pionniers	19	14
Urbains (national)	14	12
Meilleurs urbains	40	34

### ➤ Ratios issus de la collecte séparée

	Intervalles de confiance à 95%			
	Emb. /papier	Verre	Biodé-chets	Encom-brants
National	1,1	1,1	5,9	1,4
Territoires pionniers	3,3	1,7	10,0	1,3
Urbains (national)	2,8	1,8	5,7	1,9
Meilleurs urbains	6,8	4,0	9,3	7,5



## Références bibliographiques

- ADEME, INDDIGO, Agnès VITRÉ et Jean-Baptiste ROBIN, Cabinet Isabelle LEDUC (2019) Référentiel national des coûts du service public de prévention et gestion des déchets – année 2016. 120 p. Disponible en ligne : [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport-referentiel-cout-service-public-dechets\\_2019\\_v1.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport-referentiel-cout-service-public-dechets_2019_v1.pdf) [Consulté en février 2020]
- ADEME (mars 2019) MODECOM™ 2017 – Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés. Premiers résultats sur les ordures ménagères résiduelles. 8 p. Disponible en ligne : [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/caracterisation\\_dechets\\_menagers\\_modecom2017\\_resultats\\_ordures\\_menageres\\_residuelles\\_010744.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/caracterisation_dechets_menagers_modecom2017_resultats_ordures_menageres_residuelles_010744.pdf) [Consulté en février 2020].
- ADEME, ECOGEOS, Zero Waste France (2019), Analyse transversale de 10 Territoires ZDZG [Non publié à ce jour].
- ADEME (avril 2019) Ecolabel européen et hébergements touristiques – Synthèse thématique. 13 p. [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ecolabel\\_europen\\_et\\_hebergement\\_s\\_touristiques\\_synthese\\_010703.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ecolabel_europen_et_hebergement_s_touristiques_synthese_010703.pdf) [Consulté en janvier 2020]
- ADEME (2018) Evaluation du dispositif des Programmes locaux et Plans Territoriaux de prévention des déchets en région Auvergne Rhône Alpes – Synthèse, 16 p. <https://www.ademe.fr/evaluation-dispositif-programmes-locaux-prevention-plp-auvergne-rhone-alpes-2009-2017> [Consulté en Octobre 2019]
- ADEME (2018) Etude technico-économique de la collecte séparée des biodéchets, 115 p. <https://www.ademe.fr/etude-technico-economique-collecte-separee-biodechets> [Consulté en Octobre 2019]
- ADEME (2018) Enquête collecte 2015 : fiche descriptive. 8p. Disponible en ligne : <https://www.sinoe.org/thematiques/consult/ss-theme/6#access-evitement> [Consulté en janvier 2020]
- ADEME, RDC Environment (Frédéric MICHEL, Simon STANDAERT, Tom HUPPERTZ), GIRUS (Nicolas ROUSSAT) (Mars 2018) Benchmark des pratiques de tarification incitative pour la gestion des déchets ménagers dans plusieurs pays industrialisés. Rapport. P.130. Disponible en ligne : [https://www.rdcenvironment.be/wp-content/uploads/2018/08/benchmark-tarification-incitative-2018-rapport\\_fr.pdf](https://www.rdcenvironment.be/wp-content/uploads/2018/08/benchmark-tarification-incitative-2018-rapport_fr.pdf).
- ADEME (mars 2017) Zones touristiques – Plans et programmes de prévention des déchets 2010-2016. 20 p. [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/prevention-dechets-zones-touristiques\\_010188.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/prevention-dechets-zones-touristiques_010188.pdf) [Consulté en janvier 2020]
- ADEME (2016) Prévention de la production des déchets - Bilan 2016, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 53 p. <https://www.ademe.fr/prevention-production-dechets> [Consulté en Octobre 2019]
- ADEME (2016) Règles de calcul des indicateurs de la fiche Acteur. 14 p. Disponible en ligne : <https://www.sinoe.org/thematiques/consult/ss-theme/6#access-evitement> [Consulté en janvier 2020]
- Alterre Bourgogne Franche-Comté et ADEME BFC (2019) « Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés : Etude de caractérisation de la performance des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté », 80 p.
- CITEO (2017) Extension des consignes de tri – Rapport d'étape 2017. P.4. [https://bo.citeo.com/sites/default/files/2019-07/Citeo\\_Rapport%20Plastique%20VF.pdf](https://bo.citeo.com/sites/default/files/2019-07/Citeo_Rapport%20Plastique%20VF.pdf) [Consulté en Octobre 2019]
- CITEO, IPSOS (2018) Le geste de tri des emballages en France – 2<sup>ème</sup> vague de l'observatoire réalisé pour Citeo par Ipsos. 13 p. Disponible en ligne :

<https://bo.citeo.com/sites/default/files/2019-07/Geste%20de%20tri%20chez%20les%20Fran%20C3%A7ais.pdf>.

- INSEE Première (avril 2019) Les comportements de consommation en 2017. N°1749. 4 p. Disponible en ligne : <https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-04/emb-IP1749.pdf> [Consulté en janvier 2020]
- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (2017) La résilience des territoires aux catastrophes, Analyse Théma, 48 p. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20r%C3%A9silience%20des%20territoires%20aux%20catastrophes.pdf> [Consulté en Octobre 2019]
- Observatoire des territoires (2017) Le vieillissement de la population et ses enjeux. Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires, 20 p. <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/le-vieillissement-de-la-population-et-ses-enjeux> [Consulté en Octobre 2019]
- Palatnik Rachel, Brody Sharon, Ayalon Ofira, Schechter Mordechai (2014) Greening household behaviour and waste. OECD Environment Working Papers. N°76, OECD Publishing, Paris.
- Tarrisse-Vicard Fanny, Le Conte Johanna, Aznar Olivier, Antoni Anne, Ferzli Raphaële et Gouet Julie (2013) Gestion des déchets ménagers : comment les collectivités françaises mobilisent-elles leurs usagers ? VertigO. Vol. 13, n°1. 22 p.
- ZWF (2019) « Enquête : quelles intercommunalités françaises produisent le moins de déchets ? ». 18 p. [https://www.zerowasteFrance.org/wp-content/uploads/2019/06/20190618\\_enquete-intercommunalites-2019.pdf](https://www.zerowasteFrance.org/wp-content/uploads/2019/06/20190618_enquete-intercommunalites-2019.pdf)

## Index des tableaux et figures

### Tableaux <sup>(1)</sup>

Tableau 1. Typologies des acteurs clés et rôle dans les différentes étapes de l'étude. ....	17
Tableau 2. Comparaison des études Zero Waste France, Alterre Bourgogne Franche-Comté et ADEME (2019) sur les territoires les plus performants dans la réduction des déchets. ....	19
Tableau 3. Ecarts observés sur la production d'OMR, OMA et DMA entre les 58 Territoires pionniers et l'ensemble des collectivités au niveau national (échantillon de 1147 collectivités) en 2017. ....	41
Tableau 4. Ecarts observés sur la production d'OMR, OMA et DMA entre les 7 Meilleurs urbains et l'ensemble des collectivités au niveau national (échantillon de 124 collectivités) en 2017. ....	43
Tableau 5. Comparaison des données sociologiques correspondantes aux TP et MU et à la moyenne nationale. ....	50
Tableau 6. Comparaison des facteurs économiques correspondants aux TP + MU et à la moyenne nationale. ....	51
Tableau 7. Effectif en termes de TP et MU pour chaque groupe en fonction de leur statut vis-à-vis des PLP et ZDZG (58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains) ....	82
Tableau 8. Gisement de déchets résiduels dans les OMR. ....	94
Tableau 9. Les coûts aidés par habitant HT du service public de prévention et gestion des déchets au sein des les Territoires pionniers et Meilleurs urbains. ....	97
Tableau 10. Le coût aidé HT par habitant selon la typologie territoriale : comparaison des moyennes des TP et MU avec les médianes nationales selon la typologie. ....	97
Tableau 11. Evolution des coûts aidés HT de gestion des déchets entre 2009 et 2017 au sein des TP et MU et au niveau national (échantillon de 6 TP et 2 MU). ....	98
Tableau 12. Tableau des critères envisagés pour la définition des trajectoires. ....	112
Tableau 13. Regroupements effectués parmi les critères retenus pour la définition des trajectoires. ....	113
Tableau 14. Les 10 critères retenus pour l'identification des trajectoires. ....	113
Tableau 15. Tableau complet de l'analyse multicritère. ....	114
Tableau 16. Zoom sur le tableau d'analyse multicritères – Corrélations entre les différents critères liés à l'organisation du SPPGD. ....	119

Tableau 17. Zoom sur le tableau d'analyse multicritères – Corrélations entre les différents critères liés à la démarche adoptée. ....	123
Tableau 18. Zoom sur le tableau d'analyse multicritères – Corrélations entre critères liés à l'organisation du SPPGD et critères liés à la démarche adoptée. ....	126
Tableau 19. Synthèse des corrélations entre les critères de définition des trajectoires. ....	126
Tableau 20. Tableau des 7 trajectoires. ....	132
Tableau 21. Caractéristiques des 7 « cas emblématiques » illustrant les trajectoires.....	136
Tableau 22. Moyenne des coûts aidés HT par habitant du SPPGD au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains, selon la trajectoire et la typologie territoriale (Source : Julien Ruaro). ....	138
Tableau 23. Liste des Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains 2017.....	165
Tableau 24. Liste des acteurs clés surplombants les Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains. ....	166

## Figures<sup>(1)</sup>

Figure 1. Déroulé des étapes de l'étude sur les Territoires pionniers et Meilleurs urbains. ....	9
Figure 2. Vue schématique de la démarche de sélection des Territoires pionniers et Meilleurs urbains 2017.....	13
Figure 3. Répartition régionale des TP et MU 2017.....	14
Figure 4. Répartition régionale des Territoires pionniers et Meilleurs urbains et importance des acteurs clés surplombants par région. ....	16
Figure 5. Nombre de collectivités par typologie territoriale (échantillon de 1 176 collectivités dont 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains). ....	22
Figure 6. Population médiane desservie par la collecte OMR (échantillon : 1 147 collectivités collectant les OMR dont 124 urbaines ; 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains). ....	23
Figure 7. Répartition des 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains par type de collectivités. ....	24
Figure 8. Nombre de collectivités par compétence exercée en plus des OMR (échantillon : 1 176 collectivités à compétence OMR ; 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains). ....	25
Figure 9. Performances moyennes comparées des 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains en 2017.....	26
Figure 10. Les 3 références nationales utilisées pour l'analyse.....	28
Figure 11. Ratios OMR, OMA et DMA des Territoires pionniers comparés aux références nationales. ....	29
Figure 12. Ratios OMR, OMA et DMA des Meilleurs urbains comparés aux références nationales. ...	30
Figure 13. Performances moyennes des TP et MU comparées avec les ratios moyens 2017 (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR ; 58 TP et 7 MU). ....	30
Figure 14. Comparaison des ratios d'OMR en 2009 et 2017 (échantillon : 57 Territoires pionniers sur 58, hors SICTOM d'Avril, Fleury et Luthenay pour manque de données). ....	32
Figure 15. Comparaison des ratios d'OMA en 2009 et 2017 (échantillon : 57 Territoires pionniers sur 58, hors SICTOM d'Avril, Fleury et Luthenay pour manque de données). ....	32
Figure 16. Comparaison des ratios de DMA en 2009 et 2017 (échantillon : 57 Territoires pionniers sur 58, hors SICTOM d'Avril, Fleury et Luthenay pour manque de données). ....	33
Figure 17. Répartition des ratios de DMA en 2017 et évolutions de ces ratios entre 2009 et 2017 au sein des Territoires pionniers (échantillon : 57 TP pour lesquels nous disposons des données sur les ratios DMA).....	33
Figure 18. Comparaison des évolutions des ratios DMA, OMA et OMR des TP avec les références nationales entre 2009 et 2017 (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR ; 58 TP et 7 MU ; intervalles de confiance en annexe).....	34
Figure 19. Evolution des ratios OMR au sein des 7 Meilleurs urbains entre 2009 et 2017. ....	35
Figure 20. Evolution des ratios OMA au sein des 7 Meilleurs urbains entre 2009 et 2017. ....	36
Figure 21. Evolution des ratios DMA au sein des 7 Meilleurs urbains entre 2009 et 2017. ....	36
Figure 22. Comparaison des évolutions des ratios DMA, OMA et OMR des MU avec les références nationales entre 2009 et 2017 (échantillon : 124 collectivités de typologie urbaine collectant les OMR don 7 MU ; intervalles de confiance en annexe). ....	37
Figure 23. Ratios issus de la collecte séparée au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains en 2017, comparés avec les moyennes nationales (échantillon : 1177 collectivités collectant les OMR dont 126 urbaines ; 58 TP et 7 MU ; intervalles de confiance en annexe) ....	38
Figure 24. Ratios collectés en déchèterie (hors gravats) au sein des TP et MU, comparés avec les références nationales (échantillon : 1092 collectivités en 2009 dont 90 urbains ; 1085 collectivités en 2017 dont 121 urbains ; 57 TP et 7 MU ; intervalles de confiance en annexe) ....	39

Figure 25. Répartition des flux collectés dans les déchèteries gérées par les TP et MU, comparées avec les moyennes nationales en kg/hab. (échantillon : 969 collectivités dont 118 urbaines ; 48 TP et 6 MU).....	40
Figure 26. Figure 7. Ratios moyens des Territoires pionniers en kg/hab. selon la typologie territoriale (58 Territoires pionniers – intervalles de confiance en annexe).....	44
Figure 27. Classement des 3 « meilleures » régions en termes de production DMA, OMA et OMR, selon les moyennes les plus basses des ratios (en kg/hab.) des collectivités collectant les OMR (chiffres issus de l'enquête Collecte 2017).....	45
Figure 28. Classement des régions métropolitaines en termes de production OMR, OMA et DMA, selon les moyennes les plus basses des ratios (en kg/hab.) des collectivités collectant les OMR (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR).....	45
Figure 29. Rapports des moyennes des ratios 2017 (en kg/hab.) entre les régions les plus performantes, les régions les moins performantes et la moyenne des collectivités collectant les OMR en métropole (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR).....	45
Figure 30. Classement des 10 « meilleurs » départements métropolitains en termes de production OMR, OMA et DMA, selon les moyennes les plus basses des ratios (en kg/hab.) des collectivités collectant les OMR (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR).....	46
Figure 31. Les Territoires pionniers, Meilleurs urbains et acteurs clés surplombants en région Bourgogne-Franche-Comté.....	47
Figure 32. Les Territoires pionniers, Meilleurs urbains et acteurs clés surplombants en région Pays de la Loire.....	48
Figure 33. Ratios moyens des Territoires pionniers en kg/hab. selon le revenu annuel médian des ménages par unité de consommation (échantillon de 33 Territoires pionniers sur 58 – intervalles de confiance en annexe).....	50
Figure 34. Ratios moyens des Territoires pionniers en kg/hab. selon le nombre de postes salariés pour 100 000 habitants (échantillon de 33 Territoires pionniers sur 58 – intervalles de confiance en annexe).....	52
Figure 35. Ratios moyens des Territoires pionniers en kg/hab. selon le nombre de lits touristiques pour 100 habitants (échantillon de 57 Territoires pionniers sur 58 – intervalles de confiance en annexe).....	53
Figure 36. Analyse de la sensibilité environnementale des habitants des TP et MU.....	54
Figure 37. Culture locale des usagers telle qu'évaluée par les 42 TP et MU sollicités en entretiens... ..	54
Figure 38. Financement du SPPGD au sein des 58 Territoires pionniers.....	56
Figure 39. Financement du SPPGD au sein des 7 Meilleurs urbains.....	56
Figure 40. Nombre de collectivités suivant les critères de la part variable au sein des 54 Territoires pionniers et le Meilleur urbain qui ont mis en place la TI.....	58
Figure 41. Présence d'une Redevance Spéciale ou de seuils d'exclusion pour les professionnels sur les TP et MU (échantillon restreint aux 12 territoires sans RI pour la RS ; échantillon sur 58 TP et 7 MU pour les seuils d'exclusion).....	60
Figure 42. ETP / 10 000 hab. affectés à la collecte des déchets par la collectivité et ses prestataires (échantillon de 922 collectivités collectant les OMR ; 49 TP et 7 MU).....	62
Figure 43. Modalités de collecte des différents déchets sur les Territoires pionniers et les Meilleurs urbains. Comparaison avec le national (échantillon de 1067 collectivités avec compétence collecte des OMR et collectant également les flux concernés).....	64
Figure 44. Nombre de services de collecte OMR en porte-à-porte par mode de gestion (échantillon de 1055 collectivités dont 9% de doublons ; 55 TP et 6 MU).....	65
Figure 45. Nombre de services de collecte OMR en porte-à-porte par fréquence de collecte majoritaire (échantillon de 1066 collectivités dont 9% de doublons ; 53 TP et 6 MU).....	66
Figure 46. Nombre de services de collecte OMR en porte-à-porte par fréquence de collecte majoritaire, croisé avec la mise en place de la tarification incitative (échantillon de 1066 collectivités dont 9% de doublons ; 53 TP et 6 MU).....	66
Figure 47. Ratios moyens des Territoires pionniers selon le mode et la fréquence de collecte majoritaires des OMR (sur 58 Territoires pionniers – intervalles de confiance en annexe).....	67
Figure 48. Nombre de services de collecte emballages et papiers graphiques en porte-à-porte par fréquence de collecte majoritaire (échantillon de 1066 collectivités dont 9% de doublons ; 55 TP et 6 MU).....	67
Figure 49. Extension des consignes de tri en 2017 sur les 58 Territoires pionniers et les 7 Meilleurs urbains (Données « Prévu pour plus tard » extrapolées en partie avec les entretiens réalisés en 2019).....	68
Figure 50. Mise en place des collectes séparées des biodéchets (déchets alimentaires seuls ou en mélange avec des déchets de jardin) au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains par	

comparaison avec le national, selon l'enquête collecte 2017 (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR).....	69
Figure 51. Ratio moyen de biodéchets collectés (déchets alimentaires et/ou déchets de jardin) selon la mise en place d'une collecte séparée de biodéchets (échantillon : 1147 collectivités collectant les OMR dont 124 urbaines ; 58 TP et 7 MU).....	70
Figure 52. Mise en place de collectes séparées de déchets alimentaires au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains, selon les données de l'enquête collecte 2017 croisées avec l'analyse des règlements de collecte.....	71
Figure 53. Nombre de PAV pour 1 000 hab. pour les emballages et papiers, pour les collectivités à compétence OMR collectant ce flux en PAV uniquement (échantillon : 238 collectivités ; 14 TP et 2 MU).....	72
Figure 54. Nombre de PAV pour 1 000 hab. pour le verre, pour les collectivités à compétence OMR collectant ce flux en PAV uniquement (échantillon : 579 collectivités ; 43 TP et 6 MU).....	72
Figure 55. Nombre de déchèteries pour 100 000 hab., pour les Territoires pionniers exerçant la compétence déchèteries et gérant au moins 1 déchèterie (échantillon : 18 TP).....	72
Figure 56. Mise en place de contrôles d'accès en déchèterie sur 57 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains.....	73
Figure 57. Ratios moyens des Territoires pionniers selon la mise en place de contrôles d'accès en déchèterie (sur 57 Territoires pionniers gérant des déchèteries – intervalles de confiance en annexe).....	74
Figure 58. Acceptation des professionnels en déchèterie (échantillon : 55 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains).....	74
Figure 59. Caractère gratuit ou payant de l'accès aux professionnels en déchèterie au sein des collectivités qui les acceptent (échantillon : 49 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains).....	74
Figure 60. Fréquentation des déchèteries par les particuliers en nombre moyen de passages par habitant par an (échantillon : 398 collectivités ; 21 TP et 4 MU).....	75
Figure 61. Fréquentation des déchèteries par les professionnels en nombre moyen de passages par habitant par an (échantillon : 398 collectivités ; 18 TP et 4 MU).....	75
Figure 62. Type de valorisation des OMR pour les Territoires Pionniers et Meilleurs Urbains. Comparaison avec le national (échantillon de 1104 collectivités à compétence OMR ; 58 TP et 7 MU).....	76
Figure 63. Valorisation des déchets des déchèteries au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains, comparée avec le national (échantillon de 970 collectivités ; 49 TP et 6 MU).....	77
Figure 64. Modes de traitement au sein des Territoires pionniers et Meilleurs urbains (échantillon de 8 à 65 Territoires, en fonction des flux collectés et des données renseignées).....	77
Figure 65. Nombre de Territoires pionniers et Meilleurs urbains en fonction des motivations mentionnées lors de l'entretien (sur 41 interrogés).....	78
Figure 66. Nombre de Territoires pionniers et Meilleurs urbains selon l'existence d'une motivation d'ordre environnemental mentionnée lors de l'entretien (sur 41 interrogés).....	78
Figure 67. Nombre de TP et MU selon l'existence d'une motivation liés à la création, au remplacement ou à la fin de vie d'un exutoire (sur 41 interrogés).....	79
Figure 68. Part de la population couverte par un PLP (ADEME, Prévention de la production des déchets - Bilan 2016).....	81
Figure 69. Réalisation de Programmes de prévention des déchets (PLP) volontaires ou réglementaires par les 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains.....	81
Figure 70. Réalisation de programmes Territoire zéro déchet, zéro gaspillage (TZDZG) par les 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains.....	81
Figure 71. Nombre de Territoires pionniers et Meilleurs urbains interrogés selon l'existence actuelle d'objectifs chiffrés de réduction des déchets (sur 41 interrogés).....	83
Figure 72. Portage politique de la démarche de prévention parmi les 58 TP (dont 35 interrogés) et 7 MU (dont 6 interrogés).....	84
Figure 73. Gouvernance sur les 58 Territoires pionniers (dont 35 interrogés) et 7 Meilleurs urbains (dont 6 interrogés).....	85
Figure 74. Répartition des Territoires pionniers et Meilleurs urbains interrogés selon la transversalité de la démarche prévention, évaluée sur 41 collectivités enquêtées.....	86
Figure 75. Mise en œuvre d'actions de compostage en 2017 au niveau national et sur les Territoires pionniers et Meilleurs urbains (échantillon : 1175 collectivités).....	88
Figure 76. Nombre de collectivités selon l'existence de ressourceries et/ou d'actions de réemploi menées en déchèterie (sur 35 TP et 6 MU interrogés).....	90

Figure 77. Actions de prévention citées par les personnes interrogées (35 TP et 6 MU), en dehors du compostage, du réemploi et des actions concernant la gestion du SPGD .....	91
Figure 78. La portée et ampleur des actions de prévention citées (sur 35 TP et 6 MU interrogés) .....	91
Figure 79. Portage de la sensibilisation des usagers par la collectivité (sur 35 TP et 6 MU interrogés). .....	92
Figure 80. Actions citées comme étant les plus impactantes selon les enquêtés (35 TP et 6 MU), hors compostage et réemploi .....	93
Figure 81. Conséquences de la réduction des déchets traduit en nombre de fois qu'un impact est cité (sur 35 TP et 6 MU interrogés).....	95
Figure 82. Comparaison des coûts aidés HT moyen de gestion des déchets au sein des TP et MU et au niveau national (échantillon de 40 TP et 5 MU). .....	96
Figure 83. Comparaison des coûts complets de gestion des déchets au sein des TP et au niveau national (échantillon de 13 TP).....	98
Figure 84. Vue schématique des informations récoltées et de leur analyse.....	103
Figure 85. Typologie proposée pour l'analyse des facteurs de succès .....	104
Figure 86. Facteurs de succès des Territoires pionniers et Meilleurs urbains selon les enquêtés sur ces territoires (41 collectivités interrogées dont 35 TP et 6 MU).....	104
Figure 87. Facteurs de succès des Territoires pionniers et Meilleurs urbains selon les ingénieurs ECD des DR de l'ADEME (8 entretiens auprès de 13 ingénieurs). .....	106
Figure 88. Éléments de réussite issus des échanges entre Territoires pionniers et Meilleurs urbains lors des Journées Grand Est des pionniers de la prévention.....	109
Figure 89. Rôle dans la gouvernance en fonction du niveau précis de typologie territoriale (échantillon : 46 TP et 6 MU pour lesquels la gouvernance a pu être évaluée). .....	116
Figure 90. Portage politique en fonction de la typologie territoriale (échantillon : 36 TP et 6 MU pour lesquels le portage politique a pu être évalué).....	117
Figure 91. Mise en place de contrôles d'accès en déchèterie pour les particuliers, croisée avec les fréquences de collecte majoritaires des OMR (échantillon : les 57 TP ayant au moins une déchèterie sur leur territoire). .....	118
Figure 92. Croisement du portage politique avec le lancement de PLP et de programmes TZDZG (échantillon : 42 TP et 6 MU pour lesquels le portage politique a pu être évalué).....	120
Figure 93. Croisement du rôle dans la gouvernance avec le lancement de PLP et de programmes TZDZG (échantillons : 51 TP et 6 MU pour lesquels la gouvernance a pu être évaluée (PLP) ; 52 TP et 6 MU (TZDZG)).....	121
Figure 94. Motivations mentionnées par les enquêtés, croisées avec le portage de programme TZDZG par la collectivité (échantillon : 35 TP et 6 MU interrogés).....	122
Figure 95. Motivations liées aux exutoires en fonction de l'exercice de la compétence traitement (échantillon : 35 TP et 6 MU interrogés).....	124
Figure 96. Synoptique des 7 trajectoires des Territoires pionniers et Meilleurs urbains.....	131
Figure 97. Répartition des TP et MU selon le nombre de trajectoires auxquels ils se rattachent (échantillon : 58 collectivités pour lesquelles les informations sont suffisantes pour la classification). .....	135
Figure 98. Répartition des TP et MU dans chacune des 7 trajectoires (échantillon : 65 collectivités, dont 54 ayant pu être rangées dans au moins une trajectoire).....	136

## Sigles et acronymes

<b>A3P</b>	Animateurs de Plans et Programmes de Prévention des déchets
<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
<b>AuRA</b>	Auvergne-Rhône-Alpes
<b>BDD</b>	Base de Données
<b>BFC</b>	Bourgogne Franche-Comté
<b>C0,5</b>	Collecte bimensuelle
<b>C1</b>	Collecte hebdomadaire
<b>C2</b>	Collecte bihebdomadaire
<b>CA</b>	Communauté d'Agglomération
<b>CARDEC</b>	Contrat d'Animation Relais, Déchets et Économie Circulaire
<b>CC</b>	Communauté de Communes
<b>CCI</b>	Chambre du Commerce et de l'Industrie
<b>CMA</b>	Chambres des Métiers et de l'Artisanat
<b>CODEC</b>	Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire
<b>CS</b>	Collecte Séparée / Collecte Sélective
<b>DMA</b>	Déchets Ménagers et Assimilés
<b>DR</b>	Direction Régionale
<b>EC</b>	Économie Circulaire
<b>ECD</b>	Economie Circulaire et Déchets
<b>ECT</b>	Extension des Consignes de Tri
<b>EIT</b>	Écologie Industrielle et Territoriale
<b>ESAT</b>	Établissement et Service d'Aide par le Travail
<b>ESS</b>	Économie Sociale et Solidaire
<b>ETP</b>	Equivalents Temps Plein
<b>FFOM</b>	Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>ISDND</b>	Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux
<b>LTECV</b>	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
<b>MU</b>	Meilleurs Urbains
<b>NOTRe</b>	Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
<b>NR</b>	Non Renseigné
<b>OMA</b>	Ordures Ménagères et Assimilés
<b>OMR</b>	Ordures Ménagères Résiduelles
<b>PàP</b>	Porte-à-porte
<b>PAT</b>	Projets Alimentaires Territoriaux
<b>PAV</b>	Point d'Apport Volontaire
<b>PCAET</b>	Plan Climat Air Énergie Territorial
<b>PLP</b>	Programme Local de Prévention des déchets
<b>PLPDMA</b>	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
<b>PRPGD</b>	Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets
<b>REOM</b>	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
<b>RI</b>	Redevance Incitative
<b>RS</b>	Redevance Spéciale
<b>SPPGD</b>	Service public de prévention et de gestion des déchets

<b>TEOM</b>	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
<b>TEPCV</b>	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
<b>TGAP</b>	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
<b>TI</b>	Tarifcation Incitative
<b>TP</b>	Territoires Pionniers
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>TZGZD</b>	Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage
<b>UIOM</b>	Unités d'Incinération d'Ordures Ménagères
<b>UVO</b>	Unité de Valorisation Organique
<b>ZWF</b>	Zero Waste France

## L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

### LES COLLECTIONS DE L'ADEME



#### ILS L'ONT FAIT

*L'ADEME catalyseur* : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



#### EXPERTISES

*L'ADEME expert* : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



#### FAITS ET CHIFFRES

*L'ADEME référent* : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



#### CLÉS POUR AGIR

*L'ADEME facilitateur* : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



#### HORIZONS

*L'ADEME tournée vers l'avenir* : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.







# TERRITOIRES PIONNIERS DE LA PREVENTION DES DECHETS

## Résumé

Les Territoires pionniers de la prévention des déchets sont des collectivités qui exercent la compétence de collecte des OMR et présentent des ratios de déchets très en-deçà des moyennes nationales.

Cette étude vise à mieux comprendre les facteurs de succès de 58 Territoires pionniers et 7 Meilleurs urbains à partir d'une analyse à la fois quantitative et qualitative. Elle s'attache également à identifier différentes trajectoires illustrées par des cas emblématiques.

La mise en place de la tarification incitative, le portage politique et une typologie de territoire rurale ressortent comme des facteurs clés de succès.

***Partant du constat que les ratios de déchets des Territoires pionniers et des Meilleurs urbains sont très en deçà des moyennes nationales, cette étude retrace leurs parcours pour faire ressortir leurs facteurs de succès mais aussi les spécificités qui différencient ces collectivités entre elles.***

